

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



Ministère de l'Environnement,
du Développement Durable,
et de la Transition Ecologique



1^{er} Rapport Biennal sur la Transparence

à la Convention-Cadre
des Nations Unies sur les
Changements Climatiques



Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique

en collaboration avec

la Convention-Cadre des
Nations Unies sur les
Changements Climatiques
(CCNUCC) en anglais United
Nations Framework
Convention on Climate
Change (UNFCCC)



le Fonds Mondial pour
l'Environnement
(FME), en anglais
Global Environment
Facility (GEF)



le Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement
(PNUE) en anglais
United Nations
Environment
Programme (UNEP)



présente le

***Premier Rapport Biennal sur la Transparence
pour la Côte d'Ivoire au titre de la Convention-
Cadre des Nations Unies sur les Changements
Climatiques (CCNUCC)***

Contributions

♦ Entité nationale de supervision :

- **Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique** : Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, Ministre
- **Direction Générale du Développement Durable et de la Transition Ecologique** : Dr. ABOUA Aboua Gustave, Directeur Général
- **Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Ecologique** : Dr ASSAMOI Eric-Michel, Point Focal CCNUCC, Directeur
- **Coordination Générale des Programmes et Projets** : Monsieur AKA Saffo, Coordonnateur Général

♦ Equipe Projet :

- **Coordonnateur** : Monsieur KOUADIO Kumassi Philippe, Point Focal du Cadre de Transparence Renforcé (CTR ou ETF en anglais) ;
- **Responsable Technique « Mise en œuvre et réalisation des CDN »** : Monsieur AKOSSI Oreste Santoni, Point Focal Suppléant du Cadre de Transparence Renforcé (CTR ou ETF en anglais)
- **Responsable Technique « Inventaire de Gaz à Effet de Serre »** : Monsieur N'DORI N'Gbessoh Armel Christian ;
- **Responsable Technique « Circonstances Nationales - Genre et Changements Climatiques »** : Madame TANON Epse KANGAH Myriam Josée Ahou ;
- **Responsable Technique « Effets des changements climatiques et Adaptation »** : Dr. KADJO Jean Jaurès Ange assisté par Monsieur DELY Coulibaly ;
- **Responsable Technique « Appui nécessaire et reçu en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités »** : Monsieur MENEY Gnamien Stéphane
- **Assistant Administratif et Financier** : Monsieur YAPI N'Cho Léandre
- **Secrétaire de Direction** : Mademoiselle KOUASSI Akissi Alice

♦ Comptabilité :

- **Contrôleur Financier** : Madame SEHI Yvonne, Contrôleur Financier auprès du projet
- **Agent Comptable** : Monsieur KOUE Gapé Richard, Agent Comptable auprès du projet
- **Secrétaire auprès de l'Agent Comptable** : Mademoiselle KOUADIO Akoissi Viviane
- **Comptable principal** : Monsieur CAMARA Laciné.

♦ Groupes d'Experts Techniques Validation :

– Chapitre : Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits des gaz à effet de serre

- * M. BAKAYOKO Lama, Chargé d'Etudes, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
- * Mlle KOUADIO Lakpa Armande Ludvine, Chargée d'Etudes, Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Ecologique, Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique ;
- * Mme KONAN épouse KOUASSI Odile Haphouet, Coordinatrice Nationale par intérim auprès du Projet Ozone, Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique ;
- * M. KONE Moussa, Assistant de la Déléguée Régionale de L'Agence Nationale de la Gestion des Déchets de la Comoé ;
- * Dr N'CHO Lionel, Sous-directeur de l'Appui aux Projets Urbains, Direction de l'Urbanisme et du Développement Urbain, Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ;
- * M. KOCOA Yapo Jean Ferrand, Sous-Directeur, Direction de l'Environnement Minier, Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie ;
- * M. BIO Jésus, Chargé d'Etudes à l'Agence Nationale de la Statistique.

– Chapitre « Informations pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'obtention des Contributions Déterminées au niveau National au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris »

- * M. KOUAME Jean-Jacques, Directeur Output GIZ/PROFERE 2 ;
- * M. Guillaume Vermeulen, Chef Projet Transition Bas Carbone, Expertise France ;
- * M. GUEI Jean Joël, Expert Technique, Expertise France ;
- * M. EKLOU Ferdinand, Chef de Département étude, Développement Environnement, Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM) ;
- * M. COULIBALY Idrissa, Sous-directeur, Direction de la Planification des Statistiques des Projets et de la Prospectives, Ministère des Transports ;
- * Dr EHOUMAN Ahissan Donatien, Enseignant-chercheur, Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique.
- * Dr DIDI Sacre Regis, Enseignant-chercheur, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

– Chapitre : Informations relatives aux incidences des changements climatiques et a l'adaptation en vertu de l'article 7 de l'accord de paris

- * Docteur N'DA Christophe, Enseignant-chercheur, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Recherche Scientifique ;
- * Monsieur KONE Aboubacar, Sous-directeur des opérations de salubrité, Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité ;

- * Monsieur GOLLY KOUAKOU Alphonse, Chef de Service, Ministère de la Santé et de la Couverture Maladie Universel.
- **Chapitre : Informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris**
 - * M. TOURE Tia Basile : Chef de Service, Direction du budget de l'Etat, Ministère des Finances et du Budget
 - * M. KONE Nouha, Point Focal PIP en charge de l'environnement et des eaux et forêts, Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement
 - * Mme DIBIE Ange Marie, Chargée d'Etudes à la Direction de la Promotion et de la Modernisation du Territoire agricole, Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Productions Vivrières ;
 - * M. N'DRI Aimé, Point Focal ICAT, Programme National Changement Climatique.

Sigles, Acronymes et Abréviations

ADERIZ	: Agence de Développement du Riz
AFAT	: Agriculture Foresterie et autres Affectation des Terres
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes
AIE	: Agence Internationale de l'Energie
ANAC	: Autorité Nationale d'Aviation Civile
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANARE-CI	: Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire
ANDE	: Agence Nationale de l'Environnement
ANSTAT	: Agence Nationale de la Statistique
AQ	: Assurance Qualité
AR5	: Cinquième Rapport Annuel du GIEC (Annual Report 5th)
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	: Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD)
BNETD	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement.
BUR	: Rapport Biennal Actualisé
CBIT	: Initiative de Renforcement des Capacités sur la Transparence
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCA	: Conseil du Coton et de l'Anacarde
CCC	: Conseil du Café-Cacao
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) ;
CEEB	: Code d'Efficacité Énergétique des Bâtiments
CESEC	: Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel
CGECI	: Contribution des entreprises comme Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CH4	: Méthane
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CIAPOL	: Centre Ivoirien Anti-Pollution,
CICN	: Comité Interministériel des Communications Nationales
CIMAF	: Ciments de l'Afrique
CITEPA	: Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNDFB	: Comité National de Défense des Forêts et de Lutte contre les Feux de Brousse

CNTIG	Comité National de Télédétection et d'Information Géographique
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COD	Carbone Organique Dissous
COP	Conférence des Parties
COVNM	Composés organiques volatil non méthanique
CQ	Contrôle Qualité
CSR	Centres de Santé Ruraux
CSU	Centres de Santé Urbains
CVET	Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique
DGDDTE	Direction Générale du Développement Durable et de la Transition Ecologique
DGE	Direction Générale de l'Energie
DGH	Direction Générale des Hydrocarbure
DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
DGTTC	Direction Générale des Transports Terrestre et de la Circulation
DGUA	Direction du Guichet Unique Automobile
DLCCTE	Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Ecologique
DSM	Déchets Solides Municipaux
EBT	Evaluation des Besoins en Technologie
EIE	Études d'Impact Environnemental
ENV	Examens Nationaux Volontaires
eq	Equivalent
ESPC	Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization en abrégé)
FAT	Foresterie et Autres Affectations des Terres
FE	Facteur d'Emission
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIT	Front Intertropical
FSU	Formations Sanitaires Urbaines
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GESTOCI	Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire
GET	Groupes d'Experts Techniques
Gg	Gigagramme
GGGI	Institut Mondial pour la Croissance Verte (Global Green Growth Institute)
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat

GIZ	: Coopération Internationale Allemande
GPL	: Gaz de Pétrole Liquéfié
HFC	: Hydrofluorocarbures
IDH	: Indice de Développement Humain
IFC	: Ivoirienne de Fibrociment
IGES	: Inventaire des Gaz à Effet de Serre
INHP	: Institut National d'Hygiène Publique
IRENA	: Agence Internationale des Energies Renouvelables
IRRI	: Institut international de Recherche sur le Riz
MCI	: Ministère du Commerce et de l'Industrie
MCLU	: Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEMINADERPV	: Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
METFPA	: Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MINHAS	: Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
MINEDDTE	: Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique
MINEF	: Ministère des Eaux et Forêts
MIRAH	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MMPE	: Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
MNV	: Mesure, Notification et Vérification
MSHPCMU	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
MT	: Ministère des Transports
MTN	: Maladies Tropicales Négligées
NAS	: Stockage en Réseau (Network Attached Storage)
N2O	: Oxyde Nitreux
NOx	: Oxydes d'Azote
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information de la Communication
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIPR	: Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAP	: Plan d'accompagnement personnalisé
PANER	: Plan d'Actions National des Energies Renouvelables
PETROCI	: Société nationale d'opérations pétrolières de Côte d'Ivoire
PFC	: Perfluorocarbures

PIB	: Produit Intérieur Brut
PIUP	: Procédés Industriels et Utilisation des Produits
PLANGIRE	: Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PND	: Plan National de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PONADEPA	: Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
PRG	: Potentiel de Réchauffement Global
REDD+	: Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNI	: Rapport National d'Inventaire
SAO	: Substances appauvrissantes la Couche d'Ozone
SCA	: Société des Ciments d'Abidjan
SCOOPS	: Sociétés Coopératives Simplifiées
SEDS	: Site d'Elimination des Déchets Solides
SF6	: Hexafluorure de Soufre
SICTA	: Société Ivoirienne de contrôle Technique Automobiles et Industriels.
SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage
SNAIC	: Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat
SNDR	: Stratégie Nationale de Développement Rizicole
SO2	: Dioxyde de Soufre
SOCIAMT	: Société Ivoirienne De Ciment Et Matériaux
SOCIM	: Ciment Du Sud-Ouest
SODECI	: Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire
SODEMI	: Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire
SODEPRA	: Société d'Etat pour le Développement des productions animales
SODEXAM	: Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique
SONATT	: Société Nationale des Transports Terrestres
SPREF	: Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
SRI	: Système de Riziculture Intensif
SUCAF	: Sucreries Africaine
TCN	: Troisième Communication Nationale
TDR	: Termes des Références
TJ	: Térajoule
UTCATF	: Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

Avant-propos

Le Rapport Biennal sur la Transparence s'inscrit dans une démarche nationale et internationale de lutte contre les changements climatiques. Ce document constitue une réponse aux engagements pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Accord de Paris, visant à renforcer la transparence des actions climatiques et à garantir un suivi rigoureux des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À travers ce rapport, la Côte d'Ivoire témoigne de son engagement ferme à œuvrer pour un développement durable et résilient face aux défis climatiques. Il illustre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques et mesures en faveur du climat, tout en assurant la transparence dans le suivi, la notification et la vérification des actions entreprises. Ce rapport met en lumière les initiatives locales, les efforts en matière de renforcement des capacités et les résultats obtenus grâce à la collaboration avec les partenaires techniques et financiers.

En outre, ce rapport biennal est un outil de référence pour évaluer les impacts des politiques climatiques nationales et orienter les décisions futures. Il permet d'identifier les défis persistants, d'ajuster les priorités et d'accélérer la mise en œuvre des actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire.

Ce travail a été rendu possible grâce à l'implication de toutes les parties prenantes, tant au niveau des ministères, des agences gouvernementales, que des partenaires internationaux et de la société civile. Nous les remercions chaleureusement pour leur dévouement et leur coopération tout au long du processus d'élaboration de ce rapport.

La Côte d'Ivoire réaffirme ainsi son engagement à agir avec transparence et efficacité dans la lutte contre les changements climatiques, afin de léguer aux générations futures un environnement sain et durable.

Ministre de l'Environnement,
du Développement Durable
et de la Transition Ecologique



ASSAHORE Konan Jacques

Liste des figures

Figure 1: Série temporelle des émissions totales de 1990 à 2022 -----	4
Figure 2: Série temporelle des absorptions totales de 1990 à 2022-----	4
Figure 3: Série temporelle des émissions nettes de 1990 à 2022 -----	4
Figure 4: Série temporelle des émissions par secteur -----	6
Figure 5: Répartition totale des émissions des gaz à effet de serre par secteur en 2022 ---	7
Figure 6: Répartition totale des émissions des gaz à effet de serre par type de gaz en 2022-----	8
Figure 7: Situation géographique de la Côte d'Ivoire-----	15
Figure 8: Graphique des scénarios de base (BAU), conditionnel et inconditionnel -----	63
Figure 9: Graphique des émissions par secteur selon le scénario de référence BAU -----	66
Figure 10: Carte d'occupation des sols de Côte d'Ivoire en 2020 -----	70
Figure 11: Carte des reliefs de la Côte d'Ivoire -----	72
Figure 12: Carte géologique de la Côte d'Ivoire-----	73
Figure 13: Carte pédologique de la Côte d'Ivoire (Service des sols de la Côte d'Ivoire) -	75
Figure 14: Carte des eaux de surface avec les bassins versants -----	77
Figure 15: Schématisation des composantes du risque climatique-----	81
Figure 16: Localisation des zones à risques de Crue (a) et d'inondations urbaine (b) en Côte d'Ivoire -----	82
Figure 17: Localisation des zones à risques d'inondations côtière (a) et glissements de terrain (b) en Côte d'Ivoire-----	82
Figure 18: Localisation des zones de chaleur extrême en Côte d'Ivoire-----	83
Figure 19: Fréquence des années de sécheresse de 1951 à 2015 -----	84
Figure 20: Localisation des zones de sécheresse en Côte d'Ivoire -----	85
Figure 21: Projections de disponibilité de l'eau de pluie par habitant et par an, avec (A) une population nationale constante par rapport au niveau de l'année 2000 et (B) une évolution de la population conformément aux projections du SSP2, pour différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre, par rapport à l'année 2000 -----	94
Figure 22: Projections de disponibilité de l'eau de pluie (ruissellement) en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émission de GES -----	95
Figure 23: Projections d'évolution des rendements agricoles pour les principales cultures de base en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES, basées sur l'hypothèse d'une absence de modification dans l'utilisation des terres et dans la gestion agricole -----	97
Figure 24: Projections d'exposition de la population à des vagues de chaleur au moins une fois par an en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES.----	103
Figure 25: Projections de mortalité liée à la chaleur en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES en l'absence de toute mesure d'adaptation à la chaleur accrue -----	103

Figure 26: Projections d'exposition des grandes routes à des inondations au moins une fois par an en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES-----	109
Figure 27: Projections d'exposition des terrains urbains à des inondations au moins une fois par an en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES-----	109
Figure 28: Exposition du PIB de la Côte d'Ivoire à des vagues de chaleur pour différents scénarios d'émissions de GES -----	110
Figure 29: Projections du nombre agrégé d'espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES. -----	111
Figure 30: Projections de couvert forestier en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émission de GES-----	112

Liste des tableaux

Tableau 1. : Tendances en matière d'émissions et d'absorptions de gaz à effet de serre agrégées en Côte d'Ivoire (1990-2022)-----	2
Tableau 2. : Tendance en matière d'émissions et d'absorptions par secteur (1990-2022) -	5
Tableau 3. : Tableau d'Evaluation du Niveau de niveau 1 pour l'inventaire des gaz à effet de serre de la Côte d'Ivoire : Année : 2022-----	9
Tableau 4. : Tableau d'Evaluation de la tendance de niveau 1 pour l'inventaire des gaz à effet de serre. Année de référence : 1990 – Dernière Année : 2022 -----	10
Tableau 5. : Tableau de description des cibles et informations de la CDN -----	30
Tableau 6. : Tableau des indicateurs clés pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre des CDN -----	33
Tableau 7. : Résumé structuré : Définitions nécessaires pour comprendre la CDN -----	34
Tableau 8. : Résumé structuré : Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris-----	35
Tableau 9. : Tableau des actions, politiques et mesures pour la mise en œuvre de la CDN -----	43
Tableau 10. : Résumé des émissions et absorption de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire (Source RNI 2024)-----	58
Tableau 11. : Tableau de scénario d'atténuation -----	62
Tableau 12. : Tableau de répartition des émissions de scénario de référence BAU par secteur -----	66
Tableau 13. : Statistiques des classes d'occupation des sols Côte d'Ivoire de 2020 (source BNETD 2020) -----	70
Tableau 14. : Synthèse des risques climatiques et effets sur le Littoral de la Côte d'Ivoire	87
Tableau 15. : Synthèse des risques climatiques et effets au Sud de la Côte d'Ivoire-----	88
Tableau 16. : Synthèse des risques climatiques et effets au Centre de la Côte d'Ivoire ---	89
Tableau 17. : Synthèse des risques climatiques et effets au Nord de la Côte d'Ivoire ----	90
Tableau 18. : Synthèse des risques climatiques et effets à l'Ouest de la Côte d'Ivoire-----	91
Tableau 19. : Risques climatiques et indices associés en Côte d'Ivoire -----	92
Tableau 20. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur ressources en eau -----	96
Tableau 21. : Synthèse des risques climatiques liés aux productions agricoles -----	98
Tableau 22. : Synthèse de vulnérabilité climatique du secteur Agriculture en Côte d'Ivoire -----	99
Tableau 23. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Agriculture et Utilisation des terres-----	100
Tableau 24. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Utilisation des terres -----	101
Tableau 25. : Risques sanitaires liés au climat et à la dégradation de l'environnement -	104
Tableau 26. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Santé-----	105

Tableau 27. : Risques sanitaires liés au climat et à la dégradation de l'environnement pour le secteur Infrastructures économiques -----	110
Tableau 28. : Synthèse des risques climatiques et impacts pour le secteur Sols et écosystèmes -----	112
Tableau 29. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Sols et écosystème -----	113
Tableau 30. : Synthèse des risques climatiques et impacts pour le secteur Zones côtières -----	114
Tableau 31. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur zones côtières -----	115
Tableau 32. : Synthèse des principaux risques climatiques actuels et futurs -----	117
Tableau 33. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Nord -----	118
Tableau 34. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Centre-----	119
Tableau 35. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Sud -----	119
Tableau 36. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Littorale -----	120
Tableau 37. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Ouest-----	120
Tableau 38. : Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation au changement climatique-----	123
Tableau 39. : Tableau des informations sur l'appui financier nécessaire -----	146
Tableau 40. : Tableau des informations sur l'appui financier reçu -----	159
Tableau 41. : Tableau des informations sur les besoins nécessaires en matière de transfert de technologies -----	163
Tableau 42. : Tableau des informations en matière de transfert de technologies reçues	166
Tableau 43. : Tableau des informations sur l'appui nécessaire au renforcement de capacités-----	168
Tableau 44. : Tableau des informations sur l'appui reçu en renforcement de capacités	169

Table des matières

Contributions	i
Sigles, Acronymes et Abréviations.....	iv
Avant-propos	viii
Liste des figures	ix
Liste des tableaux	xi
Table des matières.....	xiii
Résumé Exécutif.....	xvii
Introduction	xxii

CHAPITRE I- RAPPORT D'INVENTAIRE NATIONAL DES EMISSIONS ANTHROPIQUES PAR LES SOURCES ET DE L'ABSORPTION PAR LES PUITES DES GAZ A EFFET DE SERRE..... 1

I.1.- Informations générales sur les inventaires de GES et le changement climatique	2
I.2.- Description des tendances en matière d'émissions et d'absorptions de gaz à effet de serre	2
I.2.1- Tendance des émissions et absorptions.....	2
I.2.2- Analyse et interprétation des émissions et absorption.....	5
I.3.- Vue d'ensemble des estimations et des tendances des émissions des catégories de sources et de puits	5
I.3.1- Tendance des émissions et absorptions par secteur	5
I.3.2- Analyse et interprétation des émissions et absorptions par secteur	7
I.3.3- Emissions par gaz.....	7
I.4.- Autres informations (par exemple, GES indirects, gaz précurseurs)	8
I.5.- Analyse des catégories clés	8
I.5.1- Evaluation de Niveau	8
I.5.2- Evaluation de la tendance.....	10
I.6.- Améliorations introduites.....	10

CHAPITRE II- INFORMATIONS NECESSAIRES POUR SUIVRE LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'OBTENTION DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL AU TITRE DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD DE PARIS..... 12

II.1.- Circonstances nationales et arrangements institutionnels	13
II.1.1- Situation nationale	13
II.1.1.1- Structure institutionnelle.....	13
II.1.1.2- Profil démographique.....	13
II.1.1.3- Profil géographique.....	14
II.1.1.4- Profil économique	15
II.1.1.5- Profil climatique	17
II.1.1.6- Détails sectoriels	18
II.1.2- Incidence de la situation nationale sur les émissions.....	26
II.1.2.1- Secteur agriculture et foresterie.....	26
II.1.2.2- Secteur Energie.....	26
II.1.2.3- Secteur des déchets	27
II.1.3- Dispositifs institutionnels pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre des CDN	27
II.1.4- Dispositions juridiques, administratives et les procédures de mise en œuvre des CDN	28
II.2.- Description de la contribution déterminée au niveau national	28
II.2.1- Contexte de l'élaboration de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)	28
II.2.2- Résumé des cibles et informations associées pour le suivi des CDN	30

II.3.- Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'obtention des contributions déterminées au niveau national -----	32
II.3.1- Description des indicateurs sélectionnés pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre des CDN -----	32
II.3.2- Définitions nécessaires pour comprendre les CDN -----	34
II.3.3- Résumé structuré : Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN -----	35
II.4.- Politiques et mesures, actions et plans d'atténuation -----	43
II.4.1- Description des actions et mesures pour la mise en œuvre de la CDN-----	43
II.4.2- Progrès accompli dans la mise en œuvre de la CDN-----	50
II.4.3- Information sur les coûts, avantages pour la mise en œuvre de la CDN-----	52
II.5.- Résumé des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre -----	58
II.6.- Projections des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre -----	59
II.6.1- Présentation de l'outil de projection-----	59
II.6.2- Visualisation et Interprétation des résultats-----	62
II.6.2.1- Résultat global -----	62
II.6.2.2- Résultats par secteur-----	66
II.6.2.3- Analyse des tendances -----	67
II.6.2.4- Implications stratégiques-----	67

CHAPITRE III- INFORMATIONS RELATIVES AUX INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET A L'ADAPTATION EN VERTU DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD DE PARIS-----68

III.1.- Circonstances nationales, arrangements institutionnels et cadres juridiques -----	69
III.1.1- Caractéristiques de mesures d'adaptation-----	69
III.1.1.1- Caractéristiques biogéophysiques-----	69
III.1.1.2- Caractéristiques démographiques -----	78
III.1.1.3- Caractéristiques économiques-----	78
III.1.1.4- Caractéristiques infrastructurelles-----	79
III.1.1.5- Capacité d'adaptation -----	80
III.2.- Incidences, risques et vulnérabilités-----	81
III.2.1- Principaux risques climatiques en Côte d'Ivoire-----	81
III.2.1.1- Inondation et glissement (éboulement) de terrain-----	81
III.2.1.2- Erosions côtière-----	83
III.2.1.3- Chaleur extrême-----	83
III.2.1.4- Sécheresse et Pénurie d'eau-----	84
III.2.1.5- Feux de brousse -----	85
III.2.1.6- Variabilité des calendriers agricoles-----	86
III.2.1.7- Synthèses des risques climatiques -----	87
III.2.2- Vulnérabilité des secteurs à la variabilité et changement climatique-----	93
III.2.2.1- Vulnérabilité du secteur Ressource en eau-----	94
III.2.2.2- Vulnérabilité du secteur Agriculture-----	97
III.2.2.3- Vulnérabilité du secteur Santé-----	102
III.2.2.4- Vulnérabilité du secteur Infrastructures économiques-----	108
III.2.2.5- Vulnérabilité du secteur Sols et écosystèmes -----	110
III.2.2.6- Vulnérabilité des Zones côtières-----	114
III.2.2.7- Synthèse des principaux risques climatiques selon les secteurs -----	117
III.2.2.8- Matrice d'évaluation des impacts du changement climatique sur les secteurs-----	118
III.3.- Priorités et obstacles en matière d'adaptation -----	121
III.3.1- Priorités en matière d'adaptation -----	121
III.3.2- Obstacles en matière d'adaptation -----	122

III.3.2.1- Risque organisationnel -----	122
III.3.2.2- Risque sécuritaire -----	122
III.3.2.3- Risque d'incertitude sur les projections -----	122
III.3.2.4- Risque financier -----	122
III.4.- Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation visant à intégrer l'adaptation dans les politiques et stratégies nationales-----	123
III.5.- Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'adaptation -----	125
III.6.- Suivi et évaluation des mesures et processus d'adaptation-----	125
III.6.1- Outils et indicateurs pour évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation -----	125
III.6.1.1- Indicateurs pour identifier et suivre les besoins en termes d'adaptation -----	126
III.6.1.2- Indicateurs pour suivre la mise en place des actions d'adaptation-----	126
III.6.1.3- Indicateurs permettant d'évaluer les résultats en matière d'adaptation et de résilience-----	127
III.6.1.4- Méthodologie d'identification des indicateurs-----	127
III.6.1.5- Définition des indicateurs -----	128
III.7.- Informations relatives à la prévention, à la réduction au minimum et à la réparation des pertes et dommages liés aux effets des changements climatiques --	132
III.8.- Coopération, bonnes pratiques, expérience et enseignements tirés -----	132
III.9.- Toutes autres informations relatives aux incidences du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique en vertu de l'article 7 de l'Accord de Paris -----	133

CHAPITRE IV- INFORMATIONS SUR LE SOUTIEN FINANCIER, LE DEVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES NECESSAIRES ET REÇUS AU TITRE DES ARTICLES 9 A 11 DE L'ACCORD DE PARIS--135

IV.1.- Circonstances nationales, arrangements institutionnels et stratégies nationales ----	136
IV.1.1- Situation nationale et dispositifs institutionnels pour la communication d'informations sur les systèmes et processus de l'appui nécessaire et reçu -----	136
IV.1.2- Situation nationale et dispositifs institutionnels pour la communication d'informations sur les priorités et stratégies nationales en matière d'appui de la CDN-----	137
IV.2.- Hypothèses, définitions et méthodes sous-jacentes -----	138
IV.3.- Renseignements sur l'appui financier dont les pays en développement parties ont besoin en vertu de l'article 9 de l'Accord de Paris -----	144
IV.3.1- Secteurs prioritaires pour attirer les financements -----	144
IV.3.2- Informations sur l'appui nécessaire -----	146
IV.4.- Renseignements sur l'appui financier reçu par les pays en développement parties en vertu de l'article 9 de l'Accord de Paris (par. 134 des GPM) -----	159
IV.5.- Informations sur le développement et le transfert de technologies dont les pays en développement parties ont besoin en vertu de l'article 10 de l'Accord de Paris----	162
IV.5.1- Information sur les besoins en technologies -----	162
IV.5.2- Besoins nécessaires en matière de transfert de technologies-----	163
IV.6.- Informations sur le développement et le transfert de technologies reçues par pays en développement Parties en vertu de l'article 10 de l'Accord de Paris -----	164
IV.6.1- Principaux cas de réussite en matière de développement et transfert de technologies--	164
IV.6.2- Informations sur l'appui reçu en matière de mise au point et de transfert de technologies -----	166
IV.7.- Informations sur l'appui au renforcement de capacités -----	167
IV.7.1- Besoins en matière de renforcement de capacités -----	167

IV.7.2- Information sur l'appui nécessaire en renforcement de capacités -----	167
IV.8.- Informations sur l'appui au renforcement de capacités reçu -----	169
IV.8.1- Appui au renforcement de capacités reçu -----	169
IV.8.2- Informations sur l'appui reçu en renforcement de capacités -----	169
IV.9.- Informations sur les appuis nécessaires et reçus par les pays en développement parties pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence, y compris pour le renforcement de capacités liées à la transparence -----	171
IV.9.1- Appuis nécessaires et reçus pour la préparation des rapports au titre de l'article 13 -----	171
CHAPITRE V- INFORMATIONS SUR LA FLEXIBILITE -----	172
V.1.- dispositions en matière de communication d'informations auxquelles s'applique une flexibilité autodéterminée ; -----	173
V.2.- contraintes de capacités liées à l'application de la flexibilité -----	174
V.3.- délais estimés autodéterminés pour les améliorations à apporter à ces contraintes de capacités -----	174
CHAPITRE VI- AMELIORATION DES RAPPORTS AU FIL DU TEMPS -----	176
VI.1.- Domaines d'amélioration recensés -----	177
VI.2.- strategies et actions d'amelioration -----	177
Conclusion -----	179
Références Bibliographiques -----	180
Annexes -----	183
Annexe 1 : Tableaux des catégories clés -----	183
Annexe 2 : Évaluation des incertitudes -----	189
Annexe 3 : Tableau récapitulatif par GAZ -----	192

Résumé Exécutif

RE 1 : Rapport d'Inventaire National des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits des Gaz à Effet de Serre

Le Rapport d'Inventaire National des émissions de gaz à effet de serre (GES) constitue une évaluation critique des émissions et absorptions entre 1990 et 2022, alignée sur les lignes directrices du GIEC.

Les résultats révèlent une augmentation de 1 531% des émissions nettes, passant de -7 710,62 Gg eq. CO₂ en 1990 à 110 345,58 Gg eqCO₂ en 2022. Cette hausse est principalement attribuée aux secteurs de l'énergie (+766,5%), des procédés industriels (+5 348,4%), et des déchets (+295,8%), reflétant l'intensification des activités économiques et industrielles. Cependant, les absorptions par les puits de carbone, principalement les forêts, ont chuté de 78,7%, compromettant leur rôle atténuateur. Le dioxyde de carbone (CO₂) représente 78,57% des émissions totales, avec des contributions significatives du méthane (CH₄) et du protoxyde d'azote (N₂O) issus de l'agriculture et de la gestion des déchets. Les tendances de émissions se recapitulent comme suit :

- ♦ **Émissions totales** : Les émissions totales (GES bruts) restent relativement stables jusqu'aux années 2000, avec une moyenne autour de 84 187,65 Gg CO₂ eq. À partir de 2016, on observe une diminution progressive, atteignant 129 922,52 Gg CO₂ eq en 2022. Ce qui signifie que la stabilité des émissions suggère une difficulté à réduire rapidement les sources d'émissions. La baisse récente peut être le fruit de politiques climatiques renforcées et d'une transition énergétique.
- ♦ **Absorptions totales** : Les absorptions totales diminuent progressivement, passant de -91 898,26 Gg CO₂ eq en 1990 à -19 576,94 Gg CO₂ eq en 2022. Cette réduction de la capacité d'absorption pourrait être attribuée à la déforestation et la dégradation des puits de carbone (forêts, sols). Ce qui signifie que la diminution des absorptions aggrave le bilan net des émissions et souligne la nécessité de protéger et renforcer les puits de carbone.
- ♦ **Émissions nettes** : Les émissions nettes (différence entre émissions totales et absorptions) augmentent significativement sur la période, passant de -7 710,62 Gg CO₂ eq en 1990 à 110 345,58 Gg CO₂ eq en 2022. L'augmentation est marquée par des fluctuations de forte hausse de 1990 à 2001 (+1 127%) et en 2012 (+8,66%) et d'une baisse notable en 2016 (-7,36%). Ce qui signifie que l'augmentation des émissions nettes reflète un déséquilibre croissant entre émissions et absorptions. Les variations annuelles pourraient être dues à des facteurs économiques, climatiques ou à des événements spécifiques (par exemple, des changements dans l'utilisation des terres).

De manière sectorielle, Les tendances révèlent ce qui suit :

- ♦ **Secteur Énergie** : Les émissions ont crû de 766,5%, passant de 2 655,71 à 23 010,02 Gg CO₂ eq, reflétant l'intensification des activités industrielles et énergétiques.

- ♦ **Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)** : Évolution importante (+5 348,17%), avec des émissions passant de 331,61 à 18 070,71 Gg CO₂ eq, probablement en raison de l'industrialisation accrue.
- ♦ **Agriculture** : Faible croissance relative (+38,17%), mais reste un contributeur clé avec 8 230,68 Gg CO₂ eq en 2022.
- ♦ **Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)** : Variation modérée (+389,8%), mais encore un secteur dominant avec 53 643,11 Gg CO₂ eq, montrant une pression continue sur les terres.
- ♦ **Déchets** : Augmentation importante (+295,7%), reflétant des défis dans la gestion des déchets urbains et industriels pour des émissions de 1 867,24 à 7 391,06 Gg CO₂ eq.

Au niveau des gaz, les tendances sont les suivantes :

- ♦ **Dioxyde de carbone (CO₂)** : Constitue 78,57% des émissions totales, majoritairement issu des secteurs de l'énergie et de l'UTCATF.
- ♦ **Méthane (CH₄)** : Responsable de 0,76% des émissions, principalement lié à l'agriculture et aux déchets.
- ♦ **Protoxyde d'azote (N₂O)** : Emissions dues à l'utilisation d'engrais et à la gestion des sols agricoles.
- ♦ **Gaz fluorés (HFC)** : Croissance rapide due à leur utilisation dans les industries modernes.

Les résultats de l'inventaire révèlent des défis majeurs :

- La réduction continue des capacités d'absorption des puits naturels, aggravée par la déforestation ;
- La dépendance persistante aux combustibles fossiles dans les secteurs énergétiques et des transports ;
- L'insuffisance des infrastructures pour une gestion durable des déchets.

Les analyses méthodologiques mettent en avant la nécessité d'améliorer la gestion des données sectorielles et de renforcer les capacités nationales pour garantir des inventaires plus précis et cohérents. Le rapport recommande d'intensifier la transition vers les énergies renouvelables, de restaurer les puits de carbone, et de moderniser la gestion des déchets pour atteindre les objectifs climatiques. Ces efforts sont cruciaux pour maintenir la crédibilité internationale de la Côte d'Ivoire dans ses engagements climatiques.

RE 2 : Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'obtention des Contributions Déterminées au niveau National au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris

En ratifiant l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire s'est engagée à contribuer à l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique à 2°C, voire 1,5°C. Cela a marqué le début d'un alignement stratégique de ses politiques climatiques sur les exigences internationales.

L'objectif de la Côte d'Ivoire en matière d'atténuation repose sur une approche en deux scénarios :

- ♦ **Un scénario inconditionnel**, qui vise une réduction de 30,41 % des émissions de GES d'ici 2030 par rapport au scénario de référence. Cet engagement repose uniquement sur les ressources internes du pays et englobe des mesures déjà planifiées ou en cours de mise en œuvre.
- ♦ **Un scénario conditionnel**, encore plus ambitieux, envisage une réduction de 98,95 % des émissions d'ici 2030, à condition de recevoir un soutien financier, technique et technologique important de la communauté internationale.

Le suivi des progrès dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) repose sur l'identification et l'utilisation d'indicateurs clés, sélectionnés pour leur pertinence et leur capacité à refléter l'avancement des actions climatiques prioritaires. Ainsi, les principaux indicateurs qui permettront d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre des engagements climatiques sont entre autres :

- ♦ **Niveau des Émissions Nationales de GES** : Total des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), exprimées en tonnes d'équivalent CO₂, déclarées dans l'inventaire national des GES ;
- ♦ **Pourcentage des énergies renouvelables dans le mix électrique** : Part de la production d'électricité provenant de sources renouvelables (solaire, hydroélectrique, biomasse) dans le total de la production ;
- ♦ **Pourcentage de couvert forestier** : Proportion de la surface terrestre du pays couverte par des forêts.
- ♦ **Pourcentage des déchets mis en décharge contrôlée** : Proportion des déchets collectés dans des décharges contrôlées, assurant une gestion sécurisée et limitant les émissions de méthane

L'analyse des progrès réalisés par rapport aux objectifs de la CDN compare les données de référence et les indicateurs clés à des cibles fixées pour 2030, avec une évaluation intermédiaire des performances pour certaines années (2020, 2021, 2022). Il se récapitule comme suit :

- ♦ **Réduction des émissions nationales de GES** : Une réduction de 22,70% a été atteinte mais pas l'objectif de 30,41% prévu pour 2030. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, la cible de réduction de 30,41% pour 2030 reste ambitieuse et nécessitera des efforts accrus, notamment dans les secteurs les plus émetteurs comme l'énergie et les transports.
- ♦ **Pourcentage d'énergies renouvelables dans le mix électrique** : L'objectif ambitieux de 45% d'énergies renouvelables d'ici 2030 reste inchangé. Aucun progrès significatif n'a été réalisé depuis la base de 35%, reflétant un retard important dans le déploiement des énergies propres.
- ♦ **Pourcentage de couvert forestier** : L'objectif est d'atteindre un couvert forestier de 20% d'ici 2030. Les données actuelles montrent un statu quo à 9%, suggérant des mesures et un suivi rigoureux des actions à renforcer.

La Côte d'Ivoire aspire à atteindre ses cibles de réduction d'émissions en s'appuyant sur des stratégies sectorielles ambitieuses résumées en dix-huit (18) politiques, mesures, actions et plans d'atténuation. Ces initiatives intègrent des solutions dans des domaines clés tels que l'énergie, l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets qui visent à transformer durablement les modes de production et de consommation.

Les projections des émissions et absorptions de gaz à effet de serre permettent de quantifier l'impact futur de ces initiatives en vigueur, ainsi que des engagements pris dans les CDN, tout en identifiant les écarts à combler pour atteindre les objectifs climatiques. Les résultats des projections révèlent ce qui suit :

- ♦ **Scénario Business-as-Usual (BAU)** : Ce scénario projette une augmentation continue des émissions de GES jusqu'en 2050, atteignant environ 120 000 ktCO₂/an. Cette tendance reflète l'absence de mesures supplémentaires d'atténuation, avec une intensification des activités économiques et sectorielles.
- ♦ **Scénario conditionnel** : Ce scénario suppose la mise en œuvre de mesures ambitieuses dépendant de soutiens externes (financements internationaux, transferts de technologie, etc.). Les émissions diminuent progressivement à partir de 2022, atteignant des niveaux négatifs (séquestration nette) dès 2030, et continuent de baisser jusqu'à environ -200 000 ktCO₂/an en 2050. Cette séquestration nette est probablement due à des programmes de reforestation et à des améliorations majeures dans la gestion des terres et des énergies renouvelables.
- ♦ **Scénario inconditionnel** : Ce scénario inclut uniquement les mesures que la Côte d'Ivoire peut mettre en œuvre avec ses propres ressources. Les réductions d'émissions sont moins ambitieuses comparées au scénario conditionnel. Bien que les émissions diminuent significativement par rapport au BAU, elles restent positives jusqu'en 2050, atteignant environ 30 000 ktCO₂/an.

RE 3 : Informations relatives aux incidences des changements climatiques et à l'adaptation

Les caractéristiques biogéophysiques et économiques du pays, telles que le relief, l'hydrographie et les infrastructures, servent de toile de fond pour comprendre la complexité de l'adaptation. Ainsi, les principaux risques climatiques identifiés incluent les inondations, la chaleur extrême, la sécheresse, et les érosions côtières, exposant les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de la santé et des infrastructures économiques.

Par ailleurs, la vulnérabilité est exacerbée par des facteurs tels que la déforestation, la pression démographique, et le manque de ressources financières. D'une part, le secteur des ressources en eau est particulièrement affecté. En raison des variations climatiques, on observe une réduction des volumes d'eau disponibles, augmentant ainsi les périodes d'étiage et les risques d'inondation. Cela impacte notamment l'agriculture pluviale et irriguée, accentuant la précarité alimentaire.

D'autre part, le secteur agricole fait face à des défis majeurs. Les sécheresses récurrentes et les pluies extrêmes perturbent les cycles agricoles, réduisant les rendements et menaçant la sécurité alimentaire nationale. Par conséquent, des techniques agricoles durables sont nécessaires pour renforcer la résilience.

En outre, les zones côtières, confrontées à l'érosion et à la montée des eaux, nécessitent une intervention urgente. La restauration des mangroves et l'installation de digues figurent parmi les priorités pour protéger les infrastructures essentielles et les communautés.

Cependant, des obstacles majeurs freinent la mise en œuvre des stratégies d'adaptation. Notamment, des risques organisationnels, comme l'absence de coordination interinstitutionnelle, aggravent les lenteurs administratives. De plus, l'insécurité persistante dans certaines régions entrave les investissements et la mise en œuvre des projets.

Par ailleurs, les incertitudes liées aux projections climatiques limitent l'efficacité des mesures planifiées. Ces incertitudes peuvent décourager les décideurs et nécessitent un renforcement des capacités humaines et techniques pour surmonter ces défis.

RE 4 : Informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris

Les évaluations révèlent que des financements substantiels sont nécessaires pour des initiatives prioritaires, notamment la transition énergétique, la reforestation, la gestion durable des terres et l'adaptation aux impacts climatiques. En 2022, une part significative du soutien financier a été allouée à des projets dans l'énergie renouvelable et la conservation des forêts. Toutefois, les écarts entre les besoins identifiés et les financements reçus restent préoccupants.

En matière de financement, les secteurs prioritaires identifiés incluent l'énergie, l'agriculture, et la gestion des déchets, soulignant leur rôle crucial dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, les appuis financiers reçus proviennent des ressources de l'Etat et des partenaires internationaux, pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation.

En référence au document officiel PIP 2025-2027, plusieurs projets prioritaires, totalisant un nombre significatif, ont été identifiés et mis en œuvre pour répondre aux défis des changements climatiques.

- Montant total estimé pour tous les projets : **2 049 142 021 435 FCFA** soit **3 415 236 702 USD** (Montant bailleur : **1 625 415 164 203 FCFA** et montant Etat : **423 726 857 232 FCFA**)
- Montant total reçu est de **328 194 306 240 FCFA** soit **546 990 510** de Dollars Américains
- Les fonds déjà mobilisés (16,01%) sont significatifs, mais il reste à combler un écart de plus de **1 720 947 715 195 Francs CFA** soit **2 868 246 192** de Dollars Américains pour atteindre les objectifs.

Concernant le transfert de technologies, les besoins spécifiques identifiés sont les technologies liées à l'énergie renouvelable et à la gestion durable des ressources naturelles. De plus, les technologies effectivement reçues sont identifiées tout en mettant en avant les succès enregistrés dans leur mise en œuvre.

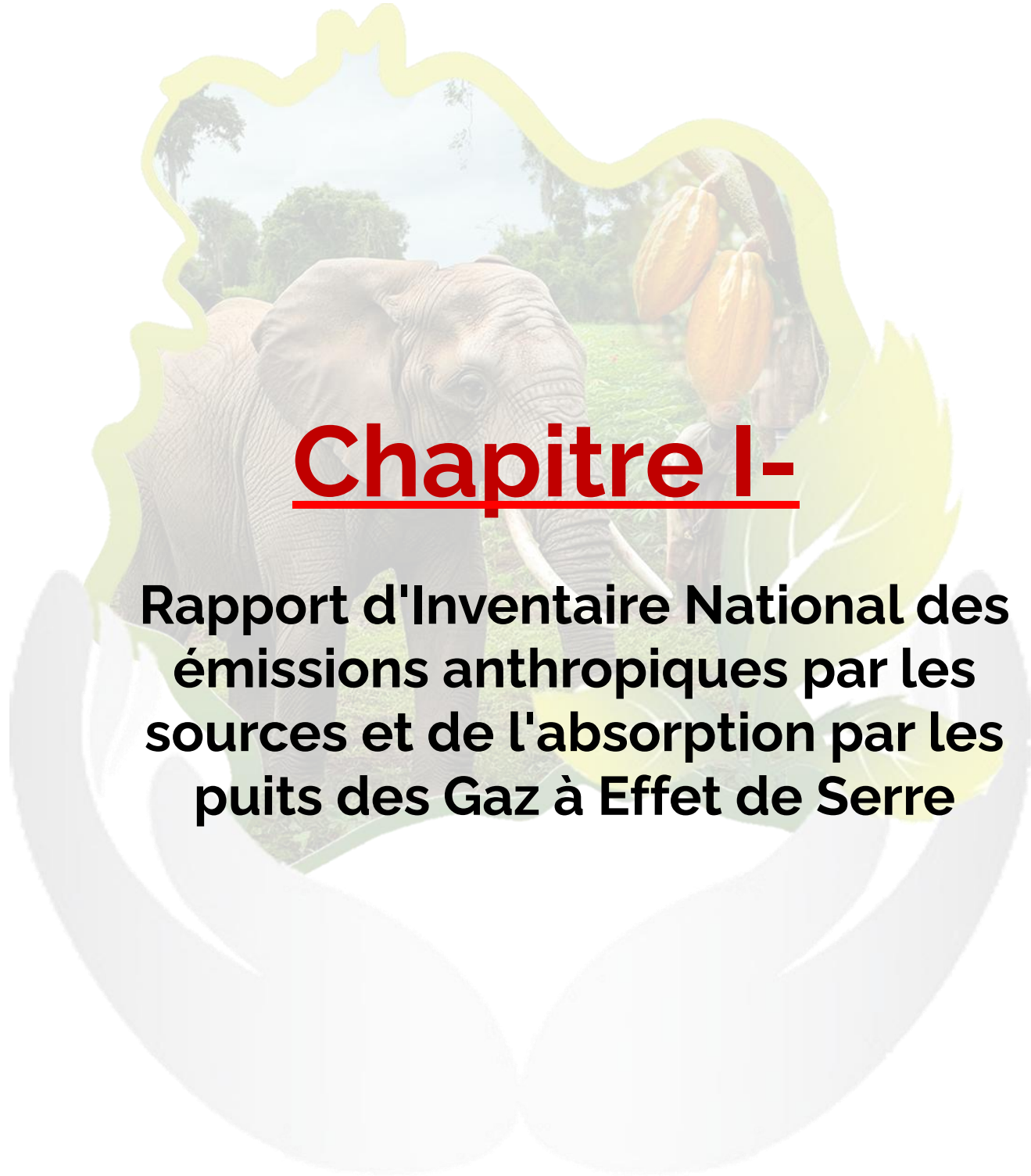
En ce qui concerne le renforcement des capacités, les priorités identifiées incluent la formation technique, le renforcement institutionnel et la gestion des données liées au climat. Cependant, des lacunes subsistent, notamment en matière de coordination intersectorielle et de financement pour développer des expertises locales.

Introduction

La République de Côte d'Ivoire, pleinement engagée dans la lutte contre le changement climatique, reconnaît l'importance de la transparence dans ses actions et ses engagements en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets du réchauffement planétaire. En tant que signataire de l'Accord de Paris et membre actif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le pays s'efforce de respecter les obligations internationales en matière de transparence climatique, visant à suivre, rendre compte et vérifier les progrès réalisés.

Ce rapport biennal sur la transparence climatique reflète les efforts entrepris par la Côte d'Ivoire au cours des deux dernières années, en lien avec ses Contributions Déterminées au niveau national (CDN) et son ambition de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en renforçant la résilience de ses populations face aux impacts climatiques. Il s'inscrit dans une démarche de transparence des données et de renforcement de la confiance internationale, permettant de mesurer l'impact des politiques climatiques nationales et d'attirer des soutiens financiers et techniques pour accélérer la transition vers une économie bas-carbone.

Le rapport présente également les défis rencontrés, les progrès accomplis et les perspectives pour les années à venir, tout en mettant l'accent sur les systèmes de suivi des émissions et des mesures d'adaptation, ainsi que sur les efforts déployés pour garantir la qualité et la vérifiabilité des informations collectées.



Chapitre I-

Rapport d'Inventaire National des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits des Gaz à Effet de Serre

I.1.- INFORMATIONS GENERALES SUR LES INVENTAIRES DE GES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Côte d'Ivoire, en tant que signataire de l'Accord de Paris et membre actif de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), a mis en place un cadre institutionnel robuste pour élaborer ses inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES). Cet arrangement institutionnel vise à garantir la transparence, l'exactitude, la cohérence, la comparabilité et l'exhaustivité des données, conformément aux lignes directrices du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

Au cœur de ce dispositif, la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique (DLCCTE), rattachée au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE), joue un rôle central. Elle coordonne l'ensemble du processus, depuis la collecte des données jusqu'à la soumission des rapports aux instances internationales.

L'arrangement repose sur une approche inclusive, impliquant une collaboration multisectorielle entre les ministères, les agences techniques, les institutions de recherche et les partenaires internationaux. Des mécanismes spécifiques, tels que l'archivage centralisé des données, des procédures d'assurance et de contrôle qualité (AQ/CQ) et des ateliers de validation, assurent la qualité et la fiabilité des inventaires.

Cet arrangement institutionnel reflète l'engagement de la Côte d'Ivoire à respecter ses obligations internationales tout en renforçant ses capacités nationales pour suivre et réduire ses émissions de GES, en soutenant ses objectifs de développement durable et de résilience climatique.

I.2.- DESCRIPTION DES TENDANCES EN MATIERE D'EMISSIONS ET D'ABSORPTIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

I.2.1- Tendance des émissions et absorptions

Une synthèse des émissions et absorptions de gaz à effet de serre (GES) en Côte d'Ivoire retrace leur évolution sur une période de 32 ans (1990-2022). Elle met en évidence les principales tendances observées, notamment les hausses et baisses relatives des émissions, ainsi que la répartition des contributions selon les secteurs d'activité et les types de gaz. Le tableau ci-après présente les tendances globales des émissions et absorptions agrégées de GES.

Tableau 1. : Tendances en matière d'émissions et d'absorptions de gaz à effet de serre agrégées en Côte d'Ivoire (1990-2022)

Année	Emissions totales (Gg CO2 eq)	Absorptions totales (Gg CO2 eq)	Emissions Nettes (Gg CO2 eq)	Variation des Emissions Nettes (%)
1990	84 187,65	-91 898,26	-7 710,62	
1991	94 230,70	-89 739,01	4 491,69	-158,25
1992	94 788,53	-87 577,51	7 211,02	60,54
1993	94 816,59	-85 416,40	9 400,19	30,36

Année	Emissions totales (Gg CO2 eq)	Absorptions totales (Gg CO2 eq)	Emissions Nettes (Gg CO2 eq)	Variation des Emissions Nettes (%)
1994	95 682,93	-83 362,06	12 320,88	31,07
1995	96 232,00	-81 347,65	14 884,35	20,81
1996	95 305,24	-80 062,84	15 242,40	2,41
1997	96 184,54	-77 266,01	18 918,52	24,12
1998	95 898,09	-73 201,28	22 696,81	19,97
1999	96 604,67	-71 120,51	25 484,17	12,28
2000	97 884,45	-68 948,71	28 935,75	13,54
2001	116 531,55	-67 118,38	49 413,17	70,77
2002	119 040,53	-66 536,38	52 504,15	6,26
2003	117 899,26	-65 027,94	52 871,32	0,70
2004	117 191,79	-61 825,50	55 366,29	4,72
2005	121 184,52	-59 997,47	61 187,05	10,51
2006	120 528,88	-57 419,68	63 109,20	3,14
2007	120 279,92	-52 801,84	67 478,08	6,92
2008	121 667,21	-51 843,34	69 823,87	3,48
2009	121 075,63	-49 653,12	71 422,51	2,29
2010	122 180,51	-44 988,87	77 191,64	8,08
2011	121 769,51	-42 601,94	79 167,57	2,56
2012	125 159,78	-39 133,37	86 026,41	8,66
2013	127 445,13	-37 391,72	90 053,41	4,68
2014	129 449,61	-34 147,54	95 302,07	5,83
2015	132 431,44	-31 782,87	100 648,57	5,61
2016	123 066,40	-29 827,66	93 238,74	-7,36
2017	122 774,53	-27 936,59	94 837,94	1,72
2018	122 286,92	-26 105,36	96 181,56	1,42
2019	124 177,54	-24 414,46	99 763,08	3,72
2020	123 133,73	-22 820,02	100 313,71	0,55
2021	127 535,12	-21 224,78	106 310,34	5,98
2022	129 922,52	-19 576,94	110 345,58	3,80

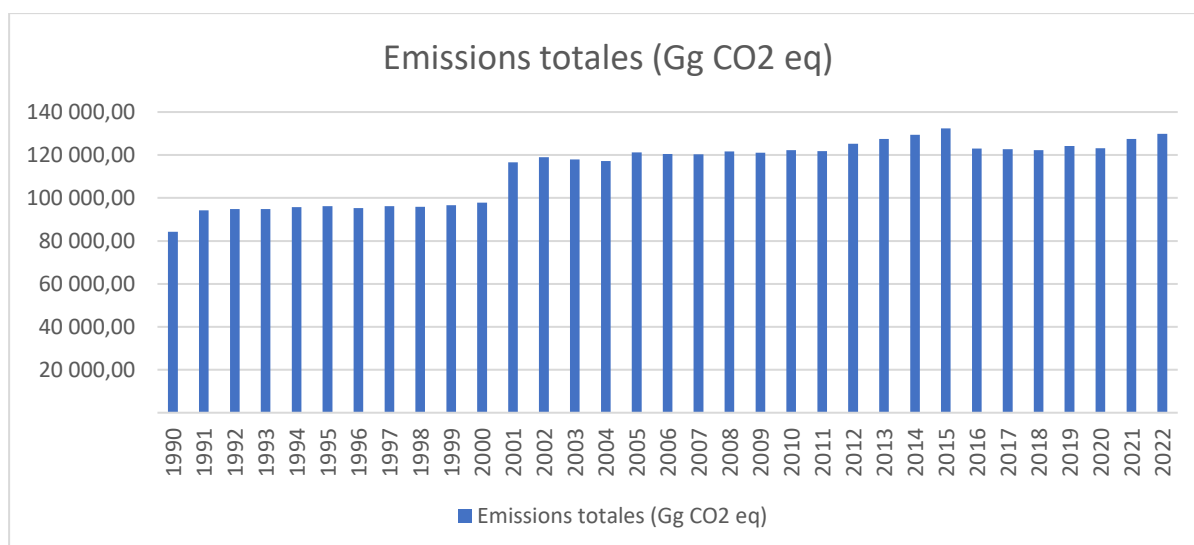


Figure 1: Série temporelle des émissions totales de 1990 à 2022

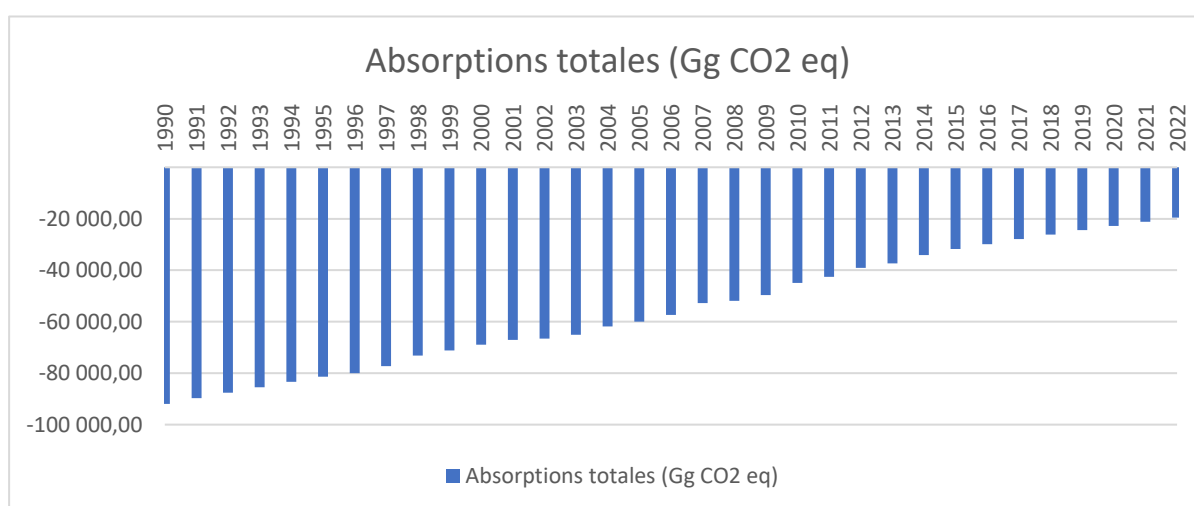


Figure 2: Série temporelle des absorptions totales de 1990 à 2022

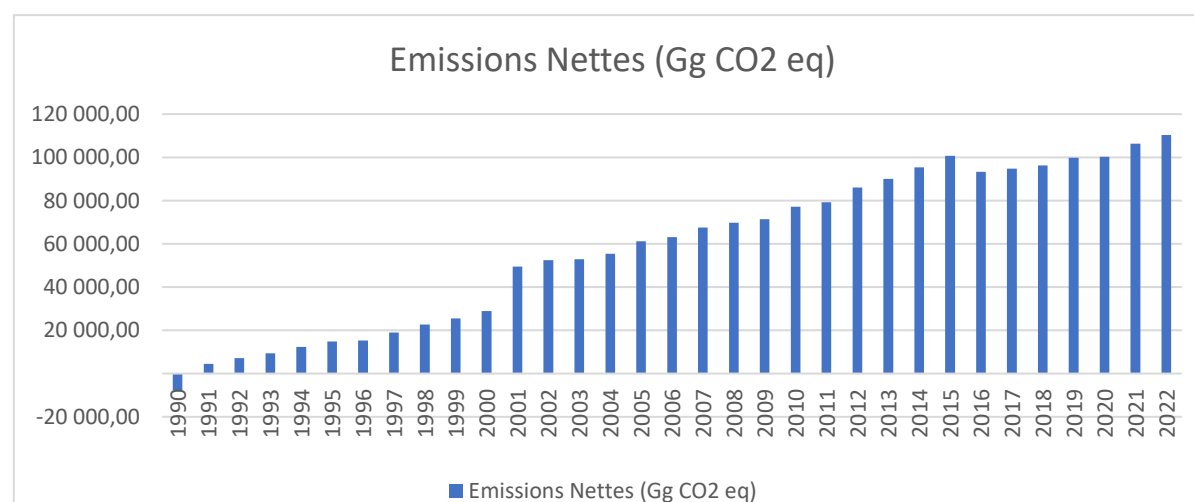


Figure 3: Série temporelle des émissions nettes de 1990 à 2022

1.2.2- Analyse et interprétation des émissions et absorption

- ♦ **Émissions totales** : Les émissions totales (GES bruts) restent relativement stables jusqu'aux années 2000, avec une moyenne autour de 84 187,65 Gg CO₂ eq. À partir de 2016, on observe une diminution progressive, atteignant 129 922,52 Gg CO₂ eq en 2022. Ce qui signifie que la stabilité des émissions suggère une difficulté à réduire rapidement les sources d'émissions. La baisse récente peut être le fruit de politiques climatiques renforcées et d'une transition énergétique.
- ♦ **Absorptions totales** : Les absorptions totales diminuent progressivement, passant de -91 898,26 Gg CO₂ eq en 1990 à -19 576,94 Gg CO₂ eq en 2022. Cette réduction de la capacité d'absorption pourrait être attribuée à la déforestation et la dégradation des puits de carbone (forêts, sols). Ce qui signifie que la diminution des absorptions aggrave le bilan net des émissions et souligne la nécessité de protéger et renforcer les puits de carbone.
- ♦ **Émissions nettes** : Les émissions nettes (différence entre émissions totales et absorptions) augmentent significativement sur la période, passant de -7 710,62 Gg CO₂ eq en 1990 à 110 345,58 Gg CO₂ eq en 2022. L'augmentation est marquée par des fluctuations de forte hausse de 1990 à 2001 (+1 127%) et en 2012 (+8,66%) et d'une baisse notable en 2016 (-7,36%). Ce qui signifie que l'augmentation des émissions nettes reflète un déséquilibre croissant entre émissions et absorptions. Les variations annuelles pourraient être dues à des facteurs économiques, climatiques ou à des événements spécifiques (par exemple, des changements dans l'utilisation des terres).

1.3.- VUE D'ENSEMBLE DES ESTIMATIONS ET DES TENDANCES DES EMISSIONS DES CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS

1.3.1- Tendance des émissions et absorptions par secteur

Une vue d'ensemble des émissions et des absorptions de GES en Côte d'Ivoire illustre les tendances générales sur une période de 32 ans (1990-2022). Elle met en lumière les sources majeures d'émissions, les puits de carbone, et les tendances observées et présente une analyse synthétique des données relatives aux principales catégories de sources et de puits.

Tableau 2. : Tendance en matière d'émissions et d'absorptions par secteur (1990-2022)

Année	Energie	PIUP	Agriculture	UTCATF	Déchets	Total
1990	2 655,71	331,61	5 957,11	-18 522,29	1 867,24	-7 710,62
1991	2 740,96	339,40	6 213,34	-6 978,40	2 176,39	4 491,69
1992	2 725,80	347,76	6 441,71	-4 731,43	2 427,18	7 211,02
1993	2 912,98	356,12	5 977,11	-2 484,84	2 638,82	9 400,19
1994	3 048,95	349,05	6 442,12	-345,01	2 825,76	12 320,88
1995	3 113,25	341,98	6 677,03	1 754,89	2 997,20	14 884,35
1996	2 955,46	334,92	5 665,89	3 125,17	3 160,97	15 242,40
1997	3 299,51	327,59	5 968,01	6 007,48	3 315,93	18 918,52
1998	3 008,49	320,64	5 754,25	10 157,70	3 455,73	22 696,81

Année	Energie	PIUP	Agriculture	UTCATF	Déchets	Total
1999	3 665,58	312,52	5 566,69	12 323,96	3 615,42	25 484,17
2000	4 600,78	305,45	5 682,77	14 581,24	3 765,51	28 935,75
2001	6 550,66	331,86	6 285,91	32 343,02	3 901,72	49 413,17
2002	7 991,18	308,37	7 125,86	33 046,27	4 032,47	52 504,15
2003	6 889,49	315,35	6 835,77	34 675,97	4 154,74	52 871,32
2004	6 876,89	288,56	5 905,04	37 999,66	4 296,14	55 366,29
2005	9 283,91	270,58	7 254,79	39 948,94	4 428,83	61 187,05
2006	8 624,41	311,60	6 964,70	42 647,99	4 560,51	63 109,20
2007	8 128,79	276,02	6 986,14	47 387,08	4 700,05	67 478,08
2008	9 616,49	287,34	6 620,83	48 466,83	4 832,38	69 823,87
2009	8 889,07	303,29	6 491,63	50 778,31	4 960,21	71 422,51
2010	9 526,24	526,92	6 508,40	55 533,45	5 096,64	77 191,64
2011	10 161,44	820,41	6 677,06	56 272,68	5 235,98	79 167,57
2012	12 833,77	1 297,94	6 748,43	59 786,01	5 360,27	86 026,41
2013	13 231,70	2 108,31	7 647,89	61 572,42	5 493,10	90 053,41
2014	13 747,73	3 341,79	7 718,21	64 861,35	5 632,98	95 302,07
2015	14 652,58	5 030,59	7 884,44	67 270,78	5 810,17	100 648,57
2016	14 962,55	7 041,53	8 663,12	56 564,83	6 006,71	93 238,74
2017	15 591,81	9 203,17	7 917,49	55 899,01	6 226,47	94 837,94
2018	14 524,37	11 488,15	8 540,20	55 173,36	6 455,47	96 181,56
2019	17 684,81	13 417,07	7 667,05	54 307,38	6 686,76	99 763,08
2020	17 271,03	14 975,25	7 808,71	53 344,94	6 913,77	100 313,71
2021	22 200,98	16 575,44	8 030,48	52 347,53	7 155,92	106 310,34
2022	23 010,02	18 070,71	8 230,68	53 643,11	7 391,06	110 345,58
Variation absolue de 1990 à 2022	20 354,31	17 739,10	2 273,57	72 165,40	5 523,82	118 056,19
Variation relative de 1990 à 2022	766,43	5 349,39	38,17	-389,61	295,83	-1 531,09

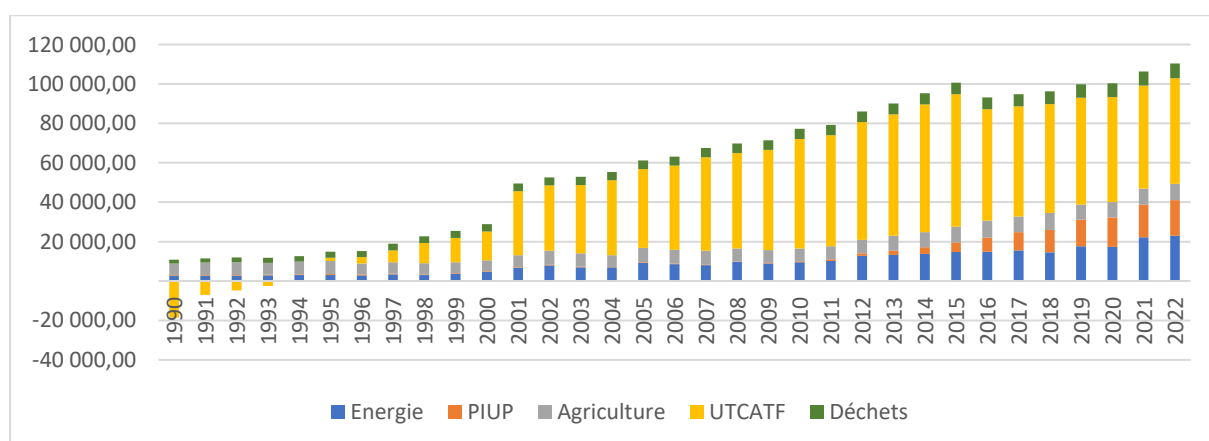


Figure 4: Série temporelle des émissions par secteur

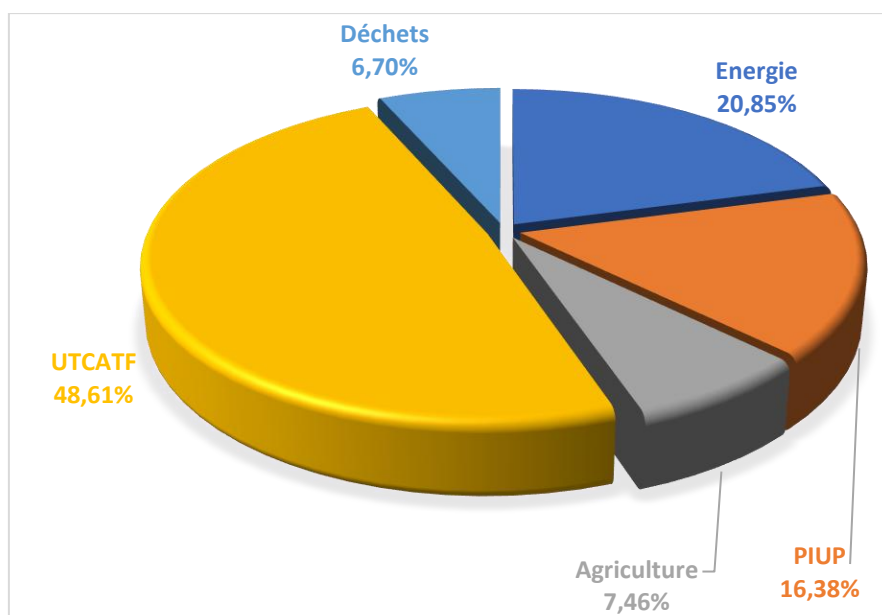


Figure 5: Répartition totale des émissions des gaz à effet de serre par secteur en 2022

1.3.2- Analyse et interprétation des émissions et absorptions par secteur

Les émissions ont augmenté de 1 531% entre 1990 et 2022, passant de -7 710,62 à 110 345,58 Gg CO₂ eq. Cette hausse est principalement attribuée à la croissance des secteurs énergétiques, industriels, et agricoles.

- ♦ **Secteur Énergie** : Les émissions ont crû de 766,5%, passant de 2 655,71 à 23 010,02 Gg CO₂ eq, reflétant l'intensification des activités industrielles et énergétiques.
- ♦ **Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)** : Évolution importante (+5 348,17%), avec des émissions passant de 331,61 à 18 070,71 Gg CO₂ eq, probablement en raison de l'industrialisation accrue.
- ♦ **Agriculture** : Faible croissance relative (+38,17%), mais reste un contributeur clé avec 8 230,68 Gg CO₂ eq en 2022.
- ♦ **Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)** : Variation modérée (+389,8%), mais encore un secteur dominant avec 53 643,11 Gg CO₂ eq, montrant une pression continue sur les terres.
- ♦ **Déchets** : Augmentation importante (+295,7%), reflétant des défis dans la gestion des déchets urbains et industriels pour des émissions de 1 867,24 à 7 391,06 Gg CO₂ eq

1.3.3- Emissions par gaz

Les principaux gaz émis se recapitule comme suit :

- **Dioxyde de carbone (CO₂)** : Constitue 78,57% des émissions totales, majoritairement issu des secteurs de l'énergie et de l'UTCATF.
- **Méthane (CH₄)** : Responsable de 0,76% des émissions, principalement lié à l'agriculture et aux déchets.
- **Protoxyde d'azote (N₂O)** : Emissions dues à l'utilisation d'engrais et à la gestion des sols agricoles.

- **Gaz fluorés (HFC)** : Croissance rapide due à leur utilisation dans les industries modernes.

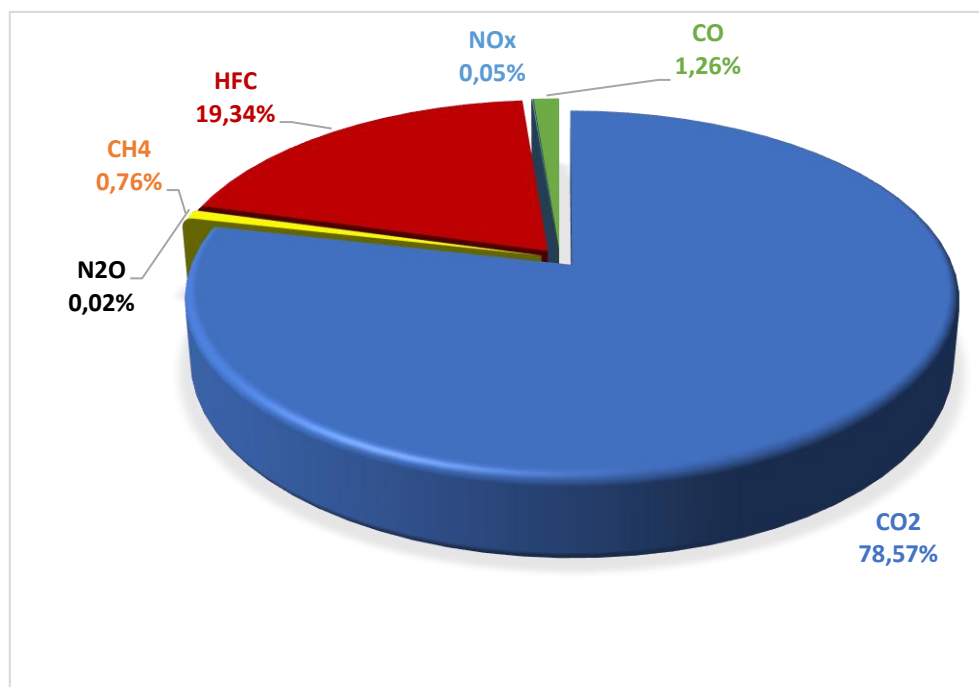


Figure 6: Répartition totale des émissions des gaz à effet de serre par type de gaz en 2022

I.4.- AUTRES INFORMATIONS (PAR EXEMPLE, GES INDIRECTS, GAZ PRECURSEURS)

En complément des émissions de gaz à effet de serre (GES) directs (CO₂, CH₄, N₂O, etc.), les GES indirects jouent un rôle important dans les dynamiques atmosphériques et climatiques. Les GES indirects, comme le monoxyde de carbone (CO) et les oxydes d'azote (NO_x), participent aux réactions chimiques dans l'atmosphère, influençant la formation d'ozone troposphérique et d'autres polluants secondaires. Dans cet inventaire, ces gaz indirects se résument comme suit:

- ♦ **Monoxyde de carbone (CO)** : Émissions significatives dues au brûlage dirigé des savanes (479,69 Gg) et des résidus agricoles (645,04 Gg).
- ♦ **Oxydes d'azote (NO_x)** : brûlage dirigé des savanes (28,78 Gg) et des résidus agricoles (17,53 Gg). Ils contribuent à la formation d'ozone troposphérique, augmentant ainsi l'effet de serre.

I.5.- ANALYSE DES CATEGORIES CLES

I.5.1- Evaluation de Niveau

L'évaluation de niveau met en évidence les principales sources et absorptions de gaz à effet de serre (GES) :

- ♦ Les terres cultivées (52 711,742 Gg eq. CO₂) et terres converties en prairies (20 015,545 Gg eq. CO₂) sont les plus grandes sources d'émissions, reflétant la déforestation et l'extension agricole.

- ♦ Les terres forestières restant forestières (-15 718,687 Gg eq. CO₂) agissent comme des puits de carbone essentiels.
- ♦ Le transport routier (7 019,096 Gg eq. CO₂) et les activités de combustion de carburant des industries énergétiques (6 366,355 Gg eq. CO₂) contribuent significativement aux émissions du secteur énergétique.
- ♦ Les Activités de combustion de carburant – Autres secteurs provenant de consommation de combustibles (4 121,673 Gg eq. CO₂) contribuent significativement aux émissions du secteur industriel et routier.
- ♦ La gestion des déchets (Évacuation des déchets solides pour 3 470,557 Gg eq. CO₂ et le Traitement et rejet des eaux usées avec 3 324,843 Gg eq. CO₂.) reste une source notable de méthane.
- ♦ Les émissions agricoles (fermentation entérique : 2 726,197 tonnes CH₄) soulignent l'impact du secteur primaire.
- ♦ Les Terres cultivées restant terres cultivées jouent un rôle impactant de séquestration de -2 569,903 Gg eq. CO₂ au niveau du secteur de la foresterie.
- ♦ Les émissions directes de N₂O dues aux sols gérés à hauteur de 1 698,018 Gg eq. CO₂ contribue significativement aux émissions du secteur agricole.
- ♦ Les Activités de combustion de carburant – Autres secteurs provenant de combustibles (1 693,049 Gg eq. CO₂) contribuent significativement aux émissions du secteur énergie.

Tableau 3. : Tableau d'Evaluation du Niveau de niveau 1 pour l'inventaire des gaz à effet de serre de la Côte d'Ivoire : Année : 2022

A	B	C	D	E	F	G
Code de la catégorie	Catégories de sources du GIEC	Gaz à effet de serre	Estimation pour la dernière années	Valeur absolue de l'estimation pour la dernière année	Evaluation du niveau	Total cumulatif de colonne F
4.B.2	Terres converties en terres cultivées	CO ₂	52 711,742	52 711,742	0,414	0,414
4.C.2	Terres converties en prairies	CO ₂	20 015,545	20 015,545	0,157	0,571
4.A.1	Terres forestières restant terres forestières	CO ₂	-15 718,687	15 718,687	0,123	0,694
1.A.3.b	Activités de combustion de carburant – Transport – Transport routier	CO ₂	7 019,096	7 019,096	0,055	0,749
1.A.1	Activités de combustion de carburant – Industries énergétiques	CO ₂	6 366,355	6 366,355	0,050	0,799
1.A.4	Activités de combustion de carburant – Autres secteurs	CH ₄	4 121,673	4 121,673	0,032	0,831
5.A	Évacuation des déchets solides	CH ₄	3 470,557	3 470,557	0,027	0,858
5.D	Traitement et rejet des eaux usées	CH ₄	3 324,843	3 324,843	0,026	0,885
3.A	Fermentation entérique	CH ₄	2 726,197	2 726,197	0,021	0,906
4.B.1	Terres cultivées restant terres cultivées	CO ₂	-2 569,903	2 569,903	0,020	0,926
3.D.1	Émissions directes de N ₂ O dues aux sols gérés	N ₂ O	1 698,018	1 698,018	0,013	0,939
1.A.4	Activités de combustion de carburant – Autres secteurs	CO ₂	1 693,049	1 693,049	0,013	0,953
3.C	Cultures de riz	CH ₄	1 402,940	1 402,940	0,011	0,964
2.D	Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	CO ₂	795,228	795,228	0,006	0,970
3.F	Combustion de la biomasse	CH ₄	530,056	530,056	0,004	0,974

I.5.2- Evaluation de la tendance

Au niveau de l'évaluation des tendances, les chiffres montrent que :

- ♦ Les terres forestières restant forestières constituent le principal puits de carbone naturel, absorbant -15 718,69 Gg eq. CO₂ en 2022. Cependant, leur capacité d'absorption est en diminution, soulignant la pression sur les ressources forestières.
- ♦ Les terres converties en terres cultivées représentent la principale source d'émissions avec 52 711,74 Gg eq. CO₂ en 2022, suivies par les terres converties en prairies avec 20 015,55 Gg eq. CO₂. Cela reflète l'impact significatif des changements d'utilisation des terres liés à la déforestation et à l'expansion agricole.
- ♦ La catégorie Terres cultivées restant terres cultivées présente un solde net de séquestration estimé à -2 569,903 Gg eq. CO₂, contribuant ainsi à la réduction des émissions du secteur UTCATF.
- ♦ Les Activités de combustion de carburant – Transport routier est un contributeur majeur avec des émissions atteignant 7 019,10 Gg eq. CO₂.
- ♦ Les Cultures de riz sont également responsables d'émissions significatives de CH₄ à fort potentiel de réchauffement global : 1 402,94 Gg eq. CO₂.

Tableau 4. : Tableau d'Evaluation de la tendance de niveau 1 pour l'inventaire des gaz à effet de serre. Année de référence : 1990 – Dernière Année : 2022

A	B	C	D	E	F	G	H
Code catégorie	Catégories de sources du GIEC	Gaz à effet de serre	Estimation pour l'année de référence	Estimation pour la dernière années	Evaluation de la tendance	Contribution (en %) à la tendance	Total cumulatif
4.A.1	Terres forestières restant terres forestières	CO2	-89 276,36	-15 718,69	5,91387	52,35%	52,35%
4.B.2	Terres converties en terres cultivées	CO2	63 911,59	52 711,74	3,86749	34,24%	86,59%
4.C.2	Terres converties en prairies	CO2	9 426,48	20 015,55	0,64061	5,67%	92,26%
4.B.1	Terres cultivées restant terres cultivées	CO2	-2 569,90	-2 569,90	0,15810	1,40%	93,66%
1.A.3.b	Activités de combustion de carburant – Transport – Transport routier	CO2	1 126,10	7 019,10	0,10306	0,91%	94,57%
3.C	Cultures de riz	CH4	1 587,00	1 402,94	0,09657	0,85%	95,43%
5.D	Traitement et rejet des eaux usées	CH4	1 310,95	3 324,84	0,09219	0,82%	96,24%
3.A	Fermentation entérique	CH4	1 266,80	2 726,20	0,08630	0,76%	97,01%

I.6.- AMELIORATIONS INTRODUITES

Les efforts entrepris pour renforcer la précision, la transparence et la cohérence des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) se recapitulent comme suit :

- ♦ **Renforcement de capacités institutionnelles :**
 - Identification des personnes ressources constituant une équipe dédiée à la collecte et à l'analyse des données sur les GES, assurant une meilleure coordination entre les différentes institutions impliquées.

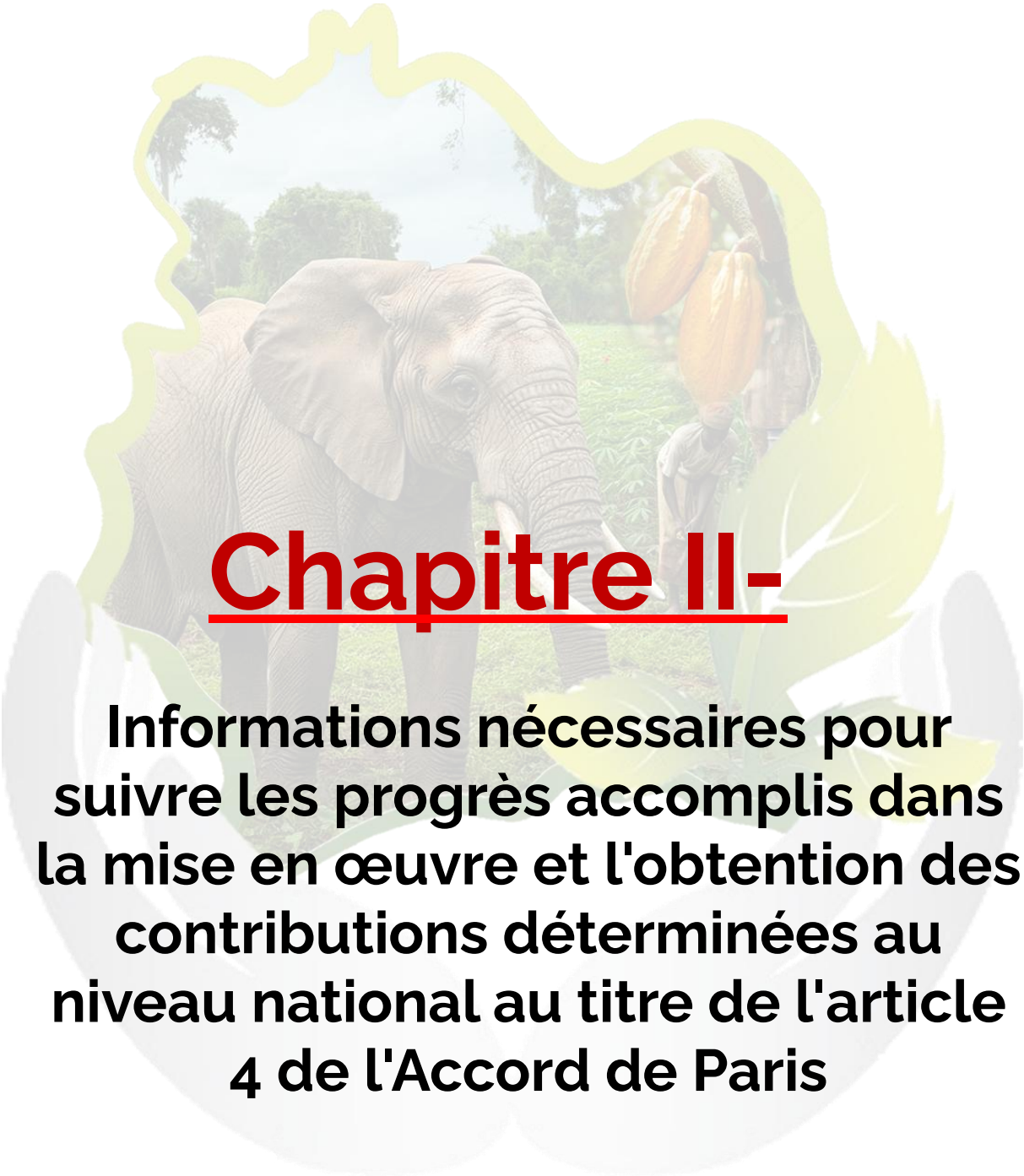
- Formation continue des experts aux méthodologies internationales de comptabilisation des émissions, conformément aux directives du GIEC.

♦ **Amélioration des méthodologies de calcul :**

- Adoption d'un outil développé en interne au contexte ivoirien en comparaison avec les logiciels internationaux, pour refléter plus fidèlement les réalités nationales.
- Utilisation accrue de données d'activité locales détaillées, réduisant ainsi l'incertitude des estimations.

♦ **Renforcement de la transparence et de la vérifiabilité :**

- Documentation détaillée des sources de données, des hypothèses et des méthodes utilisées, conformément aux exigences internationales en matière de transparence.
- Mise en place de processus de revue interne et de validation des données avant leur soumission, garantissant leur fiabilité.



Chapitre II-

**Informations nécessaires pour
suivre les progrès accomplis dans
la mise en œuvre et l'obtention des
contributions déterminées au
niveau national au titre de l'article
4 de l'Accord de Paris**

II.1.- CIRCONSTANCES NATIONALES ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

II.1.1- Situation nationale

II.1.1.1- Structure institutionnelle

La structure institutionnelle en charge des questions climatiques en Côte d'Ivoire est principalement coordonnée par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE). Ce ministère assure la supervision des politiques de lutte contre les changements climatiques et pilote plusieurs initiatives et programmes à travers sa Direction de la Lutte contre les changements climatiques et de la Transition Écologique (DLCCTE). La DLCCTE a pour mission de mettre en œuvre et de suivre la politique nationale de lutte contre les changements climatiques d'une part et d'autre part de contribuer au respect des engagements nationaux et internationaux de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre les changements climatiques.

Pour renforcer l'action de cette structure, la Côte d'Ivoire a créé la **Commission Nationale sur les Changements Climatiques** par décret N° 24-594 du 26 juin 2024 qui est une plateforme nationale de concertation et d'orientation regroupant tous les acteurs intervenant sur la problématique des changements climatiques ainsi que le Bureau Marché Carbone par décret N°2024-658 du 01 août 2024 qui est un guichet unique de la mise en œuvre du cadre global de la participation de la Côte d'Ivoire au mécanisme carbone.

II.1.1.2- Profil démographique

Selon le RGPH 2021, la population de la Côte d'Ivoire était estimée à environ 29 389 150 d'habitants. Cette démographie reflète plusieurs dynamiques importantes, influencées par des facteurs socio-économiques, culturels et historiques. L'état et la structure de la population se défont comme suit :

- ♦ **Croissance démographique** : Cette population se distingue par une croissance rapide, une grande jeunesse et une diversité ethnique et culturelle. Le taux d'accroissement annuel moyen estimé à 2,9 % par an et la densité de la population à 91 habitants/km².
- ♦ **Structure d'âge et du genre** :
 - Population masculine : 52,2% ;
 - Population Féminine : 47,8% ;
 - Moins de 15 ans : 38% ;
 - Entre 15 et 64 ans révolu : 69,2% ;
 - De plus de 64 ans : 3% ;
 - Nombre de ménage : 5 616 487 ménages.
- ♦ **Répartition géographique** :
 - Taux d'urbanisation : Environ 52,5 % en 2021, avec une migration croissante vers les villes ;
 - Villes principales : Abidjan (capitale économique), Bouaké, Korhogo, San Pedro, Daloa, Yamoussoukro (capitale politique), etc. ;

– Ruralité : Environ 47,5 % de la population vit encore dans les zones rurales.

♦ **Diversité ethnique et culturelle :**

- La Côte d'Ivoire compte plus de 60 ethnies, réparties en grands groupes :
 - * Akan (38%) principalement dans les régions du Sud et du Centre ;
 - * Krou (9,1%) sont en majorité à l'Ouest ;
 - * Mandé du nord (22%) ;
 - * Mandé du Sud (8,6%) ;
 - * Gour (22%) sont principalement au Nord.
- * Il a une forte présence de communautés étrangères (environ 2,5 millions de personnes soit 8,5% de la population nationale), principalement en provenance du Burkina Faso, du Mali et de la Guinée.

♦ **Santé et espérance de vie :**

- Espérance de vie : Environ 59 à 61 ans (en augmentation, mais encore faible par rapport aux standards mondiaux) ;
- Taux de mortalité infantile : Relativement élevé (environ 60 décès pour 1 000 naissances) ;
- Défis sanitaires : Paludisme, VIH/SIDA, et accès limité aux soins dans certaines zones rurales.

♦ **Éducation et emploi :**

- Taux d'alphabétisation : Environ 47 % chez les adultes, avec un écart significatif entre les hommes (53 %) et les femmes (41 %) ;
- Défi de scolarisation : Malgré des progrès, l'accès à l'éducation reste inégal, surtout dans les zones rurales ;
- Emploi : L'économie informelle est très développée, et une grande partie de la population active travaille dans le secteur agricole ou le commerce informel.

La population de la Côte d'Ivoire en 2021 est caractérisée par une croissance rapide, une forte jeunesse et une urbanisation accélérée. Cependant, le pays fait face à plusieurs défis, notamment le chômage des jeunes, la cohésion sociale, et l'amélioration des infrastructures et services publics. Pour transformer cette dynamique démographique en avantage, il est essentiel de développer des politiques adaptées en matière d'éducation, d'emploi, et de santé.

II.1.1.3- Profil géographique

La Côte d'Ivoire est un pays situé en Afrique de l'Ouest, bordée par l'océan Atlantique au sud. Sa position géographique stratégique lui confère un rôle clé dans la sous-région ouest-africaine. Sa superficie est de 322 463 km².

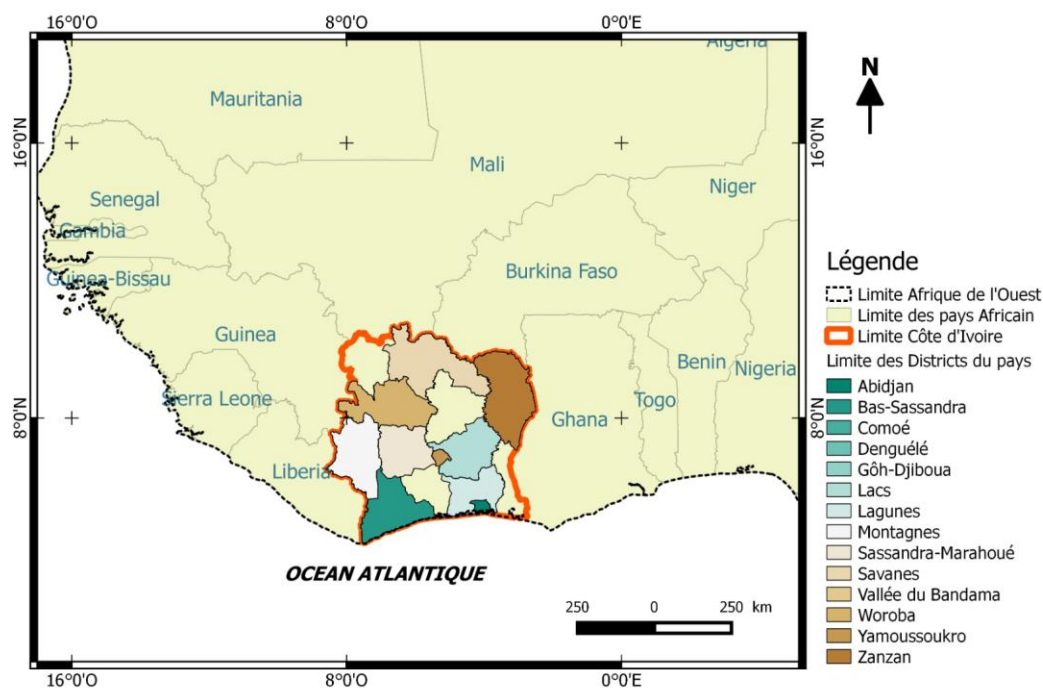


Figure 7: Situation géographique de la Côte d'Ivoire

Les principales caractéristiques de sa situation géographique :

♦ **Coordonnées géographiques :**

- Latitude : environ 4° à 11° nord ;
- Longitude : environ 3° à 8° ouest.

♦ **Pays frontaliers :**

- Nord : Mali (370 km), Burkina Faso (490 km) ;
- Est : Ghana (640 km) ;
- Ouest : Guinée (610 km) et Liberia (580 km) ;
- Sud : Bordé par l'**océan Atlantique** (566 km).

NB : Les distances indiquées représentent le linéaire des frontières avec les pays limitrophes.

♦ **Relief et caractéristiques physiques :**

- Sud : régions côtières marécageuses et lagunaires ;
- Centre : plateaux modérés et savanes.
- Nord : relief plus vallonné avec des zones de savane et quelques collines ;
- Ouest : Zone montagneuse.

II.1.1.4- Profil économique

L'économie ivoirienne est diversifiée, avec des secteurs clés comme l'agriculture, les services et l'industrie. Son PIB a connu une croissance régulière au cours des dernières années, avec un taux moyen de 6 à 8 % avant la pandémie de COVID-19. Cette dynamique économique s'explique en partie par la stabilité politique retrouvée depuis 2011, après une décennie de crises.

II.1.1.4.1- Contexte économique

- ♦ **Croissance du PIB** : En 2023, le PIB de la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance de 6,5%, avec une prévision de 6% pour 2024 ;
- ♦ **PIB nominal** : En 2023, le PIB nominal était estimé à environ 70 milliards de dollars USD.
- ♦ **Composition du PIB** :
 - Agriculture : Environ 20% du PIB ;
 - Industrie : Environ 25% du PIB ;
 - Services : Environ 55% du PIB, avec une forte contribution du secteur des télécommunications et des services financiers.

II.1.1.4.2- Secteurs clés de l'économie

- ♦ **Agriculture** : La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao, représentant environ 40% de la production mondiale. Les autres cultures d'exportation sont le café, l'huile de palme, le coton, la noix de cajou, etc.
- ♦ **Industrie** :
 - Transformation agroalimentaire : La transformation des produits agricoles (cacao, café) est en plein essor contribuant à la création d'emplois ;
 - Industrie manufacturière : Environ 15% de la production industrielle, avec un accent sur les produits alimentaires, les textiles et les matériaux de construction.
- ♦ **Services** :
 - Télécommunications : Croissance rapide, avec un taux de pénétration des téléphones mobiles supérieur à 100% ;
 - Tourisme : Représente environ 5% du PIB, avec des efforts pour diversifier les destinations et attirer davantage de touristes.

II.1.1.4.3- Indicateurs de développement

- ♦ **Pauvreté et inégalités** :
 - Taux de pauvreté : Environ 39% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national (1,90 USD par jour) ;
 - Inégalités : L'indice de Gini pour la Côte d'Ivoire est estimé à 0,45, indiquant des inégalités significatives dans la répartition des revenus.
- ♦ **Éducation** :
 - Taux d'alphabétisation : Environ 53% de la population âgée de 15 ans et plus.
 - Accès à l'éducation primaire : Environ 95% des enfants sont inscrits dans l'enseignement primaire, mais des défis subsistent en matière de qualité de l'enseignement.
- ♦ **Santé** :
 - Espérance de vie : Environ 58 ans.
 - Taux de mortalité infantile : Environ 60 pour 1 000 naissances.

II.1.1.4.4- Investissements et infrastructures

- ♦ **Investissements étrangers** : La Côte d'Ivoire a attiré environ 2,5 milliards de dollars USD d'investissements étrangers directs en 2023, principalement dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie et de l'agriculture ;

♦ **Infrastructures :**

- Transports : Le réseau routier s'étend sur environ 80 000 km, avec des projets en cours pour améliorer les routes et les infrastructures de transport ;
- Énergie : Environ 80% de la population a accès à l'électricité, avec des efforts pour augmenter la capacité de production et développer les énergies renouvelables ;
- Accès aux soins de santé : Environ 70% de la population a accès à des services de santé de base.

II.1.1.5- Profil climatique

Le climat de la Côte d'Ivoire est de type tropical, influencé par la latitude et la proximité de l'océan Atlantique. Il varie entre le climat équatorial dans le sud et le climat tropical de savane au nord. Ces variations créent plusieurs zones climatiques, qui influencent les activités économiques, notamment l'agriculture.

♦ **Climat équatorial (Sud) :** Principalement dans le sud de la Côte d'Ivoire, notamment dans les villes de San Pedro, Abidjan et Daloa. Il est caractérisé par :

- des températures élevées et constantes : 25°C à 30°C en moyenne ;
- une très forte humidité (près de 90 %) ;
- des précipitations abondantes, avec une moyenne annuelle de 1 500 à 2 500mm.
- deux saisons des pluies qui se caractérisent par une grande pluvieuse d'avril à juillet et une petite saison des pluies de septembre à novembre ;
- deux saisons sèches qui se caractérisent en une grande saison sèche de décembre à mars et une petite saison sèche durant le mois d'août (courte pause entre les pluies).

♦ **Climat tropical de savane humide (Centre) :** Le climat tropical de savane humide couvre le nord de la zone forestière du sud et le sud de la région des savanes. Il est caractérisé par des :

- températures élevées : 25°C à 35°C avec une baisse légère en saison des pluies ;
- précipitations modérées : 1 000 à 1 500 mm par an ;
- deux grandes saisons caractérisées par une saison des pluies d'avril à octobre et une saison sèche de novembre à mars, accompagnée du vent sec et chaud de l'harmattan (de décembre à février).

♦ **Climat tropical de savane sèche (Nord) :** Le climat de savane sèche concerne principalement la région des savanes. Il est caractérisé par des :

- températures élevées : 28°C à 40°C, surtout en mars et avril ;
- précipitations faibles : 800 à 1 200 mm par an ;
- deux saisons : une saison des pluies courte de mai à octobre et une saison sèche prolongée de novembre à avril, marquée par le vent d'harmattan.

♦ **Climat de montagne (Ouest) :** le climat de montagne concerne les régions de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Il se caractérise par :

- des températures plus fraîches en altitude : 20°C à 25°C ;
- des précipitations abondantes : 1 800 à 2 500 mm par an ;
- une humidité élevée et brouillard fréquent en altitude ;

- une saison des pluies : avril à octobre.

Le climat de la Côte d'Ivoire varie selon les régions : équatorial humide au sud, tropical de savane au centre, tropical sec au nord, et plus frais dans les montagnes de l'ouest. Cette diversité climatique influence la répartition des activités agricoles, l'élevage, et les modes de vie. Cependant, les changements climatiques posent des défis croissants, nécessitant des stratégies d'adaptation pour préserver les ressources et la sécurité alimentaire.

II.1.1.6- Détails sectoriels

II.1.1.6.1- Energie

La Côte d'Ivoire dispose d'un mix énergétique diversifié, incluant hydrocarbures, hydroélectricité et énergies renouvelables. Toutefois, le pays doit relever les défis liés au changement climatique, à l'augmentation de la demande et à la transition énergétique. Les efforts en cours visent à assurer un accès universel à l'énergie tout en favorisant le développement durable et la compétitivité économique.

- ♦ **Énergies renouvelables** : La Côte d'Ivoire s'engage à diversifier son mix énergétique en investissant dans les énergies renouvelables, qui offrent des opportunités de développement durable et une réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.
 - **Énergie solaire** : Le potentiel solaire de la Côte d'Ivoire est exceptionnel, avec un ensoleillement qui atteint en moyenne 5,5 heures par jour. Cela représente une opportunité importante pour le développement de projets solaires photovoltaïques. Plusieurs initiatives ont vu le jour notamment la centrale solaire photovoltaïque de Boundiali, qui contribue à l'électrification des zones rurales.
 - **Hydroélectricité** : La Côte d'Ivoire dispose de plusieurs barrages hydroélectriques notamment le barrage de Taabo, de Kossou et de Soubré de capacités respectives de 210 MW, 174 MW et 275 MW. La production hydroélectrique brute a atteint 3 199 GWh en 2023. Ces installations contribuent non seulement à la production d'énergie, mais aussi à la régulation des cours d'eau et à la gestion des ressources en eau.
 - **Biomasse** : Avec une agriculture diversifiée, la Côte d'Ivoire génère une quantité significative de déchets organiques qui peuvent être convertis en énergie. La biomasse est particulièrement prometteuse pour les zones rurales, où des projets de valorisation des déchets agricoles peuvent améliorer l'accès à l'énergie tout en offrant des revenus supplémentaires aux agriculteurs. Les ressources de biomasse peuvent également contribuer à la production de biogaz et de bioélectricité.
- ♦ **Énergies Fossiles** : Bien que la Côte d'Ivoire soit en transition vers des énergies plus durables, elle dispose de ressources fossiles qui constituent une part importante de son approvisionnement énergétique.
 - **Pétrole** : La production pétrolière ivoirienne est principalement concentrée dans des blocs offshore. En 2023, la production a atteint environ 29 500 barils par jour. Le gouvernement ivoirien a engagé des efforts pour explorer de nouveaux champs et augmenter la production afin de répondre aux besoins internes et

de stimuler l'économie. L'exportation de pétrole est également une source de revenus significative pour le pays.

- **Gaz naturel** : Le gaz naturel joue un rôle crucial dans le mix énergétique ivoirien, étant utilisé pour la production d'électricité. Environ 76% de l'électricité du pays est produite à partir de centrales thermiques fonctionnant au gaz. La Côte d'Ivoire dispose de réserves de gaz naturel non seulement pour sa consommation intérieure mais également pour l'exportation vers d'autres pays de la sous-région, comme le Ghana et le Libéria.
- ♦ **Production et consommation d'énergie** : La Côte d'Ivoire a connu une croissance significative de sa capacité de production d'électricité, qui a atteint environ 2 000 MW. La répartition de cette capacité est la suivante :
 - Thermique : 76% ;
 - Hydroélectrique : 23% ;
 - Autres sources renouvelables : moins de 1%.

La consommation d'énergie est en forte augmentation, alimentée par la croissance démographique et le développement industriel. Le gouvernement ivoirien a mis en place des politiques visant à améliorer l'accès à l'énergies. En 2022, le taux d'accès à l'électricité avait atteint 95%.

II.1.1.6.2- Transports

Le secteur des transports en Côte d'Ivoire est un moteur essentiel de la croissance économique du pays avec une contribution variant entre 7 et 10% du PIB. Avec l'urbanisation croissante, la concentration des activités économiques dans les grandes villes et l'expansion des échanges régionaux, la Côte d'Ivoire a dû étendre son réseau de transport pour répondre à une demande toujours plus forte.

II.1.1.6.2.1. Types de transport

Les principaux types de transport dans le pays sont les suivants :

- ♦ **Transport routier** : Il représente environ 90% des déplacements de personnes et 80% du transport de marchandises. Le réseau routier totalise 82 000 km, dont environ 7 000 km de routes bitumées. Les principaux axes routiers relient Abidjan aux autres villes importantes comme Bouaké, Yamoussoukro, San-Pedro et Korhogo.
- ♦ **Transport ferroviaire** : Le transport ferroviaire, bien que moins développé, joue un rôle stratégique dans les échanges régionaux. La ligne Abidjan-Ouagadougou, longue de 1 260 km dont 776 km en Côte d'Ivoire, est principalement utilisée pour le transport de marchandises et de passagers. Cependant, le trafic de passagers est suspendu depuis 2020 en raison de la COVID-19. Il n'a pas encore été repris. En 2023, le trafic de fret s'est établi à 738 274 tonnes.
- ♦ **Transport maritime** : Avec le Port d'Abidjan et le Port de San Pedro, la Côte d'Ivoire dispose de deux infrastructures maritimes importantes pour le transport des marchandises. En 2023, le Port d'Abidjan a traité 34 704 000 tonnes tandis que celui du Port de San Pedro a traité 7 023 763 tonnes.
- ♦ **Transport aérien** : L'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan est le principal hub aérien du pays avec 35 compagnies internationales. En 2023, il a

accueilli environ 2 331 917 passagers avec un trafic de fret estimé à 32 224 tonnes. La Côte d'Ivoire compte 6 aéroports domestiques qui ont accueilli 77 231 passagers avec la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire.

II.1.1.6.2.2. Mobilité urbaine

L'urbanisation rapide a entraîné une forte demande pour des solutions de transport en particulier à Abidjan, la capitale économique.

- ♦ **Transport public à Abidjan** : Le transport public à Abidjan est assuré par plusieurs types de véhicules, notamment :
 - **Les autobus** : La Société des Transports Abidjanais (SOTRA) gère un réseau d'autobus qui dessert Abidjan et depuis 2021 les villes de Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo et San Pédro. En 2023, la SOTRA a exploité environ 1 560 autobus et a transporté 285 863 258 passagers mais cela reste insuffisant pour répondre à la demande croissante de la population urbaine.
 - **Les minicars (gbakas)** : Ces véhicules sont utilisés pour les trajets intercommunaux avec un parc estimé à 8 000 minicars. Bien qu'ils représentent une part importante du transport urbain, leur sécurité et leur régulation posent des défis.
 - **Les taxis** : Il existe différents types de taxis à Abidjan, notamment les taxis-compteurs (véhicules orange) qui desservent toutes les communes, et les wôrô-wôrô (taxis communaux) qui desservent des itinéraires spécifiques. Ils sont estimés à 17 000 dans le parc.
 - **Les bateaux-bus** : La lagune Ébrié est également utilisée pour assurer la mobilité des personnes à Abidjan. Les bateaux-bus de la SOTRA sont utilisés par les habitants pour se déplacer rapidement, en particulier entre les communes de Treichville, Plateau et Yopougon. En 2023, trois opérateurs (SOTRA, STL et CITRANS) ont assuré le déplacement de 17 695 527 passagers.
 - A côté de ce mode de transport conventionnel lagunaire à Abidjan, il existe un mode de transport de passagers par les pinasses. En 2023, les pinasses ont transporté 35 206 085 passagers.
- ♦ **Congestion routière** : En raison de la croissance rapide de la population et du nombre de véhicules, Abidjan fait face à des niveaux élevés de congestion, notamment aux heures de pointe. En 2023, les embouteillages réduisent la vitesse moyenne de circulation à environ 15 km/h dans certaines zones de la ville, entraînant une perte de productivité pour l'économie.
- ♦ **Mobilité douce** : Les initiatives en matière de mobilité douce, comme la promotion du cyclisme et des espaces piétonniers, sont quasi-inexistants. Cependant, la ville d'Abidjan a commencé à inclure des projets de pistes cyclables dans ses plans d'aménagement urbain.

II.1.1.6.2.3. Transport de masse et Projets d'infrastructures

La Côte d'Ivoire a investi dans des infrastructures de transport de masse pour répondre à la demande croissante de mobilité, notamment à Abidjan.

- ♦ **Le Métro d'Abidjan** : La pose de la première pierre s'est faite en 2017 mais les travaux de construction ont réellement démarré en 2023. Ce métro doit relier la commune d'Anyama à la commune de Port Bouet. Avec un coût estimé à 1,5

milliard d'euros, le métro devrait transporter environ 500 000 passagers par jour une fois terminé, réduisant ainsi la congestion routière, facilitant les déplacements et réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

- ♦ **Bus Rapid Transit (BRT) :** Ce projet modernisera le réseau d'autobus en introduisant des lignes de bus à haut niveau de service avec des voies réservées. En 2024, le projet de BRT Est-Ouest reliant les communes de Yopougon et Bingerville a été lancé. Ce système de transport vise à améliorer la fluidité du trafic tout en réduisant la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

II.1.1.6.2.4. Transport interurbain et régional

En dehors des grandes villes, la Côte d'Ivoire dispose également de réseaux de transport pour faciliter la mobilité régionale :

- ♦ **Cars interurbains :** Le transport interurbain est principalement assuré par des compagnies privées de transport de passagers qui exploitent des lignes entre Abidjan et les principales villes du pays. Ces cars sont généralement utilisés pour les trajets longue distance.
- ♦ **Réseau ferroviaire :** En plus du transport de marchandises, la ligne ferroviaire entre Abidjan et Ouagadougou offre des services de transport de passagers, bien que la fréquence et la qualité du service soient limitées. Le gouvernement envisage de moderniser cette ligne avec le soutien de partenaires pour augmenter sa capacité et améliorer la ponctualité des trains.
- ♦ **Transport aérien domestique :** Bien que l'aéroport d'Abidjan soit le principal hub du pays, des vols domestiques relient également d'autres villes comme Bouaké, San Pédro, Man, Odienné et Korhogo. Toutefois, le transport aérien interne reste coûteux pour la plupart des Ivoiriens et n'est pas le mode de transport privilégié pour les déplacements interurbains.

II.1.1.6.3- Industries

Le secteur industriel en Côte d'Ivoire est l'un des moteurs clés de la croissance économique du pays, contribuant de manière significative au PIB. L'industrie ivoirienne est diversifiée, englobant les secteurs de l'agro-industrie, de la transformation des matières premières, de la fabrication, ainsi que de l'extraction minière et pétrolière.

- ♦ **Contribution de l'Industrie à l'économie :**
 - **PIB Industriel :** En 2023, le secteur industriel représentait environ 25% du PIB de la Côte d'Ivoire. Cette performance est en grande partie soutenue par l'agro-industrie, les industries de transformation, ainsi que l'industrie minière et pétrolière.
 - **Croissance industrielle :** La croissance annuelle du secteur industriel est estimée à 6,5% en 2023 grâce aux efforts du gouvernement pour moderniser les infrastructures industrielles.
- ♦ **Types d'industries en Côte d'Ivoire :** Les principales industries en Côte d'Ivoire peuvent être classées en plusieurs catégories :
 - **Agro-industrie :** l'agro-industrie est la colonne vertébrale de l'économie industrielle ivoirienne, en raison de la dépendance du pays vis-à-vis des matières premières agricoles telles que le cacao, le café et l'huile de palme.

- **Industrie de transformation et manufacturière** : L'industrie manufacturière ivoirienne est diversifiée et en pleine croissance. Elle comprend :
 - * **Industrie textile** : La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel dans le secteur textile, bien que la production reste limitée. En 2023, la production de tissus et vêtements a augmenté avec des initiatives visant à revitaliser le secteur et à attirer des investissements.
 - * **Cimenterie** : Le secteur de la construction en Côte d'Ivoire est soutenu par une industrie du ciment robuste. En 2023, la production nationale de ciment a atteint 7 millions de tonnes, une grande partie étant utilisée dans des projets d'infrastructure et de logement.
 - * **Industrie chimique et pharmaceutique** : La Côte d'Ivoire dispose d'une industrie chimique et pharmaceutique modeste mais en développement. La production de produits pharmaceutiques et d'intrants chimiques pour l'industrie agricole (comme les engrais) est en pleine croissance, alimentée par des besoins locaux croissants.
- **Industrie extractive** : l'industrie extractive, principalement minière et pétrolière, est l'un des secteurs à forte croissance en Côte d'Ivoire.
 - * **Or** : L'exploitation aurifère est devenue une composante clé du secteur minier. En 2023, la production d'or a atteint 40 tonnes, faisant de la Côte d'Ivoire l'un des principaux producteurs d'or en Afrique de l'Ouest. L'or est désormais une source majeure de devises pour le pays.
 - * **Pétrole et gaz** : Le secteur pétrolier est en pleine expansion avec une production de pétrole brut estimée à 29 500 barils par jour en 2023. De nouveaux champs pétroliers offshore sont en cours de développement, tandis que la production de gaz naturel a également augmenté pour répondre aux besoins énergétiques domestiques et industriels.
 - * **Autres minerais** : En plus de l'or, la Côte d'Ivoire dispose d'importantes réserves de manganèse, de nickel et de bauxite. La production de manganèse a atteint environ 1,5 million de tonnes en 2023.
- **Industrie énergétique** : L'industrie énergétique est stratégique pour soutenir la croissance industrielle. La Côte d'Ivoire est un exportateur d'électricité dans la région ouest-africaine.
 - * **Production d'électricité** : En 2023, la production brute d'électricité s'est estimée à environ 13 344GWh, principalement à partir de sources thermiques (gaz naturel) et hydrauliques. Le gouvernement investit également dans les énergies renouvelables, avec des projets de fermes solaires et éoliennes en développement pour diversifier le mix énergétique.
 - * **Exportation d'électricité** : La Côte d'Ivoire exporte environ 10% de sa production électrique vers les pays voisins, tels que le Ghana, le Burkina Faso et le Mali, grâce à un réseau d'interconnexion sous-régional.

II.1.1.6.4- Agriculture

L'agriculture reste l'un des piliers de l'économie ivoirienne, employant environ 50 % de la population active et représentant près de 22 % du PIB. Elle contribue également de manière significative aux exportations, avec des produits de base comme le cacao, le café, le coton, l'anacarde (noix de cajou), et l'huile de palme jouant un rôle central. Le gouvernement ivoirien, à travers divers programmes et politiques, s'efforce de

moderniser le secteur agricole pour le rendre plus productif, durable et résilient face aux défis climatiques.

II.1.1.6.4.1. Types d'agriculture en Côte d'Ivoire

- ♦ **Cultures d'exportation** : Les cultures d'exportation sont essentielles pour l'économie nationale, représentant une part significative des exportations.
 - **Cacao** : La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, avec une production de 2,2 millions de tonnes en 2023, contribuant à environ 15% du PIB ;
 - **Café** : En 2023, la production de café s'élevait à 115 000 tonnes ;
 - **Huile de palme** : Production de 550 000 tonnes en 2023 ;
 - **Coton** : Produit principalement dans le nord, la production de coton a atteint 500 000 tonnes ;
 - **Noix de cajou** : 1^{er} producteur mondial avec une production de 1 million de tonnes.
- ♦ **Cultures vivrières** : Les cultures vivrières sont destinées principalement à la consommation interne.
 - **Riz** : Production de 1,4 million de tonnes en 2023, avec une dépendance aux importations pour satisfaire la demande ;
 - **Manioc** : Production s'élevant à 5,5 millions de tonnes en 2023 ;
 - **Maïs** : Production atteignant 750 000 tonnes en 2023 ;
 - **Banane plantain** : En 2023, la production était de 1,7 million de tonnes.

II.1.1.6.4.2. Zones de Production Agricole

La Côte d'Ivoire est caractérisée par plusieurs zones agroécologiques qui influencent la répartition des cultures.

- ♦ **Zone forestière (Sud et Centre-Ouest)** :
 - **Cacao et café** : Cultivés principalement dans les régions du sud et du sud-ouest, notamment à Soubré, Daloa, et San-Pedro.
 - **Huile de palme** : Concentrée dans le sud-est autour de Grand-Bassam, Dabou, et San-Pedro.
 - **Banane plantain** : Produite dans les régions de l'Est comme Abengourou.
- ♦ **Zone savannicole (Nord)** :
 - **Coton et noix de cajou** : Cultivés principalement dans le nord, notamment à Korhogo, Boundiali, et Ferkessédougou.
- ♦ **Zone intermédiaire (Centre)** :
 - **Cultures vivrières (riz, manioc, maïs)** : Principales zones de production dans le centre, notamment Bouaké et Yamoussoukro.

II.1.1.6.4.3. Circuits de distribution

- ♦ **Produits d'exportation** : Les cultures comme le cacao, le café, et la noix de cajou sont principalement destinées à l'exportation vers l'Europe et l'Asie.
- ♦ **Cultures vivrières** : La distribution est majoritairement interne, avec des marchés dans les grandes villes telles que Abidjan, Bouaké, et San Pedro. Les agriculteurs vendent leurs produits sur les marchés locaux et les coopératives.

II.1.1.6.4.4. Transformation agricole

♦ **Transformation locale :**

- **Cacao :** La Côte d'Ivoire vise à augmenter la transformation locale du cacao, avec l'objectif d'atteindre 30% de production transformée localement d'ici 2025.
- **Noix de cajou :** La transformation des noix de cajou est en plein essor, avec plusieurs unités de transformation installées dans le nord du pays.
- ♦ **Chaîne de valeur :** La chaîne de valeur des produits agricoles est en développement, avec des efforts pour intégrer les agriculteurs dans le processus de transformation et de distribution.

II.1.1.6.5- Foresterie

La Côte d'Ivoire possède une richesse naturelle considérable, dont la forêt constitue un élément crucial. Historiquement, le pays abritait une couverture forestière dense, notamment dans le sud, formant l'une des forêts tropicales les plus importantes de la sous-région. Cependant, au fil des décennies, la déforestation, due à des pressions anthropiques, a entraîné une réduction alarmante de la couverture forestière.

Selon des estimations récentes, la Côte d'Ivoire a perdu près de 80 % de sa couverture forestière en moins d'un siècle. Alors qu'en 1960, le pays disposait de près de 16 millions d'hectares de forêts, aujourd'hui, il n'en reste plus qu'environ 2,9 millions d'hectares. Les forêts restantes se trouvent principalement dans les parcs nationaux, comme le parc national de Taï et la réserve de la forêt classée de la Comoé.

La Côte d'Ivoire compte 8 parcs nationaux, 10 réserves, 234 forêts classées, ainsi que des milliers d'hectares appartenant aux communautés villageoises et/ou à des particuliers. La réduction de tout ce massif forestier est essentiellement due à la pratique de l'agriculture extensive.

Déterminée à lutter efficacement contre la déforestation, le pays a fait d'importants investissements. En 2018, la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), d'un coût de 616 milliards de FCFA, a été lancée. En outre, 4 milliards de FCFA ont été mobilisés en vue d'appuyer l'administration forestière, ainsi que 2,12 milliards de FCFA ont été investis pour financer le projet de gestion intégrée des aires protégées.

La Côte d'Ivoire a également mis en place un plan de reboisement contenu dans sa nouvelle politique de gestion forestière. Ce programme prévoit un planting de 300 millions d'arbres d'ici 2030 pour l'atteinte des objectifs du recouvrement du patrimoine forestier à hauteur de 20% du territoire national.

La Côte d'Ivoire est dotée de divers types de forêts, caractérisées par leur localisation géographique, leur biodiversité et leur fonction écologique. Les principaux types de forêts que l'on trouve dans le pays :

- ♦ **Forêts denses humides :** Les forêts denses humides, aussi appelées forêts tropicales primaires, se situent principalement dans le sud et l'ouest du pays, là où le climat est plus humide. Elles abritent une biodiversité riche et variée, avec de nombreuses espèces endémiques de plantes, d'animaux et d'insectes.

- ♦ **Forêts semi-décidues** : Les forêts semi-décidues se trouvent dans les zones de transition entre les forêts denses humides et les savanes du nord. Ces forêts sont caractérisées par une saison sèche prolongée, pendant laquelle certains arbres perdent leurs feuilles pour économiser l'eau.
- ♦ **Forêts galeries** : Les forêts galeries sont des bandes étroites de forêts qui longent les cours d'eau dans les zones de savanes. Elles jouent un rôle crucial dans la régulation des eaux et la protection des sols contre l'érosion. Elles sont localisées dans les régions de savane, principalement dans le nord du pays, le long des rivières et des fleuves. Ce sont de petites forêts étroites et denses le long des cours d'eau qui maintiennent un microclimat plus humide.
- ♦ **Forêts secondaires** : Les forêts secondaires sont des formations forestières qui se sont développées sur des terres qui avaient été défrichées, généralement à des fins agricoles, et qui ont ensuite été abandonnées. Ces forêts se régénèrent naturellement mais n'ont pas la même biodiversité que les forêts primaires. Elles sont partout dans le pays, principalement dans les zones autrefois exploitées pour l'agriculture. Ce sont des forêts moins diversifiées que les forêts primaires, avec des espèces pionnières à croissance rapide.
- ♦ **Forêts classées** : Les forêts classées sont des zones forestières protégées par l'État, ayant pour objectif de préserver la biodiversité et les ressources naturelles. Ces forêts peuvent inclure des forêts primaires ou secondaires et sont souvent utilisées pour des projets de reforestation et de gestion durable.

II.1.1.6.6- Déchets

La gestion des déchets est un enjeu crucial pour l'environnement. La Côte d'Ivoire produit environ 400 000 tonnes de déchets plastiques par an, dont moins de 10 % sont recyclés. Cette situation contribue à la pollution des sols et des eaux, affectant la santé publique et la biodiversité. Une gestion efficace des déchets peut réduire ces impacts environnementaux négatifs et améliorer la qualité de vie des citoyens.

II.1.1.6.6.1. Types de Déchets en Côte d'Ivoire

- ♦ **Déchets solides** :
 - **Déchets ménagers** : Comprennent les ordures ménagères, les emballages, les restes alimentaires, etc.
 - **Déchets industriels** : Provenant des activités de production, de transformation et de construction.
 - **Déchets dangereux** : Incluent les déchets chimiques, médicaux et électroniques, nécessitant une gestion spéciale.
- ♦ **Déchets liquides** :
 - **Eaux usées** : Provenant des ménages, des industries et des établissements publics.
 - **Eaux de pluie** : Peuvent également être considérées comme des déchets lorsque mal gérées.

II.1.1.6.6.2. Production de Déchets

- ♦ **Volume de déchets** : En 2023, la production de déchets solides en Côte d'Ivoire est estimée à environ 2 586 000 tonnes.

- Les déchets ménagers représentent près de 60% de cette production, soit environ 1,5 million de tonnes.
 - Les déchets industriels contribuent à environ 25%, soit 625 000 tonnes.
 - Les déchets dangereux et d'autres types de déchets constituent environ 15%, soit 375 000 tonnes.
- ♦ **Croissance de la production de déchets** : La production de déchets a augmenté d'environ 3% par an, en raison de l'urbanisation croissante et de l'augmentation de la consommation.

II.1.1.6.3. Gestion des Déchets

- ♦ **Système de gestion des déchets** : Le système de gestion des déchets en Côte d'Ivoire repose sur le Centre de Valorisation et d'Élimination des Déchets (CVET), qui comprend :
- **Collecte** : La collecte des déchets est effectuée par des services municipaux et des entreprises privées. En 2024, environ 70% des déchets ménagers sont collectés régulièrement.
 - **Transport** : Les déchets collectés sont transportés vers des sites de traitement ou d'enfouissement.
 - **Traitement** : Le traitement comprend le recyclage, le compostage et l'enfouissement. En 2024, seulement 15% des déchets solides sont recyclés, tandis que le compostage représente environ 5%.
- ♦ **Décharges** : La plupart des déchets sont encore envoyés vers des décharges non contrôlées, avec seulement 30% des déchets traités dans des décharges contrôlées et conformes aux normes environnementales.

II.1.2- Incidence de la situation nationale sur les émissions

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) en Côte d'Ivoire sont fortement influencées par plusieurs facteurs liés à la situation nationale, notamment la déforestation, l'agriculture intensive, la croissance démographique, et le développement industriel. Au niveau sectoriel, on dénombre les incidents suivants :

II.1.2.1- Secteur agriculture et foresterie

Le secteur agricole, essentiel à l'économie du pays, contribue de manière significative aux émissions de GES. L'expansion de cultures telles que le cacao et l'huile de palme a entraîné une déforestation massive, réduisant ainsi le couvert forestier, ce qui a pour conséquence la diminution de la capacité d'absorption du CO₂.

L'augmentation des besoins agricoles pour nourrir une population en croissance, associée à une dépendance économique vis-à-vis de l'exportation des produits agricoles, accentue la pression sur les forêts et les terres, augmentant les émissions de GES.

II.1.2.2- Secteur Energie

Le secteur énergétique est une autre source importante d'émissions de GES, principalement en raison de l'utilisation des combustibles fossiles.

- ♦ **Production d'électricité** : Environ 76 % de l'électricité en Côte d'Ivoire provient des centrales thermiques fonctionnant au gaz naturel. Bien que le gaz naturel soit

moins polluant que d'autres combustibles fossiles comme le charbon ou le pétrole, il reste une source significative d'émissions de CO₂.

- ♦ **Transport** : Le transport est une source majeure d'émissions de CO₂, GES, avec une flotte de véhicules en croissance rapide et souvent constituée de véhicules anciens. L'urbanisation rapide augmente la demande en transport, ce qui conduit à une augmentation des émissions, surtout dans les grandes villes comme Abidjan.
- ♦ **Usage domestique** : Le recours aux combustibles fossiles tels que le charbon de bois et le bois de chauffe dans les ménages ruraux et urbains pour la cuisson contribue également aux émissions de GES, notamment en libérant du CO₂ et des particules fines.

II.1.2.3- Secteur des déchets

Le traitement des déchets, en particulier dans les zones urbaines comme Abidjan, est une source non négligeable d'émissions de méthane (CH₄), un GES puissant.

- ♦ **Décharges à ciel ouvert** : Les décharges non contrôlées produisent du méthane à partir de la décomposition anaérobie des déchets organiques. Abidjan, la plus grande ville du pays, génère une quantité considérable de déchets solides, souvent mal gérés, ce qui contribue à l'augmentation des émissions de GES.
- ♦ **Eaux usées** : Le traitement insuffisant des eaux usées, en particulier dans les grandes villes, contribue également aux émissions de méthane et d'autres GES.
- ♦ **L'urbanisation rapide**, combinée à une gestion inefficace des déchets, contribue aux émissions de méthane. L'absence d'infrastructures adéquates de traitement des déchets et le manque de sensibilisation au tri et au recyclage exacerbent le problème.

II.1.3- Dispositifs institutionnels pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre des CDN

Pour assurer le suivi des progrès réalisés dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), la Côte d'Ivoire a mis en place plusieurs dispositifs institutionnels, soutenus par des partenariats internationaux et régionaux, entre autres :

- ♦ **Direction de la Lutte Contre le Changement Climatique et de la Transition Ecologique (DLCCTE)** : La DLCCTE est l'organe central responsable de la coordination des efforts pour atteindre les objectifs de la CDN. Elle travaille en étroite collaboration avec les différents ministères, agences gouvernementales et parties prenantes. Plusieurs initiatives de suivi et d'archivage des informations et données sont en cours d'élaboration notamment le portail officiel sur les changements climatiques : <https://changementsclimatiques.gouv.ci/>
- ♦ **Commission Nationale de lutte contre les Changements Climatiques** : Une plateforme nationale de concertation et d'orientation regroupant tous les acteurs intervenant sur la problématique des changements climatiques ;
- ♦ **Bureau Marché Carbone** : Le Bureau est un guichet unique de la mise en œuvre du cadre global de la participation de la Côte d'Ivoire au mécanisme carbone.

II.1.4- Dispositions juridiques, administratives et les procédures de mise en œuvre des CDN

La mise en œuvre des CDN nécessite un cadre juridique, institutionnel et administratif solide, ainsi que des procédures claires pour assurer une coordination efficace entre les différentes parties prenantes. Les dispositifs juridiques pour une mise en œuvre efficace des CDN sont les suivants :

- ◆ Le décret N°2023-968 du 6 décembre 2023 pour l'organisation du Ministère de l'environnement, du Développement durable et de la Transition Ecologique. Ce décret vient réviser le décret N°2018-949 du 18 décembre 2018 pour l'organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement durable afin de renforcer l'action climatique ivoirienne en mettant un point particulier sur la transition écologique qui est un aspect fondamental dans la mise en œuvre et le suivi des progrès réalisés de la CDN.
- ◆ Le décret N° 24-594 du 26 juin 2024 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques. Cet organe est une plateforme nationale de supervision, d'orientation et de coordination des activités de lutte contre les changements climatiques
- ◆ Le décret n°2024-658 du 1^{er} août 2024 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Bureau de marché carbone en Côte d'Ivoire. Cet organe est le guichet unique qui a pour rôle de mettre en œuvre le cadre global de la participation de la Côte d'Ivoire aux mécanismes carbone.

II.2.- DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL

II.2.1- Contexte de l'élaboration de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

En ratifiant l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire s'est engagée à contribuer à l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique à 2°C, voire 1,5°C. Cela a marqué le début d'un alignement stratégique de ses politiques climatiques sur les exigences internationales. Conformément à l'article 4 de l'Accord de Paris, les pays signataires doivent soumettre des CDN révisées tous les cinq ans, en augmentant progressivement leur niveau d'ambition.

En réponse aux engagements pris par le pays, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de 2022 de la Côte d'Ivoire s'inscrit dans un cadre global de lutte contre les changements climatiques. Cette CDN actualisée reflète une ambition accrue et une prise en compte élargie des enjeux nationaux et globaux en matière de développement durable, de résilience climatique et de transition énergétique. Le processus d'élaboration de cette CDN a été guidé par des impératifs stratégiques, environnementaux, économiques et sociaux, tout en tenant compte des leçons apprises et des insuffisances des versions précédentes.

Aussi, convient-il de souligner que la Côte d'Ivoire est particulièrement exposée aux impacts des changements climatiques, lesquels se traduisent par plusieurs manifestations préoccupantes qui sont entre autres :

- ◆ La déforestation massive qui a causé une grande perte de sa couverture forestière, affectant ainsi les puits de carbone et la biodiversité.
- ◆ L'érosion côtière marquée par la montée du niveau de la mer touchant ainsi des zones où se concentrent 30% de la population et 80% des activités économiques qui sont gravement impactées.
- ◆ Les changements hydrologiques provoquant des sécheresses prolongées et des inondations fréquentes affectant l'agriculture et l'approvisionnement en eau.
- ◆ Les impacts agricoles observés sur la croissance des cultures comme le riz, le maïs, le manioc entraînent une insécurité alimentaire accrue ;
- ◆ Les impacts négatifs sur la santé publique qui entraînent une recrudescence des maladies liées aux conditions climatiques (paludisme, dengue).

II.2.2- Résumé des cibles et informations associées pour le suivi des CDN

L'objectif de la Côte d'Ivoire en matière d'atténuation repose sur une approche en deux scénarios :

- ♦ **Un scénario inconditionnel**, qui vise une réduction de 30,41 % des émissions de GES d'ici 2030 par rapport au scénario de référence. Cet engagement repose uniquement sur les ressources internes du pays et englobe des mesures déjà planifiées ou en cours de mise en œuvre.
- ♦ **Un scénario conditionnel**, encore plus ambitieux, envisage une réduction de 98,95 % des émissions d'ici 2030, à condition de recevoir un soutien financier, technique et technologique important de la communauté internationale.

Tableau 5. : Tableau de description des cibles et informations de la CDN

	Description de l'objectif inconditionnel	Description de l'objectif global
Cible(s) et description, y compris/les type(s) de cible(s), le cas échéant	Réduction de 30,41% des émissions nationales totales de GES en 2030 par rapport aux émissions nationales totales de GES en 2030 dans le scénario de référence	Réduction de 98,95% des émissions nationales totales de GES en 2030 par rapport aux émissions nationales totales de GES en 2030 dans le scénario de référence
Année(s) ou période(s) cible(s), et s'il s'agit d'une ou de plusieurs années cibles, selon le cas	Année cible : 2030	Année cible : 2030
Point(s) de référence, niveau(x), base(s), année(s) de référence ou point(s) de départ, et leur(s) valeur(s) respective(s), le cas échéant	Point de référence : les émissions de GES au cours de l'année de référence (2030) pour le scénario de base : 121,44 Millions de tCO ₂ e. Suite au recalcul de l'inventaire, le niveau des émissions de GES est passé à 192,41 millions de t CO ₂ e	Point de référence : les émissions de GES au cours de l'année de référence (2030) pour le scénario de base : 121,44 Millions de tCO ₂ e. Suite au recalcul de l'inventaire, le niveau des émissions de GES est passé à 192,41 millions de t CO ₂ e
Calendrier(s) et/ou périodes de mise en œuvre, le cas échéant	2022-2030	2022-2030
Portée et couverture, y compris, le cas échéant, les secteurs, les catégories, les activités, les sources et les puits, les gisements et les gaz, le cas échéant	Secteurs couverts : Energie, Procédés industriels et utilisation des produits, Agriculture, Forêts & autres utilisations des sols, Déchets Gaz couverts : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC	Secteurs couverts : Energie, Procédés industriels et utilisation des produits, Agriculture, Forêts & autres utilisations des sols, Déchets Gaz couverts : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC

	Description de l'objectif inconditionnel	Description de l'objectif global
Intention d'utiliser des approches coopératives impliquant l'utilisation d'ITMO en vertu de l'article 6 à l'égard des CDN en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris, le cas échéant	Le Côte d'Ivoire entend recourir aux Mécanismes de marché et de non-Marché Carbone au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris pour mettre en œuvre ses CDN et participer si besoin à des transactions internationales de résultats d'atténuation (ITMOs) dans le cadre d'une coopération volontaire	Le Côte d'Ivoire entend recourir aux Mécanismes de marché et de non-marché carbone au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris pour mettre en œuvre ses CDN et participer si besoin à des transactions internationales de résultats d'atténuation (ITMOs) dans le cadre d'une coopération volontaire
Toute mise à jour ou clarification des informations précédemment déclarées, le cas échéant	En raison de nouveaux calculs de l'inventaire national des GES dans le cadre du 2 ^e Rapport National d'Inventaire : - le niveau des émissions de GES de l'année de base (2012) est passé de 83,35 millions de tCO ₂ e à 132,063 millions tCO ₂ e - le niveau des émissions de GES de l'année de référence (2030) est passé de 124,44 millions de tCO ₂ e à 192,41 millions tCO ₂ e .	En raison de nouveaux calculs de l'inventaire national des GES dans le cadre du 2 ^e Rapport National d'Inventaire : - le niveau des émissions de GES de l'année de base (2012) est passé de 83,35 millions de tCO ₂ e à 132,063 millions tCO ₂ e - le niveau des émissions de GES de l'année de référence (2030) est passé de 124,44 millions de tCO ₂ e à 192,41 millions tCO ₂ e .

II.3.- INFORMATIONS NECESSAIRES POUR SUIVRE LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'OBTENTION DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL

II.3.1- Description des indicateurs sélectionnés pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre des CDN

Le suivi des progrès dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) repose sur l'identification et l'utilisation d'indicateurs clés, sélectionnés pour leur pertinence et leur capacité à refléter l'avancement des actions climatiques prioritaires.

Ces indicateurs ont été choisis en fonction de leur alignement avec les objectifs stratégiques des CDN et leur représentativité des secteurs clés tels que l'énergie, la foresterie et les déchets. Ils permettent de mesurer avec précision les résultats atteints, d'évaluer l'impact des politiques et de garantir la transparence dans le suivi des engagements climatiques.

Les informations associées à ces indicateurs offrent une base solide pour ajuster les stratégies, renforcer l'efficacité des interventions et répondre aux exigences de l'Accord de Paris.

Ce tableau ci-dessous présente des indicateurs sélectionnés pour suivre les progrès dans différents secteurs (énergie, foresterie, déchets) en relation avec les objectifs climatiques et environnementaux de la Côte d'Ivoire. Ainsi, les principaux indicateurs permettront d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre des engagements climatiques. Ce sont entre autres :

- ♦ **Niveau des Émissions Nationales de GES** : Total des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), exprimées en tonnes d'équivalent CO₂, déclarées dans l'inventaire national des GES ;
- ♦ **Pourcentage des énergies renouvelables dans le mix électrique** : Part de la production d'électricité provenant de sources renouvelables (solaire, hydroélectrique, biomasse) dans le total de la production ;
- ♦ **Pourcentage de couvert forestier** : Proportion de la surface terrestre du pays couverte par des forêts.
- ♦ **Pourcentage des déchets mis en décharge contrôlée** : Proportion des déchets collectés dans des décharges contrôlées, assurant une gestion sécurisée et limitant les émissions de méthane.

Tableau 6. : Tableau des indicateurs clés pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre des CDN

Indicateur(s) sélectionné(s) pour suivre l'avancée	Description de l'indicateur principal	Indicateur sectoriel : Energie		Indicateur sectoriel : Foresterie		Indicateur sectoriel : Déchets	
		Indicateur sélectionné pour suivre l'avancée	Description	Indicateur sélectionné pour suivre l'avancée	Description	Indicateur sélectionné pour suivre l'avancée	Description
Niveau des émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES)	Total des émissions nationales de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes d'équivalent CO2) telles que déclarées dans l'inventaire national des GES	Pourcentage des énergies renouvelables dans le mix électrique	Part de la production d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables par rapport à la production totale d'électricité	Pourcentage de couvert forestier	Proportion de la surface terrestre du pays qui est recouverte par des forêts	Pourcentage des déchets mis en décharge contrôlée	Proportion de déchets produits dans le pays qui sont collectés et éliminés dans les décharges contrôlées.
Informations sur le(s) point(s) de référence, le(s) niveau(x), le(s) niveau(x), le(s) niveau(x), l'(les) année(s) de référence ou le(s) point(s) de départ, selon le cas	Année de référence : 2030 Niveau de référence : 192,41 millions de t CO2e	Année de référence : 2012 Valeur de référence : 39%, soit 892 MW installé EnR/ 2282 MW en total Année cible : 2030 Valeur cible : 45%		Année de référence : 2020 Valeur de référence : 9%, soit 2,97 millions d'hectares/ 32,25 millions d'hectares Année cible : 2030 Valeur cible : 20%		Année de référence : 2020 Valeur de référence : 84,1%, soit 1 394 076,7 t / 1 657 991 t Année cible : 2030 Valeur cible : 100%	
Mises à jour en fonction de tout nouveau calcul de l'inventaire des GES, le cas échéant	En raison de nouveaux calculs de l'inventaire national des GES dans le cadre du 2e Rapport National d'Inventaire, le niveau des émissions de GES de l'année de référence (2030) est passé de 121,44 millions de tCO2e à 192,41 millions tCO2e.	NA		NA		NA	
Relation avec la NDC	L'objectif de la CDN est exprimé en termes de réduction des émissions nationales totales de GES en 2030 par rapport au scénario de référence, le niveau des émissions nationales de GES est l'indicateur qui permet de suivre cet objectif	Objectif inscrit dans la page 4 de la CDN. Cet objectif est basé sur des installations à mettre en œuvre dans le cadre de la CDN de l'ordre de 845 MW		Objectif inscrit dans la Stratégie de Préservation de Réhabilitation et de l'Extension des Forêts (SPREF), 2019		Objectif inscrit dans les rapports d'activités de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED).	

II.3.2- Définitions nécessaires pour comprendre les CDN

Le tableau ci-dessous présente les définitions nécessaires pour interpréter correctement les indicateurs et concepts liés à l'évaluation des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) et aux co-bénéfices des mesures d'atténuation et d'adaptation. Il souligne les informations essentielles rapportées dans les inventaires nationaux, tout en identifiant les lacunes en matière de données pour certains concepts et secteurs.

Tableau 7. : Résumé structuré : Définitions nécessaires pour comprendre la CDN

Définitions	
Définition nécessaire pour comprendre chaque indicateur :	
Niveau des émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES)	Total des émissions nationales de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes d'équivalent CO ₂) telles que déclarées dans l'inventaire national des GES
Tout secteur ou catégorie défini différemment du Rapport National d'Inventaire :	
{Secteur}	Non Disponible
{Catégorie}	Non Disponible
Définition nécessaire pour comprendre les co-bénéfices d'atténuation des mesures d'adaptation et/ou économiques Plans de diversification :	
{Atténuation co-benefice(s)}	Non Disponible
Toute autre définition pertinente :	
{...}	Non Disponible

Le commentaire de ce tableau est le suivant :

- ♦ **Niveau des émissions nationales de GES** : exprime les émissions totales en équivalent CO₂. Cela permet de quantifier l'impact climatique global du pays.
- ♦ **Secteur ou catégorie définie différemment du rapport national d'inventaire** : signifie que certaines activités ou secteurs d'émissions et d'absorptions de gaz à effet de serre (GES) ne sont pas catégorisés ou évalués de la même manière dans le rapport national d'inventaire (RNI) comparé aux classifications standard recommandées par les lignes directrices du GIEC. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, aucun autre secteur n'est défini.
- ♦ **Co-bénéfices d'atténuation des mesures d'adaptation** : Les co-bénéfices d'atténuation des mesures d'adaptation désignent les avantages supplémentaires obtenus lorsque des actions visant à s'adapter aux impacts du changement climatique permettent également de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces bénéfices sont souvent indirects mais renforcent l'efficacité globale des politiques climatiques. En Côte d'Ivoire, les données des co-bénéfices relatifs à la séquestration du carbone par les arbres plantés et réduction des émissions de méthane grâce à une gestion améliorée des résidus agricoles n'est pas disponible.

II.3.3- Résumé structuré : Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN

Le tableau analyse les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la CDN. Il compare les données de référence et les indicateurs clés à des cibles fixées pour 2030, avec une évaluation intermédiaire des performances pour certaines années (2020, 2021, 2022). Les principaux indicateurs suivis incluent :

- ♦ Les émissions nationales de gaz à effet de serre (GES).
- ♦ Le pourcentage des énergies renouvelables dans le mix électrique.
- ♦ Le pourcentage de couvert forestier.
- ♦ La gestion des déchets via des décharges contrôlées.

Tableau 8. : Résumé structuré : Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris

	Unité, le cas échéant	Point(s) de référence, niveau(x), référence(s), année(s) de référence ou point(s) de départ	Période de mise en œuvre de la CDN couvrant les informations relatives aux années précédentes et à l'année la plus récente, y compris l'année de fin ou la fin de la période {MPGs, p. 68, 77(a)(ii-iii)}											Niveau cible	Cible année ou période	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN,	Progrès 2022
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				
Indicateur(s) sélectionné(s) pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et/ou la réalisation de la CDN en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris																	
Niveau des émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES)	Million tCO ₂ e	172,22	128,6	134	133,12									119,85	2030	-25,33%	-22,70%
Pourcentage des énergies renouvelables dans le mix électrique	%	35	39,7	39,7	39,7									45,00%	2030	0	-100%

	Unité, le cas échéant	Point(s) de référence, niveau(x), référence(s), année(s) de référence ou point(s) de départ	Période de mise en œuvre de la CDN couvrant les informations relatives aux années précédentes et à l'année la plus récente, y compris l'année de fin ou la fin de la période {MPGs, p. 68, 77(a)(ii–iii)}											Niveau cible	Cible année ou période	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN,	Progrès 2022
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				
Pourcentage de couvert forestier	%	9	9											20,00 %	2030	0	-100%
Pourcentage des déchets mis en décharge contrôlée	%																
{Les Parties peuvent ajouter des rangées pour chaque indicateur supplémentaire et des informations complémentaires pour chaque indicateur, par exemple des valeurs de référence, référence pour la portion de la CDN, valeurs cibles, effets d'atténuation des politiques et mesures, etc.}																	
Le cas échéant, émissions et absorptions totales de GES conformes au champ d'application de la CDN {MPGs, p. 77(b)}																	
Contribution du secteur UTCATF pour chaque année de la période cible ou de l'année cible, si elle n'est pas incluse dans la série chronologique de l'inventaire des émissions et absorptions nettes totales de GES, le cas échéant {MPG, p. 77(c)}	NA																

	Unité, le cas échéant	Point(s) de référence, niveau(x), référence(s), année(s) de référence ou point(s) de départ	Période de mise en œuvre de la CDN couvrant les informations relatives aux années précédentes et à l'année la plus récente, y compris l'année de fin ou la fin de la période {MPGs, p. 68, 77(a)(ii–iii)}											Niveau cible	Cible année ou période	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN,	Progrès 2022
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				
Chaque Partie qui participe à des approches coopératives impliquant l'utilisation d'ITMO dans le cadre d'une CDN en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris, ou qui autorise l'utilisation des résultats de l'atténuation à des fins internationales autres que la réalisation de la CDN, fournit : {MPGs, p. 77(d)}																	
Le cas échéant, une trajectoire indicative pluriannuelle des émissions, trajectoires ou budget pour la période de mise en œuvre de la CDN																	
Le cas échéant, trajectoire pluriannuelle des émissions, trajectoires ou budget pour la période de mise en œuvre de la CDN qui sont conformes à la CDN																	
Émissions anthropiques annuelles par les sources et absorptions anthropiques par les puits couverts par sa CDN ou, le cas échéant, par les catégories d'émissions ou de puits identifiées par la Partie hôte conformément au paragraphe 9 de l'annexe																	

	Unité, le cas échéant	Point(s) de référence, niveau(x), référence(s), année(s) de référence ou point(s) de départ	Période de mise en œuvre de la CDN couvrant les informations relatives aux années précédentes et à l'année la plus récente, y compris l'année de fin ou la fin de la période {MPGs, p. 68, 77(a)(ii–iii)}											Niveau cible	Cible année ou période	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN,	Progrès 2022
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				
à la décision -/CMA.3 (par. 23 a), annexe à la décision -/CMA.3) (dans le cadre des informations fournies au titre du sous-alinéa d) i) du paragraphe 77)																	
Émissions anthropiques annuelles par les sources et absorptions anthropiques par les puits couverts par sa CDN ou, le cas échéant, par la conformément au paragraphe 10 de l'annexe à la décision CMA.3 (par. 23b) de l'annexe à la décision CMA.3)																	
Le cas échéant, niveau annuel de l'indicateur non GES pertinent utilisé par la Partie pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de sa CDN et qui a été sélectionné conformément au paragraphe 65 de l'annexe à la décision 18/CMA.1 (par. 23(i), annexe, décision -/CMA.3)																	

	Unité, le cas échéant	Point(s) de référence, niveau(x), référence(s), année(s) de référence ou point(s) de départ	Période de mise en œuvre de la CDN couvrant les informations relatives aux années précédentes et à l'année la plus récente, y compris l'année de fin ou la fin de la période {MPGs, p. 68, 77(a)(ii–iii)}											Niveau cible	Cible année ou période	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN,	Progrès 2022
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				
Quantité annuelle d'ITMO initialement transférées (par. 23 c), annexe à la décision - /CMA.3) (par. 77 d) ii) des LDM)																	
Quantité annuelle de résultats d'atténuation dont l'utilisation est autorisée à d'autres fins internationales d'atténuation et d'entités autorisées à utiliser ces résultats d'atténuation, le cas échéant (par. 23(d), annexe à la décision - /CMA.3) (par. 77(d)(ii) des MPG)																	
Quantité annuelle d'ITMO utilisée pour la réalisation de la CDN (par. 23(e), annexe à la décision - /CMA.3) (para. 77(d)(ii) des MPG)																	
Quantité annuelle nette d'ITMO résultant des paragraphe 23 c) à e), annexe à la décision - /CMA.3 (par. 23 f), annexe décision -/CMA.3)																	
Le cas échéant, le montant cumulé des ITMO, divisé par le nombre d'années écoulées au cours de la période de mise en œuvre																	

	Unité, le cas échéant	Point(s) de référence, niveau(x), référence(s), année(s) de référence ou point(s) de départ	Période de mise en œuvre de la CDN couvrant les informations relatives aux années précédentes et à l'année la plus récente, y compris l'année de fin ou la fin de la période {MPGs, p. 68, 77(a)(ii-iii)}											Niveau cible	Cible année ou période	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN,	Progrès 2022
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				
de la CDN (par. 7(a)(ii), annexe à la décision - /CMA.3)																	
Total des ajustements quantitatifs correspondants utilisés pour calculer le bilan d'émissions visé au paragraphe 23 k) i) de l'annexe à la décision - /CMA.3, conformément à la méthode utilisée par la Partie pour appliquer les ajustements correspondants conformément à la section III.B de l'annexe à la décision -/CMA.3 (Application de la ajustements correspondants) (par. 23 g), annexe à la décision -/CMA.3)																	
Les renseignements cumulatifs relatifs à l'année informations figurant au paragraphe 23 f) de l'annexe à la décision - /CMA.3, en tant qu'applicable (par. 23 h), annexe à la décision - /CMA.3)																	

	Unité, le cas échéant	Point(s) de référence, niveau(x), référence(s), année(s) de référence ou point(s) de départ	Période de mise en œuvre de la CDN couvrant les informations relatives aux années précédentes et à l'année la plus récente, y compris l'année de fin ou la fin de la période {MPGs, p. 68, 77(a)(ii–iii)}											Niveau cible	Cible année ou période	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN,	Progrès 2022
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				
Pour les mesures en tonnes d'équivalent CO ₂ ou non GES, un bilan d'émissions conformément au chapitre III.B (Application de l'ajustement correspondant), annexe, décision -/CMA.3 (par. 23 k i), annexe à la décision -/CMA.3) (dans le cadre du paragraphe 77 d) ii) des LDP)																	
Toute autre information compatible avec les décisions adoptées par la CMA sur l'établissement des rapports en vertu de l'article 6 (para. 77(d)(iii) des MPD)																	
Évaluation de la réalisation de la CDN de la Partie dans le cadre de Article 4 de l'Accord de Paris (al. 70 des MPG) :																	
Réaffirmons l'objectif de la CDN du Parti :	Réduction de 30,41% des émissions nationales totales de GES en 2030 par rapport aux émissions nationales totales de GES en 2030 dans le scénario de référence																
Informations pour le(s) point(s) de référence, le(s) niveau(x), le(s) départ(s), la base année(s) ou point(s) de départ :	Point de référence : les émissions de GES au cours de l'année de référence (2030) pour le scénario de base: 121,44 Millions de tCO ₂ e. Suite au recalcul de l'inventaire, le niveau des émissions de GES est passé à 59,44 millions de t CO ₂ e																

Unité, le cas échéant	Point(s) de référence, niveau(x), référence(s), année(s) de référence ou point(s) de départ	Période de mise en œuvre de la CDN couvrant les informations relatives aux années précédentes et à l'année la plus récente, y compris l'année de fin ou la fin de la période {MPGs, p. 68, 77(a)(ii–iii)}											Niveau cible	Cible année ou période	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN,	Progrès 2022
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030				
Informations finales de l'indicateur pour l'année/la période cible, y compris l'application des ajustements conformément à la décision du chapitre III de l'annexe - /CMA.3 (Ajustements correspondants) et cohérents avec décisions futures de la CMA	Valeur réelle de 2030 telle rapportée dans le BTR 2032															
Comparaison	Comparaison avec la cible de 2030 (30,41%)															
Réalisation de la CDN : {oui/non, explication}	Non la cible n'est pas atteinte															

Les commentaires sont les suivants :

- ♦ **Réduction des émissions nationales de GES** : Une réduction de 22,70 % a été atteinte mais pas l'objectif de 30,41% prévu pour 2030. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, la cible de réduction de 30,41 % pour 2030 reste ambitieuse et nécessitera des efforts accrus, notamment dans les secteurs les plus émetteurs comme l'énergie et les transports.
- ♦ **Pourcentage d'énergies renouvelables dans le mix énergétique** : L'objectif ambitieux de 45 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 reste inchangé. La capacité totale des sources thermiques dans le mix énergétique est en hausse passant de 61 à 66%, reflétant un retard important dans le déploiement des énergies propres.
- ♦ **Pourcentage de couvert forestier** : L'objectif est d'atteindre un couvert forestier de 20 % d'ici 2030. Les données actuelles montrent un statu quo à 0,09 %, suggérant un manque de mesures ou de suivi rigoureux.

II.4.- POLITIQUES ET MESURES, ACTIONS ET PLANS D'ATTENUATION

II.4.1- Description des actions et mesures pour la mise en œuvre de la CDN

Les politiques et mesures, actions et plans d'atténuation jouent un rôle central dans la réponse aux défis climatiques en Côte d'Ivoire, en ciblant la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant une transition vers une économie sobre en carbone. Ces initiatives s'appuient sur des stratégies sectorielles ambitieuses, intégrant des solutions dans des domaines clés tels que l'énergie, l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets. Articulées autour d'objectifs nationaux et alignées sur les engagements internationaux, elles visent à transformer durablement les modes de production et de consommation. En mettant en œuvre des actions concrètes et coordonnées, la Côte d'Ivoire aspire à atteindre ses cibles de réduction d'émissions, tout en générant des co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Tableau 9. : Tableau des actions, politiques et mesures pour la mise en œuvre de la CDN

Nom de la politique, mesures et actions	Description des interventions spécifiques	Objectifs	Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	État (planifiée, adoptée ou mise en œuvre)	Secteur(s) concerné(s)	Gaz visés	Année de début de mise en œuvre	Organisme(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions de GES (kt CO2 eq)	
									Atteint	Attendu
Mise en place de centrales électriques à biomasse pour exploiter les résidus agricoles dans la production d'électricité en Côte d'Ivoire.	La Côte d'Ivoire mise sur la biomasse pour diversifier son mix énergétique, utilisant des résidus agricoles (coques de cacao, palmiers à huile, déchets de bois) et un cadre réglementaire (Loi n° 2014-132) pour soutenir les projets d'Independent Power Producers (IPP)	Valoriser la biomasse agricole pour augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays.	Loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité,	En cours de mise en œuvre	Energie	CO2, CH4, et N2O	Début des travaux Projet BIOVEA (2023)	Le Ministère en charge de l'énergie (Direction Générale de l'Energie)	0	616, 0241 kilotonne d'équivalent CO2 (M11) Prise en compte des nouveaux projets d'actualisation de la CDN

Nom de la politique, mesures et actions	Description des interventions spécifiques	Objectifs	Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	État (planifiée, adoptée ou mise en œuvre)	Secteur(s) concerné(s)	Gaz visés	Année de début de mise en œuvre	Organisme(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions de GES (kt CO2 eq)	
									Atteint	Attendu
Mise en place de centrales solaires photovoltaïques pour augmenter la part des énergies dans le mix énergétique en Côte d'Ivoire	La Côte d'Ivoire, dotée d'un fort potentiel solaire, développe des centrales photovoltaïques pour diversifier son mix énergétique et augmenter sa production d'électricité renouvelable.	Exploiter le fort potentiel solaire pour développer des centrales photovoltaïques dans le mix énergétique de la Côte d'Ivoire	Loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité,	En cours de mise en œuvre	Energie	CO2, CH4, et N2O	2021	Le Ministère en charge de l'énergie (Direction Générale de l'Energie)	0	673,5365 kilotonne d'équivalent CO2 (M10)
Mise en place de centrales thermiques à cycle combiné pour augmenter la capacité de production d'électricité en Côte d'Ivoire	La Côte d'Ivoire, face à une demande croissante en électricité due à la croissance économique et l'urbanisation, développe des centrales thermiques à cycle combiné, alimentées par le gaz naturel local. Ces infrastructures assurent une production fiable et stable, tout en complétant les énergies renouvelables.	Accroître la capacité de production d'électricité de manière efficace et fiable	Loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité ;	En cours de mise en œuvre	Energie	CO2, CH4, et N2O	2015	Le Ministère en charge de l'énergie (Direction Générale de l'Energie)	0	1427,918 kilotonnes d'équivalent CO2 (M13)
Améliorer le système d'éclairage public vers un modèle plus performant, durable et respectueux de l'environnement	La Côte d'Ivoire, confrontée à une consommation énergétique excessive due à des lampes inefficaces, a adopté une stratégie d'efficacité énergétique (2020-2030) visant à réduire les coûts, limiter les émissions de GES et promouvoir les énergies renouvelables.	Réduire la consommation d'énergie tout en préservant ou en améliorant la qualité de l'éclairage	Politique sectoriel de développement des énergétiques renouvelables et l'efficacité énergétique	En cours de mise en œuvre	Energie	CO2, CH4, et N2O	2022	Le Ministère en charge de l'énergie (Direction Générale de l'Energie)	127	990,9495 kilotonnes d'équivalent CO2 (M5)

Nom de la politique, mesures et actions	Description des interventions spécifiques	Objectifs	Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	État (planifiée, adoptée ou mise en œuvre)	Secteur(s) concerné(s)	Gaz visés	Année de début de mise en œuvre	Organisme(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions de GES (kt CO2 eq)	
									Atteint	Attendu
Elaboration et adoption de normes spécifiques pour l'efficacité énergétique des bâtiments couvrant l'éclairage, les matériaux de construction durable, les Systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) efficaces, etc.	En Côte d'Ivoire, face à une demande énergétique croissante, des mesures d'efficacité énergétique sont mises en œuvre dans les bâtiments résidentiels et publics pour réduire la consommation d'énergie, limiter les émissions de GES et améliorer la qualité de vie.	Mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique en Côte d'Ivoire pour réduire la consommation d'énergie	Arrêté interministériel N° 140/MPEER/MCI du 27 novembre 2020	En cours de mise en œuvre	Energie	CO2, CH4, et N2O	2020	Le Ministère en charge de l'énergie	12,80	178,9567 kilotonnes d'équivalent CO2 (M7)
Mise en œuvre de l'audit énergétique obligatoire par les établissements gros consommateur d'énergie.	La Côte d'Ivoire s'engage dans une transition énergétique durable en réalisant des audits énergétiques pour identifier les sources de gaspillage et proposer des mesures visant à réduire les coûts énergétiques des bâtiments et industries.	Promouvoir une transition énergétique durable en Côte d'Ivoire en réalisant des audits énergétiques pour identifier et réduire les gaspillages d'énergie dans les bâtiments et industries,	Arrêté interministériel n°156/MMPE/MCL U/MT/MINEDDTE /MCI du 23 avril 2024 portant conditions d'assujettissements des organismes consommateurs d'énergie à l'audit énergétique obligatoire	En cours de mise en œuvre	Energie	CO2, CH4, et N2O	2024	Le Ministère en charge des transports	259,8	1889,6207 kilotonnes d'équivalent CO2 (M7 et M8)
Amélioration de la qualité du carburant (gasoil, super) pour réduire les émissions polluantes en Côte d'Ivoire	La Côte d'Ivoire, confrontée à une pollution atmosphérique due à des carburants de mauvaise qualité, prévoit la construction d'unités de stockage pour améliorer la qualité des carburants	Réduire les concentrations de polluants atmosphériques, notamment le dioxyde de soufre (SO ₂) dans le gasoil et le benzène (C ₆ H ₆) dans le super, pour améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines et industrielles.	Directive CEDEAO (Directive n°06/2001/CM/UE MOA du 26 novembre 2001), portant sur l'harmonisation des produits pétroliers des Etats membre	Mise en œuvre	Hydrocarbures	CO2, CH4, et N2O, SO2, C ₆ H ₆	2028	Le Ministère en charge de l'énergie (DGH)	0	464,5652 kilotonnes d'équivalent CO2 (M22)

Nom de la politique, mesures et actions	Description des interventions spécifiques	Objectifs	Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	État (planifiée, adoptée ou mise en œuvre)	Secteur(s) concerné(s)	Gaz visés	Année de début de mise en œuvre	Organisme(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions de GES (kt CO2 eq)	
									Atteint	Attendu
Promotion de l'utilisation du gaz butane par un plus grand nombre de ménages	Pour freiner la déforestation liée à l'utilisation du bois et du charbon comme combustibles, la Côte d'Ivoire a adopté une politique nationale de butanisation visant à promouvoir l'utilisation du gaz butane (GPL).	Augmenter la capacité de stockage et l'approvisionnement en gaz butane pour répondre à la demande croissante et garantir un accès élargi aux ménages	Politique Nationale de butanisation et de vulgarisation de l'utilisation de GPL de l'Etat de côte d'Ivoire	Mise en œuvre	Hydrocarbures	CO2, CH4, et N2O	1993	Le Ministère en charge de l'Energie (DGH)	ND	211,1605 kilotonnes d'équivalent CO2 (M1)
Intégration des engins électriques à 2 et 3 roues dans le transport des produits agricoles dans les zones rurales et péri urbaines en Côte d'Ivoire	La Côte d'Ivoire explore l'intégration d'engins électriques à 2 et 3 roues pour améliorer le transport des produits agricoles, une solution durable pour les zones rurales.	Améliorer le transport des produits agricoles en Côte d'Ivoire de manière durable	Arrêté N°0060/MT/CAB du 07 MARS 2024 portant organisation et fonctionnement des organes du projet de mobilité électrique intégrant les solutions d'énergies renouvelables en CI	Adopté	Transport	CO2, CH4, et N2O	2024	Le Ministère en charge des transports	0	291,9707 kilotonnes d'équivalent CO2 (M19)
Introduction et promotion de l'utilisation des véhicules électriques (VE) et des bus électriques dans le système de transports intégrés visant à améliorer la qualité de l'air des citoyens de la Côte d'Ivoire	La Côte d'Ivoire, confrontée à une augmentation des émissions de GES liées au transport, promeut la mobilité électrique pour réduire son empreinte carbone.	Réduire la pollution atmosphérique en Côte d'Ivoire en favorisant la transition vers la mobilité électrique	Décret N°2024-326 du 22 mai 2024, portant promotion de l'usage des moyens de transport électriques et des infrastructures de recharges en Côte d'Ivoire	Adoptée	Transport	CO2, CH4, et N2O	2024	Le Ministère en charge des transports	0	943,3083 kilotonnes d'équivalent CO2 (M20)

Nom de la politique, mesures et actions	Description des interventions spécifiques	Objectifs	Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	État (planifiée, adoptée ou mise en œuvre)	Secteur(s) concerné(s)	Gaz visés	Année de début de mise en œuvre	Organisme(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions de GES (kt CO2 eq)	
									Atteint	Attendu
Modernisation du parc automobile de transport en commun afin d'améliorer la qualité de service et de réduire l'empreinte environnementale des véhicules en Côte d'Ivoire	La Côte d'Ivoire, confrontée à un parc automobile vétuste et polluant dans le secteur du transport en commun, encourage le renouvellement des flottes avec des véhicules modernes et écologiques via le Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR).	Renouveler les anciens véhicules par des modèles récents et moins polluants pour réduire les émissions de GES, améliorer l'efficacité et la qualité des services de transport urbain	Décret N°2017-792/793 du 06 décembre 2017	Mise en œuvre	Transport	CO2, CH4, et N2O	2017	Le Ministère en charge des transports	84,18	0 kilotonne d'équivalent CO2 (M21)
Introduction des modes de transports capacitaires pour réduire de manière significative les embouteillages et l'empreinte carbone	Pour répondre à la congestion routière à Abidjan, la Côte d'Ivoire met en œuvre des projets de transport capacitaires comme la ligne 1 du métro d'Abidjan et le Bus Rapide de Transit (BRT), visant à améliorer la mobilité urbaine, réduire les temps de trajet, et limiter les nuisances environnementales	Réduire la pollution et améliorer l'efficacité du transport en Côte d'Ivoire en modernisant les flottes de véhicules publics et privés	PND 2021-2025	Adoptée	Transport	CO2, CH4, et N2O	2027	Le Ministère en charge des transports	0	53,4635 kilotonnes d'équivalent CO2 (M23)
Mise en place de centres de démantèlement automobile modernes pour optimiser la récupération et la revalorisation des pièces usagées, favorisant ainsi une économie circulaire en Côte d'Ivoire.	La Côte d'Ivoire, face à la croissance du parc automobile et au défi des véhicules hors d'usage (VHU), prévoit de moderniser leur gestion en développant un centre de démantèlement à Abidjan et en élaborant des lois spécifiques avec l'appui des partenaires.	Gérer efficacement les véhicules hors d'usage en Côte d'Ivoire en développant des infrastructures modernes de démantèlement	PND 2021-2025	Planifiée	Transport	CO2, CH4, et N2O	ND	Le Ministère en charge des transports	0	0 kilotonne d'équivalent CO2 (M21)

Nom de la politique, mesures et actions	Description des interventions spécifiques	Objectifs	Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	État (planifiée, adoptée ou mise en œuvre)	Secteur(s) concerné(s)	Gaz visés	Année de début de mise en œuvre	Organisme(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions de GES (kt CO2 eq)	
									Atteint	Attendu
Mise en place de programme de réduction de la déforestation, la conservation des stocks de carbone forestier et l'amélioration de la gestion durable des forêts.	La Côte d'Ivoire, ayant perdu près de 90 % de son couvert forestier principalement à cause de l'agriculture (62 %) et de l'exploitation illégale, met en œuvre des initiatives de gestion durable des forêts, incluant reforestation, agriculture durable et protection des zones protégées.	Restaurer et préserver le couvert forestier en Côte d'Ivoire en mettant en œuvre des initiatives de gestion durable, incluant la reforestation, l'agriculture durable et la protection des zones protégées.	Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts	Mise en œuvre	Foresterie	CO2	2018	Ministère en charge des Eaux et Forêts	ND	23761,95 kilotonnes d'équivalent CO2 (M35)
Restauration des écosystèmes forestiers dégradés ou disparus à travers le reboisement et la reforestation des zones impactées en Côte d'Ivoire.	La Côte d'Ivoire, confrontée à une dégradation des écosystèmes due à la déforestation, l'agriculture intensive et l'urbanisation, a mis en place des initiatives telles que le Programme National de Reboisement et REDD+ pour restaurer les écosystèmes et préserver la biodiversité. Ces actions sont soutenues par des financements nationaux et internationaux.	Restaurer les écosystèmes dégradés et préserver la biodiversité en Côte d'Ivoire à travers des initiatives stratégiques soutenues par des financements nationaux et internationaux.	Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts	Mise en œuvre	Foresterie	CO2	2018	Ministère en charge des Eaux et Forêts	ND	47842,13 kilotonnes d'équivalent CO2 (M36)
Implementation des décharges contrôlées pour minimiser les impacts environnementaux et sanitaires.	La Côte d'Ivoire, confrontée à une urbanisation rapide et à une gestion inadéquate des déchets solides, met en œuvre des initiatives pour construire des décharges contrôlées dans plusieurs villes, afin de limiter la pollution et les risques sanitaires.	Développer une gestion efficace des déchets pour préserver l'environnement urbain, protéger les écosystèmes naturels, et maximiser le recyclage et la valorisation des ressources.	Contrats de Partenariat publique-privé (Décret N° 2012-1151 du 19 Décembre 2012)	Adoptée	Déchets	CH4 (méthane)	2024	Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	0	727,0526 kilotonnes d'équivalent CO2 (M30),

Nom de la politique, mesures et actions	Description des interventions spécifiques	Objectifs	Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	État (planifiée, adoptée ou mise en œuvre)	Secteur(s) concerné(s)	Gaz visés	Année de début de mise en œuvre	Organisme(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Estimations des réductions d'émissions de GES (kt CO2 eq)	
									Atteint	Attendu
Mise en place de Centres de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) pour intégrer les principes de durabilité et de circularité dans le cycle de vie des déchets.	La Côte d'Ivoire modernise la gestion des déchets pour promouvoir une économie circulaire, valoriser les déchets, et réduire les impacts environnementaux.	Créer un système intégré de gestion des déchets pour transformer les déchets en ressources	Contrats de Partenariat publique-privé (Décret N° 2012-1151 du 19 Décembre 2012)	Adoptée	Déchets	CH4 (méthane)	2018	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	ND	727,0526 kilotonnes d'équivalent CO2 (M31)
Mise en place de systèmes de captage du méthane produit dans les décharges pour convertir en Energie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire	Les décharges non contrôlées en Côte d'Ivoire, sources majeures de pollution et d'émissions de méthane, sont progressivement équipées de systèmes de captage pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, valoriser le méthane en énergie et promouvoir le développement durable.	Réduire l'impact environnemental des décharges en limitant les émissions de gaz à effet de serre, de valoriser le méthane en source d'énergie renouvelable	Arrêté N° 327 MMPE/DGE du 09 Décembre 2022 relatif aux seuils de puissance installée	Mise en œuvre	Déchets	CH4	ND	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	ND	974,874 kilotonnes d'équivalent CO2 (M32)

II.4.2- Progrès accompli dans la mise en œuvre de la CDN

La Côte d'Ivoire a accompli des progrès dans la mise en place de stratégies et de plans nationaux intégrant des questions relatives à l'atténuation et à la résilience au changement climatique. Cependant la coordination interministérielle en matière de changement climatique au niveau central a nécessité d'être renforcée.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (CNLCC). Cette nouvelle structure, sous tutelle du ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE), aura en charge la supervision de toutes les initiatives en matière de lutte contre les changements climatiques afin de créer une synergie d'actions, d'améliorer la gouvernance climatique en assurant l'implication de toutes les parties prenantes, à savoir les structures publiques, les organisations de la société civile, le secteur privé et le secteur financier.

Ce résultat a été le fruit d'un long processus de négociations intergouvernemental avec la participation de plusieurs acteurs Etatiques ou non, engagé dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

Dans son plan d'action et sa stratégie de réduction des émissions de GES, le pays a opté pour la promotion des énergies renouvelables à travers la construction du plus grand barrage hydroélectrique de Soubré avec une puissance installée de 275 MW. Par ailleurs, dans le cadre de la diversification des sources de production d'électricité, le projet de construction d'une centrale solaire à Boundiali a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce projet participe à l'atteinte des objectifs du pays, notamment l'accroissement de la part des Energies Renouvelables (EnR) dans le mix énergétique (45% à l'horizon 2030 y compris la grande hydroélectricité) et le respect de ses engagements internationaux en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Cette infrastructure facilitera l'électrification des villages et favorisera l'amélioration de la qualité de service de plus de 430 000 ménages. L'infrastructure contribuera également à l'alimentation d'environ 70 000 foyers, à économiser 60 000 tonnes équivalent de CO₂ par an. Toujours dans cette optique de promotion de l'hydroélectricité, on dénombre qu'en 2024, le parc de production d'électricité est constitué de six (6) autres barrages hydroélectriques (Ayamé 1, Ayamé 2, Kossou, Taabo, Buyo, et Fayé). La capacité de production en électricité est passée de 1 391 MW en 2011 à 2 907 MW en 2023, soit une croissance 89,2% sur la période dont 879 MW pour les barrages hydroélectriques, 1 998 MW pour les centrales thermiques et 30 MW pour le solaire.

Selon les projections, la puissance installée de la Côte d'Ivoire, estimée à 2 907 MW en 2023, passera à environ 4000 MW en 2025 et à plus de 5000 MW en 2030 avec 45% d'énergie renouvelable dont la proportion actuelle est de 30%.

En définitif, on retient que la Côte d'Ivoire est à la croisée des chemins. Malgré les progrès accomplis au cours de la dernière décennie, les récents chocs économiques et sanitaires mondiaux ont exacerbé les problèmes existants, notamment le manque de

marge de manœuvre budgétaire, l'accès limité aux financements concessionnels et bon marché, et la fragilité du paysage politique. Toutefois, le pays a aujourd'hui l'occasion de faire suivre à sa croissance une trajectoire plus durable, à la fois en répondant aux aspirations d'une population croissante et en s'adaptant mieux aux effets de plus en plus marqués du changement climatique.

II.4.3- Information sur les couts, avantages pour la mise en œuvre de la CDN

Nom de la politique, mesures et actions	Coûts	Avantages dans le domaine de l'atténuation ne visant pas les GES	Interactions mutuelles entre les mesures d'atténuation éventuellement
Mise en place de centrales électriques à biomasse pour exploiter les résidus agricoles dans la production d'électricité en Côte d'Ivoire.	Pour les petites centrales (moins de 10 MW) : Le coût peut varier entre quelques millions à plusieurs dizaines de millions de dollars, selon la technologie et la localisation. Pour les centrales de taille moyenne (10-50 MW) : Les coûts peuvent aller de plusieurs dizaines de millions à plusieurs centaines de millions de dollars, en fonction des facteurs mentionnés ci-dessus. (152 milliards de F CFA Projet BIOVEA) Pour les grandes centrales (plus de 50 MW) : Les coûts peuvent dépasser plusieurs centaines de millions de dollars, voire atteindre plusieurs milliards pour les projets de grande envergure.	- Améliore la qualité de vie des communautés locales en fournissant un accès à une énergie propre et abordable réduisant ainsi la dépendance aux sources d'énergie polluantes et coûteuses ; - Améliore la fertilité des sols par des sous-produits utiles générés comme le compost et le biochar ; - Contribue à la fiabilité du réseau électrique de manière constante indépendamment des conditions météorologiques ; - Contribue à réduire les quantités de déchets organiques envoyés en décharge ; - Stimule l'économie locale en créant des emplois dans la collecte, le traitement et la gestion de la biomasse, particulièrement bénéfique dans les zones rurales.	Contribue à augmenter le pourcentage des énergies renouvelables dans le mix énergétique
Mise en place de centrales solaires photovoltaïques pour augmenter la part des énergies dans le mix énergétique en Côte d'Ivoire	Le coût d'une centrale solaire photovoltaïque en Côte d'Ivoire est moins de 1 million de dollars par MWc installé, selon les conditions spécifiques du projet.	- Améliore la sécurité énergétique ; - Stimule l'économie locale en créant des emplois pendant la phase de construction et l'exploitation des installations ; - Les systèmes solaires photovoltaïques peuvent être déployés dans des zones éloignées et rurales où il est difficile et coûteux de prolonger le réseau électrique ; - Accès à une source d'énergie fiable pour les activités domestiques, éducatives et commerciales dans les zones non desservies par le réseau électrique.	Contribue à augmenter le pourcentage des énergies renouvelables dans le mix énergétique
Mise en place de centrales thermiques à cycle combiné pour augmenter la capacité de production d'électricité en Côte d'Ivoire	Le coût moyen de construction de la Centrale Thermique à Cycle Combiné en Côte d'Ivoire est estimé à 1,1 millions de dollars usd / MGWh.	- Fournir une production stable pour maintenir la fiabilité du réseau électrique et répondre aux besoins fluctuant du marché ; - Stimuler l'économie locale en créant des emplois pendant la phase de construction et l'exploitation des installations ; - Accéder à une source d'énergie fiable pour les activités domestiques, éducatives et commerciales dans les zones non desservies par le réseau électrique.	Contribue à augmenter la production d'électricité en émettant moins les émissions de gaz à effet de serres

Nom de la politique, mesures et actions	Coûts	Avantages dans le domaine de l'atténuation ne visant pas les GES	Interactions mutuelles entre les mesures d'atténuation éventuellement
Améliorer le système d'éclairage public vers un modèle plus performant, durable et respectueux de l'environnement	Les coûts prévisionnels sont estimés à plus de 20 millions de dollars dont 15% de la part de l'Etat et 85% des privés extérieurs	- Diminuer la consommation d'énergie de l'éclairage public ; - Améliorer la visibilité et la sécurité dans les espaces publics, tels que les rues, les parcs et les parkings ; - Réduire les coûts de maintenance en raison de la durabilité des équipements	Contribue à l'efficacité énergétique
Elaboration et adoption de normes spécifiques pour l'efficacité énergétique des bâtiments couvrant l'éclairage, les matériaux de construction durable, les Systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) efficaces, etc.	L'estimation du coût total pour la mise en œuvre de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les ménages en Côte d'Ivoire peut varier considérablement en fonction de la portée des initiatives et des ressources disponibles. Cependant, il est raisonnable de prévoir un investissement initial de plusieurs millions de dollars pour développer les normes, sensibiliser et former, fournir des incitations financières, mettre en place des technologies vertes, et assurer la conformité et le suivi. À long terme, ces investissements peuvent générer des économies substantielles en réduisant les coûts énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.	- Réduire la consommation énergétique ; - Réduire l'exposition aux polluants intérieurs améliorant ainsi la santé et le confort des occupants ; - Stimuler la création d'emplois dans les secteurs de la construction, de la rénovation et des technologies vertes ; - Réduire l'usure et le prolongement de la durée de vie des équipements de bâtiment	Contribue à l'efficacité énergétique
Mise en œuvre de l'audit énergétique obligatoire par les établissements gros consommateur d'énergie.	L'estimation des coûts pour la réalisation des audits énergétiques en Côte d'Ivoire dépend de plusieurs facteurs, notamment la taille et la complexité du bâtiment, la profondeur de l'audit, les technologies utilisées, et les honoraires des professionnels.	- Identifier et corriger les inefficiences énergétiques afin de réduire les factures d'électricité, de gaz et d'eau ; - Améliorer la ventilation et la filtration réduisant les polluants intérieurs et les allergènes ; - Identifier les équipements inefficaces ou défectueux ; permettant de les remplacer ou de les entretenir avant qu'ils ne tombent en panne ; - Adopter de nouvelles technologies et solutions énergétiques innovantes, augmentant l'efficacité et réduisant les coûts.	Contribue à l'efficacité énergétique

Nom de la politique, mesures et actions	Coûts	Avantages dans le domaine de l'atténuation ne visant pas les GES	Interactions mutuelles entre les mesures d'atténuation éventuellement
Amélioration de la qualité du carburant (gasoil, super) pour réduire les émissions polluantes en Côte d'Ivoire	Le coût total estimatif de la construction de l'unité d'hydrodésulfuration à la SIR pourrait se situer entre 200 millions et 275 millions USD, en fonction des spécificités du projet, de la capacité de l'unité, et des conditions locales. Le coût total estimatif de la construction de l'unité de réduction du benzène dans le super est estimé à 16 millions USD.	- Diminuer les émissions de polluants tels que le dioxyde de soufre (SO₂), et les particules fines (PM) ; - Réduire des maladies respiratoires telles que l'asthme, la bronchite et les infections pulmonaires ; - Réduire les impacts négatifs sur les sols, les rivières et les lacs ; - Augmenter la durée de vie des moteurs et des équipements industriels	Contribue à l'efficacité énergétique
Promotion de l'utilisation du gaz butane par un plus grand nombre de ménages	Le coût total estimatif de la construction d'une sphère de stockage de gaz butane en Côte d'Ivoire par la GESTOCI pourrait se situer entre 2 millions et 6 millions USD, en fonction des spécificités du projet, de la capacité de stockage, et des conditions locales.	- Réduire des maladies respiratoires telles que l'asthme, les infections pulmonaires ; - Réduire les émissions de CO₂ ; - Réduire le temps de cuissons des produits alimentaires ; - Améliorer le cadre de vie des ménages.	Contribue à l'efficacité énergétique
Intégration des engins électriques à 2 et 3 roues dans le transport des produits agricoles dans les zones rurales et péri urbaines en Côte d'Ivoire	Part Bailleur : 963 000 000 FCFA Part Etat : 400 000 000 FCFA	- Améliorer les revenus agricoles par l'utilisation de sources d'énergie moins coûteuses ; - Créer des opportunités d'emploi à travers le développement et l'entretien des infrastructures de recharge et des véhicules électriques ; - Améliorer la qualité de l'air et du cadre de vie dans les zones rurales par la non-production de gaz d'échappement.	Augmenter le pourcentage de véhicules électriques dans le parc automobile
Introduction et promotion de l'utilisation des véhicules électriques (VE) et des bus électriques dans le système de transports intégrés visant à améliorer la qualité de l'air des citoyens de la Côte d'Ivoire	L'introduction et la promotion de la mobilité électrique en Côte d'Ivoire nécessitent des investissements substantiels couvrant l'achat de véhicules, l'installation et la maintenance des infrastructures de recharge, la formation et la sensibilisation, ainsi que la recherche et le développement.	- Réduire les Polluants Atmosphériques notamment les particules fines qui pourraient entraîner une diminution des maladies respiratoires parmi les populations urbaines ; - Réduire les nuisances sonores liées aux véhicules ; - Améliorer l'efficacité énergétique ; - Stimuler la recherche et le développement dans d'autres domaines de la technologie et de l'énergie.	Augmenter le pourcentage de véhicules électriques dans le parc automobile

Nom de la politique, mesures et actions	Coûts	Avantages dans le domaine de l'atténuation ne visant pas les GES	Interactions mutuelles entre les mesures d'atténuation éventuellement
Modernisation du parc automobile de transport en commun afin d'améliorer la qualité de service et de réduire l'empreinte environnementale des véhicules en Côte d'Ivoire	Les coûts estimés varient en fonction de l'ampleur des initiatives et des types de véhicules et infrastructures choisis. La modernisation du parc automobile de transport en commun en Côte d'Ivoire nécessite des investissements significatifs.	- Réduire les polluants atmosphériques qui ont un impact direct sur la santé publique ; - Améliorer la qualité de service par des véhicules modernes avec des technologies avancées, pour le confort et la sécurité des passagers.	Mettre en œuvre le renouvellement du parc automobile / Promouvoir des véhicules plus économes en carburant
Introduction des modes de transports capacitaires pour réduire de manière significative les embouteillages et l'empreinte carbone	- BRT Est-ouest : Coût estimé à 316 665 000 000 FCFA, couvrant les infrastructures, les véhicules, les équipements, et les coûts d'exploitation. - Métro à Abidjan : Coût estimé à 1 300 000 000 000 FCFA, incluant la construction des tunnels, des stations, les trains, et les équipements associés.	- Offrir des alternatives économiques et accessibles aux modes de transport individuels grâce aux infrastructures de transport en commun de grande capacité ; - Optimiser la circulation tout en assurant la sécurité routière et en réduisant les impacts environnementaux et économiques liés aux déplacements ; - Assurer le confort, l'accessibilité et sécurité des passagers.	Promouvoir un système de transport innovant de masse
Mise en place de centres de démantèlement automobile modernes pour optimiser la récupération et la revalorisation des pièces usagées, favorisant ainsi une économie circulaire en Côte d'Ivoire.	Les coûts totaux peuvent varier considérablement en fonction de l'échelle et des spécificités du projet. Pour une estimation approximative : - Petits Centres : Environ 500 000 à 1 million USD pour des installations de taille modeste avec équipements de base. - Centres Moyens : Entre 1 et 5 millions USD, incluant des équipements plus avancés et des infrastructures plus complexes. - Grands Centres : Plus de 5 millions USD, avec des installations de grande envergure, des technologies de pointe, et des capacités de traitement élevées.	- Permettre la récupération et la revente de pièces détachées encore utilisables, offrant ainsi une solution économique et durable pour la réparation de véhicules ; - Réduire les risques de pollution environnementale causée par les fluides dangereux, les batteries, et autres composants toxiques des véhicules ; - Réduire les déchets et contribuer à la conservation des ressources naturelles.	Encourager le renouvellement du parc automobile

Nom de la politique, mesures et actions	Coûts	Avantages dans le domaine de l'atténuation ne visant pas les GES	Interactions mutuelles entre les mesures d'atténuation éventuellement
Mise en place de programme de réduction de la déforestation, la conservation des stocks de carbone forestier et l'amélioration de la gestion durable des forêts.	Coût moyen de reboisement d'un hectare : entre 1,5 et 3 millions de FCFA, soit environ 2 300 à 4 600 euros. En USD: cela équivaut à environ 2 438 à 4 876 USD par hectare. Selon l'Initiative Cacao Forêts: Coût de plantation d'un hectare de cacao agroforestier: environ 1 million de FCFA, soit environ 1 500 euros. En USD: cela équivaut à environ 1 590 USD par hectare.	- Contribuer à la conservation des écosystèmes forestiers essentiels pour de nombreux processus écologiques. - Prévenir l'érosion des sols en stabilisant le sol avec les racines des arbres. - Réguler les cycles hydrologiques en influençant les régimes de précipitations et en régulant le ruissellement. - Préserver des habitats de la faune - Préserver de la biodiversité pour la pharmacopée traditionnelle - Améliorer des bénéfices écosystémiques (Produits forestiers ligneux et non ligneux) - Prévenir et gérer les conflits (Homme-Faune et communautaire)	Réduire de manière significative la déforestation
Restauration des écosystèmes forestiers dégradés ou disparus à travers le reboisement et la reforestation des zones impactées en Côte d'Ivoire.	Les coûts varient largement en fonction de la spécificité du projet, des partenaires impliqués, et des objectifs à long terme. - Projets de petite échelle : Pour des projets locaux ou régionaux, les coûts peuvent varier de 100 000 à 500 000 USD. - Projets de grande échelle : Pour des initiatives nationales ou transfrontalières, les coûts peuvent s'élever de 1 million à plus de 10 millions USD.	- Améliorer la fertilité des sols en augmentant la matière organique, en réduisant l'érosion, et en rétablissant le cycle des nutriments. - Réguler les régimes hydrologiques en améliorant la rétention d'eau dans les sols, ce qui réduit les risques d'inondations et de sécheresses.	Accroître les stocks de carbone.
Implementation des décharges contrôlées pour minimiser les impacts environnementaux et sanitaires.	Pour une décharge contrôlée de taille moyenne avec une capacité de plusieurs centaines de milliers de tonnes par an, les coûts initiaux peuvent varier entre 5 et 15 millions de dollars, tandis que les coûts d'exploitation annuels peuvent se situer entre 500 000 et 3 millions de dollars.	- Réduire considérablement la quantité de déchets destinés aux décharges ; - Contribuer à une diversification des sources d'énergie à travers la transformation des déchets organiques en biogaz ou utilisés comme biomasse pour produire de l'électricité ou du carburant ; - Réduire le risque de lixiviation (écoulement de liquides contaminés) dans les sols ; - Diminuer les maladies infectieuses (comme la diarrhée, le choléra et d'autres maladies vectorielles) liées à l'exposition aux agents pathogènes et contaminants présents dans les déchets ;	Améliorer la collecte des déchets et l'assainissement urbain.

Nom de la politique, mesures et actions	Coûts	Avantages dans le domaine de l'atténuation ne visant pas les GES	Interactions mutuelles entre les mesures d'atténuation éventuellement
Mise en place de Centres de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) pour intégrer les principes de durabilité et de circularité dans le cycle de vie des déchets.	La mise en place d'un CVET en Côte d'Ivoire est un investissement qui peut coûter entre 20 millions et 100 millions USD ou plus, en fonction de la taille, de la technologie et de la complexité du projet.	- Valoriser les déchets en générant de l'énergie, recyclant, et compostant. - Protéger la santé publique en réduisant les maladies et en améliorant l'air. - Sécuriser le traitement des déchets pour prévenir la pollution des sols et eaux. - Créer des emplois dans la gestion des déchets et l'économie circulaire. - Réduire les nuisances locales en contrôlant les odeurs et sécurisant les sites.	Assurer la gestion durable et la valorisation des déchets
Mise en place de systèmes de captage du méthane produit dans les décharges pour convertir en Energie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire	Pour un projet de captage du méthane de taille moyenne, le budget total peut varier de : - Projets de Petite Taille : 2 000 000 à 5 000 000 USD - Projets de Grande Taille : 5 000 000 à 15 000 000 USD	- Améliorer la qualité de l'air en capturant les gaz nocifs ; - Réduire les risques d'explosion en contrôlant le méthane inflammable ; - Optimiser la gestion des décharges en capturant et traitant les gaz ; - Valoriser les déchets en produisant de l'énergie à partir du méthane ; - Créer des emplois dans la gestion des déchets et les énergies renouvelables ; - Atténuer les nuisances locales en contrôlant les odeurs et la pollution sonore ;	Assurer la gestion durable et la valorisation des déchets

II.5.- RESUME DES EMISSIONS ET DES ABSORPTIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le résumé des émissions et absorptions de gaz à effet de serre (GES) reflète l'évolution des contributions de la Côte d'Ivoire aux émissions globales et le rôle des puits de carbone naturels dans l'atténuation des impacts climatiques. Il met en évidence les variations entre les émissions brutes générées par les activités anthropiques, les capacités d'absorption des puits de carbone, et les émissions nettes, permettant d'évaluer les tendances et l'efficacité des politiques climatiques mises en œuvre.

Tableau 10. : Résumé des émissions et absorption de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire (Source RNI 2024)

Année	Emissions totales (Gg CO2 eq)	Absorptions totales (Gg CO2 eq)	Emissions Nettes (Gg CO2 eq)	Variation des Emissions Nettes (%)
1990	167 669,51	-103 977,74	63 691,78	
1991	168 387,18	-101 751,86	66 635,33	4,62
1992	159 249,94	-99 527,99	59 721,95	-10,37
1993	159 070,84	-97 281,21	61 789,64	3,46
1994	159 400,85	-95 222,97	64 177,88	3,87
1995	159 880,63	-93 177,99	66 702,63	3,93
1996	159 087,20	-91 873,07	67 214,14	0,77
1997	160 144,47	-89 063,93	71 080,54	5,75
1998	160 576,65	-84 963,31	75 613,34	6,38
1999	161 769,95	-82 864,41	78 905,54	4,35
2000	163 254,92	-80 664,11	82 590,82	4,67
2001	182 211,99	-82 243,39	99 968,60	21,04
2002	184 339,84	-83 611,41	100 728,43	0,76
2003	184 218,29	-84 031,04	100 187,25	-0,54
2004	183 816,86	-82 601,63	101 215,23	1,03
2005	187 125,63	-82 530,11	104 595,52	3,34
2006	188 332,87	-81 966,66	106 366,22	1,69
2007	188 455,15	-79 316,82	109 138,32	2,61
2008	189 779,63	-80 230,19	109 549,44	0,38
2009	190 263,31	-80 197,18	110 066,14	0,47
2010	193 502,71	-77 431,74	116 070,96	5,46
2011	193 839,62	-76 917,96	116 921,66	0,73
2012	207 445,25	-75 381,57	132 063,68	12,95

Année	Emissions totales (Gg CO ₂ eq)	Absorptions totales (Gg CO ₂ eq)	Emissions Nettes (Gg CO ₂ eq)	Variation des Emissions Nettes (%)
2013	209 479,86	-75 509,96	133 969,90	1,44
2014	210 424,19	-74 509,06	135 915,13	1,45
2015	221 479,56	-74 110,35	147 369,21	8,43
2016	210 438,50	-74 037,17	136 401,33	-7,44
2017	220 635,14	-74 692,83	145 942,31	6,99
2018	202 985,60	-75 320,13	127 665,47	-12,52
2019	203 945,30	-75 833,10	128 112,20	0,35
2020	204 429,31	-75 833,10	128 596,22	0,38
2021	209 830,36	-75 833,10	133 997,27	4,20
2022	209 505,05	-76 381,47	133 123,57	-0,65

II.6.- PROJECTIONS DES EMISSIONS ET DES ABSORPTIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

II.6.1- Présentation de l'outils de projection

Les projections des émissions et absorptions de gaz à effet de serre permettent de quantifier l'impact futur des politiques et mesures climatiques en vigueur, ainsi que des engagements pris dans les CDN, tout en identifiant les écarts à combler pour atteindre les objectifs climatiques.

Les projections des GES visent à :

- évaluer l'évolution des émissions dans les secteurs clés (énergie, agriculture, foresterie, utilisation des terres, déchets et procédés industriels) ;
- anticiper les impacts des politiques climatiques actuelles et prévues sur les émissions nettes ;
- informer la prise de décision en identifiant les secteurs nécessitant des efforts accrus pour respecter les objectifs des CDN ;
- mesurer l'efficacité des puits de carbone, tels que les forêts, dans la compensation des émissions anthropiques.

Les projections sont élaborées en utilisant des modèles quantitatifs et scénarios prospectifs alignés sur les directives du GIEC. La Côte d'Ivoire a utilisé l'outil GACMO pour sa projection.

Le GACMO (Greenhouse Gas Abatement Cost Model) est un outil développé par le Centre pour le Climat de Copenhague du PNUE (UNEP-CCC).

Il repose sur une méthodologie structurée en plusieurs étapes, permettant d'analyser les émissions de gaz à effet de serre (GES), d'évaluer les impacts des mesures d'atténuation, et de comparer leur coût-efficacité qui sont entre autres :

- ♦ **Collecte des données de référence** : La première étape consiste à rassembler les données nécessaires pour établir un scénario de référence Business-as-Usual (BAU). Ces données incluent :
 - Les émissions historiques et les facteurs d'émission spécifiques au pays.
 - Les données socio-économiques : population, Produit Intérieur Brut (PIB), taux d'urbanisation, consommation énergétique.
 - Les activités sectorielles : production d'énergie, consommation par secteur, gestion des déchets, utilisation des terres et changements d'affectation des terres (LULUCF).
 - Les politiques et mesures climatiques déjà en place.
 - Ces informations permettent de quantifier les émissions actuelles et de projeter leur évolution en l'absence de nouvelles mesures.
- ♦ **Construction du scénario Business-as-Usual (BAU)** : Le scénario BAU représente la trajectoire d'émissions future si aucune mesure supplémentaire n'est mise en œuvre. Il prend en compte :
 - La croissance économique et démographique.
 - Les tendances actuelles dans l'utilisation des ressources énergétiques et des pratiques agricoles.
 - Les émissions fugitives et les dégradations des puits de carbone naturels.
 - Ce scénario sert de base pour mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation envisagées.
- ♦ **Identification des mesures d'atténuation** : GACMO intègre une liste de mesures potentielles d'atténuation, couvrant les principaux secteurs émetteurs :
 - Énergie : Passage aux énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique.
 - Transport : Électrification, optimisation logistique, promotion des transports publics.
 - Agriculture : Pratiques climato-intelligentes, réduction des émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O).
 - Foresterie et LULUCF : Reforestation, lutte contre la déforestation, gestion durable des forêts.
 - Déchets : Méthanisation, valorisation des déchets, réduction des émissions de méthane.
- ♦ **Évaluation des coûts et des impacts** : Pour chaque mesure identifiée, GACMO calcule :
 - Réduction des émissions (tCO₂e/an) : Impact de la mesure sur les émissions totales.
 - Coût d'atténuation (\$/tCO₂e) : Coût de mise en œuvre par tonne de CO₂ évitée.
 - Investissements nécessaires : Budget global pour mettre en œuvre chaque mesure.
- ♦ **Projection des émissions et des absorptions** : GACMO projette les émissions et absorptions de GES sur plusieurs décennies, selon :
 - Le scénario BAU.

- Un ou plusieurs scénarios "avec mesures", reflétant l'impact des politiques et des actions climatiques.
- ♦ **Analyse coût-efficacité et priorisation** : Les résultats obtenus permettent de comparer les mesures selon leur rapport coût-efficacité. Les mesures les plus efficaces, c'est-à-dire celles offrant la plus grande réduction d'émissions pour un coût par tonne de CO₂ évitée le plus faible, sont prioritaires. Cela permet :
 - D'optimiser les investissements dans des conditions de ressources limitées.
 - De maximiser les bénéfices climatiques à court et long termes.
- ♦ **Visualisation et interprétation** : Les résultats sont présentés sous forme de graphiques et de tableaux pour faciliter l'interprétation.

II.6.2- Visualisation et Interprétation des résultats

II.6.2.1- Résultat global

II.6.2.1.1- Visualisation des résultats global

Tableau 11. : Tableau de scenario d'atténuation

		2022	2025	2030	2035	2050
Population (milliers)		29389,150	32328	32061	63552	280564
PIB (Actuelle MUS\$)		117	122	122	158	288
Emissions CO2 énergie BAU (ktCO2)	Émissions de combustibles fossiles	14167	15121	15078	21640	64523
Emissions GES autres gaz BAU(ktCO2e)	Autre émissions	43779	43790	43803	43486	41094
Emissions GES BAU (ktCO2e)	Toutes les émissions de GES	57946	58911	58881	65126	105618
Mitigation Conditionnel (ktCO2e)	Toutes les émissions de GES	36780	189936	204797	245918	335269
Scénario Conditionnel (ktCO2e)	Toutes les émissions de GES	21166	-131026	-145916	-180792	-229651
Réduction scenario Conditionnel (%)	Toutes les émissions de GES	0,0%	1256,1%	1358,2%	1136,4%	519,6%
Mitigation Inconditionnel (ktCO2e)	Toutes les émissions de GES	1210	30964	36796	42628	60125
Scénario Inconditionnel (ktCO2e)	Toutes les émissions de GES	56736	27947	22085	22497	45493
Réduction scenario Inconditionnel (%)	Toutes les émissions de GES	0,0%	204,8%	244,0%	197,0%	93,2%
Total tCO2-e/capita dans BAU	Toutes les émissions de GES	2,0	1,8	1,8	1,0	0,4
Total tCO2-e/US\$ dans BAU	Toutes les émissions de GES	495,5	483,5	484,1	411,5	367,0

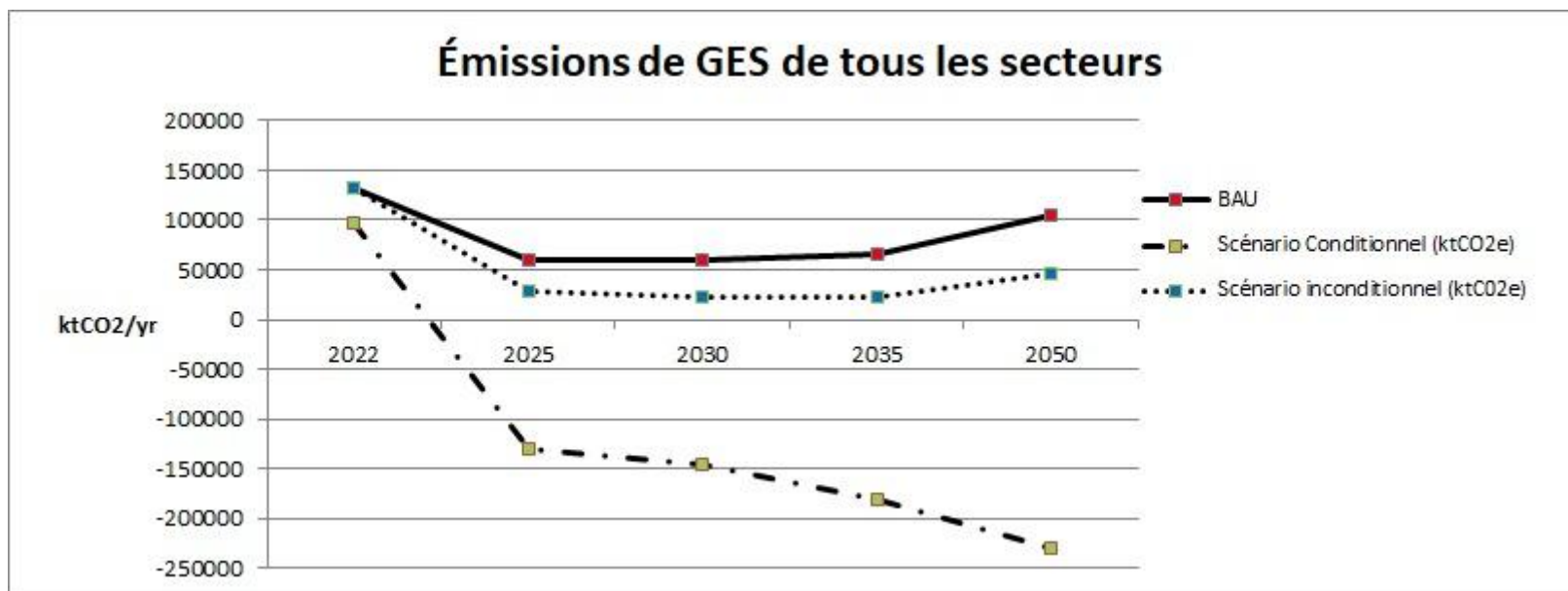


Figure 8: Graphique des scenarios de base (BAU), conditionnel et inconditionnel

II.6.2.1.2- Interprétation des résultats globaux

Le graphique présente les projections des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'ensemble des secteurs en Côte d'Ivoire, comparant trois scénarios : Business-as-Usual (BAU), conditionnel, et inconditionnel. Voici une interprétation actualisée basée sur les données du graphique :

- ♦ **Scénario Business-as-Usual (BAU)** : Représenté par une ligne noire continue, ce scénario projette une augmentation continue des émissions de GES jusqu'en 2050, atteignant environ 120 000 ktCO₂/an. Cette tendance reflète l'absence de mesures supplémentaires d'atténuation, avec une intensification des activités économiques et sectorielles.
- ♦ **Scénario conditionnel** : Représenté par une ligne pointillée avec des symboles carrés rouges. Ce scénario suppose la mise en œuvre de mesures ambitieuses dépendant de soutiens externes (financements internationaux, transferts de technologie, etc.). Les émissions diminuent progressivement à partir de 2022, atteignant des niveaux négatifs (séquestration nette) dès 2030, et continuent de baisser jusqu'à environ -200 000 ktCO₂/an en 2050. Cette séquestration nette est probablement due à des programmes de reforestation et à des améliorations majeures dans la gestion des terres et des énergies renouvelables.
- ♦ **Scénario inconditionnel** : Représenté par une ligne pointillée avec des symboles carrés verts. Ce scénario inclut uniquement les mesures que la Côte d'Ivoire peut mettre en œuvre avec ses propres ressources. Les réductions d'émissions sont moins ambitieuses comparées au scénario conditionnel. Bien que les émissions diminuent significativement par rapport au BAU, elles restent positives jusqu'en 2050, atteignant environ 30 000 ktCO₂/an.

II.6.2.1.3- Analyse comparative des scénarios

- ♦ **BAU** : Ce scénario montre clairement que l'inaction entraînera une augmentation continue des émissions, compromettant les objectifs climatiques et exacerbant les impacts du changement climatique.
- ♦ **Conditionnel** : Avec un soutien international, ce scénario permet une réduction drastique des émissions, menant à une séquestration nette après 2030. Il représente la trajectoire la plus ambitieuse et alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- ♦ **Inconditionnel** : Bien que prometteur, ce scénario reste limité par les contraintes financières et techniques locales. Il met en évidence la nécessité de renforcer les ressources nationales et d'accroître les efforts d'atténuation.

II.6.2.1.4- Implications stratégiques

- ♦ **Renforcement du financement international** : Le scénario conditionnel souligne l'importance de mobiliser des ressources financières externes pour mettre en œuvre des mesures à fort impact, telles que la reforestation, les énergies renouvelables, et les infrastructures de gestion des déchets.
- ♦ **Maximisation des mesures nationales** : Le scénario inconditionnel montre que des efforts peuvent être réalisés localement, mais ils nécessitent des priorités claires et une optimisation des ressources disponibles.
- ♦ **Transition vers une économie verte** : Les réductions d'émissions, particulièrement dans les scénarios conditionnel et inconditionnel, reflètent une transition vers des

modèles économiques durables, avec des bénéfices environnementaux et sociaux significatifs.

Ce graphique illustre l'importance des mesures d'atténuation pour réduire les émissions de GES en Côte d'Ivoire. Le scénario conditionnel montre que, avec un soutien approprié, le pays peut non seulement réduire ses émissions mais aussi atteindre une séquestration nette de carbone, contribuant ainsi activement aux objectifs climatiques globaux. Cependant, l'importance de renforcer les mesures nationales (inconditionnelles) reste essentielle pour maintenir une trajectoire de réduction durable, même en l'absence de soutien externe.

II.6.2.2- Résultats par secteur

II.6.2.2.1- Visualisation des résultats par secteur

Tableau 12. : Tableau de répartition des émissions de scénario de référence BAU par secteur

Subdivision sectorielle des émissions BAU					
ktCO ₂ e/year	2022	2025	2030	2035	2050
Total	57 946	58 911	58 881	65 126	105 618
Énergie	13 641	14 557	14 517	20 808	62 038
Industrie	41 915	41 941	41 940	42 115	42 997
Transport	7 313	7 834	7 800	11 629	35 287
Ménages	1 263	1 353	1 347	2 010	6 108
Services	120	126	126	167	377
Agriculture & Pêches	7 776	8 267	8 237	11 775	33 292
Foresterie	-17 577	-18 831	-18 749	-27 972	-84 986
Décharge	3 496	3 663	3 663	4 592	10 505

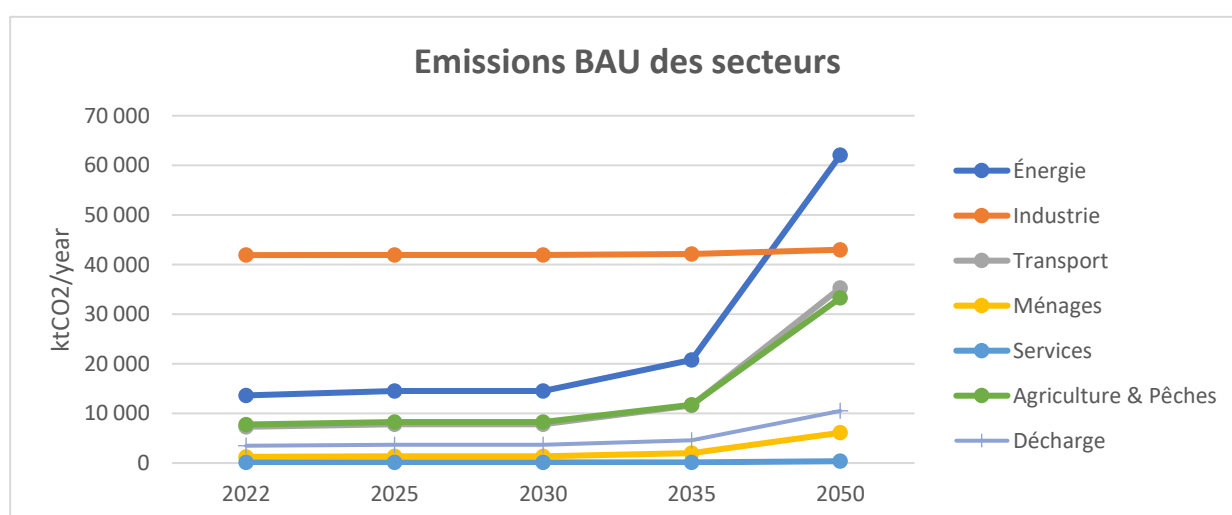


Figure 9: Graphique des émissions par secteur selon le scénario de référence BAU

II.6.2.2.2- Interprétation des résultats par secteur

Ce graphique illustre les émissions de gaz à effet de serre (GES) par secteur selon le scénario Business-as-Usual (BAU) pour les années 2022, 2025, 2030, 2035, et 2050. Voici une interprétation sectorielle détaillée :

- ♦ **Énergie (ligne bleue) :** Ce secteur montre une augmentation marquée à partir de 2030, avec une accélération importante vers 2050. L'augmentation est probablement liée à une demande croissante en énergie fossile pour répondre aux besoins des industries et des ménages.
- ♦ **Industrie (ligne rouge) :** Les émissions restent stables sur toute la période, autour de 40 000 ktCO₂/an. Cela reflète une activité industrielle constante, sans modifications significatives des processus ou des sources d'énergie utilisées.
- ♦ **Transport (ligne verte) :** Les émissions augmentent progressivement et dépassent celles de l'industrie après 2035. Cette hausse est associée à l'augmentation de la

motorisation, l'urbanisation et la croissance démographique, entraînant une demande accrue en carburants fossiles.

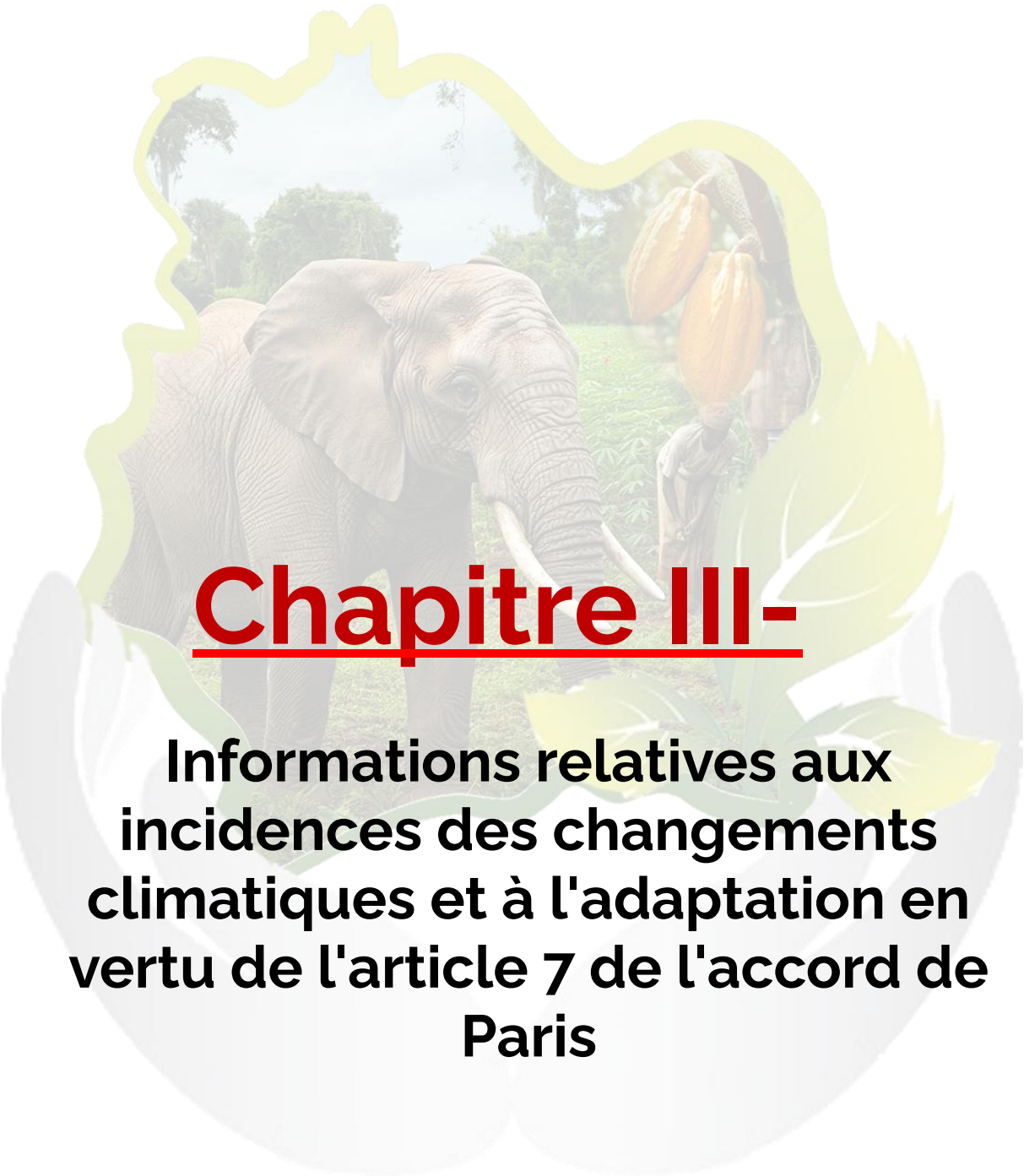
- ♦ **Ménages (ligne violette)** : Les émissions augmentent légèrement, traduisant une intensification de la consommation énergétique résidentielle, notamment liée à la croissance démographique et aux besoins en électricité et cuisson.
- ♦ **Services (ligne cyan)** : Les émissions restent marginales et augmentent faiblement, ce qui reflète leur faible contribution au total des émissions par rapport aux autres secteurs.
- ♦ **Agriculture & Pêches (ligne orange)** : Une croissance régulière des émissions est observée, reflétant l'expansion des pratiques agricoles et des émissions associées au méthane et à l'oxyde nitreux (CH₄ et N₂O).
- ♦ **Décharge (ligne bleu clair)** : Les émissions augmentent modérément mais de manière constante, indiquant une gestion insuffisante des déchets solides et une augmentation des émissions de méthane dans les décharges.

II.6.2.3- Analyse des tendances

- ♦ **Secteurs en forte croissance** : L'énergie et les transports dominent la trajectoire BAU, illustrant leur rôle prépondérant dans l'augmentation des émissions de GES. Cela met en évidence la nécessité d'une transition vers des énergies renouvelables et d'une électrification des transports.
- ♦ **Secteurs stables ou à faible croissance** : L'industrie et les services montrent peu de variation, suggérant un potentiel limité pour des réductions additionnelles sans changements technologiques ou structurels majeurs.
- ♦ **Défis liés à l'agriculture et aux décharges** : Les émissions issues de l'agriculture et des déchets, bien qu'en croissance modérée, nécessitent des solutions spécifiques comme la gestion durable des terres et la valorisation des déchets.

II.6.2.4- Implications stratégiques

- ♦ **Priorités sectorielles** : Les secteurs de l'énergie et du transport doivent être les cibles prioritaires des mesures d'atténuation, étant les principaux moteurs de l'augmentation des émissions. La gestion des émissions agricoles et des décharges offre des opportunités pour des réductions significatives, avec des co-bénéfices environnementaux.
- ♦ **Transition énergétique** : La décarbonisation du secteur énergétique est cruciale pour ralentir la tendance ascendante des émissions.
- ♦ **Électrification et urbanisation durable** : Des investissements dans les infrastructures de transport public et les technologies propres pourraient réduire la trajectoire BAU du secteur des transports.
- ♦ **Gestion des déchets** : La réduction des émissions des décharges nécessite une meilleure gestion des déchets solides, incluant le compostage et la méthanisation.



Chapitre III-

Informations relatives aux incidences des changements climatiques et à l'adaptation en vertu de l'article 7 de l'accord de Paris

III.1.- CIRCONSTANCES NATIONALES, ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET CADRES JURIDIQUES

III.1.1- Caractéristiques de mesures d'adaptation

III.1.1.1- Caractéristiques biogéophysiques

La Côte d'Ivoire présente une diversité de paysages et d'écosystèmes, allant des savanes du nord aux forêts tropicales du sud et aux zones côtières de l'Est à l'Ouest.

III.1.1.1.1- Végétation

La végétation de la Côte d'Ivoire est très diversifiée en raison des variations climatiques entre le sud tropical humide et le nord plus sec. Le pays est traversé par plusieurs écosystèmes allant des forêts denses aux savanes. Voici les principales zones végétales du pays :

- ♦ **Forêt tropicale humide (Sud et Sud-Ouest)** : Elle est caractérisée par une forêt dense humide sempervirente (toujours verte) avec une présence d'une végétation luxuriante avec de grands arbres comme les acajous, irokos, tecks, et fromagers. Ces forêts se situent dans les régions d'Aboisso, Abidjan, San Pedro et Taï. Ces zones abritent des parcs nationaux, dont le Parc national de Taï et celui de Banco, reconnus pour leurs biodiversités.
- ♦ **Forêt semi-décidue et zones de transition** : Ce sont des forêts à l'intérieur desquelles certains arbres perdent leurs feuilles en saison sèche. Elles sont localisées dans les régions du Centre (Yamoussoukro, Bouaké, Bondoukou) et caractérisées par un mélange de savanes et de forêts claires. Ces zones sont beaucoup exploitées pour les cultures du cacao, du café et de l'anacarde avec une forte pression humaine exacerbée par l'exploitation forestière.
- ♦ **Savane humide (Centre-Nord)** : Ce type de savane est localisée dans les régions de Korhogo et de Ferkessédougou. La savane humide se caractérise par une végétation composée d'herbes hautes et d'arbustes avec une présence de boisements clairsemés et des espèces exotiques comme le néré et le karité.
- ♦ **Savane sèche et pré-savane (Nord)** : Située dans les régions frontalières avec le Mali et le Burkina Faso, elle est caractérisée de zones de steppe avec une végétation basse et dispersée. On y trouve des arbres comme le Baobab et le Caïllédrat, adaptés à la sécheresse et fortement exploités pour l'élevage et l'agriculture extensive.
- ♦ **Zones lagunaires et mangroves (Sud côtier)** : Localisées autour des lagunes d'Abidjan, Grand-Bassam, et Jacqueville, cette zone est caractérisée de mangroves avec des palétuviers qui jouent un rôle écologique important (protection des côtes et habitats pour poissons). Ce sont des zones marécageuses et humides favorisant la riziculture.

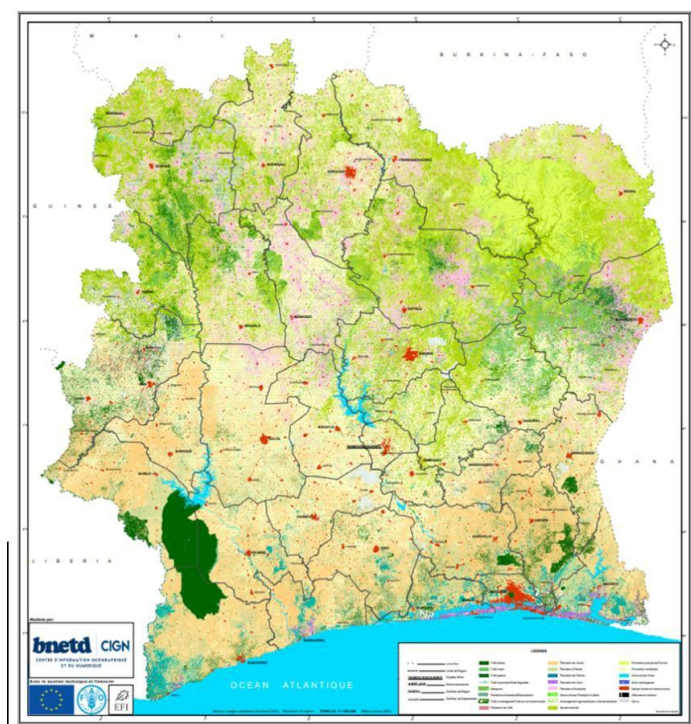


Figure 10: Carte d'occupation des sols de Côte d'Ivoire en 2020

La végétation de la Côte d'Ivoire est une mosaïque d'écosystèmes qui constitue à la fois un atout écologique et une ressource économique essentielle pour le pays.

Tableau 13. : Statistiques des classes d'occupation des sols Côte d'Ivoire de 2020
(source BNETD 2020)

Classes d'occupation des sols	Superficie (ha)	% Classes
Forêt dense	1430695	4,45%
Forêt claire	1547765	4,81%
Forêt-galerie	1282545	3,99%
Forêt secondaire/forêt dégradée	577195	1,79%
Mangrove	8349	0,03%
Plantation forestière/Reboisement	294302	0,91%
Forêt marécageuse/Forêt sur sol hydromorphe	310404	0,96%
1. Terres forestières	5451255	16,95%
Plantation de Café	99706	0,31%
Plantation de Cacao	3492048	10,86%
Plantation d'Hévéa	2970158	9,23%
Plantation de Palmier à huile	449076	1,40%
Plantation de Coco	139781	0,43%
Plantation d'Anacarde	2326475	7,23%
Plantation fruitière / Arboricultures	313681	0,98%

Classes d'occupation des sols	Superficie (ha)	% Classes
Aménagement agricole/Autres cultures/Vergers/Jachères	10204278	31,72%
2.Terres cultivées	19995204	62,16%
Savane arborée	5321715	16,54%
Formations arbustives/ Fourrés	127100	0,40%
Formations herbacées	5681	0,02%
3.Terres graminéennes	5454497	16,96%
Plan, cours et voies d'eau	269589	0,84%
Zone marécageuse	110206	0,34%
4.Terres humides	379795	1,18%
Habitats humains et infrastructures	668280	2,08%
5.Habitats humains et infrastructures	668280	2,08%
Affleurement rocheux	134638	0,42%
Sol nu	83472	0,26%
6. Autres	218110	0,68%
Total	32167142	100,00%

Les principales classes dominantes sont par ordre d'importance :

- Cultures/vergers/jachères (31,72 %),
- la savane arborée (16,54 %),
- la plantation de cacao (10,86 %),
- la plantation d'Hévéa (9,23 %),
- la plantation d'anacarde (7,23 %),
- la forêt claire (4,81 %) ;
- la forêt dense (4,45 %).

Au regard de ces statistiques, nous pouvons dire qu'avec 62,16 % des terres cultivées, la Côte d'Ivoire se présente comme un pays fortement agricole

III.1.1.1.2- Relief

Le relief de la Côte d'Ivoire est varié mais globalement peu accidenté, avec une alternance de plateaux, plaines et quelques zones montagneuses. La majorité du territoire se compose de plateaux modérés. Cependant, certaines régions présentent des hauts reliefs qui forment des frontières naturelles avec les pays voisins.

- ♦ **Plaines côtières (Sud)** : Le relief varie avec des altitudes de moins de 100 mètres. Elles sont localisées dans les régions autour d'Abidjan, Grand-Bassam et San Pedro. Ces plaines sont caractérisées par une présence de zones marécageuses et lagunaires le long de l'océan Atlantique avec des deltas qui façonnent la côte. Son climat humide est favorable à la riziculture et aux plantations de palmiers à huile.

- ♦ **Plateaux et collines (Centre) :** Ce relief varie avec une altitude de 200 et 500 mètres. On le trouve dans les régions de Yamoussoukro, Bouaké, et Daloa. Celui-ci est relativement plat avec quelques collines dispersées. Cette zone est propice à la culture du cacao, café, et coton et représente la transition entre les forêts du sud et les savanes du nord.
- ♦ **Régions montagneuses (Ouest) :** Dans cette partie du pays, les altitudes peuvent atteindre 1 752 mètres. Cette zone concerne les régions de Man, Danané, et Biankouma (près de la frontière de la Guinée et le Libéria). Elle est caractérisée par la présence du Mont Nimba (1 752 m comme le point culminant du pays), du Mont Tonkpi, etc. Le climat frais en altitude constitue un potentiel pour le tourisme écologique. Ces régions sont également escarpées avec des chutes d'eau et une végétation luxuriante. Elles abritent le parc national du Mont Nimba, classé patrimoine mondial de l'UNESCO.
- ♦ **Plateaux nordiques et savanes (Nord) :** Le relief de cette zone varie entre 300 et 400 mètres d'altitude. Il est localisé dans les régions de Korhogo, Ferkessédougou et Boundiali. Il est caractérisé de plateaux légèrement vallonnés avec une végétation de savane qui est fortement utilisée pour l'élevage, les cultures de coton et d'anacarde. Ce sont des régions proches de la zone sahélienne avec un climat plus sec.
- ♦ **Vallées et bassins fluviaux :** Les principaux fleuves sont le Bandama (1050 km), la Comoé (1160 km), le Cavally (700 km), le Sassandra (650 km). Ces fleuves traversent des vallées encaissées. Il existe des barrages comme le barrage de Kossou sur le Bandama, le barrage de Soubré sur le fleuve Sassandra, le barrage d'Ayamé 1 et 2 sur la Bia, importants pour la production hydroélectrique.

Bien que le relief du pays soit globalement monotone, les régions montagneuses de l'ouest, notamment autour des Monts Nimba et du Mont Tonkouï, apportent une certaine diversité topographique. Cette diversité influence le climat, la végétation et les activités économiques locales.

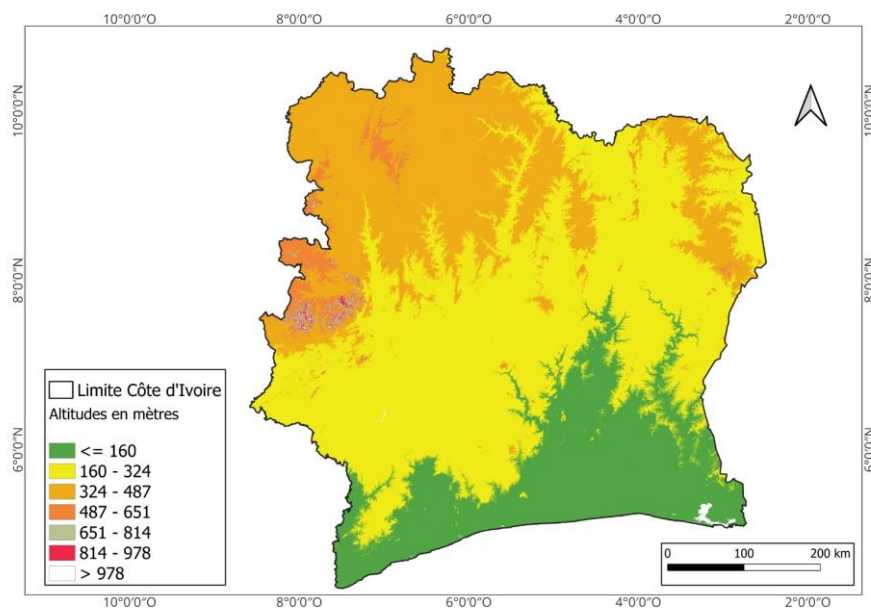


Figure 11: Carte des reliefs de la Côte d'Ivoire

III.1.1.1.3- Géologie

La géologie de la Côte d'Ivoire repose principalement sur des formations très anciennes et diversifiées, composée principalement de roches du craton ouest-africain. Le sous-sol ivoirien est riche en minerais ; ce qui contribue à son développement économique, notamment dans les secteurs minier et pétrolier. Les principaux types de formations géologiques sont entre autres :

- ♦ **Roches métamorphiques et granitiques** : Elles sont composées de Gneiss, schistes, migmatites et granites localisés partout dans le pays, mais particulièrement présentes dans le Centre et l'Ouest. Ces roches constituent des matériaux de construction et sont exploitées dans les carrières pour les granulats.
- ♦ **Roches volcano-sédimentaires (ceinture de roches vertes)** : Elles sont présentes dans certaines régions du nord et du centre-ouest (régions de Boundiali, Séguéla et Man). Elles sont composées de roches vertes (basaltes, andésites) et roches sédimentaires (conglomérats, grès). Cette zone abrite des gisements d'or, de manganèse et d'autres métaux. L'exploitation aurifère dans des régions comme Séguéla et Tengréla est en plein essor.
- ♦ **Bassins sédimentaires (zone côtière)** : Ces bassins sont localisés au Sud, le long de la côte (Abidjan, San Pedro, Grand-Bassam). Ils sont composés de Grès, calcaires, argiles et dépôts marins. Le bassin sédimentaire côtier renferme des réserves de pétrole et de gaz naturel. Des activités d'exploration offshore (en mer) sont menées pour exploiter ces ressources.

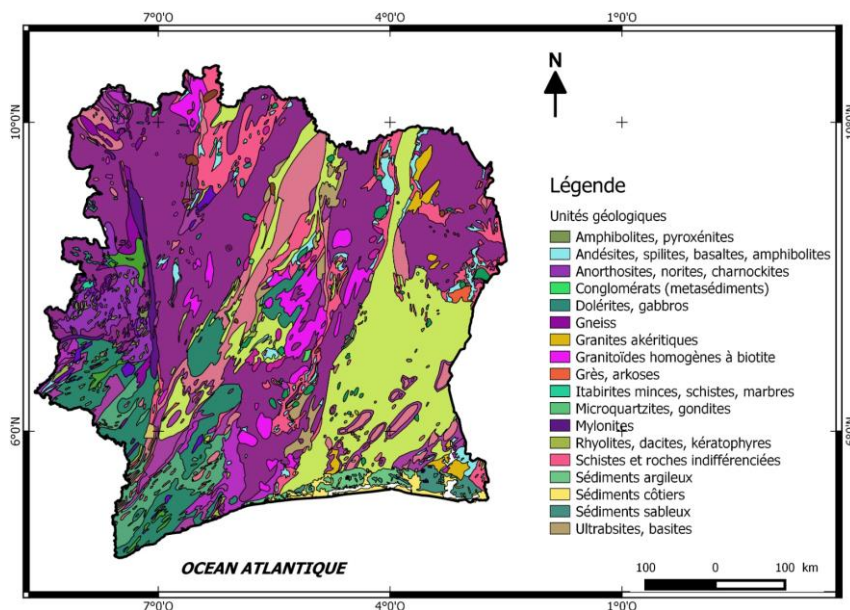


Figure 12: Carte géologique de la Côte d'Ivoire

La géologie de la Côte d'Ivoire est dominée par des formations précambriennes (roches granitiques et métamorphiques) et des bassins sédimentaires au sud. Le pays possède d'importantes ressources minières (or, manganèse, nickel) ainsi que des réserves pétrolières et gazières dans la zone côtière. Ces richesses naturelles constituent un moteur de développement mais nécessitent une gestion durable pour minimiser les impacts environnementaux.

III.1.1.1.4- Pédologie

La pédologie de la Côte d'Ivoire reflète la diversité des conditions climatiques et géologiques du pays. Les types de sols influencent grandement les activités agricoles et l'aménagement du territoire. Les sols sont très fertiles du sud et moins fertiles au nord.

- ♦ **Sols ferralitiques (forêts du sud)** : On les trouve dans les régions humides d'Abidjan, Aboisso et San Pedro. Ces sols sont de couleur rouge ou jaune, profonds et bien drainés, riches en oxyde de fer et d'aluminium, mais souvent pauvres en nutriments essentiels (potassium, phosphore). Ce type de sols est propice aux cultures de cacao, café, hévéa et palmier à huile.
- ♦ **Sols hydromorphes (zones marécageuses et lagunaires)** : Ces sols sont situés dans les régions côtières, autour des lagunes et zones inondables (Grand-Bassam, Jacqueville, Dabou). Ils sont saturés en eau pendant une grande partie de l'année. La structure de ces sols est souvent argileuse, peu drainée avec une acidité élevée. Les activités agricoles sont les cultures de riz et maraîchage (légumes, plantes aromatiques sur des petites surface)
- ♦ **Sols ferrugineux tropicaux (Centre et Centre-Nord)** : Ces sols sont situés dans les régions de Yamoussoukro, Bouaké et Korhogo. Ce sont des sols rougeâtres, pauvres en matière organique et sujets à la dégradation rapide. On observe la présence de croûtes ferrugineuses en surface dans les zones les plus arides. Les cultures présentes dans ces zones sont le coton, l'anacarde, et les céréales (mil, maïs, sorgho).
- ♦ **Sols bruns et noirs (savane et zone nordique)** : Situés dans les zones Nord et Nord-Ouest, dans les régions de Boundiali, Ferkessedougou, et Odienné, ces sols sont de texture argilo-sableuse. Les activités agricoles qui s'y développent sont les céréales (maïs, sorgho), coton, et élevage extensif.
- ♦ **Sols peu évolués des zones montagneuses (Ouest)** : Ce sont des sols des régions de Man, Danané, Biankouma (massif du Mont Nimba). Ils sont souvent caillouteux et pauvres en nutriment. Ces régions sont fortement exposées à l'érosion en raison du relief escarpé. Les cultures qui y prospèrent sont les vivriers capables de s'adapter aux fortes pentes tels que l'ignames et le manioc.

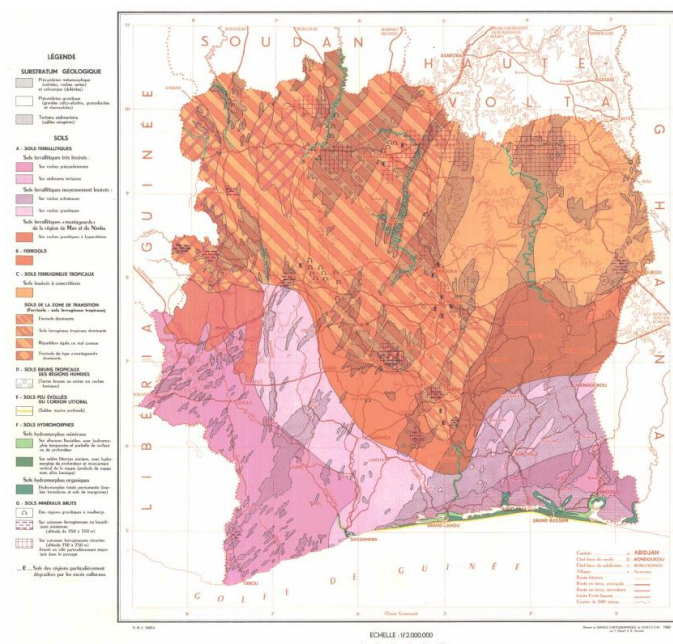


Figure 13: Carte pédologique de la Côte d'Ivoire (Service des sols de la Côte d'Ivoire)

III.1.1.1.5- Climat

Le climat de la Côte d'Ivoire est influencé par sa proximité à l'équateur et à l'océan Atlantique. En effet, le territoire de la Côte d'Ivoire est distant de l'équateur d'environ 400 km sur ses marges méridionales, et du tropique du Cancer d'environ 1 400 km sur ses frontières septentrionales. Le climat ivoirien, généralement chaud et humide, constitue dès lors une transition entre l'équatorial et le tropical. Équatorial le long des côtes et semi-aride à l'extrême Nord. Il varie entre le climat équatorial humide au sud et le climat tropical sec au nord du pays. Ces variations créent plusieurs zones climatiques qui déterminent les activités socioéconomiques et l'environnement.

- ♦ **Climat équatorial (Sud) :** Principalement dans le sud de la Côte d'Ivoire, notamment dans les régions de San Pedro, Abidjan, Daloa. Il est caractérisé par :
 - Températures élevées et constantes : 25°C à 30°C en moyenne ;
 - Très forte humidité (près de 85 à 95 % en saison des pluies et 75 à 85 % en saison sèche).
 - Précipitations abondantes, avec une moyenne annuelle variant entre 1 500 et 2 500 mm.
 - Deux saisons des pluies qui se caractérisent par une grande saison d'avril à juillet et une petite saison de septembre à novembre ;
 - Deux saisons sèches qui se caractérisent en une grande saison sèche de décembre à mars et une petite saison sèche au mois d'août (courte pause entre les deux saisons de pluies).
- ♦ **Climat tropical humide (Centre) :** Le climat tropical humide couvre la zone de transition entre la zone forestière du Sud et les régions savanicoles au Nord. Il est caractérisé par :
 - Températures élevées : 24°C à 35°C avec de faibles fluctuations saisonnières. Les températures baissent légèrement en saison des pluies en raison de la couverture nuageuse.
 - Précipitations modérées : 1 000 à 1 500 mm par an. Elles sont plus importantes dans les zones proches des forêts du sud et diminuent en allant vers le nord.
 - La zone connaît principalement un régime bimodal des pluies (deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches) :
 - Première saison des pluies : Avril à mi-juillet, avec un pic en juin.
 - Petite saison sèche : Mi-juillet à septembre.
 - Deuxième saison des pluies : Septembre à novembre, avec un pic en septembre-octobre.
 - Grande saison sèche : Décembre à mars, marquée par la présence des vents secs et poussiéreux de l'harmattan, surtout en janvier et février. Le climat de cette zone du pays affiche des saisons très instables, balançant régulièrement entre régime bimodal et régime unimodal.
- ♦ **Climat tropical sec (Nord) :** Le climat tropical sec concerne principalement la région des savanes (Korhogo, Ferkessedougou, Boundiali). Il est caractérisé par :
 - Températures élevées : 28°C à 40°C, surtout en mars et avril.
 - Moyennes pluviométriques annuelles faibles : 800 à 1 200 mm par an.

- Saison des pluies de mai à octobre.
- Saison sèche prolongée de novembre à avril, marquée par le vent d'harmattan qui assèche l'air et apporte de la poussière.
- ♦ **Climat de montagne (Ouest)** : le microclimat des montagnes concerne les régions de l'ouest ivoirien (Man, Danané, Biankouman, etc.). Il se caractérise par :
 - Températures plus fraîches en altitude avec une moyenne autour de 25°C.
 - Précipitations abondantes : 1 700 à 2 500 mm par an.
 - Humidité élevée supérieur à 80 % et brouillard fréquent en altitude.
 - Saison des pluies d'avril à novembre et saison sèche de décembre à mars.

Le climat de la Côte d'Ivoire varie selon les régions : équatorial au sud, tropical humide au centre, tropical sec au nord, et plus frais dans les montagnes de l'ouest. Cette diversité climatique influence la répartition des activités agricoles, l'élevage, et les modes de vie. Cependant, les changements climatiques posent des défis croissants, nécessitant des stratégies d'adaptation pour préserver les ressources et la sécurité alimentaire.

Les enjeux climatiques sont notamment :

- Variations climatiques : Augmentation des températures, perturbation des régimes de pluies, et apparition de phénomènes extrêmes (sécheresses, inondations).
- Érosion côtière : Elévation et avancée de la Mer, mutation du trait de côte, perte des Terres et des biens rendant ces zones côtières particulièrement vulnérables.
- Désertification au nord : Réduction des pluies et épuisement des sols menaçant les activités économiques comme l'agriculture et l'élevage.
- Adaptation : Diversification des cultures, gestion de l'eau, amélioration du système sanitaire, développer des stratégies pour conserver les écosystèmes et zones humides.

III.1.1.1.6- Hydrographie

La Côte d'Ivoire dispose de ressources en eau diversifiées, incluant des fleuves, lacs, lagunes, nappes souterraines et un important réseau hydrologique. Cependant, la gestion durable de cette richesse est confrontée à plusieurs défis liés à l'urbanisation, à la pollution, et au changement climatique.

III.1.1.1.6.1. Ressources en eau de surface

Les principales ressources en eau de surface comprennent les rivières, les fleuves, les lacs et les lagunes. La Côte d'Ivoire est traversée par quatre grands bassins fluviaux :

- ♦ **Le bassin du fleuve Bandama** : La superficie du bassin est 97 000 km². Il est le plus long fleuve du pays (1050 km), traversant la Côte d'Ivoire du nord au sud pour se jeter dans l'océan Atlantique à Grand-Lahou. Il est formé du Bandama rouge, du Bandama blanc et du N'Zi. Le Bandama est une source majeure d'eau pour l'irrigation, la pêche, et l'hydroélectricité.
- ♦ **Le bassin du fleuve Comoé** : La superficie est 78 000 km². La longueur du fleuve est de 1160 km. Il prend sa source au Burkina Faso et traverse l'est de la Côte d'Ivoire avant de se jeter dans la lagune Ébrié. Ce fleuve est essentiel pour

l'approvisionnement en eau des populations et pour les activités socioéconomiques dans cette région.

- ♦ **Le bassin du fleuve Sassandra** : La superficie de 75 000 km². Le fleuve de 650 km prend sa source en Guinée et se jette dans l'Atlantique près de Sassandra. Il est également exploité pour la production hydroélectrique et constitue une ressource en eau importante pour les communautés locales.
- ♦ **Le bassin du fleuve Cavally** : La superficie est 28 800 km² dont 15 000 km² en Côte d'Ivoire : Il forme une frontière naturelle entre la Côte d'Ivoire et le Libéria sur une partie de son cours. Ce fleuve de 700 km est essentiel pour la pêche et sert d'approvisionnement en eau dans l'ouest du pays.

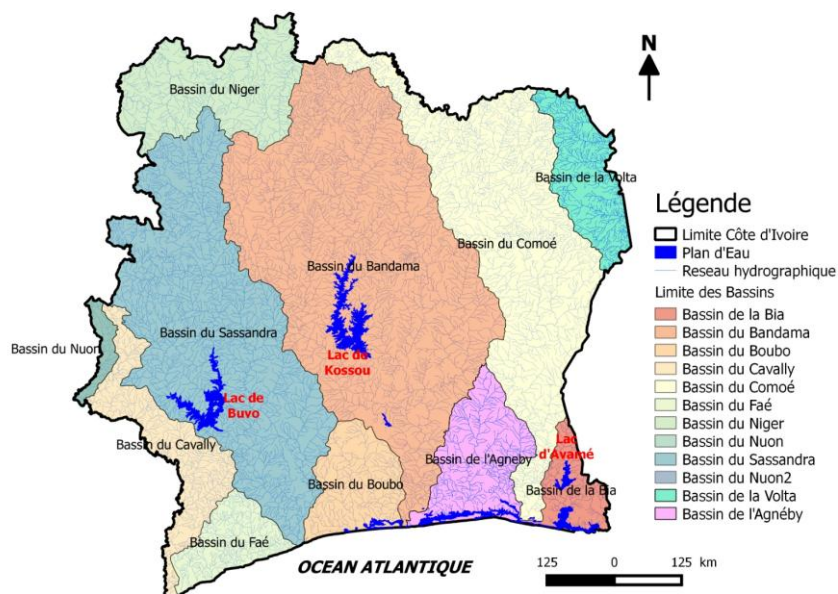


Figure 14: Carte des eaux de surface avec les bassins versants

III.1.1.1.6.2. Eaux souterraines

Les ressources en eaux souterraines sont également cruciales pour de nombreuses régions du pays, en particulier dans les zones rurales où l'accès à l'eau de surface est limité. Les nappes phréatiques sont exploitées à travers des forages et des puits pour les besoins domestiques, agricoles et parfois industriels.

Les ressources en eau souterraines sont contenues dans les aquifères discontinus du socle précambrien fracturé qui couvre 97,5 % du territoire et dans les aquifères continus du bassin sédimentaire côtier occupant les 2,5% restants. L'aquifère principal du bassin côtier se trouve dans le continental terminal et constitue la nappe alimentant en eau la ville d'Abidjan, captée à partir des forages. La nappe du crétacé est confrontée aux problèmes d'intrusion marine.

III.1.1.1.6.3. Lagunes et lacs

La Côte d'Ivoire possède plusieurs lagunes côtières, la plus connue étant la lagune Ébrié, située à proximité d'Abidjan. Les lagunes jouent un rôle essentiel pour les activités économiques, notamment la pêche, le transport et l'industrie. Les lacs, dont le lac Kossou

et le lac Buyo, issus de barrages hydroélectriques, sont également des réservoirs importants pour l'agriculture et la production d'électricité.

III.1.1.2- Caractéristiques démographiques

La démographie ivoirienne est également un facteur clé dans l'adaptation aux changements climatiques :

- ♦ **Population** : la Côte d'Ivoire compte environ 29.389.150 habitants (RGPH, 2021). La population est en forte croissance avec un taux d'accroissement annuel d'environ 2,5 %. Cette croissance exerce une pression sur les ressources naturelles, notamment en termes de terres agricoles, d'eau et d'énergie.
- ♦ **Urbanisation** : Environ 52 % de la population vit en milieu urbain, avec des villes comme Abidjan, Bouaké et San Pedro en forte expansion. L'urbanisation rapide pose des défis en matière de gestion des infrastructures, d'assainissement, et de gestion des ressources en eau.
- ♦ **Densité et migration interne** : La pression démographique est particulièrement forte dans les zones rurales où les terres agricoles sont déjà surexploitées. Par ailleurs, les effets des changements climatiques, comme la désertification au nord, entraînent des mouvements migratoires internes vers les villes et les zones côtières ; ce qui accentue les pressions sur ces régions.

III.1.1.3- Caractéristiques économiques

L'économie ivoirienne est constituée des secteurs clés comme l'agriculture, les services et l'industrie. Son PIB a connu une croissance régulière au cours des dernières années, avec un taux moyen de 6 à 8 % avant la pandémie de COVID-19. Cette dynamique économique s'explique en partie par la stabilité politique retrouvée depuis 2011, après une décennie de crises.

III.1.1.3.1- Contexte Économique

- ♦ **Croissance du PIB** : En 2023, le PIB de la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance de 6,5%, avec une prévision de 6% pour 2024.
- ♦ **PIB nominal** : En 2023, le PIB nominal était estimé à environ 70 milliards de dollars USD.
- ♦ **Composition du PIB** :
 - Agriculture : Environ 20% du PIB.
 - Industrie : Environ 25% du PIB.
 - Services : Environ 55% du PIB, avec une forte contribution du secteur des télécommunications et des services financiers.

III.1.1.3.2- Secteurs clés de l'Économie

- ♦ **Agriculture** : La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao, représentant environ 40% de la production mondiale. Plusieurs autres cultures d'exportation soutiennent l'économie dont le Café, l'huile de palme, le coton, et la noix de cajou.
- ♦ **Industrie** :
 - **Transformation agroalimentaire** : La transformation des produits agricoles (cacao, café) est en plein essor, contribuant à la création d'emplois.

- **Industrie manufacturière** : Il représente environ 15% de la production industrielle, avec un accent sur les produits alimentaires, les textiles et les matériaux de construction.

♦ **Services :**

- **Télécommunications** : On note une croissance rapide des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), avec un taux de pénétration des téléphones mobiles supérieur à 100%.
- **Tourisme** : Cette nouvelle industrie représente environ 5% du PIB, avec des efforts pour diversifier les destinations et attirer davantage de touristes.

III.1.1.3.3- Indicateurs de Développement

♦ **Pauvreté et inégalités :**

- **Taux de pauvreté** : Environ 39% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national (1,90 Dollars USD par jour).
- **Inégalités** : L'indice de Gini pour la Côte d'Ivoire est estimé à 0,45, indiquant des inégalités significatives dans la répartition des revenus.

♦ **Éducation :**

- **Taux d'alphabétisation** : Environ 53% de la population âgée de 15 ans et plus est scolarisé.
- **Accès à l'éducation primaire** : Environ 95% des enfants sont inscrits dans l'enseignement primaire, mais des défis subsistent en matière de qualité de l'enseignement.

♦ **Santé :**

- **Espérance de vie à la naissance** : L'espérance de vie des populations ivoiriennes est d'environ 58 ans.
- **Taux de mortalité infantile** : Le taux de mortalité infantile est estimé à environ 60 pour 1 000 naissances vivantes.

III.1.1.3.4- Investissement et Infrastructure

- ♦ **Investissements étrangers** : La Côte d'Ivoire a attiré environ 2,5 milliards de dollars USD d'investissements étrangers directs en 2023, principalement dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie et de l'agriculture.

♦ **Infrastructures :**

- **Transports** : Le réseau routier s'étend sur environ 80 000 km, avec des projets en cours pour améliorer les routes et les infrastructures de transport.
- **Énergie** : Environ 80% de la population a accès à l'électricité, avec des efforts pour augmenter la capacité de production et développer les énergies renouvelables.
- **Accès aux soins de santé** : Environ 70% de la population a accès à des services de santé de base.

III.1.1.4- Caractéristiques infrastructurelles

Les infrastructures en Côte d'Ivoire jouent un rôle dans l'adaptation aux changements climatiques, mais elles restent vulnérables.

- ♦ **Infrastructures de transport** : Les infrastructures de transport jouent un rôle dans le développement économique de la Côte d'Ivoire, facilitant la circulation des biens et des personnes à travers le pays et au-delà de ses frontières. Le réseau routier, ferroviaire et portuaire est essentiel pour l'économie du pays, notamment pour l'exportation des produits agricoles et miniers. Toutefois, les routes et les infrastructures côtières sont fréquemment endommagées par les inondations, l'érosion côtière, et les tempêtes. Le réseau routier en Côte d'Ivoire compte 82 000 km dont environ 7 500 km revêtues. Le linéaire du réseau routier revêtu est passé de 6 500 Km en 2015 à 7 499 Km en 2021.
- ♦ **Infrastructures énergétiques** : La production d'énergie repose principalement sur des centrales thermiques à gaz et des barrages hydroélectriques. Les variations des précipitations dans les bassins versants abritant les barrages peuvent entraîner des baisses de production électrique.
- ♦ **Infrastructures de gestion de l'eau** : Le secteur de l'eau est particulièrement sensible aux changements climatiques, avec des pénuries d'eau croissantes dans certaines régions, ce qui affecte l'agriculture et l'approvisionnement en eau potable.
- ♦ **Infrastructures de santé** : Les infrastructures sanitaires sont inégalement réparties dans le pays. Les changements climatiques exacerbent les risques sanitaires, tels que la propagation des maladies liées aux inondations ou à la sécheresse (paludisme, choléra).

III.1.1.5- Capacité d'adaptation

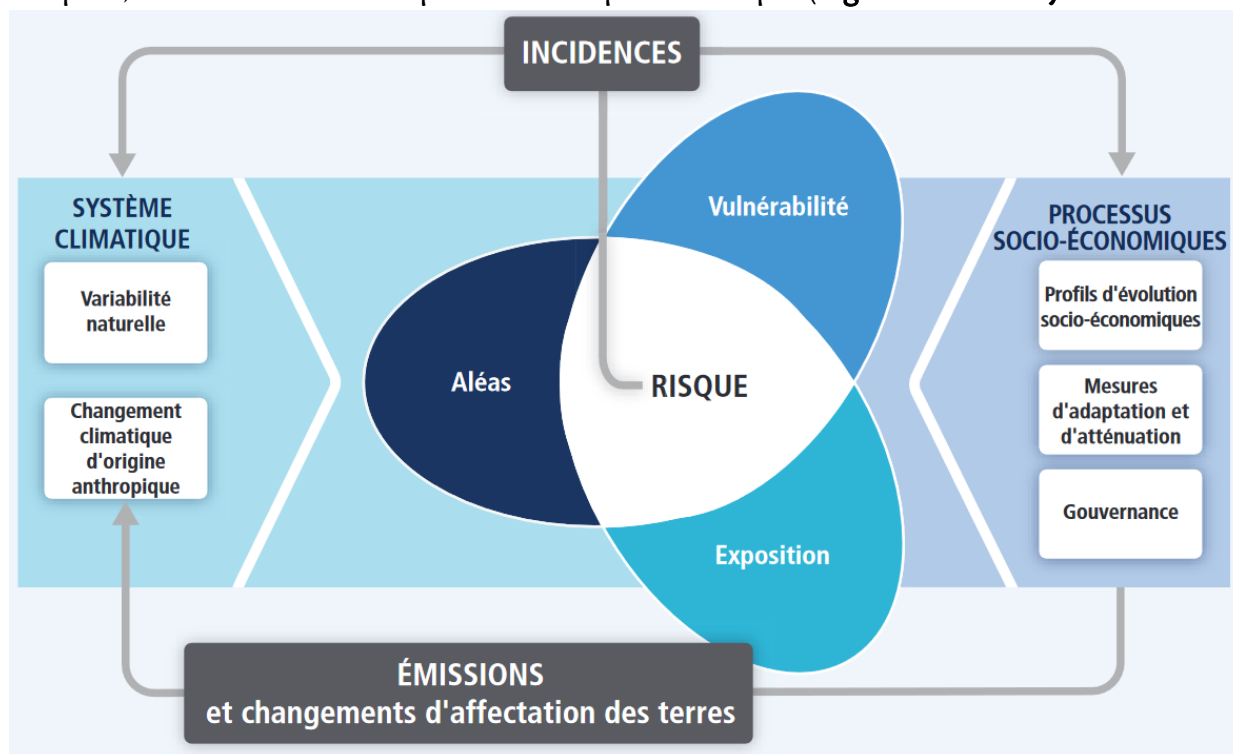
La Côte d'Ivoire est confrontée aux impacts croissants du changement climatique, tels que l'élévation des températures, la variabilité accrue des précipitations, l'intensification des événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses), et la montée du niveau de la mer. Ces changements affectent divers secteurs clés de l'économie, tels que l'agriculture, l'énergie, l'eau, les infrastructures et la santé. Face à ces défis, la Côte d'Ivoire a mis en place des stratégies pour renforcer ses capacités d'adaptation, notamment à travers des réformes institutionnelles, des projets d'infrastructures résilientes, et une gestion plus durable des ressources naturelles.

- ♦ **Cadre juridique et politique** : La Côte d'Ivoire a élaboré plusieurs cadres politiques et stratégiques pour faire face au changement climatique, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris et de la CDN (Contribution Déterminée au niveau National).
- ♦ **Plan National d'Adaptation (PNA)** : Le PNA, en cours de développement, vise à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques et programmes sectoriels. Il met l'accent sur la gestion des risques climatiques dans les secteurs prioritaires comme l'agriculture, l'eau, les infrastructures, les ressources côtières et la santé.
- ♦ **Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique** : Cette stratégie, adoptée en 2014, est un cadre global qui soutient les efforts du gouvernement pour intégrer l'adaptation dans la planification du développement.
- ♦ **Politique environnementale et de gestion des ressources naturelles** : Des lois et réglementations environnementales ont été promulguées pour protéger les écosystèmes vulnérables et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles.

III.2.- INCIDENCES, RISQUES ET VULNERABILITES

III.2.1- Principaux risques climatiques en Côte d'Ivoire

De façon générale, le risque est défini comme la conséquence néfaste d'un événement aléatoire (Cordier et al., 2008). Quant au risque climatique, il se définit par l'interaction de trois composantes (GIEC, 2014). La première composante est l'aléa climatique. La deuxième est l'exposition des populations, milieux ou activités à cet aléa. La troisième est relative à la vulnérabilité. La combinaison de ces trois composantes détermine l'impact, c'est-à-dire la conséquence du risque climatique (Figure ci-dessous).



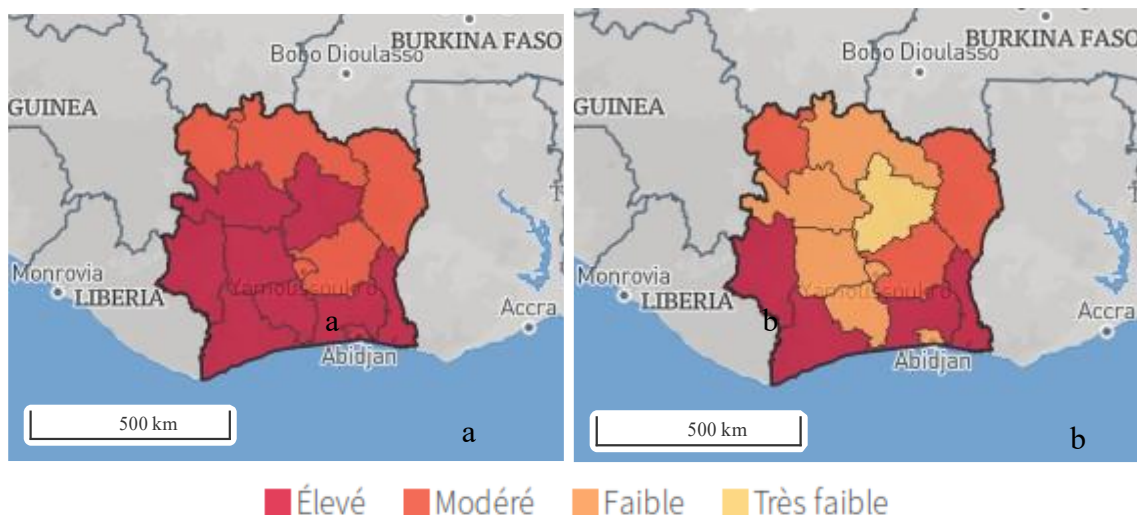
Source : GIEC (2014)

Figure 15: Schématisation des composantes du risque climatique

Plusieurs risques climatiques sont observés en Côte d'Ivoire. Elles sont généralement d'origine hydrométéorologiques dont les effets nuisant aux différents secteurs d'activité.

III.2.1.1- Inondation et glissement (éboulement) de terrain

En Côte d'Ivoire, les risques de crue et d'inondation sont élevés. Le Centre, l'Ouest, le Sud et le littoral ont un risque plus élevé que les régions situées au Nord et Centre-est. Cela est dû à la multiplication et la récurrence des pluies extrêmes ces dernières décennies. Les rapports du GIEC (2007 ; 2014 ; 2021) indiquent une hausse et intensification des événements climatiques extrêmes (inondation, sécheresse) au cours des prochaines années. Ainsi, l'on s'attend à ce que des crues susceptibles de causer des dommages et de menacer des vies surviennent au moins une fois au cours des dix prochaines années. Les décisions relatives à la planification des projets de développement, à la conception et aux techniques de construction doivent tenir compte du risque d'inondation ou de crues.

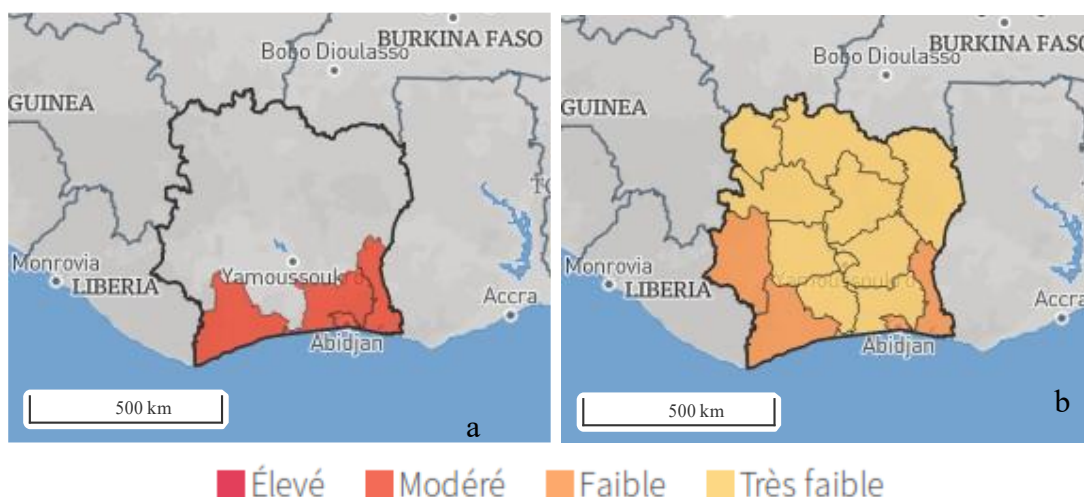


Source de données : GFDRR, 2020 et Fathom Global, 2020

Figure 16: Localisation des zones à risques de Crue (a) et d'inondations urbaine (b) en Côte d'Ivoire

Si l'on tient compte uniquement de l'élévation du niveau de la mer, le total des zones potentiellement inondables à l'horizon 2100 est d'environ 800 km² en Côte d'Ivoire. Toutefois, lorsque les effets des marées et des phénomènes extrêmes sont pris en compte, les zones d'inondation potentielle sont plus importantes. Les sites les plus exposés aux inondations sont situés entre Abidjan et la frontière du Ghana.

Les glissements de terrain surviennent généralement après des inondations en milieu urbain. Le risque de ce phénomène climatique est donc plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Les modifications de l'environnement et l'utilisation des terres ont également des conséquences sur l'évolution des risques de crues localisées. Le risque d'inondation côtière est modéré en Côte d'Ivoire et se localise dans le Sud et sur le littoral (Figure ci-après).



Source de données: Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR), 2020

Figure 17: Localisation des zones à risques d'inondations côtière (a) et glissements de terrain (b) en Côte d'Ivoire

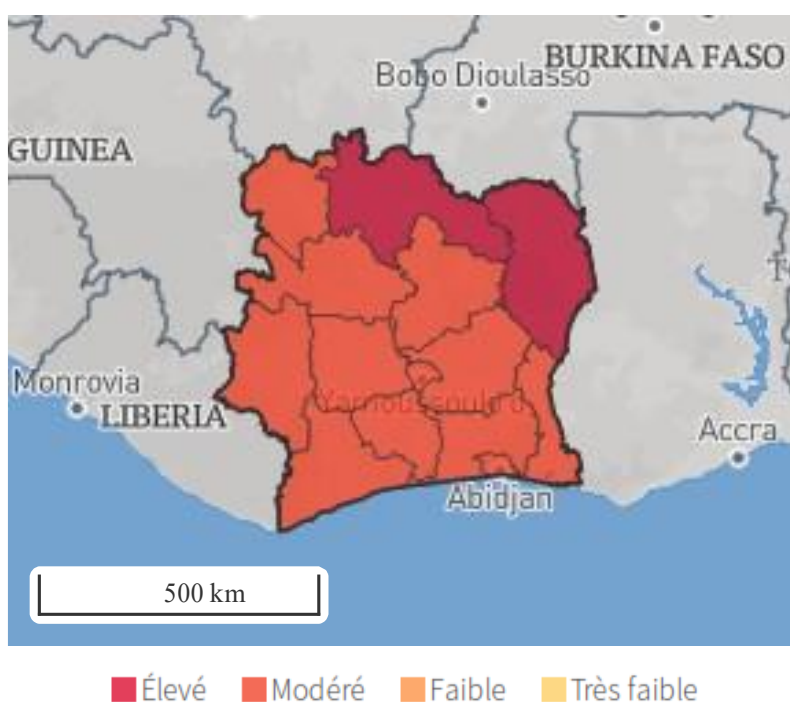
Il existe une probabilité supérieure à 20% qu'une onde de crue susceptible de causer des dommages survienne au cours des 10 prochaines années. Les conséquences d'une inondation côtière devraient être prises en compte dans les étapes de conception et de mise en œuvre des projets et pour toutes les activités situées à proximité du littoral de la Côte d'Ivoire.

III.2.1.2- Erosions côtière

L'érosion côtière est autant influencée par des facteurs naturels (élévation du niveau de la mer, configuration des vents, changements bathymétriques en mer) que par les facteurs anthropiques (construction d'infrastructures portuaires, barrages sur les fleuves, extraction de sable). Dans l'ensemble, les zones qui seront sans doute les plus touchées par l'érosion d'ici 2100 sont celles situées en bordure de l'océan Atlantique. Parmi les autres zones à risque, figurent la ville d'Abidjan en Côte d'Ivoire (BIRD, 2020).

III.2.1.3- Chaleur extrême

Le risque de chaleur extrême est élevé partout en Côte d'Ivoire. Il est cependant plus important au nord du pays (Figure suivante). Selon la Banque Mondiale, l'on s'attend à ce qu'une exposition prolongée à des chaleurs extrêmes entraînant un stress thermique qui pourrait survenir au moins une fois au cours des cinq prochaines années. Selon le GIEC (2013), les émissions continues de gaz à effet de serre accentueront le réchauffement. Il est quasiment certain qu'au cours des 50 prochaines années, les épisodes de chaleur extrême soient plus fréquents sur la plupart des zones terrestres. Aussi, le réchauffement ne sera pas uniforme sur l'ensemble des régions de la Côte d'Ivoire.

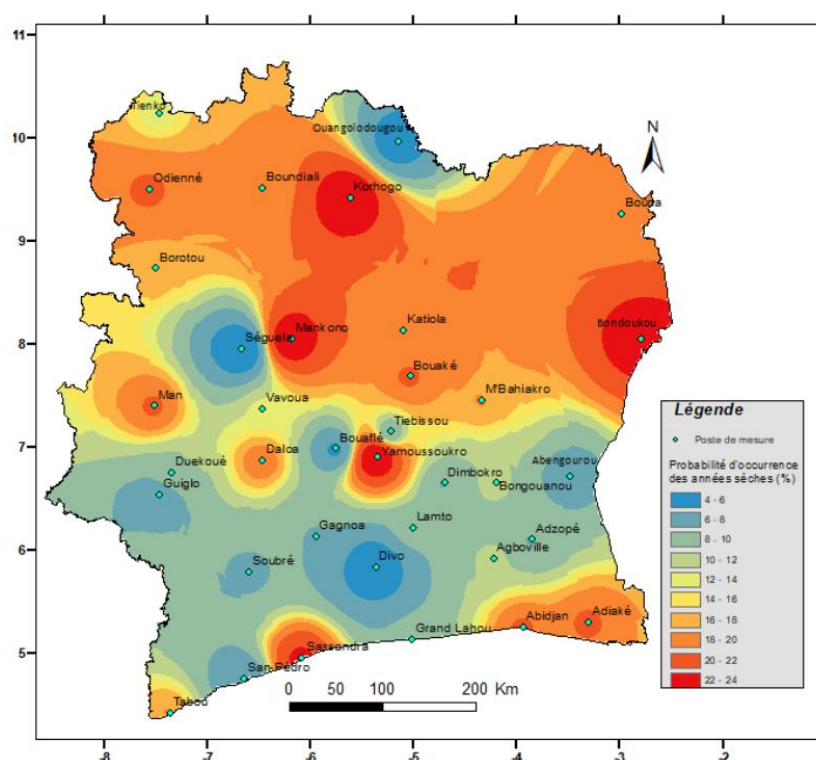


Source des données : World Bank

Figure 18: Localisation des zones de chaleur extrême en Côte d'Ivoire

III.2.1.4- Sécheresse et Pénurie d'eau

La sécheresse est un phénomène naturel apparaissant dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Elle est liée à un manque ou une baisse de la pluviométrie dans une région donnée. Depuis les années 80 jusqu'en 2000, la Côte d'Ivoire a connu une longue période de déficit pluviométrique d'environ 3% par rapport à la normale 1971-2000, avec des périodes de forte sécheresse notamment en 1983 et 1998 pour des baisses respectives de 15% et 11% par rapport à la même normale. Environ 17% des régions ont subi les effets de sécheresse entre 1951 et 2015. La pénétration de la sécheresse suit le recul des isohyètes dans le sens Nord-Est / Sud-Ouest. A l'échelle spatio-temporelle, depuis les années 70, il a été observé une forte récurrence de la sécheresse avec un fort taux de station en situation de déficit pluviométrique notamment en 1987 où 50% du pays était concerné. Au cours des années 1997 et 1998, une sécheresse a touché les régions du pays principalement le Centre, l'Est et le Littoral à des degrés divers (Figure ci-dessous). Il ressort que la sécheresse, quel que soit son intensité, affectent la quasi-totalité du pays. Ceci entraîne de sérieux problèmes (manque d'eau, maladies, migrations, etc.) à certaines périodes de l'année dans diverses régions du pays (Coulibaly et Djè, 2009).

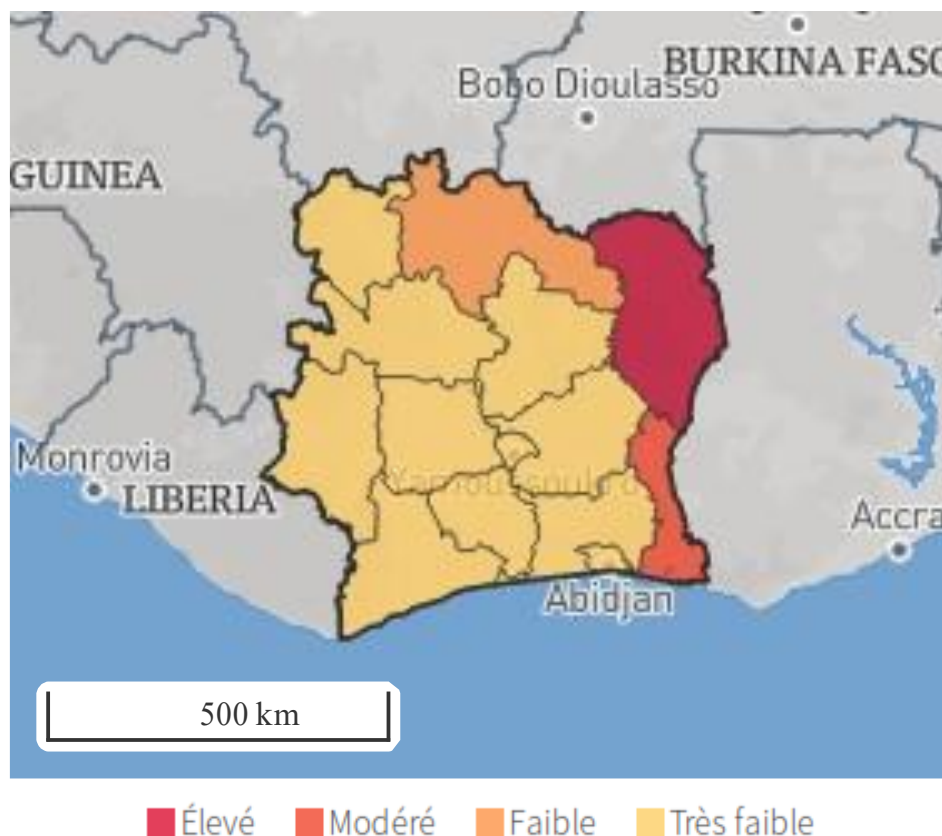


Source : DJE et al., 2019

Figure 19: Fréquence des années de sécheresse de 1951 à 2015

Le risque de pénurie d'eau est élevé en Côte D'ivoire. Ces zones, principalement situées au Nord de la Côte d'Ivoire (Figure ci-après), subissent un risque élevé de pénurie d'eau. Cela peut être lié à des facteurs climatiques tels qu'une faible pluviométrie et une saison sèche prolongée, combinés à une gestion limitée des ressources en eau. Ces régions sont particulièrement vulnérables aux épisodes de sécheresse, qui surviennent en moyenne

tous les cinq ans. Dans le reste du pays où ce risque est modéré ou faible, le réchauffement climatique, l'urbanisation accélérée et l'augmentation des besoins en eau due à la croissance démographique pourraient accentuer la pression sur ces ressources et réduire la disponibilité en eau, avec des conséquences sur l'agriculture, l'industrie, et l'accès à l'eau potable.



Source des données : IVM / VU University Amsterdam
Figure 20: Localisation des zones de sécheresse en Côte d'Ivoire

III.2.1.5- Feux de brousse

Les feux de végétation, plus connus sous les expressions « feux de brousse », sont généralement allumés par les communautés rurales pour leurs diverses activités (Soro et al., 2016). En Côte d'Ivoire, ces feux sont très fréquents, surtout pendant les saisons sèches. Leurs dégâts sont considérables sur la biodiversité, le climat avec des répercussions sur les sécurités alimentaires, sociale et économique. L'obtention d'informations sur les feux est aujourd'hui une nécessité à la fois d'ordre politique que scientifique.

Les caractéristiques du combustible, les paramètres des feux et leurs conséquences écologiques diffèrent selon les régimes et les cycles de feu. Cela implique que le respect d'une période donnée serait un préalable pour que les feux soient utilitaires et non destructeurs. Un faible taux d'humidité de la litière ou une faible humidité de l'air indiquerait d'avance un feu de grande intensité, le rendant ainsi difficile à contrôler (Soro et al., 2016).

La lutte contre ce phénomène nécessite des informations sur les facteurs d'éclosion et de propagation. Face aux obligations des décideurs en matière de prévention, de lutte et de gestion du risque, l'information météorologique et/ou climatique devient une donnée prioritaire et incontournable (Djè et al., 2017).

III.2.1.6- Variabilité des calendriers agricoles

Le calendrier cultural désigne la programmation des opérations agricoles selon les saisons. De façon successive, les activités agricoles comme la préparation de terrain, le semis, la croissance des plantes, l'entretien des cultures et les récoltes des productions se déroulent. Les éléments clés de ces calendriers sont les dates de début et de fin des saisons culturales ainsi que leurs durées. Le Gal (1989), Dibi Kangah (2010), Sultan (2011), Ouédraogo (2013), N'Da (2016) ont souligné que les besoins majeurs des agriculteurs pendant la campagne agricole se résument en trois points :

- les dates de démarrage et de fin de la saison pluvieuse ;
- la répartition des pluies à l'intérieur des saisons humides ;
- le cumul pluviométrique décadaire, saisonnier ou annuel.

En Côte d'Ivoire, plusieurs études ont porté sur la caractérisation des calendriers agricoles (Goula *et al.*, 2010 ; N'Da, 2016 ; Coulibaly et al., 2022) en adaptant les critères de Sivakumar (1988). Ces études ont révélé une réduction de 10 à 20 jours des calendriers culturaux, selon les localités (Goula *et al.*, 2010 ; N'Da, 2016 ; Coulibaly et al., 2022). Les calendriers culturaux subissent donc des variations dues essentiellement à la variabilité des quantités de pluie.

Les tableaux suivants présentent les synthèses des risques climatiques et leurs effets selon les régions agroécologique de la Côte d'Ivoire

III.2.1.7- Synthèses des risques climatiques

Tableau 14. : Synthèse des risques climatiques et effets sur le Littoral de la Côte d'Ivoire

Zones Climatiques	Type de Climat	Caractéristiques climatiques	Evolution des variables				Tendances Globale	Source de données	Evaluation des risques climatiques								
			1990-2000	2000-2010	2010-2020	2020 et plus			Inondation	Sècheresse	Elévation du niveau de la mer	Température extrême	Glissement de terrain	Eboulement de terrain	Vagues de chaleur	Vents violents	Incendies
Zone Littoral	Climat subéquatorial	Précipitations	Baisse (-7,6%)	Hausse (5,7%)	Hausse (2,9%)	Hausse (9,3%)	Hausse (0,3%)	SODEXAM	En 2018, 2020, 2022 de fortes pluies ayant entraîné des inondations avec de pertes en vies humaines et de nombreux dégât matériels	Année la plus sèche : 1998 (1347,6 mm)	Elévation du niveau de la mer avec submersion marine sur le littoral ivoirien en Août 2023	Les 3 années les plus chaudes en sur le littoral de la Côte d'Ivoire par rapport à la référence 1991-2020 : 1ère 2021 (+0,7°C) ; 2ème 2023 (+0,6°C) ; 3ème 2010 (0,5°C)	Au cours des inondations enregistrées		Entre Février et avril, il y a souvent des vagues de chaleurs observées ; comme ce fut le cas en 2024	Lors des tornades, en début et fin des saisons pluvieuses	Oui surtout en saison sèche entre Novembre et Mars au Nord et Centre ivoiriens
		Températures	Baisse (-0,2°C)	Hausse (+0,1°C)	Hausse (+0,1°C)	Hausse (+0,5°C)	Hausse (+0,03°C)	SODEXAM			Hausse des températures s entraine la fonte des glacier entrainant une élévation du niveau des océans						

Tableau 15. : Synthèse des risques climatiques et effets au Sud de la Côte d'Ivoire

Zones Climatiques	Type de Climat	Caractéristiques climatiques	Evolution des variables				Tendances Globale	Source de données	Evaluation des risques climatiques								
			1990-2000	2000-2010	2010-2020	2020 et plus			Inondation	Sécheresse	Elévation du niveau de la mer	Température extrême	Glissement de terrain	Eboulement de terrain	Vagues de chaleur	Vents violents	Incendies
Zone Sud	Climat tropical humide	Précipitations	Baisse (-4,7%)	Hausse (4,7%)	Hausse (0,6%)	Hausse (2,1%)	Hausse (0,02%)	SODEXAM		Année la plus sèche : 1992 (928,3 mm)	Néant	Les 3 années les plus chaudes au Sud de la Côte d'Ivoire par rapport à la référence 1991-2020: 1ère 2021 (+1,4°C) ; 2ème 2023 (+0,9°C) ; 3ème 2018 (0,7°C)			Entre Février et avril, il y a souvent des vagues de chaleurs observées comme ce fut le cas en 2024		
		Températures	Baisse (-0,3°C)	Hausse (+0,01°C)	Hausse (+0,3°C)	Hausse (+0,6°C)	Hausse (+0,1°C)	SODEXAM									

Tableau 16. : Synthèse des risques climatiques et effets au Centre de la Côte d'Ivoire

Zones Climatiques	Type de Climat	Caractéristiqu es climatiques	Evolution des variables				Tendances Globale	Source de données	Evaluation des risques climatiques							
			1990-2000	2000-2010	2010-2020	2020 et plus			Inondation	Sécheresse	Elévation du niveau de la mer	Température extrême	Glissement de terrain	Eboulement de terrain	Vagues de chaleur	Vents violents
Zone Centre	Climat tropical de savane humide	Précipitations	Baisse (-2,6%)	Hausse (2,8%)	Hausse (0,8%)	Hausse (3,7%)	Hausse (0,1%)	SODEXAM	Inondations à Tiassalé et N'Douci avec 33 personnes secourues	Sécheresse en 1998, 2016 et 2018 == > feux de brousse, baisse des production agricole, tarissement des niveaux dans les barrages	Néant	Les 3 années les plus chaudes au Centre de la Côte d'Ivoire par rapport à la référence de 1991-2020: 1ère 2021 (+1,1°C) ; 2ème 2023 (+0,9°C) ; 3ème 2018 (0,6°C)	Oui cours des inondations enregistrées	Entre Février et avril, il y a souvent des vagues de chaleurs observées comme ce fut le cas en 2024	Lors des tornades, en début et fin des saisons pluvieuses	Oui surtout en saison sèche entre Novembre et Mars au Nord et Centre ivoiriens
		Températures	Baisse (-0,3°C)	Baisse (-0,02°C)	Hausse (+0,2°C)	Hausse (+0,6°C)	Hausse (+0,1°C)	SODEXAM								

Tableau 17. : Synthèse des risques climatiques et effets au Nord de la Côte d'Ivoire

Zones Climatiques	Type de Climat	Caractéristiques climatiques	Evolution des variables				Tendances Globale	Source de données	Evaluation des risques climatiques								
			1990-2000	2000-2010	2010-2020	2020 et plus			Inondation	Sècheresse	Elévation du niveau de la mer	Température extrême	Glissement de terrain	Eboulement de terrain	Vagues de chaleur	Vents violents	Incendies
Zone Nord	Climat tropical de savane sec	Précipitations	Baisse (-1,8%)	Baisse (-1,9%)	Hausse (3,7%)	Hausse (1,4%)	Baisse (-0,6%)	SODEXAM		Année la plus sèche : 2015 (987,9 mm)	Néant	Les 3 années les plus chaudes au Nord de la Côte d'Ivoire par rapport à la référence 1991-2020: 1ère 2023 (+0,9°C) ; 2ème 2010 (+0,7°C) ; 3ème 2009 (0,6°C)			Entre Février et avril, il y a souvent des vagues de chaleurs observées comme ce fut le cas en 2024		Oui surtout en saison sèche entre Novembre et Mars au Nord et Centre ivoiriens
		Températures	Baisse (-0,2°C)	Hausse (+0,1°C)	Hausse (+0,2°C)	Hausse (+0,1°C)	Hausse (+0,01°C)	SODEXAM									

Tableau 18. : Synthèse des risques climatiques et effets à l'Ouest de la Côte d'Ivoire

Zones Climatiques	Type de Climat	Caractéristiques climatiques	Evolution des variables				Tendances Globale	Source de données	Evaluation des risques climatiques								
			1990-2000	2000-2010	2010-2020	2020 et plus			Inondation	Sècheresse	Elévation du niveau de la mer	Température extrême	Glissement de terrain	Eboulement de terrain	Vagues de chaleur	Vents violents	Incendies
Zone de montagne (Ouest)		Précipitations	Hausse (1,1%)	Baisse (-0,5%)	Baisse (-0,1%)	Baisse (-11,4%)	Baisse (-1,6%)	SODEXAM	Inondations à Toulepleu	Année la plus sèche : 1993 (1275,5 mm)	Néant	Les 3 années les plus chaudes à l'Ouest de la Côte d'Ivoire par rapport à la référence de 1991-2020: 1ère 2021 (+1,6°C) ; 2ème 2023 (+0,9°C) ; 3ème 2010 (0,8°C)			Entre Février et avril, il y a souvent des vagues de chaleurs observées comme ce fut le cas en 2024		
		Températures	Baisse (-0,4°C)	Hausse (+0,1°C)	Hausse (+0,3°C)	Hausse (+0,6°C)	Hausse (+0,1°C)	SODEXAM									

Tableau 19. : Risques climatiques et indices associés en Côte d'Ivoire

Zones	Risques climatiques	Danger	Degré d'exposition
Nord	Baisse des pluie	Début tardif de la saison	Elevé
		Fin précoce de la saison	Elevé
		Sécheresse	Elevé
		Feux de brousse	Elevé
	Occurrence des pluies extrêmes	Inondations, glissement de terrain	Moyen
	Hausse des températures	Chaleur extrême	Elevé
	Baisse de l'humidité de l'air	Sécheresse	Elevé
	Vents violents	Chute des plantes, destructions des infrastructures	Moyen
	Hausse de la durée d'insolation	Menace sur les plantes photopériodismes	Moyen
Centre	Baisse des pluie	Début tardif de la saison	Elevé
		Fin précoce de la saison	Moyen
		Sécheresse	Elevé
		Feux de brousse	Elevé
	Occurrence des pluies extrêmes	Inondations	Moyen
	Hausse des températures	Chaleur extrême	Elevé
	Baisse de l'humidité de l'air	Sécheresse	Moyen
	Vents violents	Chute des plantes, destructions des infrastructures	Moyen
	Hausse de la durée d'insolation	Menace sur les plantes photopériodismes	Moyen
Sud	Baisse des pluie	Début tardif de la saison	Elevé
		Fin précoce de la saison	Moyen
		Sécheresse	Moyen
		Feux de brousse	Moyen
	Occurrence des pluies extrêmes	Inondations	Moyen
	Hausse des températures	Chaleur extrême	Elevé
	Baisse de l'humidité de l'air	Sécheresse	Moyen
	Vents violents	Chute des plantes, destructions des infrastructures	Moyen
	Hausse de la durée d'insolation	Menace sur les plantes photopériodismes	Moyen
Ouest	Baisse des pluie	Début tardif de la saison	Elevé
		Fin précoce de la saison	Moyen
		Sécheresse	Moyen
		Feux de brousse	Faible
	Occurrence des pluies extrêmes	Inondations	Moyen
	Hausse des températures	Chaleur extrême	Elevé
	Baisse de l'humidité de l'air	Sécheresse	Moyen
	Vents violents	Chute des plantes, destructions des infrastructure	Moyen
	Hausse de la durée d'insolation	Menace sur les plantes photopériodismes	Elevé
Littoral	Baisse des pluie	Début tardif de la saison	Elevé
		Fin précoce de la saison	Elevé

Zones	Risques climatiques	Danger	Degré d'exposition
		Sécheresse	Moyen
		Feux de brousse	Faible
	Occurrence des pluies extrêmes	Inondations, Inondation côtière	Elevé
	Hausse des températures	Chaleur extrême Elévation du niveau de l'océan ; Erosion côtière	Elevé
	Baisse de l'humidité de l'air	Sécheresse	Faible
	Vents violents	Chute des plantes, destructions des infrastructures	Moyen
	Hausse de la durée d'insolation	Menace sur les plantes photopériodismes	Moyen

III.2.2- Vulnérabilité des secteurs à la variabilité et changement climatique

La vulnérabilité au changement climatique mesure le degré selon lequel un système est susceptible d'être affecté par les effets néfastes du changement climatique (UNFCCC, 2007). Elle dépend de trois facteurs clés :

- Le premier est le degré d'exposition au risque climatique,
- le deuxième, porte sur le degré de sensibilité au risque,
- le troisième est la capacité des ressources et/ou acteurs à s'adapter aux effets.

La vulnérabilité peut également être définie comme une vulnérabilité physique ou biophysique (le degré et la sensibilité aux dommages résultant d'incidents ou de catastrophes climatiques particuliers) ou sociale (l'incapacité des individus, des organisations et des sociétés à résister aux effets néfastes de multiples facteurs de stress dus partiellement aux caractéristiques inhérentes, aux interactions sociales et aux institutions) (Adger et al., 2004).

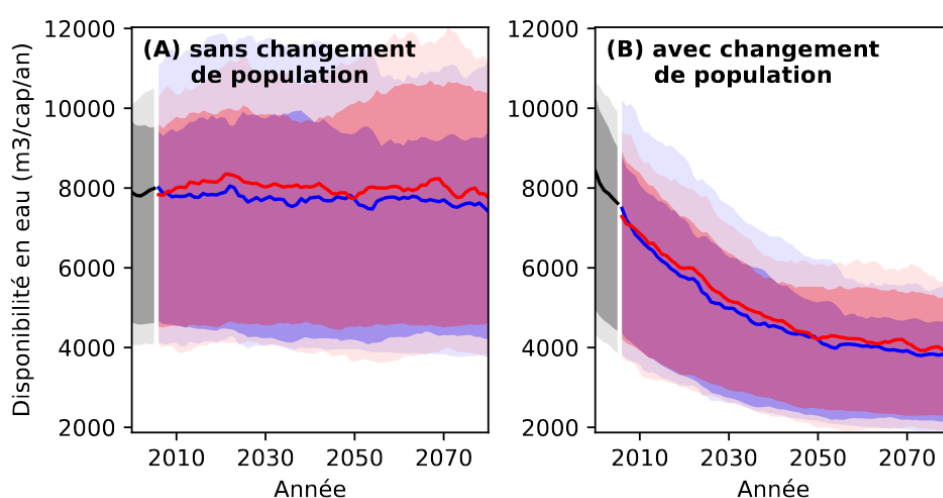
La vulnérabilité biophysique se concentre sur la nature, la fréquence et l'ampleur de l'événement naturel extrême et ses impacts sur les ressources d'une société. Elle est l'exposition des systèmes humains aux événements naturels extrêmes et, par conséquent, aux aléas (Burton et al., 1993). Les ressources biophysiques comprennent la qualité du sol, la disponibilité de l'eau, la lumière du soleil, le dioxyde de carbone (CO₂), l'adéquation de la température et, dans certains cas, l'abondance des pollinisateurs (Myers et al., 2017).

La vulnérabilité sociale est le produit de l'environnement social, politique et économique illustré par la manière dont il structure la vie des différents groupes de personnes (Blaikie et al., 1994). La vulnérabilité exprime donc l'interaction complexe de différents facteurs qui déterminent la sensibilité d'un système aux impacts du changement climatique (Fritzsche et al., 2014). L'exercice qui suit consistera à présenter le degré de vulnérabilité des secteurs d'activités clés en Côte d'Ivoire.

III.2.2.1- Vulnérabilité du secteur Ressource en eau

Les changements climatiques, à travers leurs effets sur les températures et la pluviométrie, contribuent à accroître la vulnérabilité relative aux ressources en eau en Côte d'Ivoire. En effet, la baisse des pluies et la hausse des températures entraînent la diminution du volume des eaux souterraines ainsi que des débits des cours d'eau. Les périodes d'étiage et d'inondation pourraient devenir aléatoires si les tendances de ces paramètres climatiques ne se stabilisent pas, ce qui rendrait certains secteurs d'activités vulnérables.

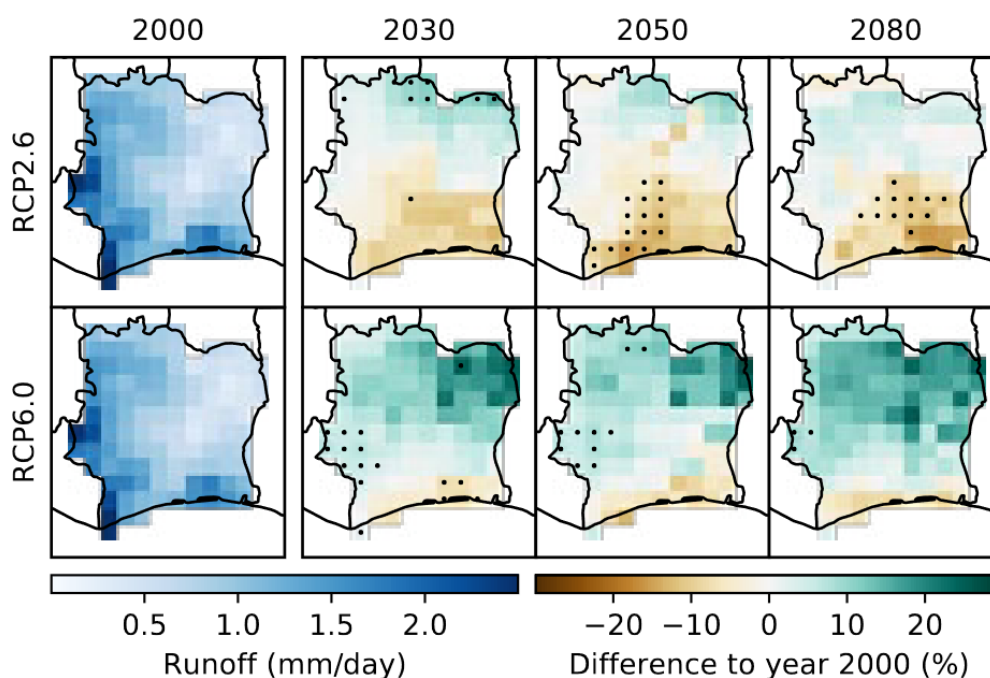
Les projections actuelles relatives à la disponibilité de l'eau en Côte d'Ivoire sont assorties d'un degré élevé d'incertitude, quel que soit le scénario d'émissions de GES considéré. En partant de l'hypothèse d'un niveau de population constant, la médiane des projections de l'ensemble multi-modèles suggère l'absence de changement dans la disponibilité de l'eau par habitant dans le pays d'ici à la fin du siècle en vertu des deux modèles RCP (figure A ci-dessous). Cependant, si l'on tient compte de la croissance démographique telle qu'elle est estimée dans les projections, la disponibilité de l'eau par habitant en Côte d'Ivoire devrait baisser de 55 % d'ici à 2080 par rapport à l'année 2000 (figure B ci-dessous). Même si ce déclin est principalement dû à la croissance démographique et non au changement climatique, il souligne combien il est urgent d'investir dans des mesures et technologies d'économie d'eau pour la consommation future, particulièrement dans le nord de la Côte d'Ivoire, au vu des pénuries déjà récurrentes dans cette région (WFP, 2019).



Source : Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 21: Projections de disponibilité de l'eau de pluie par habitant et par an, avec (A) une population nationale constante par rapport au niveau de l'année 2000 et (B) une évolution de la population conformément aux projections du SSP2, pour différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre, par rapport à l'année 2000

Cette disponibilité de l'eau varie en fonction de la région et du scénario. Selon le RCP 2.6 (scénario plus optimiste), la disponibilité de l'eau pourrait baisser de 20% dans certaines parties du sud de la Côte d'Ivoire. La plupart des modèles s'accordent sur cette tendance. La situation est différente pour le RCP 6.0 (scénario pessimiste). Les modèles sont d'avis divergents sauf pour une petite partie occidentale du pays qui devrait gagner jusqu'à 10% de la disponibilité d'eau (Figure ci-après).



Source : Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 22: Projections de disponibilité de l'eau de pluie (ruissellement) en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émission de GES

Le problème de la pénurie d'eau est récurrent en Côte d'Ivoire depuis plusieurs décennies et devrait perdurer.

Par exemple, au cours des six premiers mois de l'année 2019, la moyenne des précipitations a baissé de 28% dans le pays, soit la valeur la plus faible par rapport aux moyennes de précipitations de la période 2014–2018 (WFP, 2019). Les communautés de la partie nord de la Côte d'Ivoire ont notamment souffert de pénuries d'eau récurrentes qui ont limité leur capacité à améliorer les activités agricoles (WFP, 2019).

Les régions rurales ne sont pas les seules touchées, les zones urbaines subissent également les conséquences des sécheresses. En 2018, la deuxième plus grande ville de Côte d'Ivoire, Bouaké, s'est retrouvée sans eau courante pendant trois semaines en raison de précipitations réduites qui ont fait baisser le niveau d'eau dans le réservoir de Loka. Pourtant, ce réservoir fournit 70% de l'eau de la ville (Sanogo et Esnault, 2018). Le gouvernement a utilisé des camions-citernes pour assurer un approvisionnement d'urgence. Certaines parties de la population ont migré temporairement, attendant le retour à une situation normale.

Tableau 20. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur ressources en eau

Zone	Risques climatique	Effets Exposition		Sensibilités	
		Description	Degré	Impacts socio-économique et environnementaux	Degré
Littoral	Sécheresse	- baisse des pluies ; - Hausse des températures ; - Dessèchement des cours d'eau ; - Réduction des volumes des eaux souterraines ; - Réduction du débit des cours d'eau ; - Déficit hydrique moyen à élevé.	Faible	- la nappe phréatique est affectée par la sécheresse ; - Baisse de la production halieutique.	Moyen
Sud		- Baisse des pluies; - élévation de température ; - Dessèchement des cours d'eau et réduction des volumes des eaux souterraines ; - Déficit hydrique moyen à élevé.	Fort	- Nappe phréatique affectée ; - Baisse du niveau d'eau dans les zones radiculaires des plantes, affectant la production agricole	Moyen
Centre		- baisse des pluies; - élévation de température - dessèchement des cours d'eau et réduction des volumes des eaux souterraines ; - déficit hydrique moyen à élevé.	Fort	- nappe phréatique affectée ; - dessèchement des cours d'eau à cause de la baisse des pluies. - Baisse du niveau d'eau dans les zones radiculaires des plantes, affectant la production agricole	Moyen
Ouest		- baisse des pluies; - élévation de température - dessèchement des cours d'eau et réduction des volumes des eaux souterraines ; - déficit hydrique moyen à élevé.	Fort	- nappe phréatique affectée ; - dessèchement des cours d'eau à cause de la baisse des pluies.	Moyen
Nord		- baisse des pluies - élévation de température - dessèchement des cours d'eau et réduction des volumes des eaux souterraines ; - déficit hydrique élevé.	Fort	- nappe phréatique affectée ; - dessèchement rapide des cours d'eau à cause de la baisse des pluies. - Très forte baisse du niveau d'eau dans les zones radiculaires des plantes, affectant la production agricole	Moyen à Fort

Source : AIC (2014)

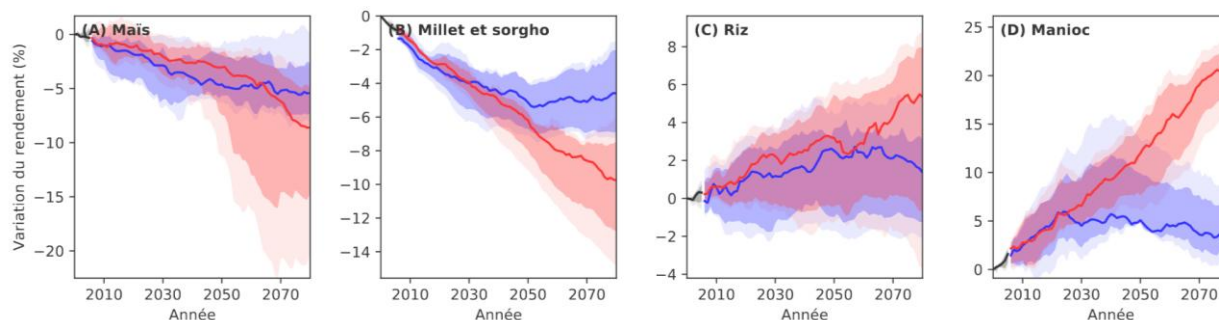
III.2.2.2- Vulnérabilité du secteur Agriculture

Les changements climatiques, affectant les températures et la pluviométrie, contribuent à accroître la vulnérabilité de l'agriculture en Côte d'Ivoire. Les conséquences directes sur ce secteur dont dépend l'économie du pays sont entre autres le raccourcissement de la durée moyenne des périodes de croissance végétative (décalage des débuts de saison culturale), la faible croissance de la biomasse et la réduction des potentialités productives des écosystèmes (diminution des terres arables due à leur dégradation et exposition accrue des plantes aux stress hydriques).

Les petits exploitants de Côte d'Ivoire sont de plus en plus confrontés à l'incertitude et à la variabilité des conditions météorologiques (Noufé et al., 2015). Sachant que les cultures sont principalement pluviales, les rendements dépendent de la disponibilité de l'eau de pluie. Or d'une part, la répartition, la durée et l'intensité de la saison des pluies sont de plus en plus imprévisibles et d'autre part, l'utilisation d'équipements d'irrigation reste limitée en raison des faibles niveaux de mécanisation et du manque d'investissement public (FAO, 2024).

Selon le RCP 6.0, la fourchette de probabilité d'exposition annuelle à la sécheresse des terres cultivables s'élargit, passant de 0,2–7% en 2000 à 0,1–23% en 2080. La fourchette de forte probabilité s'élargit également, passant de 0–25% en 2000 à 0–54% en 2080. Cela signifie que la plupart des modèles prévoient une hausse significative du risque d'exposition à la sécheresse.

Le changement climatique aura un impact négatif sur les rendements cultures céréalières comme le maïs, le mil, le sorgho et le riz.



Source: Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 23: Projections d'évolution des rendements agricoles pour les principales cultures de base en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES, basées sur l'hypothèse d'une absence de modification dans l'utilisation des terres et dans la gestion agricole

Alors que le maïs est sensible aux températures supérieures à 35°C, le mil et le sorgho tolèrent généralement mieux la chaleur et les périodes de sécheresse (USAID, 2019). Les résultats des modèles indiquent pourtant une tendance d'évolution négative des rendements pour ces trois cultures, avec une baisse plus forte pour le RCP 6.0. Par rapport à l'année 2000, les rendements devraient baisser de 9% pour le maïs et de 10% pour le mil et le sorgho d'ici à 2080 selon le RCP 6.0. Pour le RCP 2.6, les rendements de maïs, de millet et de sorgho baisseraient de 5%. Les rendements de riz et de manioc pourraient tirer profit du changement climatique. Selon le RCP 6.0, les projections de

rendement des cultures montrent une augmentation de 5% pour le riz et de 22% pour le manioc d'ici à 2080 par rapport à l'année 2000. Le RCP 2.6 prévoit une quasi-stabilité des rendements de riz et de manioc.

Les résultats positifs affichés en vertu du RCP 6.0 sont imputables à l'effet de fertilisation par le CO₂ qui bénéficie à la croissance des plantes. Le riz et le manioc sont des plantes dites C3, dont le processus métabolique est différent de celui du maïs (plante C4), et qui tirent davantage profit de la fertilisation par le CO₂ lorsque la concentration augmente. Les projections de rendement du riz et du manioc se caractérisent toutefois par une incertitude de modélisation plus importante. Il est donc probable que les impacts du changement climatique entraîneront une hausse accrue des rendements des cultures dans certaines régions et, inversement, une diminution plus forte dans d'autres zones.

L'estimation de la vulnérabilité des différentes spéculations agricoles dans les différentes zones agro-climatiques a été réalisée sur la base de leurs sensibilités aux paramètres climatiques (Tableau suivant). Il en est de même pour la vulnérabilité climatique dans les différentes zones agro-climatiques en Côte d'Ivoire (Tableau ci-après le tableau suivant).

Tableau 21. : Synthèse des risques climatiques liés aux productions agricoles

Cultures	Risques climatiques	Caractère du risque climatique
Cultures de rente Cacaoyer, Caféier, Hévéa, Cotonnier, Anacardier, Palmier à huile, Canne à sucre, Bananier, Ananas	Baisse de la pluviométrie, sécheresse, chaleur, retard des pluies et répartition de l'eau	Modéré à Très élevé
Céréales Riz, Maïs, Sorgho, Mil	Stress hydrique, sécheresse, chaleur, déficit hydrique	Modéré à élevé
Tubercules Igname, Manioc, Taro, Patate douce, Bananier plantain, Arachide	Séquences sèches, décalage des pluies, vents violents, chaleur	Modéré à élevé
Cultures fruitières Papayer, Manguier, Avocatier, Oranger, Mandarinier, Citronnier, Pamplemoussier, Cédratier	Sécheresse, mauvaise répartition des pluies	Modéré à Très élevé
Cultures maraîchères Tomate, Oignon, Piment et poivron, Aubergine et gombo	Sécheresse, chaleur, pluies violentes	Elevé
Autres cultures Rocouyer, colatier, Karité, Néré	Sécheresse	Modéré

Source : Memento de l'Agronome (1993)

Tableau 22. : Synthèse de vulnérabilité climatique du secteur Agriculture en Côte d'Ivoire

Zone	Degré d'exposition au changement climatique	Degré de sensibilité aux impacts	Vulnérabilité résultante
Sub-soudanienne (zone 1)	Très forte exposition des systèmes de productions agricoles: - baisse des pluies et raccourcissement des saisons pluvieuses ; - élévation de température ; - déficit hydrique élevé ; - dégradation et perte de la fertilité des sols, perte du couvert végétal.	Forte sensibilité des systèmes de productions agricoles: - la production vivrière est très affectée par la baisse des pluies ; - les cultures de rente sont moyennement affectées par la sécheresse ; - l'élevage est fortement affecté par le dessèchement des cours d'eau.	Elevée.
Pré-forestière (zone 2)	Forte exposition des systèmes de productions agricoles : - baisse des pluies et raccourcissement des saisons pluvieuses ; - élévation de température ; - déficit hydrique moyen à élevé. - dégradation et perte de la fertilité des sols, perte du couvert végétal.	Moyenne sensibilité des systèmes de productions agricoles: - la production vivrière est moyennement affectée par la baisse des pluies ; - les cultures de rente sont faiblement ou moyennement affectées par la sécheresse ; - l'élevage est moyennement affecté par le dessèchement des cours d'eau.	Elevée
Moyenne forestière (zone 3)	Forte exposition des systèmes de productions agricoles: - baisse des pluies et raccourcissement des saisons pluvieuses ; - déficit hydrique moyen à élevé ; - dégradation et perte du couvert forestier.	Moyenne sensibilité des systèmes de productions agricoles: - la production vivrière est faiblement affectée par la baisse des pluies ; - les cultures de rente sont moyennement affectées par la sécheresse.	Moyenne
Basse forestière (zone 4)	Faible exposition des systèmes de productions agricoles: - baisse des pluies et décalage des saisons pluvieuses ; - mauvaise répartition des pluies ; - dégradation et perte du couvert forestier ; - pluies extrêmes et inondations ; - élévation du niveau de la mer et érosion côtière.	Faible sensibilité des systèmes de productions agricoles: - la production vivrière est faiblement affectée par la baisse des pluies ; - les cultures de rente sont faiblement affectées par la sécheresse ; - la production halieutique est moyennement ou faiblement affectée.	Faible à moyenne

Source : AIC (2014)

Tableau 23. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Agriculture et Utilisation des terres

Risques		Danger(s)	Exposition	Sensibilité
Baisse de rendement agricole	Actuel	- Hausse/baisse des températures ; - Forte occurrence des évènements extrêmes (pluies intenses, sécheresse).	Disponibilité de l'eau compromise pour les cultures sous des sécheresses prolongées	Besoin en eau des plantes
	Futur selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050	- Baisse des pluies ; - Hausse des températures.	- Réduction des superficies emblavée ; - Faible capacité de drainage des sols ; - Appauvrissement des sols.	Fort besoin en eau de la plante
	Futur selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050	- Hausse des températures moyennes annuelles de 1,5°C ; - Forte occurrence des évènements extrêmes (pluies intenses, sécheresse).	- Réduction des superficies emblavée ; - Faible capacité de drainage des sols ; - Appauvrissement des sols	Fort besoin en eau de la plante
Baisse de la disponibilité des terres cultivables	Actuel	- Augmentation des températures, - Baisse des précipitations.	- Disponibilité des terres arables ; - Densité des exploitants agricoles.	- Augmentation des surfaces de cultures; - Manque de titre de propriété foncière.
	Futur selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050	- Hausse des températures moyennes annuelles de 1,69°C. - Diminution des précipitations moyennes annuelles de 6,15 mm	- Faible disponibilité des terres arables ; - Forte densité des exploitants agricoles.	- Augmentation des surfaces de cultures ; - Manque de titre de propriété foncière.
	Futur selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050	- Augmentation des températures moyennes annuelles de +0,5 à +1,5° C ; - Augmentation des précipitations moyennes annuelles de +18 mm à +37mm	- Faible disponibilité des terres arables ; - Forte densité des exploitants agricoles.	- Augmentation des surfaces de cultures, - Manque de titre de propriété foncière.

Tableau 24. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Utilisation des terres

Risques		Danger(s)	Exposition	Sensibilité
Occurrence des conflits liés à la terre (en hausse selon les projections)	Actuel	- Augmentation de température ; - Baisse des précipitations	- Disponibilité des terres arables ; - Densité des exploitants agricoles.	- Proportions des agriculteurs et des éleveurs ; - Population jeune; - Disponibilité des terres arables ; - Taux d'accroissement de la population ; - Taux de migration.
	Futur selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050	- Hausse des températures moyennes annuelles de 1,69°C ; - Diminution des précipitations moyennes annuelles de -6,15 mm.	Faibles sur le territoire ivoirien	- Proportions des agriculteurs et des éleveurs ; - Population jeune; - Disponibilité des terres arables ; - Taux d'accroissement de la population ; - Taux de migration.
	Futur selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050	- Hausse des températures moyennes annuelles de +0,5 à +1,5°C; - Augmentation des précipitations moyennes annuelles de +18 mm à +37 mm.	Faibles sur le territoire ivoirien	- Proportions des agriculteurs et des éleveurs ; - Population jeune; - Disponibilité des terres arables ; - Taux d'accroissement de la population ; - Taux de migration.

Au niveau des risques climatiques encourus par l'agriculture en Côte d'Ivoire, la production des cultures d'exportation (cacao, café, coton, hévéa, ananas, bananes, mangues, etc.) est susceptible d'être particulièrement affectées.

D'une manière générale, l'agriculture ivoirienne est exposée à des baisses de rendement de production et à des émigrations internes importantes de populations vers d'autres régions plus favorables aux activités agricoles. Des cultures pourraient être abandonnées, et même disparaître au profit d'autres. Par exemple, si aucune mesure vigoureuse n'est prise pour réhabiliter les anciens vergers de caféiers ou en créer de nouveaux, la production de café pourrait totalement disparaître dans moins de 20 ans c'est-à-dire vers 2030 (MINESUDD, 2013).

Tous les modèles projettent une augmentation de la température moyenne globale de l'air en surface qui se poursuivra au XXI^e siècle. La modélisation de tous les scénarii suppose une augmentation de +1,8°C à +4,0°C. Il est très probable que les canicules s'intensifient davantage. Elles seront plus fréquentes et plus longues dans un climat futur plus chaud (GIEC, 2007).

En ce qui concerne les précipitations, les tendances à la baisse dominant en Côte d'Ivoire depuis les années 1970, indiquant un plus grand risque de sécheresse. Ceci constitue un défi majeur auquel sera confrontée notre agriculture, d'où l'impérieuse nécessité de la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation des risques climatiques dans le secteur.

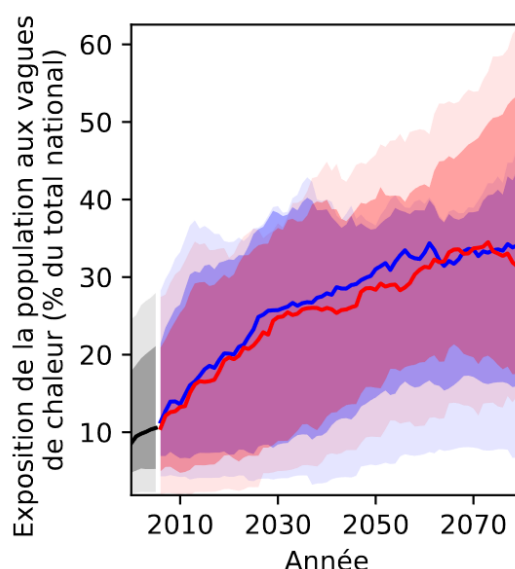
III.2.2.3- Vulnérabilité du secteur Santé

Le changement climatique menace le secteur de la santé et de l'assainissement en raison de la fréquence accrue des inondations, des vagues de chaleur, des sécheresses et des tempêtes. Les principaux enjeux sanitaires de la Côte d'Ivoire sont la morbidité et la mortalité résultant des maladies respiratoires, du VIH / sida, de la tuberculose, des maladies à vecteur telles que le paludisme et des impacts des événements météorologiques extrêmes (inondations, etc.) tels que les blessures, la mortalité ou les maladies d'origine hydrique comme la diarrhée (CDC, 2018). Il faut également signaler l'impact de ces événements climatiques extrêmes sur l'ensemble du système sanitaire entre autres les infrastructures sanitaires, le plateau technique, le personnel de santé, etc. Plusieurs de ces problèmes sanitaires vont s'aggraver avec le changement climatique. Ce dernier risque également d'avoir un impact négatif sur l'approvisionnement en aliments et en eau, renforçant ainsi le risque de malnutrition, de faim et de mort. Bien que l'insécurité alimentaire sévère ait disparu, elle reste, comme la malnutrition, un enjeu majeur en Côte d'Ivoire.

Par exemple, en 2016, le taux de retard de croissance des enfants de moins de 5 ans était de 21,6% et le taux d'insécurité alimentaire de 10,8%. Les communautés rurales de l'ouest et du nord de la Côte d'Ivoire sont nettement plus vulnérables et plus affectées (WFP, 2029). En outre, le changement climatique risque de rallonger les périodes de transmission et d'altérer la portée géographique de différentes maladies en raison de la hausse des températures et des changements dans le volume de précipitations. En 2015,

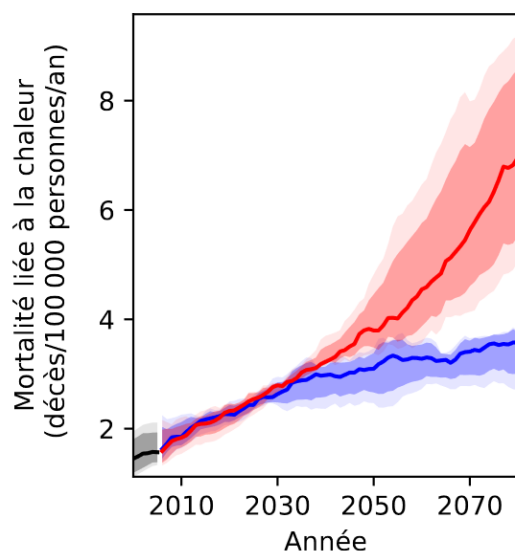
le taux d'incidence estimé du paludisme en Côte d'Ivoire était de 349 cas pour 1 000 personnes à risque. Les hausses des températures pourraient accroître la fréquence des épidémies de méningite, particulièrement dans le nord de la Côte d'Ivoire, tandis que la recrudescence des précipitations pourrait augmenter le risque de paludisme.

La hausse des températures entraînera une fréquence accrue des vagues de chaleur en Côte d'Ivoire et donc une recrudescence du stress, de l'insomnie, le manque de vigilance, la nervosité, des cancers et de la mortalité associée à la chaleur. Selon le RCP 6.0, la part de la population affectée par au moins une vague de chaleur par an devrait augmenter de 9% en 2000 à 31% en 2080 (Figure ci-dessous). La mortalité liée à la chaleur risque de passer de 1,5 à 7 décès pour 100 000 personnes chaque année (Figure suivante).



Source : Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 24: Projections d'exposition de la population à des vagues de chaleur au moins une fois par an en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES.



Source : Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 25: Projections de mortalité liée à la chaleur en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES en l'absence de toute mesure d'adaptation à la chaleur accrue

Ce taux serait ainsi multiplié par cinq environ d'ici la fin du siècle par rapport au niveau de l'année 2000 si aucune mesure d'adaptation aux conditions plus chaudes n'était prise. Selon le RCP 2.6, la mortalité liée à la chaleur atteindra environ 3,5 décès par an pour 100 000 habitants en 2080.

Le changement climatique menace de compromettre les progrès en matière de santé mondiale, y compris la réalisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU), ainsi que la réduction de la pauvreté et le développement de manière plus générale. En effet, il devrait exacerber les risques sanitaires liés au climat, notamment les épidémies de maladies transmissibles, les obstacles à l'accès aux services de santé et les décès prématurés dus à la malnutrition, au stress thermique, à la propagation accrue des maladies d'origine hydrique (choléra), des maladies à transmission vectorielle (paludisme, dengue) et des zoonoses (maladie à virus Ebola, COVID-19). De même, cela entraînerait une perturbation des systèmes alimentaires et hydriques et des événements extrêmes tels que les inondations, les tempêtes, les incendies de forêt et les sécheresses, entre autres. La synthèse des risques sanitaires liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement est illustré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25. : Risques sanitaires liés au climat et à la dégradation de l'environnement

Risques liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Impact sur la santé et la mobilité humaine	Impact et besoins en matière de santé
Événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, tempêtes plus intenses, inondations, sécheresses).	Déplacement vers des camps ou des zones urbaines	- Impacts sur la santé physique et mentale (déshydratation, blessures, décès, stress post-traumatique, anxiété, etc.) ; - interruption de la continuité des soins ; conditions de vie médiocres et surpeuplement contribuant à l'augmentation des maladies respiratoires, y compris la tuberculose ; - dégâts sur les infrastructures de santé ; - pression accrue sur les systèmes de santé.
Eau insalubre, pénurie d'eau	Migration pour améliorer l'accès à la santé, à l'eau, à l'assainissement et/ou à d'autres services	- Malnutrition, insécurité alimentaire et des ressources ; - assainissement et hygiène inadéquats ; - épidémies de maladies d'origine hydrique telles que le choléra.
Pollution croissante, dégradation des sols et effets indirects de la déforestation, perturbations des écosystèmes	Impossibilité de migrer malgré le besoin/le désir	- Maladies respiratoires ; - épidémies et risque accru de propagation zoonotique et d'émergence de nouvelles maladies infectieuses.
Changements dans la zone de propagation, la saisonnalité et l'incidence de diverses maladies infectieuses	Changements dans les zones d'élevage en raison des besoins en terres ; Changements dans le comportement du bétail	- Augmentation du nombre de cas de paludisme, de dengue et d'autres maladies à transmission vectorielle et zoonotique ; - manque de sensibilisation et d'accès aux mesures préventives ; - exposition possible des migrants sur le lieu de destination à des maladies contre lesquelles ils sont moins immunisés que la communauté d'accueil.

Tableau 26. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Santé

Risques			Danger(s)	Exposition	Sensibilité
Risque de morbidité et de mortalité palustre	Actuel		- Élévation des températures - Baisse de pluviométrie - Précipitation intense	- Femmes enceintes - Enfants de moins de 5 ans	Augmentation de la faiblesse du système immunitaire des enfants, des personnes âgées et des femmes enceintes
	Futur à l'horizon 2050, le risque face au paludisme sera très élevé sur l'ensemble du territoire	Selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050	- Hausse générale des températures d'environ 1°C d'ici à 2050 ; - Températures comprises entre 27 et 28°C ; - Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire, et plus importante à l'ouest avec plus de 2000 mm/an.	Augmentation du niveau d'exposition dans les districts : Montagnes, Savanes, Goh-djiboua, Sassandra-marahoué, Bas-sassandra ; Niveau d'exposition moyen pour les districts d'Abidjan, Yamoussoukro et de Dimbokro.	Augmentation de la faiblesse du système immunitaire des enfants, des personnes âgées et des femmes enceintes
		Selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050	Hausse générale des températures d'environ 1°C ; Températures au-dessus de 26 °C ; Augmentation des précipitations sur tout le territoire, en particulier à l'ouest avec plus de 2000 mm en moyenne/an.	Augmentation du niveau d'exposition dans les districts : Montagne, Savane, Goh-Djiboua, Sassandra-Marahoué, Bas-Sassandra ; Niveau d'exposition moyen pour les districts d'Abidjan, Yamoussoukro et Dimbokro.	Augmentation de la faiblesse du système immunitaire des enfants, des personnes âgées et des femmes enceintes.

RISQUES		DANGER(S)	EXPOSITION	SENSIBILITE
RISQUE DE MORBIDITES LIEES AUX MALADIES DIARRHEIQUES	ACTUEL	Élévation des températures Baisse de pluviométrie	Personnes n'ayant pas accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante Enfants de moins de 5 ans et de personnes du 3eme âge	Mauvaise conservation d'eau dans les ménages Faibles niveaux de revenu et de qualité de l'alimentation
	FUTUR A l'horizon 2050, le niveau du risque sera plus élevé avec un score de plus de 0,7 dans le district des montagnes, plus faible dans le district d'Abidjan et élevé dans les autres districts	Selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050 Hausse générale des températures d'environ 1 °C d'ici à 2050 à l'exception du district de Bouaké ; Les températures seront comprises entre 27 et 28 °C. Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire et plus importante à l'ouest avec plus de 2000 mm de pluies en moyenne par an.	Stagnation du taux de raccordement au réseau d'eau potable à l'horizon 2050 par rapport à la situation actuel dans les districts suivants : Montagnes, Savanes, Gô-Djiboua, Sassandra Marahoué et Bas-Sassandra ; Augmentation du taux de raccordement au réseau d'eau potable dans les districts suivants : Abidjan, Yamoussoukro, Dimbokro	Augmentation de la Mauvaise conservation d'eau dans les ménages Accentuation des faibles niveaux de revenu et de qualité de l'alimentation
		Selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050 Hausse générale des températures d'environ 1 °C à l'exception du district de Bouaké ; Températures moyennes au-dessus de 26 °C ; Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire et plus importante à l'ouest avec plus de 2000 mm en moyenne par an.	Stagnation du taux de raccordement au réseau d'eau potable à l'horizon 2050 par rapport à la situation actuel dans les districts suivants : Montagnes, Savanes, Gô-Djiboua, Sassandra Marahoué et Bas-Sassandra ; Augmentation du taux de raccordement au réseau d'eau potable dans les districts suivants : Abidjan, Yamoussoukro, Dimbokro.	Augmentation de la Mauvaise conservation d'eau dans les ménages Accentuation des faibles niveaux de revenu et de qualité de l'alimentation

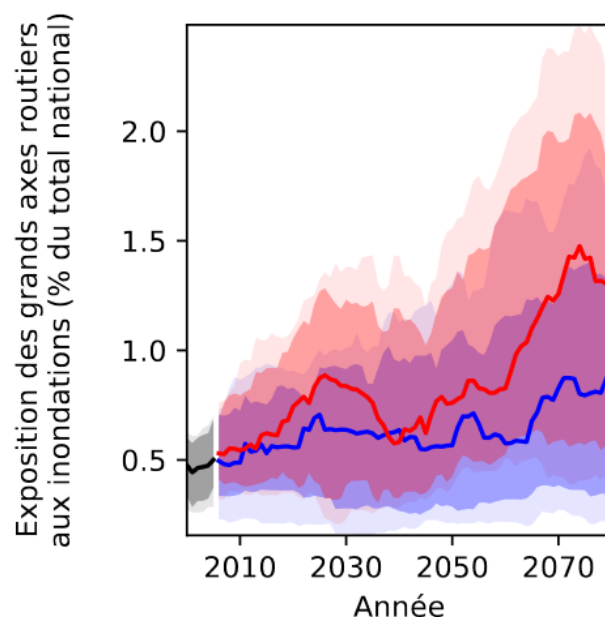
RISQUES			DANGER(S)	EXPOSITION	SENSIBILITE
Risque de morbidité et de décès liés aux IRA	ACTUEL		Changement des précipitations Augmentation des températures Humidité relative	Nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante ; Taille du réseau routier non bitumé ; Nombre d'habitants des quartiers sans bitume ; Nombre d'enfants de moins de 5 ans et de personnes du 3ème âge ;	Type d'habitation favorable aux IRA (matériaux de récupération, Banco) Fragilité du système humanitaire Faible conservation de l'eau dans le ménage Faible niveau de revenu et qualité de l'alimentation Longue conservation de l'eau du ménage
	FUTUR A l'horizon 2050, le risque de morbidité et de décès liés aux IRA seront inchangés	Selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050	Hausse générale des températures d'environ 1 degré Celsius d'ici à 2050 ; Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire ivoirien et plus importante à l'ouest ; Humidité relative	Augmentation du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante Augmentation de la taille du réseau routier non bitumé Augmentation du nombre d'habitants des quartiers sans bitume ; Augmentation du nombre d'enfants de moins de 5 ans et de personnes du 3ème âge.	Type d'habitation favorable aux IRA (matériaux de récupération, Banco) Forte fragilité du système humanitaire Augmentation de la mauvaise conservation de l'eau dans le ménage Accentuation du faible niveau de revenu et qualité de l'alimentation Longue conservation de l'eau du ménage
		Selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050	Hausse générale des températures d'environ 1 degré Celsius ; Augmentation des précipitations sur l'ensemble du territoire ivoirien et plus importante à l'ouest.	Augmentation du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante ; Augmentation de la taille du réseau routier non bitumé Augmentation du nombre d'habitants des quartiers sans bitume Augmentation du nombre d'enfants de moins de 5 ans et de personnes du 3ème âge	Type d'habitation favorable aux IRA (matériaux de récupération, Banco) Forte fragilité du système humanitaire Augmentation de la mauvaise conservation de l'eau dans le ménage Accentuation du faible niveau de revenu et qualité de l'alimentation Longue conservation de l'eau du ménage

III.2.2.4- Vulnérabilité du secteur Infrastructures économiques

Le changement climatique devrait avoir un impact significatif sur le secteur des infrastructures en Côte d'Ivoire en raison de la multiplication des événements météorologiques extrêmes. La hausse des précipitations peut entraîner l'inondation des routes et des voies ferrées, particulièrement dans les zones côtières de faible altitude, tandis que la hausse des températures provoque des fissures et une dégradation plus rapide des routes, des ponts et des structures de protection. En Côte d'Ivoire, le transport se fait principalement par la route, qui assure pratiquement l'intégralité du fret intérieur, l'accès aux soins, à l'éducation, au crédit et autres services (Source : Oxford Business Group). Il est étroitement lié à celui du Burkina Faso via le corridor Abidjan Ouagadougou, un axe essentiel pour le transport routier et ferroviaire (Foster et Pushak, 2011). Le nombre réduit et insuffisant d'axes de transport accroît la vulnérabilité du secteur aux impacts climatiques. Il faudra donc investir dans des réseaux de transport résilients au changement climatique.

Les épisodes météorologiques extrêmes auront également des effets dévastateurs sur les implantations humaines et sur les sites de production économique, particulièrement dans les zones urbaines à forte densité de population comme Abidjan ou Bouaké. Les maisons de fortune sont souvent bâties dans des lieux géographiques instables, comme les berges des fleuves et les zones côtières, où les inondations peuvent entraîner la destruction des habitations, la contamination de l'eau, des blessures ou des décès. Les habitants ont généralement une faible capacité d'adaptation à de tels événements en raison de leur niveau de pauvreté important et du manque d'infrastructures permettant de réduire le risque. Par exemple, les fortes pluies enregistrées en octobre 2019 ont provoqué des inondations à Abidjan, Aboisso, Grand Bassam, Ayamé et Man. Environ 12 900 personnes ont été affectées par ces inondations avec 12 décès enregistrés (IFRCRC, 2019). La variabilité des précipitations et des conditions climatiques pourrait également gravement perturber la production d'hydroélectricité. Il faut noter que la Côte d'Ivoire tire 40 % de son énergie de l'hydroélectricité et investit dans des projets à grande échelle, tels que le barrage de Soubré, qui est le plus grand barrage du pays avec une capacité de 275 MW (Reuters, 2017 ; USAID, 2019).

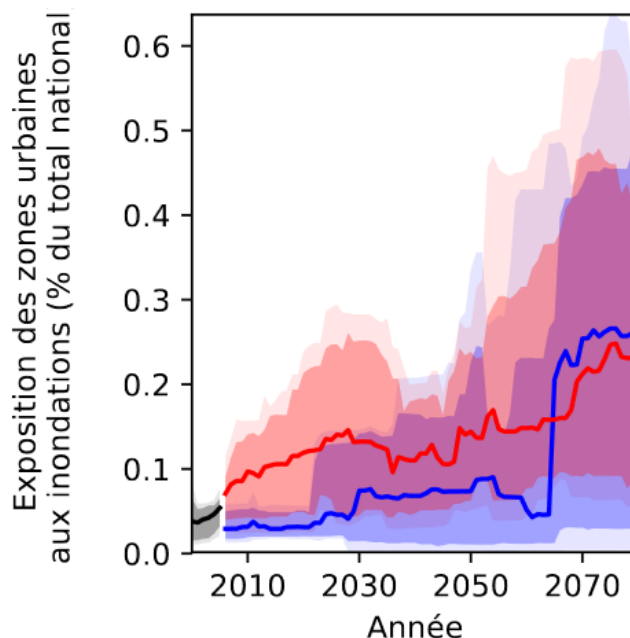
Les projections d'inondations sont sujettes à un niveau d'incertitude substantiel, largement lié à l'incertitude qui entoure les projections de précipitations et leur distribution spatiale. En Côte d'Ivoire, les projections montrent une légère augmentation de l'exposition des routes principales aux inondations selon deux RCP 2.6 et 6.0. En 2000, 0,5% des grandes routes étaient exposées à des inondations. D'ici 2080, cette valeur devrait passer à 0,6% au moins une fois par an selon le RCP 2.6 et à 1,3% selon le RCP 6.0 (Figure ci-dessous).



Source: Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 26: Projections d'exposition des grandes routes à des inondations au moins une fois par an en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES

De même, l'exposition des zones urbanisées aux inondations ne devrait augmenter que très légèrement, passant de 0,04% en 2000 à 0,2% en 2080, quel que soit le RCP considéré (Figure ci-après). Toutefois, en raison de l'incertitude de modélisation élevée, il est impossible de faire des estimations fiables sur les futurs épisodes d'inondation.

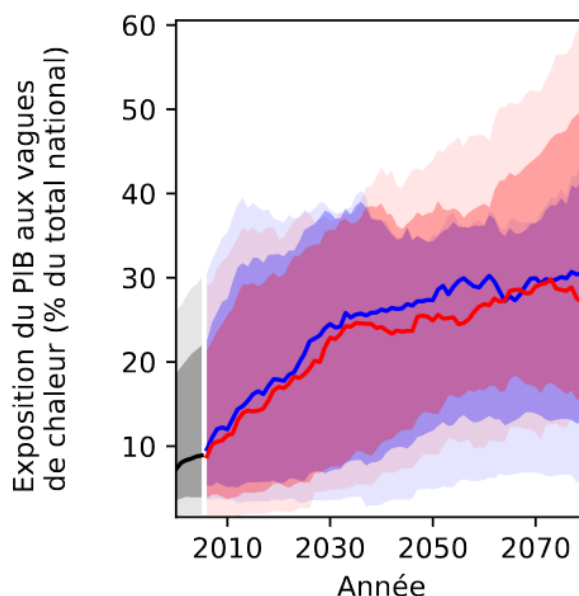


Source: Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 27: Projections d'exposition des terrains urbains à des inondations au moins une fois par an en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES

Sachant que l'exposition du PIB aux vagues de chaleur devrait augmenter, passant d'environ 7% en 2000 à 31% (RCP2.6) et à 27% (RCP6.0) d'ici à 2080 (figure ci-dessous), il est recommandé aux planificateurs des politiques économiques de

commencer à identifier les activités et les sites de production sensibles à la chaleur et d'intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique tels que des systèmes de refroidissement solaires améliorés, des matériaux d'isolation « toit froid » ou le passage au travail de nuit (Dabaieh et al., 2015).



Source: Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 28: Exposition du PIB de la Côte d'Ivoire à des vagues de chaleur pour différents scénarios d'émissions de GES

La synthèse des risques sanitaires liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement pour le secteur Infrastructures économiques est illustré dans le tableau suivante.

Tableau 27. : Risques sanitaires liés au climat et à la dégradation de l'environnement pour le secteur Infrastructures économiques

Risques climatique	Impact sur Infrastructures économiques
Hausse des pluies	- Inondation des routes, voies ferrées ; - Effondrement bâtiments ; - Destruction des infrastructures hydrauliques.
Hausse des températures	- Fissures des routes, ponts et structures de protection

III.2.2.5- Vulnérabilité du secteur Sols et écosystèmes

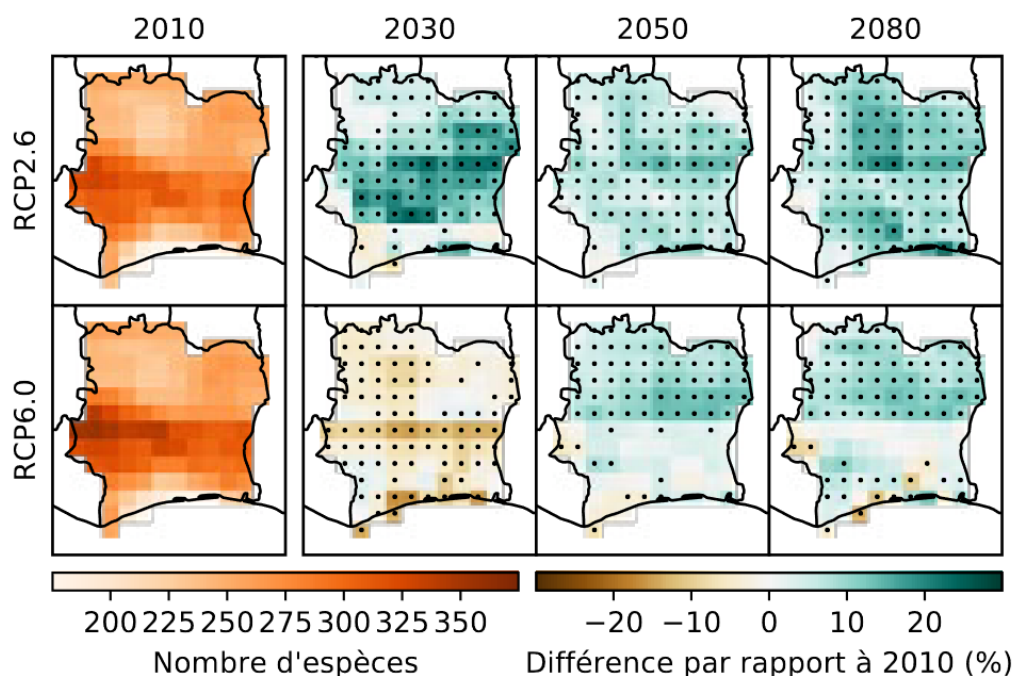
Les sols qui recouvrent le territoire ivoirien sont regroupés en quatre entités d'importance inégale que sont les sols ferralitiques désaturés, les sols ferrugineux tropicaux, les sols sur roches basiques avec zones de cuirassement et les sols hydromorphes ou sols littoraux.

La biodiversité est en situation "vulnérable" en Côte d'Ivoire. Cet alerte vient des scientifiques des universités du pays, qui s'inquiètent de la disparition progressive de certaines espèces vivantes pourtant importantes pour l'équilibre écologique. La disparition progressive de la flore et la faune est une menace sur l'équilibre de notre

écosystème, et agit considérablement en matière de réchauffement climatique. Tous les organismes vivants sont utiles pour la nature (notamment les fourmis, les vers et les termites pour la fertilisation et le renouvellement du sol). Le changement climatique pourrait perturber sérieusement cette diversité biologique dans les sols. Le faisant, il contribuera à diminuer leur fertilité qui influera négativement les rendements agricoles. Avec la baisse de l'humidité atmosphérique, le travail archaïque des sols (avec les outils rudimentaires tels que la houe, la daba et la machette) deviendra de plus en plus pénible.

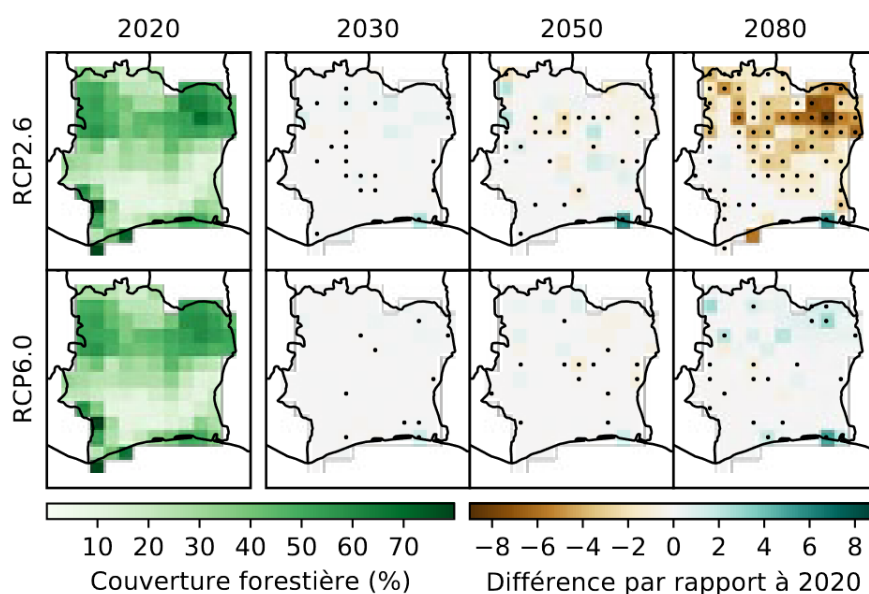
Le changement climatique devrait avoir une influence significative sur l'écologie et sur la répartition des écosystèmes tropicaux, même si l'ampleur, le niveau et l'orientation de ces changements sont incertains (Shanahan, 2016). Avec la hausse des températures et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, la probabilité que les zones humides et les réseaux fluviaux se transforment en d'autres écosystèmes augmente, les populations de plantes étant remplacées par d'autres et les animaux perdant leurs habitats. La hausse des températures et la recrudescence des épisodes de sécheresse pourraient également avoir un impact sur le renouvellement des systèmes forestiers tout en augmentant le risque d'implantation d'espèces invasives. Outre ces facteurs climatiques, la faiblesse de la production agricole et la croissance démographique pourraient entraîner une recrudescence de la déforestation, de la dégradation des terres et des feux de forêt, avec tout ce que cela implique comme impacts sur la biodiversité animale et végétale.

Les projections en matière de diversité des espèces (amphibiens, oiseaux et mammifères compris) et de couvert arboré en Côte d'Ivoire sont présentées dans les figures suivantes.



Source: Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 29: Projections du nombre agrégé d'espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émissions de GES.



Source: Projet ISIMIP (Inter-Sectoral Impact Model Intercomparison Project)

Figure 30: Projections de couvert forestier en Côte d'Ivoire pour différents scénarios d'émission de GES

Les projections du nombre d'espèces animales montrent une augmentation d'ici à 2080 selon le RCP 2.6. Les modèles s'accordent sur le fait que le nombre d'espèces animales pourrait augmenter de 20% dans l'ensemble du pays. Pour le RCP 6.0, les modèles tablent sur une tendance similaire, mais uniquement pour la partie nord du pays. En ce qui concerne le couvert arboré, les résultats des modèles sont beaucoup moins certains. Pour le RCP 2.6, les modèles s'accordent sur une réduction du couvert arboré par petites touches dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Selon le RCP 6.0, les modèles affichent des résultats divergents et aucune tendance claire ne s'en dégage.

Il est important de garder à l'esprit que les projections des modèles ne tiennent pas compte des activités humaines telles que l'utilisation des terres dans la caractérisation des impacts sur la biodiversité (IPBES, 2019). Pourtant, il est déjà démontré que les actions anthropiques ont déjà causé des pertes significatives de biodiversité au niveau mondial et qu'elles devraient rester les principaux facteurs à l'avenir).

Tableau 28. : Synthèse des risques climatiques et impacts pour le secteur Sols et écosystèmes

Risques climatique	Impacts
Hausse des températures	- Disparition progressive de certaines espèces ; - Déséquilibre écologique ; - Perturbation de la biodiversité des sols → Baisse de la fertilité des sols → Baisse des rendements agricoles ; - Effondrement bâtiments ; - Destruction des infrastructures hydrauliques.
Baisse de l'humidité relative	- Assèchement et dureté des sols → Utilisation des outils rudimentaires (houe, daba) devient pénible.
Hausse des températures et recrudescence des épisodes de sécheresse	Accroissement du risque d'implantation des espèces invasives.

Tableau 29. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur Sols et écosystème

RISQUES			DANGER(S)	EXPOSITION	SENSIBILITE
DEGRADATION DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS	ACTUEL		Fortes Précipitations ; Fortes ; Températures atmosphériques Évènements météo-marins extrêmes (Fortes houles, Tempêtes /coup de vent, Vagues énergétiques).	Aménagements aquacoles en zone côtière ; Pêche artisanale en zone côtière ; Forte densité des populations a moins de 100 mètres du rivage ; Plaine côtière basse et sableuse ; Plateau continental réduit ; Étroitesse du cordon barrière par endroit ; Production agricoles et maraîchères en zone côtière.	Extraction de sédiments en zone littorale (anthropisation) ; Fort taux de pollution d'origine anthropique ; Destruction des écosystèmes des mangroves ; Aménagements portuaires.
	FUTUR A l'horizon 2050, on observera augmentati on du niveau de dégradation des écosystèmes côtiers	Selon le scénario RCP 4.5	Augmentation de la fréquence des pluies diluviennes Accentuation des évènements extrêmes (Fortes houles, Tempêtes /coup de vent, Vagues énergétiques)	Dans l'ensemble, les expositions sont liées à la lithologie, l'altitude, la nature de la pente et à la géomorphologie de la côte allant de Fresco à Assinie.	Élévation de la température, Augmentation de la salinité, Acidification des eaux,
		Selon le scénario RCP 8.5	Augmentation de la fréquence des pluies diluviennes Accentuation des évènements extrêmes (Fortes houles, Tempêtes /coup de vent, Vagues énergétiques)	Dans l'ensemble, les expositions sont liées à la lithologie, l'altitude, la nature de la pente et à la géomorphologie de la côte allant de Fresco à Assinie.	Élévation de la température, Augmentation de la salinité, Acidification des eaux,

III.2.2.6- Vulnérabilité des Zones côtières

Les deux-tiers du littoral ivoirien sont affectés par l'érosion côtière, laquelle est exacerbée par la pression anthropique (dégradation et destruction des mangroves et forêts côtières, démographie et urbanisation croissantes, grands travaux publics, extraction de sable, pollution industrielle et surexploitation des ressources aquatiques) et les changements climatiques (Banque Mondiale, 2018a).

L'érosion côtière constitue un problème important. L'augmentation actuelle des températures et celles prévues par les scénarios climatiques devrait l'accentuer à cause de l'élévation du niveau d'eau des océans.

A certains endroits, le problème a pris des proportions inquiétantes. Le recul côtier et les submersions qui l'accompagnent constituent un facteur de risque. Les facteurs naturels sont nombreux mais l'homme intervient sur l'environnement naturel par la construction de structures artificielles sur le rivage, l'extraction de sable sur les plages, la construction de barrages sur les rivières qui assuraient auparavant l'approvisionnement sédimentaire du littoral, l'extraction anarchique de fluides dans les gisements et les réservoirs côtiers, la destruction des mangroves.

L'érosion côtière et les inondations sont des dangers pour la survie des populations du littoral ivoirien. Cette zone connaît des aléas naturels tels que les inondations, les tempêtes, les glissements de terrains, la baisse du débit des fleuves et l'érosion côtière. Ces aléas induisent des impacts socio-économiques notamment des dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Le territoire de la commune de Grand-Lahou est particulièrement menacé. Le village de Lahou Kpanda est caractérisé par une migration de l'embouchure dont la vitesse a atteint 170 m/an sur les 4 dernières années. Cette situation peut entraîner des risques d'inondation et de submersion de ce village. A long terme, la sous-préfecture de Groguida, les berges du parc d'Azagny, du Bandama et des lagunes disparaîtront. Ainsi, l'île SICOR, la presqu'île Braffedon et le parc d'Azagny seront la nouvelle façade maritime (MINEDDTE, 2021).

Tableau 30. : Synthèse des risques climatiques et impacts pour le secteur Zones côtières

Risques climatiques	Impact
Hausse des températures	- Fonte des glaciers ; - Elévation du niveau d'eau des océans.
Inondation	Submersion marine

Tableau 31. : Vulnérabilité par rapport aux risques climatiques du secteur zones côtières

RISQUES		DANGER(S)	EXPOSITION	SENSIBILITE
EROSION COTIERE	ACTUEL		Fortes Précipitations ; Fortes températures atmosphériques ; Évènements météo-marins extrêmes (Fortes houles, Tempêtes /coup de vent, Vagues énergétiques).	Destruction des écosystèmes de mangroves Extraction de sédiments en zone littorale (anthropisation) Aménagement portuaire
	FUTUR A l'horizon 2050, on aura une forte érosion côtière avec une perte de 27,19 Km ² de la superficie totale aux abords des cinq points chaud	Selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050	Augmentation de 3 à 6°C d'ici la fin du 21 ^{ème} siècle Augmentation de la température atmosphérique de +1,5°C	Fort destruction des écosystèmes mangroves Augmentation de l'extraction de sédiments en zone littorale Extension des aménagements portuaires
		Selon le scénario RCP 8.5 à l'horizon 2050.	Élévation de la température annuelle moyenne de 1,69 °C ; Augmentation de 9,55 mm des précipitations annuelles maximales ; Augmentation de 1205,50 mm les journées fraiches annuelles entre 2040 et 2059.	Fort destruction des écosystèmes mangroves Augmentation de l'extraction de sédiments en zone littorale Extension des aménagements portuaires
Submersion marine	ACTUEL		Évènements météo-marins extrêmes (Fortes houles, Tempêtes /coup de vent, Vagues énergétiques) Fortes précipitations Forte température atmosphérique	Colmatage/fermeture saisonnier d'embouchure de fleuves Extraction de sédiments en zone littorale (anthropisation) Destruction des écosystèmes de mangroves en zones basses ; Erosion côtière ; Aménagements portuaires

RISQUES			DANGER(S)	EXPOSITION	SENSIBILITE
	FUTUR : A l'horizon 2050, on connaîtra sur l'ensemble du littoral, une augmentation d'Est à Ouest, avec une plus forte exposition des zones basses sableuses dans la portion Est	Les résultats selon le scénario RCP 4.5 à l'horizon 2050	Accentuation des événements météorologiques extrêmes (Fortes houles, Tempêtes /coup de vent, Vagues énergétiques) Forte précipitation ; Fluctuation des températures en zone côtière entre 27 et 27,5 degré Celsius	Montée des eaux ; Élévation de près 30 cm ; Élévation de 80 cm à 1,20 m dans les agglomérations de Grand Bassam et d'Abidjan ; Inondation de la commune de Treichville ; Submersion du côté Est de l'embouchure du fleuve Bandama (Braffedon) à Grand-Lahou en 2050 ; Au niveau d'Abidjan, la lagune ébrié inondera l'aéroport FHB, Marcory résidentiel et centre, zone 4c, cité universitaire de Vridi et une portion du boulevard de Vridi ; Au niveau de San Pedro, la submersion affectera diverses infrastructures.	Élévation de la température, Augmentation de la salinité, Acidification des eaux, Hausse du niveau et la circulation de l'eau.
		Les résultats selon le scénario RCP 8.5	Accentuation des événements météorologiques extrêmes (Fortes houles, Tempêtes /coup de vent, Vagues énergétiques) Forte précipitation ; Augmentation de 1,5 degré Celsius de la température atmosphérique ; Augmentation des températures en Afrique de l'ouest de 2°C à l'horizon 2050, et de près de 4 degré Celsius à l'horizon 2100 ; Fluctuation des températures en zone côtière entre 27 et 27,5 degré Celsius Augmentation du nombre de journée fraîches annuelles de 1205,50 mm en 2040-2059 ; Augmentation des précipitations annuelles maximales sur 5 jours (25 ans) de 9,55 mm en 2040-2059	La superficie totale qui sera perdu aux abords des 5 points chauds est estimées à 27,19 km2.	Élévation de la température, Augmentation de la salinité, Acidification des eaux, Hausse du niveau et la circulation de l'eau.

III.2.2.7- Synthèse des principaux risques climatiques selon les secteurs

Tableau 32. : Synthèse des principaux risques climatiques actuels et futurs

Risques associés au changement Climatique par secteur	Variabilité et changement climatique observé			Projections sur le changement climatique		
	Température	Pluie	Élévation du niveau de la mer	Température	Pluie	Élévation du niveau de la mer
Agriculture Stress hydrique ; baisse des rendements agricoles ; Modification du calendrier agricole, dégradation et diminution des pâturages et augmentation des risques de mortalité du bétail. Santé Emergence de maladies saisonnières (paludisme, choléra) ; Ressources en eau Baisse de la disponibilité en eau de surface, forte baisse de la charge en eaux souterraines, augmentation de l'évapotranspiration des eaux de surface, mauvaise répartition spatio-temporelle des ressources en eau et augmentation des risques de sécheresses. Infrastructures Dégradation et destruction des constructions Zones côtières Recul du trait de côte ; fortes précipitations le long du littoral ; élévation du niveau de la mer entraînent de fréquentes inondations.	Augmentation de la température annuelle moyenne de près de 0,7°C au cours de la période 1979- 2016.	Diminution des précipitations de 0,5 mm/an sur la période 1950-2016 à la station de l'aéroport d'Abidjan. On constate une diminution de 0,1 mm/an sur la période 1979-2016. Ces données présentent une grande variabilité et un degré élevé d'incertitude dans les tendances.	Hausse d'environ 0,32 cm/an sur la période 1992- 2017 selon les mesures par satellite de l'ESA.	Il est prévu une augmentation de la température annuelle moyenne de 1,9°C selon le scénario à émissions élevées RCP8,5	Les précipitations annuelles moyennes pourraient connaître une baisse de 1,38 à 3,57 mm en 2050 selon le RCP4,5 et de 0,5 à 0,7 mm selon le RCP8,5.	Il est attendu une hausse du niveau de la mer de 30 cm à l'horizon 2070 et de 95 cm à l'horizon 2100 selon le RCP4,5. Le niveau augmenterait de 115 cm à l'horizon 2100 selon le RCP8,5.

III.2.2.8- Matrice d'évaluation des impacts du changement climatique sur les secteurs

Cette analyse qualitative se base sur 3 niveaux d'impact : Fort (rouge) ; Moyen (Jaune) ; Faible (Vert). Cette étude permet d'identifier de manière visuelle les secteurs les plus impactés par les variables climatiques qui seront prioritaires pour l'adaptation.

Tableau 33. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Nord

Facteur Secteur	Hausse de la température	Baisse de la température	Baisse de la pluie	Hausse de la pluie	Pluie extrême	Inondation et érosion côtière	Vents violents	Sécheresse	Fortes chaleurs	Baisse de l'humidité de l'air	Hausse de l'humidité de l'air
Agriculture											
Santé											
Ressource en eau											
Infrastructures économiques											
Sols et écosystèmes											
Transport											
Zones côtières											

Tableau 34. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Centre

Secteur	Facteur	Hausse de la température	Baisse de la température	Baisse de la pluie	Hausse de la pluie	Pluie extrême	Inondation et érosion côtière	Vents violents	Sécheresse	Fortes chaleurs	Baisse de l'humidité de l'air	Hausse de l'humidité de l'air
Agriculture												
Santé												
Ressource en eau												
Infrastructures économiques												
Sols et écosystèmes												
Transport												
Zones côtières												

Tableau 35. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Sud

Secteur	Facteur	Hausse de la température	Baisse de la température	Baisse de la pluie	Hausse de la pluie	Pluie extrême	Inondation et érosion côtière	Vents violents	Sécheresse	Fortes chaleurs	Baisse de l'humidité de l'air	Hausse de l'humidité de l'air
Agriculture												
Santé												
Ressource en eau												
Infrastructures économiques												
Sols et écosystèmes												
Transport												
Zones côtières												

Tableau 36. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Littorale

Secteur	Facteur	Hausse de la température	Baisse de la température	Baisse de la pluie	Hausse de la pluie	Pluie extrême	Inondation et érosion côtière	Vents violents	Sécheresse	Fortes chaleurs	Baisse de l'humidité de l'air	Hausse de l'humidité de l'air
Agriculture												
Santé												
Ressource en eau												
Infrastructures économiques												
Sols et écosystèmes												
Transport												
Zones côtières												

Tableau 37. : Matrice d'évaluation de la sensibilité : impacts des facteurs d'exposition climatique sur les secteurs de la zone Ouest

Secteur	Facteur	Hausse de la température	Baisse de la température	Baisse de la pluie	Hausse de la pluie	Pluie extrême	Inondation et érosion côtière	Vents violents	Sécheresse	Fortes chaleurs	Baisse de l'humidité de l'air	Hausse de l'humidité de l'air
Agriculture												
Santé												
Ressource en eau												
Infrastructures économiques												
Sols et écosystèmes												
Transport												
Zones côtières												

III.3.- PRIORITES ET OBSTACLES EN MATIERE D'ADAPTATION

III.3.1- Priorités en matière d'adaptation

La Côte d'Ivoire est particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, notamment en raison de la dépendance de son économie aux ressources naturelles et à l'agriculture. Les priorités pour l'adaptation au changement climatique du pays se concentrent donc sur les secteurs clés, notamment l'agriculture, la gestion des ressources en eau, la biodiversité, et l'amélioration des infrastructures. Les principales priorités sont :

- ◆ **Renforcement de l'agriculture résiliente** : La Côte d'Ivoire dépend beaucoup de l'agriculture pour l'économie et l'emploi. L'adaptation passe par l'introduction de cultures plus résistantes à la sécheresse et la diversification des cultures pour réduire les risques associés aux variations climatiques. Il est aussi essentiel de promouvoir des pratiques agricoles durables et respectueuses des sols.
- ◆ **Gestion durable des ressources en eau** : Le changement climatique entraîne des variations dans les régimes de précipitations, qui affectent les ressources en eau disponibles. Les priorités incluent l'amélioration de la gestion des ressources en eau, le renforcement des systèmes d'irrigation, et la promotion de la conservation de l'eau pour assurer un approvisionnement adéquat pour l'agriculture, l'industrie et les ménages.
- ◆ **Protection des zones côtières** : La montée du niveau de la mer menace les zones côtières, qui sont densément peuplées et concentrent des infrastructures critiques. Les priorités incluent la mise en place de digues, la restauration des mangroves, et la sensibilisation des populations pour réduire les risques d'inondations et d'érosion côtière.
- ◆ **Préservation de la biodiversité** : Le changement climatique affecte aussi les écosystèmes et la biodiversité en Côte d'Ivoire, en particulier les forêts et les zones protégées. Il est prioritaire de renforcer les efforts de conservation, restaurer les écosystèmes dégradés, et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles pour protéger les espèces menacées.
- ◆ **Renforcement des infrastructures résilientes** : L'amélioration et la modernisation des infrastructures, telles que les routes, les bâtiments, et les systèmes de drainage, sont essentielles pour réduire les impacts des événements climatiques extrêmes, comme les inondations et les tempêtes.
- ◆ **Éducation, sensibilisation et participation communautaire** : Il est fondamental de sensibiliser la population aux enjeux du changement climatique et de former les communautés aux pratiques d'adaptation. Cela permet d'augmenter la résilience des populations locales et de les impliquer activement dans la mise en œuvre des stratégies d'adaptation.
- ◆ **Amélioration des systèmes d'alerte précoce et de gestion des risques** : Le renforcement des systèmes d'alerte pour les catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, sécheresses) est essentiel pour protéger les vies et les biens. Cela inclut la collecte de données climatiques, la prévision des risques et la planification des réponses aux catastrophes.

III.3.2- Obstacles en matière d'adaptation

Les principaux obstacles qui peuvent entraver la mise en œuvre des options d'adaptation sont d'ordre organisationnel, sécuritaire et financier.

III.3.2.1- Risque organisationnel

L'opérationnalisation des options d'adaptation va nécessiter la participation et l'engagement des institutions, et des partenaires techniques et financiers. Pour minimiser ce risque, le MINEDDTE doit s'inspirer des projets déjà mis en œuvre en Côte d'Ivoire. De plus, des textes réglementaires et la signature d'accord-cadre de collaboration entre les structures seraient un atout indéniable.

III.3.2.2- Risque sécuritaire

Compte tenu de la crise sécuritaire que la Côte d'Ivoire a connu depuis 1999 et l'insécurité sévissant dans les pays sahéliens limitrophes (Burkina Faso, Mali, Niger), la mise en œuvre des options d'adaptation peut être sujet à des menaces sécuritaires diverses. Ces menaces pourraient anéantir tout effort d'investissements. Ces risques pourraient être atténués par les efforts entrepris par l'Etat de Côte d'Ivoire depuis 2011 qui est marqué par la confiance retrouvée par les partenaires financiers internationaux.

III.3.2.3- Risque d'incertitude sur les projections

En tenant compte des incertitudes liées à certains types d'informations climatiques telles que les projections, certains usagers peuvent montrer une faible réceptivité vis-à-vis de ces informations. Pour pallier ce risque, le MINEDDTE devra mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités humaines et matériels, la communication entre fournisseurs et destinataires de projections climatiques notamment les communautés qui souvent n'utilisent pas le même langage technique. Les producteurs d'informations climatiques ont besoin de communiquer régulièrement sur les incertitudes, le degré de confiance avec laquelle l'information devra être considérée par l'utilisateur de manière à lui être utile. Ainsi, une bonne communication permettra d'éviter une interprétation erronée des projections fournies.

III.3.2.4- Risque financier

Une partie du financement pour la mise en œuvre des options d'adaptation proviendra des contributions nationales et internationales. Ces sources de financement subissent les répercussions de la crise économique mondiale ; ce qui peut contraindre à réduire le volume de l'aide financière au développement. Ce risque doit être réduit au minimum en mettant l'accent sur les avantages de la coopération régionale et internationale.

III.4.- STRATEGIES, POLITIQUES, PLANS, OBJECTIFS ET MESURES D'ADAPTATION VISANT A INTEGRER L'ADAPTATION DANS LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES

Tableau 38. : Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation au changement climatique

Initiatives en matière d'adaptation	Description des interventions spécifiques	Objectifs	Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	État (planifiée, adoptée ou mise en œuvre)	Période		Organisme(s) chargé(s) de la mise en œuvre
					Début	Fin	
Mise en place de dispositifs de prévision et d'alerte pour les des risques climatiques et des catastrophes	Pour anticiper et gérer les risques climatiques et catastrophes, la Côte d'Ivoire déploie divers instruments technologiques, organisationnels et institutionnels. Ces outils permettent de collecter, analyser, diffuser les informations et de coordonner les réponses en cas d'aléas climatiques.	Renforcer la résilience des populations face aux événements climatiques extrêmes.	Instrument d'information	Mise en œuvre	2 010	2 030	ONPC (Office National de la Protection Civile)
Promouvoir les techniques agricoles durables pour garantir la sécurité alimentaire et d'accroître la productivité agricole et la résilience au climat	Pour pallier au problème de la déforestation, la Côte d'Ivoire a prévu dans son plan d'adaptation, en matière de forêts et utilisation des terres, d'améliorer les espèces sylvicoles, de promouvoir le reboisement et l'agroécologie, de restaurer les terres dégradées, de promouvoir les techniques d'amélioration de la fertilité et de la conservation des sols	Introduire des technologies modernes et des pratiques innovantes pour améliorer l'efficacité agricole.	Politique de recherche, de développement et de déploiement	Planifiée	2 018	2 025	Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
Renforcement de la gestion intégrée et durable des ressources en eau	Le Renforcement de la gestion intégrée et durable des ressources en eau vise à garantir une utilisation efficace, équitable et durable des ressources hydriques, tout en tenant compte des besoins sociaux, économiques et environnementaux.	Améliorer la gouvernance, la conservation, l'utilisation rationnelle et la durabilité des ressources en eau.	Politique de recherche, de développement et de déploiement	Mise en œuvre	2 005	2 030	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité

Initiatives en matière d'adaptation	Description des interventions spécifiques	Objectifs	Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	État (planifiée, adoptée ou mise en œuvre)	Période		Organisme(s) chargé(s) de la mise en œuvre
					Début	Fin	
Renforcement de la résilience des zones côtières face à l'érosion, aux inondations et aux impacts du changement climatique	Les zones côtières ivoiriennes, caractérisées par un réseau complexe de lagunes et de fleuves, subissent une urbanisation intensive et un développement infrastructurel accru, exacerbant la dégradation des côtes	Réduire la vulnérabilité, renforcer les capacités d'adaptation, et promouvoir des solutions durables pour préserver la sécurité, les moyens de subsistance et les services écosystémiques des zones littorales	Subvention et incitation	Mise en œuvre	2 011	2 030	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
Renforcement des systèmes de surveillance et de gestion des maladies climato-sensibles pour anticiper et atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé publique.	Cette mesure vise à renforcer la capacité à surveiller et à gérer les maladies sensibles aux changements climatiques en intégrant des outils technologiques de suivi, en formant le personnel de santé, et en développant des infrastructures adaptées.	Prévenir et réduire les impacts des changements climatiques sur la santé publique en améliorant la détection, la gestion et la réponse aux maladies climato-sensibles	Instrument d'information	Planifiée	2 020	2 025	Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle
Renforcement de la gestion durable des aires protégées pour préserver la biodiversité et accroître leur résilience face aux changements climatiques.	Le renforcement de la protection des aires protégées et du couvert forestier restant en Côte d'Ivoire vise à préserver les écosystèmes forestiers essentiels face à la déforestation, à la dégradation environnementale et aux pressions anthropiques	Préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes au sein des aires protégées face aux impacts des changements climatiques	Politique de recherche, de développement et de déploiement	Mise en œuvre	2 017	2 030	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique

L'analyse met en évidence un engagement multisectoriel fort en Côte d'Ivoire pour l'adaptation climatique, avec des initiatives bien alignées sur les besoins sectoriels. Cependant, des défis persistants, notamment le financement, la coordination et les retards dans la mise en œuvre, pourraient limiter leur efficacité. Accélérer l'exécution des mesures planifiées, renforcer les partenariats financiers et améliorer les mécanismes de suivi seront essentiels pour maximiser l'impact et assurer la durabilité des actions entreprises.

III.5.- PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ADAPTATION

La Côte d'Ivoire a réalisé des avancées notables dans l'adaptation aux changements climatiques, reflétant un engagement fort envers la résilience environnementale et le développement durable.

- ♦ **Élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) :** La Côte d'Ivoire est en cours de finalisation de son premier Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA). Ce plan, soutenu par le Fonds Vert pour le Climat et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), vise à intégrer l'adaptation climatique dans les processus de planification nationaux et sectoriels. Il a pour objectif de renforcer la résilience des populations vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques.
- ♦ **Engagements financiers pour l'adaptation :** Le gouvernement ivoirien, avec l'appui du Fonds Monétaire International (FMI), s'est engagé à mettre en œuvre une série de mesures pour bénéficier du fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la durabilité sur la période 2024-2025. Ces ressources sont destinées à accélérer la transition écologique et à réduire la vulnérabilité du pays aux impacts climatiques.
- ♦ **Mise en place de systèmes de mesure et de vérification :** Le pays travaille à l'établissement d'un système national de mesure, de notification et de vérification (MNV) en matière d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Ce système vise à renforcer le cadre de transparence sur les actions climatiques, conformément aux orientations de l'Accord de Paris.
- ♦ **Initiatives sectorielles spécifiques :** Des projets tels que l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience des populations du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire ont été mis en œuvre entre 2012 et 2016, avec le soutien du Ministère Fédéral allemand de la Coopération Économique et du Développement. Ces initiatives financent des formations et soutiennent les conseillers locaux pour promouvoir de nouvelles pratiques agricoles résilientes.

III.6.- SUIVI ET EVALUATION DES MESURES ET PROCESSUS D'ADAPTATION

Conformément à la production du Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) de la France d'octobre 2024 sur la Contribution de la Côte d'Ivoire à l'objectif mondiale de l'adaptation, le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation reposent sur une étude approfondie visant à identifier et structurer des indicateurs clés. Cette étude permet de dégager des indicateurs pertinents afin de mesurer l'impact des actions d'adaptation, d'en suivre la progression et d'ajuster les stratégies pour renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques.

III.6.1- Outils et indicateurs pour évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation

Les indicateurs du changement climatique sont des valeurs mesurées agrégées utilisées pour surveiller et évaluer les interventions et les changements dans des phénomènes environnementaux complexes. Ils sont obtenus sur la base de données quantitatives ou

qualitatives collectées au cours d'une période antérieure, de préférence plus longue, et ils permettent de suivre et d'évaluer les changements qui affectent la nature et la société.

Ces indicateurs se déclinent en trois objectifs spécifiques :

- Identifier les besoins d'adaptation (généralement en évaluant la vulnérabilité ou le risque climatique) ;
- Suivre la mise en œuvre de l'adaptation ;
- Evaluer son efficacité.

III.6.1.1- Indicateurs pour identifier et suivre les besoins en termes d'adaptation

Pour identifier les besoins d'adaptation et concevoir des actions en conséquence, la vulnérabilité spécifique du système considéré doit être analysée et les impacts potentiels liés au climat doivent être évalués. Des indicateurs peuvent être définis dans le cadre de ce processus pour caractériser les facteurs de vulnérabilité du système. Il peut s'agir d'indicateurs sur les paramètres climatiques (changement de précipitations et de température, occurrence d'événements extrêmes), de facteurs physiques (les caractéristiques du sol) et socio-économiques (par exemple le niveau de revenu des ménages), ainsi que d'aspects politiques (par exemple les zones sujettes aux conflits). Ces indicateurs sont très spécifiques au contexte et peuvent être traités à différentes échelles en fonction des questions abordées.

Ces indicateurs ne sont pas destinés à faciliter le suivi de la mise en œuvre des actions, mais plutôt à éclairer le processus décisionnel et/ou les études d'évaluation. Des valeurs de référence peuvent être définies et régulièrement révisées, mais aucun objectif n'est défini, sauf s'ils sont intégrés dans un indice composite de résilience. Dans notre approche, ils sont considérés comme des indicateurs « d'observation ».

III.6.1.2- Indicateurs pour suivre la mise en place des actions d'adaptation

La conception des mesures d'adaptation est intégrée dans les projets, programmes, politiques. À terme, celle-ci fournira des informations permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités et des résultats, y compris des indicateurs avec une valeur de référence/description et des objectifs à atteindre à la fin de la mise en œuvre. Les indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures sont généralement fournis dans la description de la politique ou de la mesure (indicateurs de résultats) ; avec des valeurs de référence et des valeurs cibles, par le biais d'un cadre logique ou d'un autre format.

Les indicateurs d'entrée et de sortie axés sur les processus sont les plus courants à ce jour. S'ils permettent d'évaluer ce qui est fait pour faire progresser l'adaptation (intrants et extrants), ils doivent être associés à des indicateurs axés sur les résultats pour pouvoir dresser un tableau des progrès réalisés en matière d'adaptation.

III.6.1.3- Indicateurs permettant d'évaluer les résultats en matière d'adaptation et de résilience

Lors de l'évaluation des résultats d'une action d'adaptation, différentes dimensions peuvent être abordées, comme le souligne la documentation de la CCNUCC : il convient d'évaluer non seulement l'efficacité, mais aussi l'adéquation et la durabilité des résultats (et des actions connexes), en accordant une attention particulière aux éventuelles erreurs d'adaptation. La communauté de l'adaptation a encore du mal à fournir des orientations en ce sens, étant donné les caractéristiques potentielles des mesures d'adaptation, qui sont multiples, spécifiques au contexte et à long terme ; des pistes sont actuellement explorées dans le cadre du processus GGA.

Les pratiques courantes (composante S&E des PNA) définissent les performances, les résultats et l'impact en fonction d'un cadre de référence des résultats ou d'une théorie du changement afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs prédéfinis - généralement définis soit au niveau sectoriel, soit au niveau du programme. La contribution à des indicateurs de développement plus larges (plus particulièrement la contribution aux objectifs des ODD et aux indicateurs connexes) est également souvent suivie en tant qu'indicateurs d'impact. Il est recommandé d'accorder une attention particulière aux aspects liés à la gouvernance - en tant qu'élément clé de l'évaluation de la préparation du pays à faire face aux effets du changement climatique.

III.6.1.4- Méthodologie d'identification des indicateurs

S'appuyant sur les documents de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et du Plan National d'Adaptation (PNA), les experts du CITEPA ont adopté l'approche de Magnan, développée par Alexandre Magnan, qui est un cadre conceptuel pour évaluer l'efficacité des stratégies d'adaptation au changement climatique, avec un accent particulier sur la gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité des systèmes humains et naturels. Cette approche propose une méthode qui repose sur six dimensions d'adaptation interconnectées, permettant une analyse holistique des efforts d'adaptation.

Les six dimensions de l'adaptation proposées par Magnan qui ont permis de structurer les indicateurs sont les suivantes :

- ◆ **Connaissance des risques** : l'évaluation et la compréhension des aléas climatiques et des facteurs de vulnérabilités et d'exposition à différentes échelles.
- ◆ **Planification** : l'intégration d'objectifs et des orientations stratégiques et financières de mise en œuvre dans les plans d'adaptation nationaux.
- ◆ **Action** : la mise en œuvre concrète d'interventions d'adaptation (politiques, projets, actions) pour répondre aux défis climatiques et la description de leurs principales caractéristiques (aléa ciblé, type d'action, objectifs, bénéficiaires, etc.).
- ◆ **Capacités** : les ressources institutionnelles, techniques et financières nécessaires pour soutenir les efforts d'adaptation.
- ◆ **Preuve de la réduction des risques climatiques** : la mesure de l'efficacité des actions en termes de réduction des impacts climatiques.

Ainsi, les six dimensions ont été utilisées pour examiner les secteurs suivants :

- ♦ **Agriculture** : Un secteur clé pour l'économie ivoirienne, où l'adaptation vise à renforcer la résilience des systèmes agricoles face aux variations climatiques, comme les sécheresses et les inondations.
- ♦ **Eaux et ressources hydrauliques** : L'adaptation dans ce secteur se concentre sur la gestion durable des ressources en eau, notamment en réponse aux risques de stress hydrique et à la variabilité des précipitations.
- ♦ **Utilisation des terres** : La préservation et la gestion durable des forêts, en particulier dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers, sont des priorités dans l'adaptation.
- ♦ **Zones côtières** : Avec des risques accrus d'érosion côtière et d'élévation du niveau de la mer, ce secteur vise à mettre en place des mesures pour protéger les infrastructures et les communautés côtières.
- ♦ **Santé** : Le changement climatique augmente les risques pour la santé animale, végétale et humaine comme les maladies vectorielles (paludisme, dengue) et la malnutrition. L'adaptation dans ce secteur vise à anticiper ces impacts.

III.6.1.5- Définition des indicateurs

III.6.1.5.1- Secteur supra sectoriel

Dimensions	Indicateurs	Enjeux clés
Connaissance des Risques	Nombre de systèmes d'alerte précoce multirisques en place et fonctionnels	Système d'information
	Proportion de la population ayant accès à des informations en temps et en heure sur le climat	Sensibilisation / Communication
	Nombre de stratégie de communication pour l'adaptation en place, actualisée à intervalles réguliers et fonctionnelle	Sensibilisation / Communication
Planification	Nombre de système national de suivi évaluation des mesures d'adaptation en place et fonctionnel	Suivi et évaluation
Action	Proportion de secteurs planifiant, budgétisant et mettant en œuvre des mesures d'adaptation	Mise en œuvre des mesures d'adaptation et de suivi évaluation
Capacité	Part (en % et montant) des dépenses publiques pour l'adaptation par rapport au produit intérieur brut	Capacité financière
Preuve de la réduction des risques climatiques	Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement affectées, par an, attribués aux catastrophes induites d'aléas climatiques	Réduction des risques de catastrophe
	Proportion de femmes occupant des postes de direction	Genre/équité
	Nombre de programmes de recherche/thèses/publications scientifiques sur l'adaptation	Recherches académiques et savoirs traditionnels

III.6.1.5.2- Secteur Agriculture

Dimensions	Indicateurs	Enjeux clés
Connaissance des Risques	Nombre de stations météorologiques, installées aux normes de l'OMM, réhabilitées/modernisées par an sur l'ensemble du territoire	Système d'information

Dimensions	Indicateurs	Enjeux clés
	Nombre de produits agro météorologiques (bulletins, données, études) proposés annuellement aux agriculteurs/ éleveurs/ aquaculteurs	Système d'information
	Proportion de collectivités locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophes en accord avec les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes	Identification des risques climatiques
	Nombre d'identifications des risques climatiques par région réalisée	Innovations et technologies agricoles
Planification		
Action	Nombre de technologies modernes agricoles respectueuses de l'environnement diffusées par an	Innovations et technologies agricoles
	Pourcentage de producteurs/trices ayant adopté des pratiques agroécologiques et agroforestières par région	Protection des sols
	Nombre de mesures de protection des zones foncières vulnérables mises en place par région	Foncier
	Nombre d'infrastructures hydroagricoles climato-résilientes créées ou renforcées	Infrastructures agricoles
Capacité	Nombre de document de politique dédié à l'agroécologie et l'agroforesterie tenant compte du genre et intégrant une disposition sur la gouvernance à mettre en place à l'échelle régionale	Capacités institutionnelles / de gouvernance
	Montant alloué à l'adaptation du secteur agricole par an	Capacités financières
	Nombre et type d'acteurs (ventilées par sexe et âge) formés aux techniques d'agroécologie et d'agroforesterie et/ou aux techniques de préservation des sols	Capacités techniques
Preuve de la réduction des risques climatiques	Proportion de certificats fonciers délivrés aux femmes et aux jeunes par an	Genre / Equité

III.6.1.5.3- Secteur Forêt

Dimensions	Indicateurs	Enjeux clés
Connaissance des Risques	Système de suivi spatial de la forêt et d'alerte précoce de la déforestation, en place et opérationnel	Système d'information
	Niveau d'avancement de l'état des lieux des vulnérabilités, des risques climatiques du territoire établi dans les SRAT	Identification des risques climatiques
	Nombre de campagnes de sensibilisation des populations contre les feux de brousse et de forêts par région administrative forestière et par an d'ici 2025	Sensibilisation / Communication
Planification	Nombre de plans de restauration des sites dégradés sensibles au genre élaborés	Restauration des terres et forêts dégradées
	Pourcentage de mesures favorisant l'adaptation dans les plans d'aménagement du territoire	Intégration de l'adaptation
Action	Taux de réduction des dégâts dans les parcs nationaux, réserves naturelles et forêts classées par an	Conservation des aires protégées
	Evolution (en km ²) de la superficie de forêts reboisées	Restauration des terres et forêts dégradées
	Nombre de projets (par an) mis en œuvre avec les techniques innovantes de reboisement	Innovation
Capacité	Nombre de textes (décret, arrêtés) en appui à la gestion des ressources forestières, fauniques et cynégétiques pris par an et par région	Capacités institutionnelles / de gouvernance
	Montant annuel des investissements dans le secteur forestier par an et par région administrative forestière	Capacités financières
	Nombre d'agents (ventilés par sexe) formés aux pratiques de conservation et restauration	Capacités Techniques
Impacts	Taux de reconstitution du couvert forestier (%)	Couverture forestière
	Superficie de terres dégradées (%)	Couverture forestière

III.6.1.5.4- Secteur Ressources en Eaux

Dimensions	Indicateurs	Enjeux clés
Connaissance des Risques	Nombre de bulletins d'information sur les ressources en eau diffusés par an auprès des différents usagers	Système d'information
	Nombre et type de stations de surveillance hydrologique	Identification des risques climatiques
	Nombre d'options contenues dans le Plan de Gestion des Risques et des Opportunités déployées selon les changements climatiques effectivement observés, et/ou l'évolution des projections de changement climatique dans les exercices de modélisation	Infrastructures
Planification	Plan de gestion intégrée des ressources en eau élaboré et approuvé, et inscrit dans les documents de planification et d'urbanisme national	Plans de gestion des ressources en eau
	Pourcentage de mesures relatives à l'adaptation dans les plans de gestion des ressources en eau	Plans de gestion des ressources en eau
Action	Nombre d'infrastructures hydrauliques, d'assainissement et de drainage développés et/ou réhabilités climato-résilients	Infrastructures
	Nombre et type de technologies de gestion des ressources en eau utilisées au niveau communautaire incluant les femmes par région	Technologies
Capacité	Proportion de décrets d'application du code de l'eau et les textes subséquents adoptés (10 décrets sont prévus)	Capacités institutionnelles / de gouvernance
	Proportion de nouvelles structures prévues par le cadre institutionnel de la GIRE mises en place et fonctionnelles	Capacités institutionnelles / de gouvernance
	Montants annuels alloués au financement des activités de la GIRE	Capacités financières
	Nombre d'acteurs et actrices formés (ventilé par sexe) en matière de GIRE	Capacités techniques
Impacts	Augmentation de la résilience du parc électrique au changement climatique pendant les mois et les années de sécheresse	Résilience du parc électrique

III.7.- INFORMATIONS RELATIVES A LA PREVENTION, A LA REDUCTION AU MINIMUM ET A LA REPARATION DES PERTES ET DOMMAGES LIES AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Côte d'Ivoire a entrepris plusieurs actions pour prévenir, réduire et réparer les pertes et dommages liés aux effets des changements climatiques notamment :

- ◆ Renforcement d'un ensemble de textes législatifs pertinents, tels que le Code de l'Environnement, le Code de l'eau, le Code forestier, et la loi relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral ivoirien. Ces lois, accompagnées de leurs décrets d'application, fournissent un cadre juridique solide pour la mise en œuvre de mesures visant à protéger les populations vulnérables et à renforcer la résilience face aux changements climatiques.
- ◆ Renforcement de la prévention des catastrophes climatiques en lançant le projet VIGICLIMM, qui est un système d'alerte précoce visant à informer les populations des risques climatiques imminents tels que les inondations et les sécheresses. Ce projet, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 18,4 milliards de FCFA (28 millions d'euros), prévoit à la modernisation complète des services météorologiques nationaux sur trois ans.
- ◆ Construction d'un Centre National de Prévisions, d'Alertes Précoces et de Services Climatiques et Météorologiques en octobre 2022. Ce centre, une fois opérationnel, abritera les équipes spécialisées et servira de hub pour la collecte et la diffusion d'informations météorologiques cruciales.
- ◆ Construction des digues de Grand-Bassam (2020) : Ce projet permettra de réduire considérablement les risques d'inondation dans cette ville côtière, classée patrimoine mondial de l'UNESCO. L'UNESCO a déployé une mission d'urgence en novembre 2019 pour évaluer les dommages et définir des mesures de sauvegarde. Cette mission a permis de préparer un plan de gestion des risques, incluant des recommandations pour la construction d'infrastructures de protection contre les inondations
- ◆ Mise en place d'un programme d'indemnisation pour soutenir les agriculteurs affectés par les sécheresses, offrant des aides financières à plus de 5 000 exploitants pour compenser les pertes de récoltes. Ce programme visait à renforcer la résilience du secteur agricole, essentiel à l'économie ivoirienne, face aux aléas climatiques. Cependant la Société Financière Internationale (SFI) a signé une convention avec un consortium d'assureurs, dont Atlantique Assurances, Sanlam Allianz et AXA, pour développer une assurance climatique inclusive destinée aux agriculteurs et PME ivoiriens.

III.8.- COOPERATION, BONNES PRATIQUES, EXPERIENCE ET ENSEIGNEMENTS TIRES

La Côte d'Ivoire a entrepris plusieurs actions significatives pour renforcer la coopération, partager les bonnes pratiques, et tirer des enseignements en matière d'adaptation aux changements climatiques, entre autres :

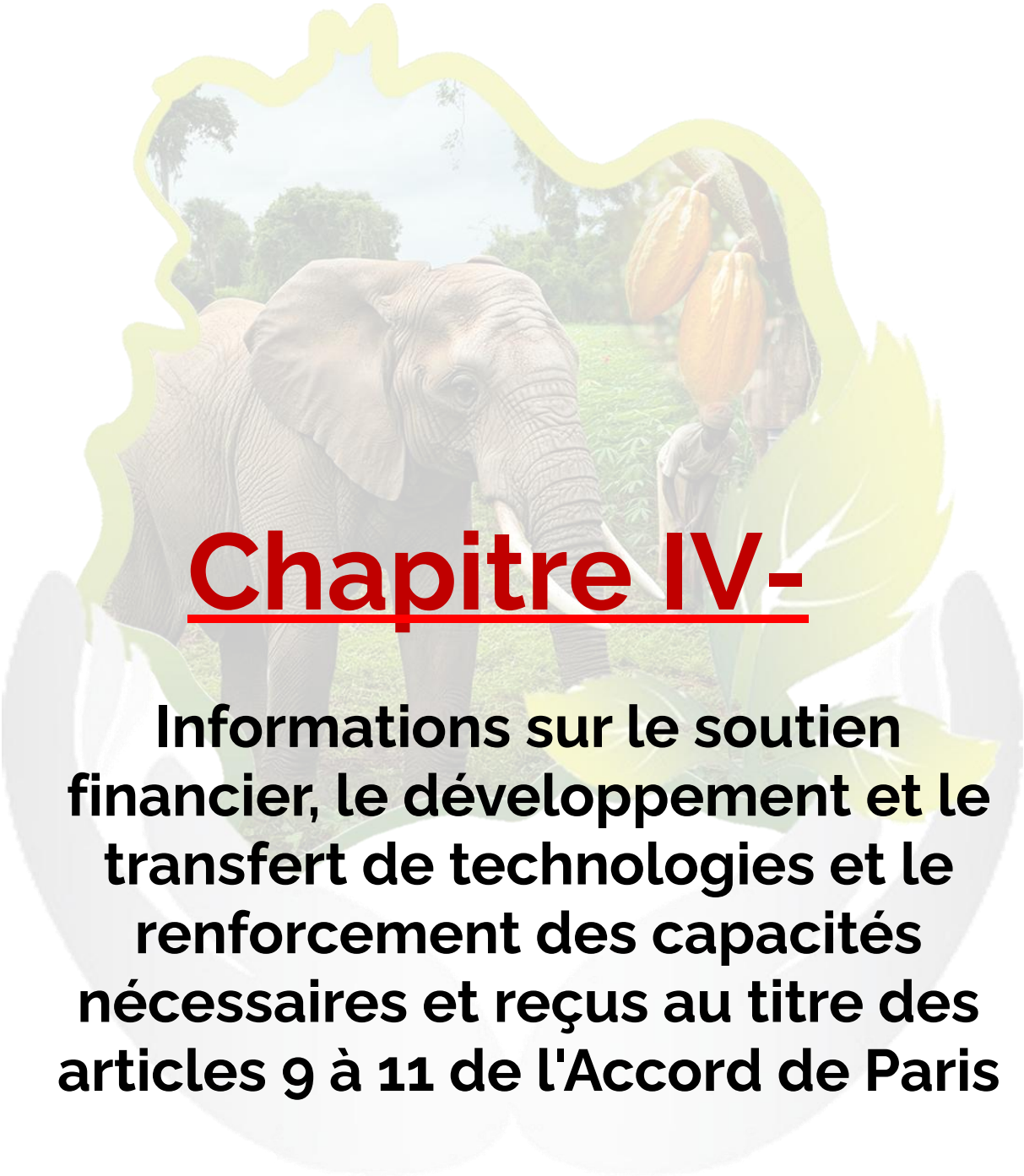
- ◆ Élaboration et mise en œuvre du Plan National d'Adaptation (PNA), qui intègre les données scientifiques et les évaluations des risques climatiques pour définir des priorités sectorielles (eau, agriculture, santé, zones côtières) ;
- ◆ Participation à des initiatives régionales comme le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD), qui fournit des données météorologiques et climatiques ;
- ◆ Développement de projets pilotes en agroforesterie, permettant de combiner la production agricole avec la préservation des sols et de la biodiversité ;
- ◆ Mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce multirisque (VIGICLIMM), intégrant les données climatiques pour réduire les pertes dues aux catastrophes naturelles ;
- ◆ Intégration de l'adaptation dans les stratégies de développement sectoriel ;
- ◆ Adoption d'une approche inclusive impliquant les collectivités locales et les communautés dans les décisions liées à l'adaptation ;
- ◆ Collaboration avec des centres de recherche régionaux et internationaux pour renforcer la base scientifique des politiques climatiques ;
- ◆ Adoption de solutions climatiques hybrides, combinant infrastructures naturelles (reforestation, zones humides) et artificielles (digues, bassins de rétention) ;
- ◆ Mise en œuvre de mécanismes de suivi-évaluation pour ajuster les politiques en fonction des résultats obtenus ;
- ◆ Soutien par le biais de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'échange de bonnes pratiques et d'expertise technique dans le domaine de l'adaptation ;
- ◆ Développement de mécanismes de suivi-évaluation des projets d'adaptation, utilisant des indicateurs pour mesurer leur efficacité.

III.9.- TOUTES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX INCIDENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN VERTU DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD DE PARIS

Conformément à l'article 7 de l'Accord de Paris, qui reconnaît l'importance de l'adaptation comme un pilier central de la lutte contre les changements climatiques, les Parties peuvent partager des informations additionnelles sur les effets climatiques et les mesures d'adaptation pertinentes. La Côte d'Ivoire prévoit renforcer son dispositif :

- ◆ Mettre en place une base de données robuste sur les effets des changements climatiques en créant un Observatoire National des Changements Climatiques (ONCC) pour centraliser, analyser et diffuser les informations, établir des partenariats scientifiques pour développer des modèles locaux, et mettre en œuvre des systèmes de suivi des indicateurs clés tels que les températures, les niveaux d'eau, les rendements agricoles et les maladies climato-sensibles.
- ◆ Renforcer les compétences pour concevoir et mettre en œuvre des solutions d'adaptation en proposant des programmes de formation pour les communautés locales, en créant des centres de compétences climatiques régionaux pour promouvoir l'innovation et le partage d'expériences, et en intégrant l'éducation climatique dans les programmes scolaires ;

- ◆ Anticiper les aléas climatiques pour réduire les pertes humaines et économiques en étendant ces systèmes d'alerte précoce à davantage de zones vulnérables, en utilisant des technologies mobiles pour diffuser des alertes en temps réel, et en organisant des simulations communautaires pour renforcer la préparation des populations.
- ◆ Intégrer les enjeux climatiques dans tous les secteurs économiques en promouvant une agriculture climato-intelligente, un urbanisme durable prenant en compte les risques climatiques, et en accélérant la transition vers les énergies renouvelables pour réduire les émissions et renforcer la résilience.
- ◆ Exploiter les partenariats internationaux pour financer et partager les bonnes pratiques d'adaptation en augmentant la participation au Fonds Vert pour le Climat, en collaborant avec des programmes régionaux pour renforcer la résilience, et en documentant les réussites ivoiriennes pour favoriser la coopération Sud-Sud.



Chapitre IV-

Informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris

IV.1.- CIRCONSTANCES NATIONALES, ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET STRATEGIES NATIONALES

IV.1.1- Situation nationale et dispositifs institutionnels pour la communication d'informations sur les systèmes et processus de l'appui nécessaire et reçu

En Côte d'Ivoire, la communication des informations sur les systèmes et processus de l'appui nécessaire et reçu permettra d'assurer la transparence, la coordination et la mobilisation des ressources. Le pays a mis en place plusieurs dispositifs institutionnels et cadres pour garantir une communication efficace des informations liées aux flux financiers, au renforcement des capacités et à l'acquisition de technologies vertes notamment :

- ♦ **Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de Transition Ecologique** : Le ministère supervise globalement les initiatives liées au climat et à l'environnement. Il assure la coordination entre les différents acteurs gouvernementaux et les partenaires techniques et financiers pour la diffusion des informations relatives aux besoins financiers et technologiques.
- ♦ **Direction de la Lutte Contre le Changement Climatique et de la Transition Ecologique** : La DLCCTE joue un rôle central dans la collecte et la diffusion des informations relatives aux besoins et aux appuis reçus pour les actions climatiques. Elle est chargée de suivre les progrès de la mise en œuvre des projets climatiques et de rendre compte des ressources mobilisées, notamment les financements internationaux et les technologies transférées.
- ♦ **Rapports biennaux et communications nationales** : Ces documents de notification sont soumis à la CCNUCC et détaillent les besoins financiers, technologiques, en renforcement des capacités pour mettre en œuvre la CDN de la Côte d'Ivoire.
- ♦ **Plan National d'Adaptation (PNA)** : Ce plan vise à identifier les vulnérabilités climatiques du pays et à définir des stratégies à moyen et long terme pour y faire face, en renforçant la résilience des secteurs critiques comme l'agriculture, l'eau, la santé, les infrastructures et la biodiversité.
- ♦ **Rapport sur les évaluations des besoins technologiques (EBT)** : Il permet d'identifier, de prioriser et de planifier les technologies nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et s'adapter aux impacts du changement climatique (adaptation).
- ♦ **Cadre national de transparence** : En lien avec les obligations découlant de l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire travaille à l'établissement d'un système de cadre de transparence renforcé pour la communication des informations. Cela inclut le suivi des engagements financiers et la mesure des impacts des projets climatiques.
- ♦ **Une table ronde sur le financement climatique en juillet 2024** a mis en lumière l'urgence de mobiliser environ 22 milliards de dollars d'ici 2030, soit 17% du PIB projeté. Les autorités insistent sur le rôle crucial du secteur privé, des collectivités locales et des partenaires financiers internationaux pour atteindre ces objectifs ambitieux.
- ♦ **Portail Changement Climatique Côte d'Ivoire** : Ce portail en ligne est un outil développé par le gouvernement ivoirien pour partager les informations relatives

aux projets climatiques en cours, aux financements mobilisés et aux appuis techniques reçus. Il vise à renforcer la transparence des actions climatiques et à faciliter l'accès aux informations par le public, les partenaires financiers et les décideurs.

IV.1.2- Situation nationale et dispositifs institutionnels pour la communication d'informations sur les priorités et stratégies nationales en matière d'appui de la CDN

La Côte d'Ivoire, face aux défis posés par le changement climatique a développé plusieurs stratégies de communication internationales pour partager ses engagements, ses actions et ses résultats avec la communauté internationale. Ces stratégies sont essentielles pour attirer des financements, renforcer la coopération internationale et sensibiliser les parties prenantes aux enjeux climatiques.

- ♦ **Contributions Déterminées au niveau National :** Ces CDN précisent les engagements du pays en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts climatiques. La communication vise à mobiliser à la fois les partenaires financiers et les acteurs nationaux pour soutenir ces engagements.
- ♦ **Le Plan Directeur de Production d'Énergie 2022-2040 de la Côte d'Ivoire** constitue une feuille de route stratégique pour le développement du secteur énergétique, avec un accent particulier sur la durabilité, la diversification des sources d'énergie et l'amélioration de l'accès à l'électricité. En intégrant des aspects économiques, sociaux et environnementaux, ce plan vise à positionner la Côte d'Ivoire comme un leader dans la transition énergétique en Afrique de l'Ouest, tout en répondant aux défis du changement climatique et en soutenant le développement économique du pays.
- ♦ **Le Plan d'Actions National des Energies Renouvelables de 2016-2030** de la Côte d'Ivoire constitue un cadre stratégique essentiel pour le développement des énergies renouvelables. En mettant l'accent sur la durabilité, la diversification des sources d'énergie et l'amélioration de l'accès à l'électricité, le PANER vise à répondre aux défis énergétiques du pays tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique. Sa mise en œuvre nécessitera une collaboration étroite entre les gouvernements, le secteur privé, les ONG et les communautés locales pour garantir un développement énergétique équitable et durable.
- ♦ **Plan National de Gestion des Déchets Sanitaires 2021-2025 :** Ce plan vise à améliorer la gestion des déchets sanitaires dans le pays en s'attaquant à des problèmes tels que le tri inadéquat, le manque de matériel approprié et les méthodes d'élimination non écologiques. Le plan met l'accent sur la modernisation de la gestion des déchets par la contractualisation, la polarisation et l'harmonisation de la formation du personnel de santé. Il préconise également un plaidoyer accru auprès des collectivités territoriales et une mobilisation sociale pour promouvoir un environnement de soins sain.
- ♦ **Plan Stratégique National du Transport en Côte d'Ivoire 2023 :** Ce plan définit les orientations stratégiques et les actions prioritaires pour le développement du secteur du transport en Côte d'Ivoire. Il est crucial de l'examiner attentivement car

il contient probablement des informations sur les objectifs de réduction des émissions de GES ;

- ♦ **Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau** : Ce plan actualisé, financé par l'Agence de Coopération Française, vise à sécuriser les ressources en eau de la Côte d'Ivoire face aux changements climatiques. Il s'inscrit dans la vision du gouvernement pour une gestion durable de l'eau à l'horizon 2040 et fait suite à un processus de réforme entamé en 1994. Le PLANGIRE analyse la situation actuelle, définit les objectifs, les orientations et les actions pour une gestion intégrée des ressources en eau, incluant un budget et une matrice d'actions.
- ♦ **La Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat** : La stratégie vise à accroître durablement la productivité du secteur agricole tout en renforçant la résilience face au changement climatique. Elle se concentre sur le développement et la mise en œuvre de pratiques agricoles innovantes qui augmentent la productivité, favorisent l'adaptation aux changements climatiques et réduisent les émissions de gaz à effet de serre. La stratégie met l'accent sur la nécessité d'une coordination renforcée entre les parties prenantes, d'un financement durable et d'une meilleure diffusion des technologies et pratiques climato-intelligentes. L'objectif est de garantir la sécurité alimentaire et la résilience climatique du secteur agricole ivoirien.
- ♦ **Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2022-2026)** : La PONADEPA, en tant que politique nationale, contribue à la communication d'informations sur les priorités et stratégies nationales en matière de pêche et d'aquaculture. Cette communication est essentielle pour informer les parties prenantes (communautés locales, secteur privé, partenaires techniques et financiers) et assurer la transparence des actions entreprises.

IV.2.- HYPOTHESES, DEFINITIONS ET METHODES SOUS-JACENTES

Pour respecter les exigences de l'article 13 de l'Accord de Paris et fournir des informations transparentes sur l'appui nécessaire et reçu, la Côte d'Ivoire applique les hypothèses, définitions, et méthodes suivantes :

- ♦ **Conversion de la Monnaie Nationale en Dollars des États-Unis** : La Côte d'Ivoire utilise le Franc CFA (XOF) comme monnaie nationale. Pour convertir la monnaie nationale en dollars des États-Unis, la Côte d'Ivoire utilise le taux de change officiel fourni par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest soit environ 1 USD ≈ 600 XOF (taux approximatif à titre indicatif).
- ♦ **Estimation du Montant de l'Aide Nécessaire** : L'Estimation du Montant de l'Aide Nécessaire est basée sur les besoins financiers identifiés dans les projets et programmes alignés avec les Contributions Déterminées au niveau National. La Côte d'Ivoire a soumis en 2022 ses Contributions Déterminées au niveau National révisées, détaillant les besoins financiers pour atteindre ses objectifs climatiques à l'horizon 2030. Le coût total estimé pour la mise en œuvre de ces contributions s'élève à 22 milliards de dollars américains répartis comme suit :
 - **Atténuation** : Environ 10 milliards de dollars sont nécessaires pour financer des mesures visant à réduire les émissions, notamment dans les secteurs de l'énergie, des déchets, de l'agriculture et de la foresterie.

- **Adaptation** : Environ 12 milliards de dollars sont requis pour renforcer la résilience des secteurs vulnérables tels que les ressources en eau, l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, la foresterie, la santé et les zones côtière.
- ♦ **Détermination de l'Année ou de la Période Considérée** : Les périodes sont définies selon le cadre de reporting climatique : 2020-2030.
- ♦ **Détermination de la Source de l'Appui** : Les sources incluent :
 - **Institutions multilatérales** : Banque Mondiale, Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'adaptation et d'autres fonds du mécanisme financier de la CCNUCC ;
 - **Partenariats bilatéraux** : Coopérations avec la France, l'Allemagne, l'Union Européenne, les Etats Unies d'Amérique, etc. ;
 - **Financements régionaux** : Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Ouest-Africaine de Développement ;
 - **Acteurs privés** : Contribution des entreprises comme Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), le Conseil du Café-Cacao, Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA).
- ♦ **Détermination les types d'appui (Promis, Reçu ou Nécessaire)** :
 - **Appui promis** : Ce sont les appuis qui sont déclarés officiellement par les partenaires financiers. Cela se repartie comme suit :
 - * **Adaptation** : Cinq (05) Milliards de Dollars américains ;
 - * **Atténuation** : Quatre (04) milliards de Dollars américains ;
 - * **Renforcement de capacités** : Un (01) milliards de dollars américains.
 - **Appui reçu** : Ce sont les montants effectivement versés et enregistrés dans les systèmes de gestion financière.
 - * **Adaptation** : Trois (03) Milliards de Dollars américains ;
 - * **Atténuation** : Deux milliards Cinq cents millions (2,5) de Dollars américains ;
 - * **Renforcement de capacités** : Sept cents millions (0,7\$) de dollars américains ;
 - **Appui nécessaire** : Ce sont les besoins identifiés dans les stratégies climatiques nationales.
 - * **Adaptation** : Douze (12) Milliards de Dollars américains ;
 - * **Atténuation** : Dix (10) milliards de Dollars américains ;
 - * **Renforcement de capacités** : Deux (02) milliards de dollars américains.
- ♦ **Statut de l'Activité Appuyée (Planifiée, en Cours ou Terminée)** :
 - **Planifiée** : Activités identifiées mais non encore commencées. Ce sont :
 - * Construction de nouvelles infrastructures de transport bas carbone ;
 - * Construction de centrales à biomasse et des centrales photovoltaïque ;
 - * Initiative REDD+ pour la restauration des forêts dégradées : Restaurer 1 million d'hectares de forêts ;
 - * Agriculture résiliente au changement climatique dans le Nord de la Côte d'Ivoire : Introduire des pratiques agroécologiques pour 200 000 agriculteurs ;
 - **En Cours** : Activités ayant débuté avec un financement partiel ou total, mais pas encore finalisées. Ce sont entre autres :

- * Electrification rurale via des mini réseau solaire ;
 - * Reboisement de 1 million d'hectares ;
 - * Programme d'agroforesterie pour les petits exploitants agricoles ;
 - * Construction de stations de traitement d'eau potable dans les zones urbaines ;
 - * Conservation du Parc National de Taï : Préserver la biodiversité et réduire la déforestation ;
 - * Construction de la centrale solaire photovoltaïque de Boundiali : Produire 37,5 MW d'énergie renouvelable.
- **Terminée** : Activités finalisées avec des objectifs atteints, en attente ou non d'évaluation finale. Ce sont entre autres :
- * Élaboration du BUR2 (Budget : 352 000 USD) ;
 - * Extension des capacités hydroélectriques du barrage de Soubré : Générer 275 MW d'électricité propre ;
 - * Projet d'irrigation dans la région de Bounkani : Augmenter la production de riz de 40 % dans la région ;
 - * Réhabilitation du barrage de Buyo : Sécuriser l'approvisionnement en eau pour l'irrigation et la consommation ;
 - * Projet de reboisement dans les régions du Sud-Comoé : Planter 1 million d'arbres ;
 - * Projet de Paiement des Réductions d'Émissions autour du Parc National de Taï (PRE) .Récompenser les efforts de conservation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les régions entourant le parc national de Taï.
- ♦ **Circuit (Bilatéral, Régional ou Multilatéral)** : Les circuits de financement sont identifiés selon la nature des partenaires financiers.
- Les fonds bilatéraux proviennent d'accords directs. La Côte d'Ivoire reçoit des appuis bilatéraux directement par un pays partenaire sans passer par une organisation internationale ou régionale. Par exemple :
- * L'Aide au développement dans les domaines de l'éducation et de l'énergie propre financée par la France ;
 - * Soutien pour des initiatives REDD+ et l'agriculture résiliente par l'Allemagne ;
 - * Assistance technique et financière dans les secteurs de la santé et de la sécurité alimentaire financée par les Etats Unies ;
- Les financements régionaux impliquent des organisations régionales ou des initiatives conjointes entre plusieurs pays d'une même région. La Côte d'Ivoire soumet des propositions de projets dans le cadre des initiatives régionales. Les fonds sont alloués selon des critères partagés entre les pays membres. Cela s'est traduit par :
- * Le financement pour des infrastructures énergétiques et des programmes de résilience climatique financé par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest ;
 - * Soutien financier pour des projets agricoles et énergétiques financé par la Banque Ouest-Africaine de Développement.
- Les financements multilatéraux proviennent d'institutions internationales comme la Banque Mondiale ou les banques de développement régionales. La Côte

d'Ivoire passe souvent par des agences accréditées pour accéder à ces ressources. Les fonds multilatéraux nécessitent une soumission formelle de projets respectant des critères précis (impact environnemental, inclusivité, viabilité). Le pays a reçu des appuis fournis par des institutions financières internationales ou des organisations multilatérales comme :

- * La Banque Mondiale pour le Financements pour l'accès à l'énergie et l'amélioration des infrastructures ;
- * Le Fonds Vert pour le Climat, pour le Soutien à la transition énergétique et à la résilience climatique ;
- * Le Programme des Nations Unies pour le Développement pour l'Assistance technique des CDN et la gouvernance climatique.

♦ **Le Type d'appui** : Les types d'appuis mobilisés par la Côte d'Ivoire classés en fonction de leur finalité :

– **Adaptation** : L'adaptation concerne les efforts pour réduire la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes face aux impacts des changements climatiques. En cela, la Côte d'Ivoire a reçu des appuis pour :

- * Programme de gestion des ressources en eau : Construction d'infrastructures hydrauliques pour améliorer l'accès à l'eau potable et soutenir l'irrigation agricole financée par la Banque Mondiale sous forme de Don et prêt concessionnel ;
- * Projet de résilience côtière : Protéger les zones côtières contre l'érosion et les inondations par le Fonds pour l'Adaptation sous forme de Don ;
- * Agriculture intelligente face au climat : Mise en place de pratiques agricoles résilientes et d'un système d'irrigation dans les zones arides financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture sous forme de don.

– **Atténuation** : Appui destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre en favorisant une économie bas-carbone. Les projets sont les suivants :

- * Construction de la centrale solaire de Boundiali : Produire 37,5MW d'énergie propre sous forme de Prêt concessionnel de la Banque Mondiale ;
- * Programme national de reboisement : Planter 5 millions d'arbres pour séquestrer 1 million de tonnes de CO₂ sous forme de Don bilatéral de l'Allemagne.

♦ **Identification des instruments Financiers** : La Côte d'Ivoire mobilise divers instruments financiers pour ses CDN, incluant dons, prêts, garanties et prises de participation adaptés aux besoins climatiques. Leur sélection dépend des caractéristiques des projets, de leur viabilité financière et des priorités des partenaires.

♦ **Identification des secteurs** : La Côte d'Ivoire, à travers ses CDN, a défini des secteurs prioritaires pour atteindre ses objectifs climatiques et de développement durable. Ces secteurs, sélectionnés selon les enjeux nationaux, visent à répondre aux besoins d'adaptation et d'atténuation tout en mobilisant des financements internationaux.

– **Secteur de l'Énergie**

- * Énergies renouvelables (solaire, hydroélectrique) ;
- * Efficacité énergétique dans l'industrie et les bâtiments ;
- * Modernisation des réseaux de distribution d'électricité.

- **Secteur de l’Agriculture**
 - * Agriculture climato-intelligente (agroécologie, irrigation durable) ;
 - * Production de cultures résilientes au changement climatique ;
 - * Gestion durable des terres agricoles.
- **Secteur des Forêts et de la Biodiversité**
 - * Reboisement et restauration des écosystèmes dégradés ;
 - * Conservation des parcs nationaux et réserves naturelles ;
 - * Programmes REDD+ pour la réduction de la déforestation.
- **Secteur de la Gestion des Ressources en Eau**
 - * Construction et réhabilitation de barrages et retenues d’eau ;
 - * Amélioration des systèmes de traitement et de distribution d’eau potable ;
 - * Gestion intégrée des bassins hydrographiques.
- **Secteur des Transports**
 - * Développement de systèmes de transport public verts (bus électriques, tramways) ;
 - * Amélioration de l’efficacité énergétique dans le transport routier ;
 - * Développement d’infrastructures pour la mobilité douce (pistes cyclables).
- **Secteur du Développement Urbain**
 - * Logements sociaux résilients au changement climatique ;
 - * Gestion des déchets solides et liquides dans les zones urbaines ;
 - * Infrastructures urbaines adaptées aux risques climatiques.
- **Secteur de la Santé :**
 - * Renforcement des infrastructures sanitaires face aux épidémies climatiques ;
 - * Sensibilisation et prévention des maladies liées au changement climatique ;
 - * Formation des personnels de santé aux enjeux climatiques.
- **Secteur de l’Industrie et de la Transformation :**
 - * Développement de technologies industrielles bas carbone ;
 - * Promotion de la transformation locale des matières premières agricoles
 - * Gestion durable des émissions industrielles.
- ♦ **Compte rendu de l’utilisation, des incidences et des résultats estimés des appuis nécessaires et reçus.** Ce compte rendu doit inclure plusieurs éléments structurés et détaillés pour garantir transparence, suivi et évaluation. La structuration du suivi des activités se feront comme suit :
 - **Justification des fonds :**
 - * **Description claire des activités :** Il est essentiel de décrire en détail comment les fonds seront utilisés. Cela inclut les types d’activités qui seront financées (études, formations, équipements, etc.), les bénéficiaires de ces activités, et la manière dont elles contribueront aux objectifs climatiques du pays ;
 - * **Indicateurs de performance :** Définir des indicateurs mesurables pour suivre l’utilisation des fonds et évaluer l’efficacité des activités financées ;
 - * **Justification des coûts :** Justifier les coûts estimés en fournissant des informations sur les prix unitaires, les quantités, et les sources de données utilisées pour les calculs.

- **Suivi des incidences :**
 - * **Impacts environnementaux :** Décrire les impacts positifs attendus sur l'environnement, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la conservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, etc. ;
 - * **Impacts socio-économiques :** Identifier les bénéfices socio-économiques potentiels, tels que la création d'emplois, l'amélioration des conditions de vie des populations locales, le renforcement des capacités institutionnelles, etc. ;
 - * **Analyse des risques :** Identifier les risques potentiels qui pourraient entraver la mise en œuvre des projets et proposer des mesures d'atténuation pour minimiser ces risques.
- **Suivi des résultats estimés :**
 - * **Objectifs quantitatifs :** Définir des objectifs quantitatifs mesurables pour les résultats attendus des projets ;
 - * **Méthodes d'évaluation :** Décrire les méthodes qui seront utilisées pour évaluer les résultats des projets et la manière dont les données seront collectées et analysées ;
 - * **Chronogramme :** Fournir un chronogramme pour la réalisation des résultats attendus, en précisant les étapes clés et les délais de mise en œuvre.
- ♦ **Contribution de l'appui à la mise au point et au transfert de technologies et au renforcement de capacité :** Pour déterminer si l'appui contribue à la mise au point et au transfert de technologies et au renforcement des capacités en Côte d'Ivoire, plusieurs facteurs clés sont à prendre en compte :
 - **Nature de l'appui :** L'appui doit être pertinent pour les besoins technologiques et les priorités de renforcement des capacités du pays. Il peut s'agir de financement, de transfert de technologie, de renforcement des capacités institutionnelles ou de formation.
 - **Alignement sur les objectifs :** L'appui doit être aligné sur les objectifs de développement durable et les priorités nationales de la Côte d'Ivoire, tels que définis dans le Plan National de Développement et les Contributions Déterminées au niveau National.
 - **Contribution au développement durable :** L'appui doit contribuer à la mise en œuvre de technologies propres et durables et au renforcement des capacités nationales pour la gestion de ces technologies.
 - **Évaluation de l'impact :** Il est important de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact de l'appui sur la mise au point et le transfert de technologies et le renforcement des capacités.
- ♦ **Eviter les doubles comptages :** L'Article 13 de l'Accord de Paris impose un cadre renforcé de transparence pour suivre et rapporter les appuis financiers, techniques, et en renforcement des capacités. Éviter les doubles comptages est essentiel pour garantir l'intégrité et la fiabilité des données. Les méthodologies pour atteindre cet objectif sont les suivantes :
 - **Mise en place d'un registre centralisé :** Créer une base de données unique au niveau national pour enregistrer tous les appuis nécessaires, promis, reçus, et

- utilisés pour éviter la duplication des informations lorsqu'un même appui est rapporté par plusieurs entités ou pour plusieurs objectifs.
- **Clarification des catégories d'appuis** : Catégoriser clairement les types d'appuis reçus : adaptation, atténuation, renforcement des capacités, ou autres pour réduire les risques de compter un même appui plusieurs fois pour des secteurs ou objectifs différents.
 - **Harmonisation des rapports des partenaires** : S'assurer que les informations fournies par les partenaires bilatéraux et multilatéraux ne sont pas comptées deux fois pour éviter que les donateurs et bénéficiaires rapportent les mêmes appuis comme distincts.
 - **Traçabilité des appuis** : Suivre les flux financiers et techniques depuis la source jusqu'à leur utilisation finale pour permettre de distinguer les étapes de l'appui et d'éviter les répétitions.
 - **Coordination entre les parties prenantes** : Établir des mécanismes de collaboration entre les ministères, agences d'exécution et partenaires internationaux pour partager les données en temps réel. Cela permettra de réduire les incohérences ou répétitions dans les rapports.

IV.3.- RENSEIGNEMENTS SUR L'APPUI FINANCIER DONT LES PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES ONT BESOIN EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE L'ACCORD DE PARIS

IV.3.1- Secteurs prioritaires pour attirer les financements

La Côte d'Ivoire identifie plusieurs secteurs prioritaires pour attirer des financements internationaux afin de répondre à ses engagements climatiques et soutenir un développement durable. Ces secteurs clés sont :

- ♦ **Énergie** : Pour réduire les émissions de GES par la transition énergétique. Il faut les actions suivantes :
 - Développement des énergies renouvelables (solaire, biomasse) ;
 - Électrification rurale à travers des mini-réseaux ;
 - Amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel et résidentiel.
- ♦ **Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres** : Pour augmenter la résilience agricole et réduire la déforestation, il faut réaliser :
 - Agriculture climato-intelligente pour améliorer la productivité tout en réduisant les émissions ;
 - Reboisement et gestion durable des forêts (Initiative Cacao-Forêts) ;
 - Mécanisation agricole et réhabilitation des infrastructures hydrauliques.
- ♦ **Gestion des Déchets** : Pour la réduction des émissions de méthane et la valorisation des déchets, la Côte d'Ivoire prévoit de réaliser :
 - Modernisation des infrastructures de gestion des déchets solides et liquides ;
 - Développement de projets de captage et d'utilisation du biogaz ;
 - Promotion du recyclage et de l'économie circulaire.
- ♦ **Infrastructures Côtières** : Pour protéger les zones côtières vulnérables contre les inondations et l'érosion, il urge de réaliser les activités suivantes :

- Renforcement des infrastructures naturelles et construites pour lutter contre les impacts climatiques ;
- Solutions fondées sur la nature pour préserver les écosystèmes côtiers.
- ♦ **Eau** : Pour assurer une gestion durable des ressources en eau face à la variabilité climatique, il faut réaliser les actions suivantes :
 - Modernisation des infrastructures d’approvisionnement en eau potable ;
 - Développement de systèmes d’irrigation résilients ;
 - Gestion intégrée des bassins hydriques.
- ♦ **Transport** : Pour réduire les émissions liées aux infrastructures de transport, il faut les actions suivantes :
 - Promotion des véhicules électriques et des transports publics bas carbone ;
 - Modernisation des infrastructures pour des modes de transport durables.
- ♦ **Santé** : Pour réduire les impacts climatiques sur la santé publique, il faut mener les actions suivantes :
 - Développement d’infrastructures sanitaires résilientes face aux catastrophes climatiques ;
 - Renforcement des systèmes de surveillance et d’alerte sanitaire.
- ♦ **Biodiversité** : Pour la préservation des écosystèmes naturels, il faut réaliser les opérations suivantes :
 - Protection des aires protégées ;
 - Restauration des habitats dégradés.

IV.3.2- Informations sur l'appui nécessaire

Le tableau de l'appui financier nécessaire fournit un aperçu structuré des besoins financiers identifiés par la Côte d'Ivoire pour atteindre ses objectifs climatiques et de développement dans le cadre de l'Accord de Paris. Voici une analyse détaillée des informations qu'il contient et leur importance.

Tableau 39. : Tableau des informations sur l'appui financier nécessaire

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Centrale solaire de Boundiali	Construction d'une centrale solaire de 37,5 MW	27 918 316 816	46 530 528	2022-2027	Don et emprunt	Atténuation	Énergie renouvelable	Technologies solaires modernes	Aligné sur la CDN	Réduction de 2 0 kt CO ₂ /an, accès à l'énergie propre pour 30 000 ménages
Fonds National de Maitrise de l'Energie (FONAME)	Vulgarisation de la stratégie de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables	476 750 000	794 583	2022-2024	Trésor	Atténuation	Energie renouvelable	Technologie mix énergétique	Aligné sur la CDN	Augmenter à 45% les énergies renouvelable dans le mix énergétique d'ici 2030 ; -Faire baisser la consommation de l'énergie dans l'efficacité énergétique
Projet d'accès à l'électricité	Renforcer et moderniser les infrastructures électriques pour améliorer l'accès à l'énergie en Côte d'Ivoire, en mettant un accent particulier sur les zones rurales et urbaines	86 134 000 000	143 556 667	2022-2027	Don et emprunt	Intersectoriel	Énergie, électrification nationale.	Renforcement des infrastructures électriques et des capacités des réseaux	Aligné sur la CDN	Réduction des disparités régionales, optimisation de l'accès à l'électricité et amélioration des conditions de vie

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Equiperment du laboratoire d'analyse des produits pétroliers de la DGH (Direction Générale des Hydrocarbures)	Acquisition d'équipements techniques pour renforcer les capacités d'analyse et de contrôle des produits pétroliers.	1 166 938 253	1 944 897	2022-2024	Trésor	Intersectoriel	Énergie et Hydrocarbures	Renforcement des capacités analytiques et techniques	Non spécifié	Amélioration de la gestion, contrôle de la qualité des produits pétroliers et réduction des risques environnementaux.
Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)	Extension des réseaux électriques dans les zones rurales	7 713 659 196	12 856 099	2025-2027	Trésor	Intersectoriel	Énergie / Électrification rurale	Extension des infrastructures électriques et renforcement des capacités techniques	Aligné sur la CDN	Réduction des inégalités d'accès à l'électricité, amélioration des conditions de vie en milieu rural.
Programme d'Electrification Pour Tous (PEPT)	Facilitation de l'accès à l'électricité pour les ménages à faibles revenus à travers des solutions adaptées et subventionnées.	60 503 000 000	100 838 333	2025-2027	Trésor	Intersectoriel	Énergie / Électrification nationale	Accès facilité à l'électricité via des solutions subventionnées	Aligné sur la CDN	Amélioration des conditions de vie des ménages vulnérables, réduction de la pauvreté énergétique.
Programme National d'Extension de Réseaux Electriques (PRONEX)	Extension et renforcement des réseaux électriques pour couvrir les zones urbaines et rurales non desservies.	61 395 579 530	102 325 966	2025-2027	Trésor	Intersectoriel	Énergie / Réseaux électriques	Amélioration des capacités techniques et infrastructures	Aligné sur la CDN	Accès étendu à l'électricité, réduction des pertes techniques et optimisation des réseaux.
Promotion de l'Accès, des Réseaux Intelligents et de l'Energie Solaire (PARIS)	Développement des solutions intelligentes et promotion de l'énergie solaire pour améliorer l'efficacité énergétique.	72 235 200 000	120 392 000	2023-2026	Trésor et emprunt	Atténuation	Énergie renouvelable	Intégration de solutions technologiques innovantes	Aligné sur la CDN	Optimisation de la consommation énergétique et augmentation de l'usage des énergies renouvelables.

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Renforcement des réseaux de transport et de distribution / PRETD	Modernisation et renforcement des infrastructures de transport et de distribution de l'électricité.	105 502 000 000	175 836 667	2022-2025	Trésor et emprunt	Intersectoriel	Énergie / Réseaux électriques	Amélioration des capacités des infrastructures électriques	Aligné sur la CDN	Réduction des pertes d'énergie, amélioration de la distribution et stabilisation de l'approvisionnement.
PROJET ENERGOS 1	Renforcement des capacités de transport de l'électricité pour stabiliser l'approvisionnement national	129 571 860 698	215 953 101	2022-2025	Trésor, Don et emprunt	Intersectoriel	Énergie / Transport électrique	Amélioration des infrastructures et réduction des pertes techniques	Aligné sur la CDN	Stabilisation des réseaux de transport et augmentation de la fiabilité de l'approvisionnement énergétique
Aménagement hydroélectrique de GRIBO-POPOLI	Construction d'un barrage hydroélectrique pour renforcer la production d'énergie renouvelable	242 889 000 000	404 815 000	2021-2024	Emprunt	Atténuation	Énergie renouvelable	Utilisation de technologies modernes hydroélectriques	Aligné sur la CDN	Production d'énergie propre, réduction des émissions de CO ₂ et diversification des sources d'énergie
Projet régional d'accès à l'électricité et de technologie de stockage d'énergie par batteries (BEST)	Déploiement de solutions de stockage pour améliorer la résilience des systèmes énergétiques	39 160 632 900	65 267 722	2023-2026	Emprunt	Atténuation	Énergie / Stockage	Intégration de batteries énergétiques modernes	Aligné sur la CDN	Stabilisation de l'approvisionnement énergétique et réduction des coupures de courant
Projet national de numérisation et d'accès à l'électricité en côte d'ivoire (NEDA)	Modernisation et numérisation des réseaux pour améliorer l'accès à l'électricité	198 164 609 700	330 274 350	2023-2027	Emprunt	Intersectoriel	Énergie / Numérisation	Intégration des technologies numériques dans la gestion électrique	Aligné sur la CDN	Amélioration de la performance des réseaux et augmentation des capacités de distribution

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Programme d'agroforesterie nationale	Plantation d'arbres et adoption de pratiques agroécologiques pour restaurer les sols	81 875 000 000	136 458 333	2024-2028	Don	Adaptation	Agriculture / Agroforesterie	Techniques agroécologiques	Stratégie nationale d'adaptation	Séquestration de 1 Mt CO ₂ /an, restauration de 50 000 ha de terres
Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC)	Restauration des écosystèmes et développement de la résilience climatique dans le bassin du Niger	16 148 782 221	26 914 637	2022-2026	Trésor, emprunt, don et participation des populations	Adaptation	Environnement / Agriculture	Renforcement des capacités locales et restauration écologique	Aligné sur la stratégie nationale	Réduction des impacts climatiques et amélioration des conditions de vie des populations
Gestion durable des ressources en Eau des bassins du Bandama de la Lobo et de la Volta	Optimisation et gestion intégrée des ressources hydriques pour renforcer la résilience climatique	300 000 000	500 000	2023-2025	Trésor	Adaptation	Eau et Environnement	Renforcement des infrastructures hydriques	Aligné sur la stratégie nationale	Amélioration de l'accès à l'eau potable et réduction de la vulnérabilité des populations
Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'extension des Forêts (PASPREF)	Mise en œuvre de stratégies de gestion durable des forêts pour lutter contre la déforestation	1 939 500 000	3 232 500	2022-2027	Trésor	Adaptation	Forêts / Environnement	Renforcement des capacités de gestion forestière durable	Aligné sur la stratégie nationale	Réduction de la déforestation et restauration des forêts dégradées
Sauvegarde du bois de vène dans les Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines	Protection et valorisation du bois de vène à travers des pratiques durables impliquant les communautés	775 000 000	1 291 667	2023-2027	Trésor	Adaptation	Forêts / Biodiversité	Formation communautaire et gestion durable des ressources forestières	Aligné sur la stratégie nationale	Conservation du bois de vène et protection des ressources naturelles

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Projet d'Investissement Forestier PIF PHASE 2	Réhabilitation et extension des forêts pour contribuer à la réduction des émissions de carbone	97 979 898 000	163 299 830	2023-2027	Trésor et emprunt	Adaptation	Forêts / Environnement	Renforcement des capacités de gestion forestière	Aligné sur la CDN	Séquestration de CO ₂ , restauration des écosystèmes forestiers et création d'emplois verts
Projet d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) -Côte d'Ivoire bassin versant du Bandama	Mise en place de systèmes de gestion intégrée pour la sécurisation des ressources hydriques dans le bassin du Bandama	300 000 000	500 000	2025-2027	Trésor	Adaptation	Eau / Gestion des bassins	Renforcement des capacités de gestion hydrique	Aligné sur la stratégie nationale	Sécurisation de l'eau potable et gestion durable des ressources pour les populations locales
NDC support programme en Côte D'Ivoire	Appui technique et financier pour la mise en œuvre des engagements climatiques de la Côte d'Ivoire	579 950 000	966 583	2022	Trésor et Don	Intersectoriel	Environnement / Climat	Renforcement des capacités institutionnelles pour la transparence climatique	Aligné sur la CDN	Amélioration de la capacité de suivi et de mise en œuvre des objectifs climatiques
Projet de résilience de protection Côtière (RESIPROC)	Construction d'infrastructures de protection contre l'érosion côtière et les changements climatiques	830 957 000	1 384 928	2025	Trésor et Don	Adaptation	Environnement / Côtes	Utilisation de technologies de protection côtière modernes	Aligné sur la stratégie nationale	Protection des zones côtières vulnérables et des populations riveraines
Gestion intégrée des aires protégées en ci avec pour site pilote le Parc National du Banco	Gestion durable et protection des aires protégées pour préserver la biodiversité	2 889 948 278	4 816 580	2022-2023	Trésor et Don	Adaptation	Biodiversité / Environnement	Formation et renforcement des capacités de gestion des aires protégées	Aligné sur la stratégie nationale	Conservation de la biodiversité, restauration des habitats naturels

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Projet d'investissement forestier (PIF) PHASE 1	Réhabilitation des forêts pour contribuer à la séquestration du carbone et à la restauration écologique	10 417 939 494	17 363 232	2022-2023	Trésor , Don et Emprunt	Adaptation	Forêts / Environnement	Restauration des écosystèmes forestiers et renforcement communautaire	Aligné sur la CDN	Réduction des émissions de CO ₂ , préservation des forêts dégradées
Programme de Réduction des Emissions (PRE)	Appui aux actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire	26 200 000 000	43 666 667	2022-2026	Trésor et Don	Atténuation	Forêts / Climat	Renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts	Aligné sur la CDN	Réduction des émissions de CO ₂ , amélioration des pratiques forestières
Gestion des émissions non Intentionnelle des polluants Organiques persistants et des polybromodiphényléthers (PBDE) des déchets industriels en côte d'Ivoire, (UPOP CI)	Réduction des émissions de polluants dangereux provenant des déchets industriels	3 987 652 298	6 646 087	2022-2025	Trésor et Don	Adaptation	Environnement / Déchets	Renforcement des capacités techniques et technologiques pour la gestion des déchets	Aligné sur la stratégie nationale	Diminution des risques environnementaux et sanitaires
Projet de rehabilitation de Construction et d'Equipements des directions regionales	Amélioration des infrastructures régionales pour renforcer la gouvernance environnementale	4 440 520 000	7 400 867	2022-2027		Intersectoriel	Infrastructures publiques	Réhabilitation et modernisation des installations administratives	Aligné sur la stratégie nationale	Amélioration des capacités opérationnelles et des services fournis
Projet de mise en oeuvre du Premier Rapport Biennal sur la Transparence de la Côte d'Ivoire- BTRI	Renforcement des capacités pour la production et la soumission du rapport de transparence climatique	560 000 000	933 333	2024-2025	Trésor et Don	Intersectoriel	Environnement / Climat	Formation et appui technique pour la transparence climatique	Aligné sur la CDN	Amélioration du système national de transparence climatique

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Lutte contre la pollution maritime, Lagunaire et hydrocarbure	Prévention et réduction des pollutions maritimes causées par les hydrocarbures	1 116 759 305	1 861 266	2022-2023	Trésor	Adaptation	Environnement / Pollution	Utilisation de technologies de lutte contre les pollutions maritimes	Aligné sur la stratégie nationale	Amélioration de la qualité des eaux maritimes et protection des écosystèmes
Projet de conservation du parc National de la Comoé	Restauration et gestion durable du parc pour préserver sa biodiversité unique	14 313 140 000	23 855 233	2022-2027	Trésor et Don	Adaptation	Biodiversité / Environnement	Surveillance écologique et restauration des habitats naturels	Aligné sur la stratégie nationale	Protection de la biodiversité et valorisation des ressources naturelles
Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA-RESEP)	Renforcement des infrastructures et des systèmes de protection pour faire face à l'érosion côtière	37 213 084 381	62 021 807	2022-2025	Trésor et Emprunt	Adaptation	Environnement / Côtes	Mise en place de technologies de résilience côtière	Aligné sur la stratégie nationale	Protection des zones côtières vulnérables et sécurisation des populations
Projet activités habilitantes pour la préparation de la Quatrième Communication Nationale (QCN) sous la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)	Appui à la préparation et à la soumission de la 4ème Communication Nationale sur les changements climatiques	1 154 575 498	1 924 292	2022-2024	Trésor et Don	Intersectoriel	Environnement / Climat	Renforcement des capacités institutionnelles et techniques	Aligné sur la CDN	Amélioration de la transparence climatique et mise en conformité avec les obligations internationales

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement en côte d'ivoire (NAP-GCF)	Intégration des mesures d'adaptation climatique dans les plans de développement	860 450 000	1 434 083	2022-2023	Trésor et Don	Adaptation	Environnement / Planification	Formation et appui technique pour la résilience climatique	Aligné sur la stratégie nationale	Réduction de la vulnérabilité climatique et amélioration des politiques publiques
Projet d'amélioration du système de Transparence pour une action climatique renforcée en côte d'ivoire (CBIT-FEM)	Renforcement du système national de transparence climatique pour le suivi des engagements climatiques	954 455 000	1 590 758	2022-2023	Trésor et Don	Intersectoriel	Environnement / Climat	Mise en place d'outils de suivi et formation des acteurs	Aligné sur la CDN	Amélioration du suivi des données climatiques et des rapports de transparence
Promotion de l'agriculture zéro déforestation dans les systèmes de Production du cacao pour réduire les émissions en côte d'ivoire (PROMIRE)	Adoption de pratiques agricoles durables pour la production de cacao sans déforestation	5 927 000 000	9 878 333	2022-2026	Trésor et Don	Atténuation	Agriculture / Forêts	Techniques agricoles durables et renforcement des capacités locales	Aligné sur la CDN	Réduction des émissions de CO ₂ , préservation des forêts et amélioration des revenus agricoles
Transition Bas-Carbone cote d'ivoire (TBC - COTE D'IVOIRE)	Appui à la transition énergétique bas-carbone pour atteindre les objectifs climatiques	4 430 000 000	7 383 333	2023-2026	Trésor et Don	Atténuation	Énergie / Climat	Intégration de technologies énergétiques bas-carbone	Aligné sur la CDN	Réduction des émissions de gaz à effet de serre et modernisation des infrastructures énergétiques
Projet de mobilité électrique	Promotion des solutions de transport électrique pour réduire les émissions de CO ₂	384 492 000	640 820	2022-2025	Trésor et Don	Atténuation	Transport / Énergie	Mise en place de technologies de transport électrique	Aligné sur la CDN	Réduction des émissions du secteur transport et amélioration de la qualité de l'air

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Projet de renforcement de capacités des acteurs éducatifs au développement durable et aux gestes éco-citoyens	Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs éducatifs pour promouvoir les pratiques écoresponsables	591 900 000	986 500	2024-2025	Trésor	Intersectoriel	Éducation / Environnement	Formation et sensibilisation des acteurs éducatifs	Aligné sur la stratégie nationale	Adoption des comportements écoresponsables et amélioration de l'éducation environnementale
Préparation de la Côte d'Ivoire à la décarbonisation de la gestion des déchets solides médicaux et Pharmaceutiques	Mise en place de systèmes de gestion durable et décarbonée des déchets médicaux	16 927 750	28 213	2023	Trésor	Adaptation	Environnement / Déchets	Technologies de gestion et renforcement des capacités techniques	Aligné sur la stratégie nationale	Réduction des impacts environnementaux et sanitaires liés aux déchets médicaux
Projet de conservation biodiversité/Complexe Parc National de Tai-Forêt de GRÊBO- SAPO	Protection et restauration des écosystèmes forestiers et de la biodiversité du Parc National de Taï	3 523 931 000	5 873 218	2022-2026	Trésor et Don	Adaptation	Biodiversité / Environnement	Surveillance écologique et renforcement des capacités locales	Aligné sur la stratégie nationale	Conservation des écosystèmes, restauration de la biodiversité et amélioration de la gestion forestière
Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)	Amélioration du système de transport urbain à Abidjan pour réduire les embouteillages et les émissions	318 082 236 482	530 137 061	2022-2027	Trésor et Emprunt	Atténuation	Transport / Mobilité urbaine	Mise en place de technologies modernes de gestion du trafic	Aligné sur la CDN	Réduction des émissions de CO ₂ , amélioration de la mobilité urbaine et de la qualité de vie
Construction infrastructures train Urbain (LIGNE 1 DU MÉTRO D'ABIDJAN)	Construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan pour améliorer les infrastructures de transport public	163 989 250 000	273 315 417	2023-2024	Trésor	Atténuation	Transport / Infrastructure	Technologies ferroviaires modernes et renforcement des capacités	Aligné sur la CDN	Amélioration de la mobilité durable, réduction des émissions de CO ₂ et diminution des embouteillages

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Intégration de la mobilité électrique avec des solutions d'énergies renouvelables en Côte d'Ivoire	Promotion de la mobilité électrique combinée à l'usage d'énergies renouvelables pour le transport	1 364 521 000	2 274 202	2024-2027	Trésor et Don	Atténuation	Transport / Énergie	Intégration de solutions électriques et renouvelables	Aligné sur la CDN	Réduction des émissions du secteur transport et augmentation de l'efficacité énergétique
Projet Abidjan intermodalité (AIM)	Amélioration de la connectivité entre les différents modes de transport dans le grand Abidjan	87 157 589 163	145 262 649	2025-2027	Trésor et Emprunt	Intersectoriel	Transport / Mobilité urbaine	Amélioration des infrastructures de connectivité	Aligné sur la stratégie nationale	Fluidification des déplacements urbains et réduction des temps de trajet
Projet de déploiement de la Sotra dans les villes de l'intérieur	Extension des services de transport public de la SOTRA aux villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire	2 973 759 849	4 956 266	2023	Trésor	Intersectoriel	Transport / Mobilité	Renforcement des capacités en gestion de transport public	Aligné sur la stratégie nationale	Amélioration de l'accès au transport public pour les populations locales
Appui à l'opérationnalisation du PNIA	Renforcement des capacités pour la mise en œuvre efficace du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)	2 315 287 839	3 858 813	2022-2025	Trésor	Intersectoriel	Agriculture / Développement rural	Formation et soutien technique pour les acteurs agricoles	Aligné sur la stratégie nationale	Augmentation de la productivité agricole et amélioration de la sécurité alimentaire
Programme de sécurité alimentaire	Promotion de la sécurité alimentaire à travers des initiatives locales et nationales	16 292 261 600	27 153 769	2022-2024	Trésor	Adaptation	Agriculture / Sécurité alimentaire	Appui technique pour la gestion durable des ressources agricoles	Aligné sur la stratégie nationale	Réduction de l'insécurité alimentaire et renforcement de la résilience des populations

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Travaux de construction d'une digue de retenue d'eau et l'aménagement du périmètre en aval de SANGOLA à M'BENGUE	Construction d'une digue pour renforcer la résilience hydrique et soutenir l'agriculture irriguée	8 030 000 000	13 383 333	2024-2027	Trésor et Emprunt	Adaptation	Eau / Agriculture	Infrastructure hydraulique moderne et formation des agriculteurs	Aligné sur la stratégie nationale	Sécurisation de l'eau pour l'irrigation et augmentation des rendements agricoles
Projet de mise en place d'un Mécanisme d'assurance récolte indicelle en Côte D'Ivoire	Création d'un mécanisme d'assurance pour protéger les agriculteurs contre les pertes dues aux aléas climatiques	12 000 000 000	20 000 000	2023-2027	Trésor et Emprunt	Adaptation	Agriculture / Finances agricoles	Formation et sensibilisation sur les mécanismes d'assurance	Aligné sur la stratégie nationale	Réduction de la vulnérabilité des agriculteurs et sécurisation des revenus agricoles
Projet d'aménagement hydro agricole dans les régions du FOLON et du KABADOUGOU (PAHAFK)	Développement d'infrastructures hydro-agricoles pour soutenir l'agriculture durable	21 719 000 000	36 198 333	2022-2027	Trésor et Emprunt	Adaptation	Agriculture / Gestion de l'eau	Infrastructure hydraulique et renforcement des capacités techniques	Aligné sur la stratégie nationale	Augmentation des rendements agricoles et sécurisation des ressources en eau
Projet de renforcement des moyens de subsistance des petits exploitants et des femmes de la région du N'ZI (PREMOPEF)	Soutien aux exploitants agricoles et aux femmes pour renforcer leur résilience climatique et économique	10 127 700 000	16 879 500	2022-2027	Trésor, Don et Emprunt	Adaptation	Agriculture / Société	Formation et soutien aux activités agricoles et commerciales	Aligné sur la stratégie nationale	Amélioration des moyens de subsistance et autonomisation économique des femmes
Projet d'aménagement hydro-Agricole dans la région du haut Sassandra et du Fromager PHASE III	Extension des infrastructures hydro-agricoles pour améliorer les rendements agricoles	25 430 546 247	42 384 244	2022-2027	Trésor et Emprunt	Adaptation	Agriculture / Gestion de l'eau	Renforcement des capacités en gestion hydraulique et agricole	Aligné sur la stratégie nationale	Augmentation des rendements agricoles et réduction des risques liés à l'insécurité hydrique

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Projet d'urgence d'appui à la Sécurité alimentaire (PU-ASA)	Appui immédiat pour renforcer la sécurité alimentaire dans les zones vulnérables	13 500 000 000	22 500 000	2025-2026	Emprunt	Adaptation	Agriculture / Sécurité	Distribution de ressources agricoles et renforcement des capacités locales	Aligné sur la stratégie nationale	Réduction de l'insécurité alimentaire et soutien des communautés affectées
Projet d'appui à l'amélioration de la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale (pro sécurité DAOA)	Renforcement des infrastructures pour garantir la sécurité des produits alimentaires	1 598 925 680	2 664 876	2023-2027	Trésor	Intersectoriel	Agriculture / Santé alimentaire	Formation des acteurs de la chaîne alimentaire et modernisation des installations	Aligné sur la stratégie nationale	Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction des risques sanitaires associés aux produits
Projet de conservation de la biodiversité halieutique (PRO-BIODIVERSITE)	Protection des écosystèmes marins pour préserver la biodiversité aquatique	1 487 000 000	2 478 333	2023-2027	Trésor	Adaptation	Environnement / Biodiversité	Surveillance écologique et gestion durable des ressources marines	Aligné sur la stratégie nationale	Protection des habitats marins et amélioration des moyens de subsistance des pêcheurs
Programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques, phase 3	Développement des capacités locales pour gérer durablement les ressources halieutiques	6 731 030 704	11 218 385	2022-2025	Trésor et Don	Adaptation	Pêche / Gestion des ressources	Formation des pêcheurs et mise en œuvre de pratiques durables	Aligné sur la stratégie nationale	Augmentation des stocks halieutiques et réduction de la surpêche
Projet PPF économie bleue	Promotion de la croissance durable liée à l'économie bleue	889 247 201	1 482 079	2023-2024	Trésor et Emprunt	Adaptation	Environnement / Économie bleue	Introduction de technologies innovantes pour la gestion des écosystèmes côtiers	Aligné sur la stratégie nationale	Développement économique durable des zones côtières

Titre (de l'activité, du programme ou projet)	Description	Montant estimé (XOF)	Montant USD	Calendrier prévu	Instrument financier prévu	Type d'appui (adaptation, atténuation, intersectoriel)	Secteur / Sous-secteur	Contribution aux technologies et/ou renforcement des capacités	Fondé sur une stratégie nationale / CDN	Utilisation, incidence et résultats escomptés
Projet d'Appui à la Gestion de l'Espace rural et Pastoral (PAGERPA)	Soutien aux agriculteurs et éleveurs pour une gestion équilibrée des espaces ruraux	1 180 000 000	1 966 667	2023-2027	Trésor	Adaptation	Agriculture / Pastoralisme	Formation et renforcement des capacités pour la gestion durable des terres	Aligné sur la stratégie nationale	Amélioration de la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, augmentation des rendements
Projet de Développement Durable des chaînes de valeurs de la Pêche et de l'Aquaculture FISH4ACP-CI	Développement des chaînes de valeurs de la pêche et de l'aquaculture pour une gestion durable	1 235 390 352	2 058 984	2022-2025	Trésor	Intersectoriel	Pêche / Aquaculture	Renforcement des capacités techniques des acteurs de la filière	Aligné sur la stratégie nationale	Augmentation des revenus des pêcheurs et aquaculteurs, protection des écosystèmes aquatiques
Projet Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique en Côte d'Ivoire (ICAT)	Mise en œuvre de systèmes transparents pour le suivi des actions climatiques	262 000 000	436 667		Trésor et Don	Intersectoriel	Environnement / Climat	Développement des outils de transparence et renforcement institutionnel	Aligné sur la CDN	Amélioration de la transparence dans les rapports climatiques et conformité avec les engagements
Réactualisation de l'Evaluation des Besoins en Technologies (EBT) et du Plan d'Actions Technologiques (PAT) aux fins d'Atténuation et d'Adaptation aux Changements Climatiques	Faire la mise à jour des besoins en technologies et élaborer le plan d'actions technologiques	232 866 000	388 110	2023-2025	Don	Intersectoriel	Environnement / Climat	Renforcement et technologie d'atténuation et d'adaptation	Aligné sur la CDN	Amélioration de la transparence dans les rapports climatiques et conformité avec les engagements
Total	2 049 142 021 435 FCFA	3 415 236 702								

NB : Les projets C2D n'ont pas été pris en compte pour difficulté d'accès et de vérification des données gérées par la Primature.

IV.4.- RENSEIGNEMENTS SUR L'APPUI FINANCIER REÇU PAR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE L'ACCORD DE PARIS (PAR. 134 DES GPM)

Le tableau des informations sur l'appui financier reçu recapitule les efforts de la Côte d'Ivoire pour documenter et gérer les appuis climatiques mobilisés dans le cadre de l'Accord de Paris. Voici une analyse détaillée des différentes colonnes et des informations qu'elles apportent

Tableau 40. : Tableau des informations sur l'appui financier reçu

Titre (de l'activité, programme ou projet)	Description (du programme ou projet)	Circuit	Entité bénéficiaire	Entité chargée de la mise en œuvre	Montant reçu (XOF)	Montant reçu (USD)	Calendrier	Instrument financier	Statut	Secteur / Sous-secteur	Type d'appui	Contribution aux technologies et/ou capacités	Statut de l'Activité	Utilisation, incidence et résultats estimés
Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME)	Vulgarisation de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables	Trésor	Ministère de l'Énergie	FONAME	476 750 000	794 583	2022-2024	Subvention	En cours	Énergie renouvelable	Atténuation	Contribution à un mix énergétique durable	Actif	Augmentation des énergies renouvelables à 45 %, amélioration de l'efficacité énergétique.
Équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers de la DGH	Acquisition d'équipements techniques pour renforcer les capacités d'analyse	Trésor	Direction Générale des Hydrocarbures	Ministère de l'Énergie	1 166 938 253	1 943 230	2022-2024	Trésor	En cours	Énergie / Hydrocarbures	Intersectoriel	Renforcement des capacités analytiques et techniques	Actif	Amélioration de la gestion et du contrôle des produits pétroliers.
Aménagement hydroélectrique de GRIBO-POPOLI	Construction d'un barrage hydroélectrique pour renforcer la production d'énergie	Emprunt	Ministère de l'Énergie	Entreprises contractantes	242 889 000 000	404 815 000	2021-2024	Emprunt	En cours	Énergie renouvelable	Atténuation	Utilisation de technologies modernes hydroélectriques	Actif	Production d'énergie propre, réduction des émissions de CO ₂ , diversification énergétique.

Titre (de l'activité, programme ou projet)	Description (du programme ou projet)	Circuit	Entité bénéficiaire	Entité chargée de la mise en œuvre	Montant reçu (XOF)	Montant reçu (USD)	Calendrier	Instrument financier	Statut	Secteur / Sous-secteur	Type d'appui	Contribution aux technologies et/ou capacités	Statut de l'Activité	Utilisation, incidence et résultats estimés
NDC Support Programme en Côte d'Ivoire	Appui technique et financier pour la mise en œuvre des engagements climatiques	Trésor et Don	Ministère de l'Environnement	Ministère de l'Environnement	579 950 000	965 870	2022	Don	Terminé	Environnement / Climat	Intersectoriel	Renforcement des capacités institutionnelles	Terminé	Mise en œuvre des engagements climatiques nationaux.
Projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (NAP-GCF)	Intégration des mesures d'adaptation climatique dans les plans de développement	Trésor et Don	Ministère de l'Environnement	Agence de l'Environnement	860 450 000	1 432 350	2022-2023	Trésor et Don	Terminé	Environnement / Planification	Adaptation	Appui technique et renforcement institutionnel	Terminé	Intégration réussie des politiques d'adaptation dans les plans de développement.
Projet d'amélioration du système de Transparence pour une action climatique (CBIT-FEM)	Renforcement du système national de transparence climatique	Trésor et Don	Ministère de l'Environnement	Ministère de l'Environnement	954 455 000	1 587 421	2022-2023	Don	Terminé	Environnement / Climat	Intersectoriel	Développement des outils de transparence	Terminé	Amélioration de la production de rapports climatiques et conformité aux engagements internationaux.
Gestion intégrée des aires protégées avec site pilote Parc National du Banco	Gestion durable et protection des aires protégées	Trésor et Don	Ministère de l'Environnement	Agence nationale des Parcs nationaux	2 889 948 278	4 801 580	2022-2023	Don	Terminé	Biodiversité / Environnement	Adaptation	Surveillance écologique et renforcement des capacités locales	Terminé	Préservation de la biodiversité et restauration des écosystèmes forestiers.
Projet d'investissement forestier (PIF) PHASE 1	Réhabilitation des forêts pour contribuer à la séquestration du carbone	Trésor, Don et Emprunt	Ministère de l'Environnement	Ministère des Forêts et des Ressources naturelles	10 417 939 494	17 369 899	2022-2023	Don et Emprunt	Terminé	Forêts / Environnement	Adaptation	Restauration des forêts et renforcement des capacités locales	Terminé	Séquestration de carbone et création d'emplois verts.

Titre (de l'activité, programme ou projet)	Description (du programme ou projet)	Circuit	Entité bénéficiaire	Entité chargée de la mise en œuvre	Montant reçu (XOF)	Montant reçu (USD)	Calendrier	Instrument financier	Statut	Secteur / Sous-secteur	Type d'appui	Contribution aux technologies et/ou capacités	Statut de l'Activité	Utilisation, incidence et résultats estimés
Lutte contre la pollution maritime, lagunaire et hydrocarbure	Prévention et réduction des pollutions maritimes causées par les hydrocarbures	Trésor	Ministère de l'Environnement	Agence spécialisée	1 116 759 305	1 860 490	2022-2023	Trésor	Terminé	Environnement / Pollution	Adaptation	Mise en place de technologies de lutte contre la pollution	Terminé	Amélioration de la qualité des eaux et préservation des écosystèmes marins.
Projet activités habilitantes pour la préparation de la Quatrième Communication Nationale (QCN) sous la CCNUCC	Appui technique pour la préparation et soumission de la Quatrième Communication Nationale sur les changements climatiques	Trésor et Don	Ministère de l'Environnement	Ministère de l'Environnement	1 154 575 498	1 924 292	2022-2024	Don	Terminé	Environnement / Climat	Intersectoriel	Renforcement des capacités techniques et institutionnelles	Terminé	Conformité aux engagements internationaux et transparence climatique
Préparation de la Côte d'Ivoire à la décarbonisation de la gestion des déchets solides médicaux et pharmaceutiques	Mise en place de systèmes pour une gestion durable et décarbonée des déchets médicaux et pharmaceutiques	Trésor et Don	Ministère de l'Environnement	Ministère de la Santé / Agences spécialisées	895 345 000	1 492 500	2022-2024	Trésor et Don	En cours	Environnement / Déchets	Adaptation	Intégration de technologies de gestion des déchets	Actif	Réduction des risques environnementaux et sanitaires liés aux déchets

IV.5.- INFORMATIONS SUR LE DEVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES DONT LES PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES ONT BESOIN EN VERTU DE L'ARTICLE 10 DE L'ACCORD DE PARIS

IV.5.1- Information sur les besoins en technologies

Dans le cadre de l'Article 10 de l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire met en évidence ses besoins en technologie pour renforcer la mise au point et le transfert de technologies climatiques. Ces technologies sont essentielles pour atteindre les objectifs climatiques nationaux, en répondant à des besoins spécifiques en matière d'atténuation et d'adaptation, tout en renforçant les capacités endogènes.

La Côte d'Ivoire a identifié plusieurs priorités dans le cadre des Evaluations des Besoins en Technologies qui sont entre autres :

♦ Secteur de l'Energie :

- Utilisation de l'efficacité énergétique pour réduire la consommation d'énergie, les émissions GES et améliorer la qualité de vie des populations ;
- Production d'électricité à partir du Photovoltaïque pour exploiter le potentiel solaire ;
- Production d'énergie calorifique et électrique à partir de la biomasse ;
- Production d'hydroélectricité ;
- Production d'électricité à partir de centrale thermique à cycle combiné pour augmenter la capacité de production d'électricité.

♦ Secteur Agriculture et Foresterie :

- Développement d'espèces végétales et animales améliorées résistantes au stress hydrique et aux maladies ;
- Intégration des arbres dans les systèmes agricoles pour améliorer la résilience des sols, stocker le carbone et fournir de l'ombre aux animaux ;
- Utilisation de compostes, de fumiers, de biochars pour enrichir le sol, améliorer sa capacité de rétention d'eau et augmenter la biodiversité microbienne ;
- Intégration du Système d'irrigation goutte-à-goutte pour réduire la consommation d'eau et améliorer la gestion des ressources en eau ;
- Restauration des écosystèmes forestiers à travers le reboisement et le boisement des zones impactées ;
- Utilisation des pratiques de pâturage rotatif et de gestion des pâturages pour améliorer la séquestration du carbone dans les sols et réduire les émissions de méthane ;
- Installation de biodigesteurs sur les exploitations agricoles pour convertir les déchets organiques en énergie ;
- Incorporation d'additif dans l'alimentation des ruminants pour réduire les émissions de méthane entérique ;
- Utilisation des systèmes d'agroforesterie pour combiner des arbres et des cultures sur une même parcelle.

♦ **Secteur des ressources en eau et gestion des catastrophes**

- Utilisation des systèmes de gestion de l'eau basés sur les captages intelligents pour surveiller en temps réel les niveaux, la qualité et les débits dans les réseaux d'approvisionnement ;
- Restauration de lits des cours d'eaux et leurs affluents pour garantir la durabilité des ressources en eau ;
- Mobilisation des ressources en eaux pour des besoins d'eau potable et d'irrigation ;
- Instauration de systèmes de drainage urbain durable pour la prévention et la gestion des risques climatiques.

♦ **Secteur des déchets**

- Utilisation des systèmes de méthanisation pour réduire les nuisances associées à la gestion des déchets ;
- Production de briquets, de biocharbon et de biochar à partir des déchets agricoles et forestiers ;
- Utilisation de stations d'épuration des eaux usées pour éliminer la contamination des milieux récepteurs ;
- Utilisation de système digital de traçage dans les filières de gestion des déchets.

IV.5.2- Besoins nécessaires en matière de transfert de technologies

Ce tableau fournit une vue structurée des besoins en appui technologique de la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Article 10 de l'Accord de Paris. Il récapitule les priorités stratégiques du pays en matière de technologies climatiques, les impacts attendus, et les secteurs concernés.

Tableau 41. : Tableau des informations sur les besoins nécessaires en matière de transfert de technologies

Titre (de l'activité, programme ou projet)	Description (du programme ou projet)	Type d'appui	Type de technologies	Calendrier prévu	Secteur	Utilisation, incidence et résultats estimés
Centrale solaire de Boundiali	Construction d'une centrale solaire de 37,5 MW	Atténuation	Technologies solaires modernes	2022-2027	Énergie renouvelable	Production d'énergie propre pour 30 000 ménages, réduction de 20 kt CO ₂ /an
Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME)	Vulgarisation de la stratégie de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables	Atténuation	Technologie mix énergétique durable	2022-2024	Énergie renouvelable	Augmentation des énergies renouvelables à 45 % d'ici 2030, amélioration de l'efficacité énergétique
Programme National d'Extension de Réseaux Electriques (PRONEX)	Développement des réseaux électriques dans les zones rurales	Intersectoriel	Infrastructures électriques modernes	Non défini	Électrification rurale	Réduction des pénuries d'énergie, renforcement des réseaux

Titre (de l'activité, programme ou projet)	Description (du programme ou projet)	Type d'appui	Type de technologies	Calendrier prévu	Secteur	Utilisation, incidence et résultats estimés
Projet régional d'accès à l'électricité et de stockage d'énergie par batteries (BEST)	Mise en place de solutions de stockage d'énergie pour renforcer l'accès à l'électricité	Atténuation	Technologies de batteries vertes	Non défini	Énergie renouvelable	Amélioration de la capacité de stockage, réduction des interruptions d'énergie
Mobilité électrique	Mise en place de solutions de mobilité électrique pour réduire les émissions de CO ₂	Atténuation	Batteries électriques modernes	Non défini	Transport	Réduction des émissions dans le secteur des transports, amélioration de la qualité de l'air
Gestion des émissions non intentionnelles des polluants organiques persistants (UPOP CI)	Gestion durable des polluants organiques issus des déchets industriels	Adaptation	Technologies de gestion des polluants	Non défini	Gestion des déchets	Réduction des risques environnementaux et sanitaires
Projet d'aménagement hydro-agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou	Développement d'infrastructures agricoles pour améliorer la résilience climatique	Adaptation	Systèmes d'irrigation modernisés	Non défini	Agriculture	Amélioration des rendements agricoles, sécurité alimentaire accrue
Projet de conservation biodiversité / Complexe Parc National de Taï	Conservation de la biodiversité et gestion durable du Parc National de Taï	Adaptation	Technologies de surveillance écologique	Non défini	Environnement / Forêts	Protection de la biodiversité, réduction de la déforestation

IV.6.- INFORMATIONS SUR LE DEVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES REÇUES PAR PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES EN VERTU DE L'ARTICLE 10 DE L'ACCORD DE PARIS

IV.6.1- Principaux cas de réussite en matière de développement et transfert de technologies

La Côte d'Ivoire met en avant les informations relatives à l'appui reçu pour la mise au point et le transfert de technologies climatiques. Ces appuis visent à renforcer les capacités technologiques locales, à promouvoir le savoir-faire endogène et à contribuer au déploiement de solutions innovantes adaptées aux besoins nationaux. Les principaux cas de réussite sont :

- **Introduction des foyers améliorés** : Réduire la consommation de bois et de charbon dans les ménages tout en améliorant l'efficacité énergétique. Plus de 100 000 foyers améliorés distribués dans les zones rurales, entraînant une réduction de 500 kt CO₂/an et une diminution de 40% de la consommation de bois ;
- **Déploiement de mini-centrales solaires pour l'électrification des zones rurales** : Cette initiative vise à fournir une énergie durable et fiable aux localités éloignées, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ;

- **Introduction de drones pour la surveillance des cultures et l'optimisation des intrants agricoles** : Les drones permettent une surveillance précise et rapide des cultures, facilitant la détection précoce de problèmes tels que les maladies, les ravageurs ou le stress hydrique. Équipés de caméras multispectrales et thermiques, ils fournissent des images détaillées qui révèlent des anomalies invisibles à l'œil nu ;
- **Développement de semences résistantes au stress hydrique grâce à la Recherche et Développement** : Ces technologies permettent de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir une agriculture résiliente face aux défis climatiques, en particulier dans les régions sujettes à la sécheresse ou à des précipitations irrégulières ;
- **Mise en place de stations de recharge pour véhicules électriques dans les grandes agglomérations** : Cette mise en place a permis de favoriser l'adoption des véhicules électriques et de soutenir la transition vers des modes de transport plus durables et respectueux de l'environnement.

IV.6.2- Informations sur l'appui reçu en matière de mise au point et de transfert de technologies

Le tableau présente les informations détaillées sur l'appui reçu par la Côte d'Ivoire pour la mise au point et le transfert de technologies dans divers secteurs

Tableau 42. : Tableau des informations en matière de transfert de technologies reçues

Titre (de l'activité, programme ou projet)	Description (du programme ou projet)	Études de cas	Contribution à la mise au point et transfert de technologies	Étape du cycle technologique	Secteur	Utilisation, incidence et résultats estimés
Centrale solaire de Boundiali	Construction d'une centrale solaire de 37,5 MW	Intégration de solutions locales	Technologies solaires modernes implantées pour la production d'énergie propre	Mise en service	Énergie renouvelable	Production d'énergie propre pour 30 000 ménages, réduction de 20 kt CO ₂ /an
Projet BEST (Batterie et Stockage d'Énergie)	Solutions de stockage pour accélérer l'accès à l'électricité	Collaboration avec des entreprises internationales	Batteries vertes et systèmes connectés intégrés	Prototype en phase d'évaluation	Énergie renouvelable	Amélioration de la capacité de stockage et stabilisation de l'accès à l'électricité
Mobilité électrique	Mise en place d'une flotte de véhicules électriques pour des villes écoresponsables	Pilotes dans 2 villes	Transfert de technologies de batteries électriques modernes	Expansion prévue en 2025	Transport	Réduction des émissions, amélioration de la qualité de l'air
Projet UPOP CI	Gestion des polluants organiques issus des déchets industriels	Partenariats académiques	Systèmes avancés de traitement des polluants implantés	Mise en œuvre	Gestion des déchets	Réduction des risques environnementaux et sanitaires
Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME)	Vulgarisation de l'efficacité énergétique et de l'intégration des renouvelables	Sensibilisation et formation	Mix de technologies énergétiques renouvelables adoptées	Opérationnel	Énergie renouvelable	Transition énergétique accélérée, mix énergétique porté à 45% renouvelable
Projet Parc National de Taï	Protection et restauration des écosystèmes forestiers et de la biodiversité du Parc National de Taï	Applications pilotes de surveillance écologique	Technologies de monitoring à distance intégrées	En phase de validation	Environnement / Forêts	Protection renforcée des habitats, conservation des espèces
Programme d'Agroforesterie Nationale	Plantation et restauration écologique adaptée	Collaboration avec les communautés	Techniques agroécologiques modernisées	Implémentation continue	Agriculture durable	Séquestration carbone accrue et résilience des sols renforcée

IV.7.- INFORMATIONS SUR L'APPUI AU RENFORCEMENT DE CAPACITES

IV.7.1- Besoins en matière de renforcement de capacités

La Côte d'Ivoire, confrontée aux impacts croissants des changements climatiques, reconnaît l'importance du renforcement des capacités pour une adaptation efficace. Ce renforcement des capacités nécessite une approche impliquant la formation, la sensibilisation, l'intégration des politiques, la recherche, la mobilisation des ressources et la coopération multisectorielle. Ainsi, les besoins se déclinent en plusieurs axes prioritaires :

- ♦ **Intégration des Changements Climatiques dans les Politiques et Stratégies Sectorielles** : Il est essentiel d'incorporer les considérations climatiques dans les plans de développement nationaux et sectoriels. Pour cela, il faut promouvoir cette intégration, renforçant ainsi le cadre institutionnel et juridique pour une réponse coordonnée aux défis climatiques ;
- ♦ **Renforcement des Capacités Institutionnelles et Techniques** : Les institutions nationales nécessitent une amélioration de leurs compétences en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données climatiques ;
- ♦ **Sensibilisation et Formation des acteurs étatiques et non étatiques** : l'implication de la société civile, le secteur privé et les communautés locales est fondamentale ;
- ♦ **Promotion de la Recherche et de l'Innovation** : Encourager la recherche sur les impacts climatiques spécifiques au contexte ivoirien et développer des solutions innovantes sont des priorités ;
- ♦ **Prise en compte du genre dans l'action climatique** : S'assurer que les stratégies climatiques intègrent les dimensions de genre en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour une adaptation sensible au genre ;
- ♦ **Mobilisation des Financements** : Accéder aux fonds internationaux et nationaux dédiés au climat est indispensable ;
- ♦ **Mise en réseau et Coopération Régionale** : Participer aux réseaux régionaux et internationaux permet de partager les meilleures pratiques et de renforcer les capacités.

IV.7.2- Information sur l'appui nécessaire en renforcement de capacités

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des initiatives soutenues en Côte d'Ivoire, mettant en évidence les programmes bénéficiant d'un appui externe pour renforcer les capacités dans différents secteurs clés.

Tableau 43. : Tableau des informations sur l'appui nécessaire au renforcement de capacités

Titre (de l'activité, programme ou projet)	Description (du programme ou projet)	Calendrier prévu	Type d'appui	Utilisation, incidence et résultats estimés
Formation en systèmes MRV	Renforcement des compétences techniques pour établir des systèmes de suivi, rapportage et vérification des émissions.	2024-2026	Atténuation	Amélioration de la qualité des rapports nationaux et renforcement de la transparence climatique.
Développement de solutions numériques	Création d'une plateforme pour collecter, analyser et diffuser des données climatiques.	2024-2025	Intersectoriel	Meilleure prise de décision grâce à des données fiables et accessibles.
Programme de sensibilisation locale	Ateliers et campagnes pour éduquer les populations sur les pratiques climato-résilientes.	2024-2027	Adaptation	Participation accrue des communautés locales aux initiatives climatiques.
Appui institutionnel	Renforcement des capacités des ministères et agences chargés du climat.	2024-2028	Intersectoriel	Coordination renforcée et meilleure intégration des politiques climatiques dans les secteurs économiques clés.
Programme d'Agroforesterie Nationale	Plantation de 5 millions d'arbres et promotion des pratiques agroécologiques	2024-2028	Adaptation	Séquestration accrue de carbone, restauration de 50 000 hectares de terres
Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME)	Formation et sensibilisation sur l'efficacité énergétique	2022-2024	Atténuation	Transition énergétique, augmentation des énergies renouvelables à 45%
Projet de Conservation du Parc National de la Comoé	Restauration des habitats critiques et sensibilisation des communautés locales	Non défini	Adaptation	Amélioration de la biodiversité et réduction des impacts environnementaux
Mobilité électrique	Sensibilisation des usagers sur les bénéfices de la mobilité électrique	Expansion prévue en 2025	Atténuation	Réduction des émissions de CO ₂ et amélioration de la qualité de l'air
Projet UPOP CI	Renforcement des capacités dans la gestion des polluants industriels	Non défini	Adaptation	Réduction des impacts environnementaux et amélioration de la gestion des déchets
Projet BEST (Batterie et Stockage d'Énergie)	Formation sur l'utilisation et l'entretien des technologies de stockage d'énergie	Non défini	Atténuation	Stabilisation de l'accès à l'électricité, diminution des coupures d'énergie
Projet Parc National de Taï	Renforcement des capacités des agents de surveillance écologique	En phase de validation	Adaptation	Conservation renforcée des habitats, protection des espèces menacées

IV.8.- INFORMATIONS SUR L'APPUI AU RENFORCEMENT DE CAPACITES REÇU

IV.8.1- Appui au renforcement de capacités reçu

La Côte d'Ivoire a bénéficié de divers appuis pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'article 11 de l'Accord de Paris, visant à améliorer ses actions en matière de lutte contre le changement climatique. Ces appuis se recapitulent comme suit :

- ♦ **Ateliers de formation pour les acteurs nationaux** : Des ateliers ont été organisés pour renforcer les compétences techniques des experts ivoiriens impliqués dans la préparation des rapports nationaux conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris. Ces formations couvrent l'élaboration des Communications Nationales, des Contributions Déterminées au niveau National et des Rapports Biennaux Actualisés. L'objectif est de familiariser les participants avec les dispositions relatives au système de Mesure, Notification et Vérification et au Cadre de Transparence Renforcée ;
- ♦ **Projet de Transition Bas Carbone** : Ce projet vise à renforcer les capacités des points focaux des ministères sectoriels en Côte d'Ivoire. Il soutient la mise en œuvre des CDN en fournissant des outils pour suivre l'impact des actions entreprises dans les secteurs des déchets, de l'agriculture, de la foresterie et autres utilisations des terres, ainsi que pour les initiatives d'adaptation ;
- ♦ **Collaboration avec l'Institut Mondial pour la Croissance Verte** : Le Cadre de Coopération Pays 2021-2025, élaboré en partenariat avec le GGGI, vise à aligner les objectifs stratégiques de l'organisation avec les ambitions de croissance verte de la Côte d'Ivoire. Ce cadre identifie les avantages comparatifs du GGGI dans le pays et détermine les interventions prioritaires où il peut avoir un impact significatif en matière de conseil politique, d'investissement et de développement des capacités. Les programmes couvrent l'investissement vert, l'action climatique, l'agriculture résiliente au climat, la gestion durable des forêts, la gestion des déchets, la mobilité durable et les bâtiments verts.

IV.8.2- Informations sur l'appui reçu en renforcement de capacités

Les renforcements de capacité des parties prenantes à la lutte contre les changements climatiques se concrétisent à travers des initiatives. Ces initiatives renforcent les compétences des acteurs locaux, améliorent la gestion des projets climatiques et soutiennent la mobilisation des ressources pour des actions durables.

Tableau 44. : Tableau des informations sur l'appui reçu en renforcement de capacités

Titre (de l'activité, programme ou projet)	Description (du programme ou projet)	Entité d'exécution	Entité bénéficiaire	Type d'appui	Calendrier	Statut de l'activité	Utilisation, incidence et résultats estimés
Programme de gestion durable des forêts	Formation des communautés pour restaurer les forêts et réduire la déforestation.	ONU Environnement	Ministère des Eaux et Forêts	Adaptation	2022-2027	En cours	Réduction de la déforestation de 15 % et restauration de 10 000 ha.

Titre (de l'activité, programme ou projet)	Description (du programme ou projet)	Entité d'exécution	Entité bénéficiaire	Type d'appui	Calendrier	Statut de l'activité	Utilisation, incidence et résultats estimés
Soutien à la transition énergétique	Appui technique pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.	Partenaires internationaux	Ministère de l'Énergie	Atténuation	2023-2028	En cours	Augmentation de la part des énergies renouvelables de 10 %.
Initiative pour l'agriculture climato-intelligente	Formation et équipement des agriculteurs pour améliorer la résilience au changement climatique.	FAO	Ministère de l'Agriculture	Adaptation	2024-2026	Planifiée	Amélioration des rendements agricoles de 20 % et résilience accrue.
Programme d'éducation environnementale	Sensibilisation des jeunes sur le climat et adoption de pratiques durables.	ONG locales	Communautés locales	Intersectoriel	2023-2025	En cours	Augmentation de la sensibilisation environnementale de 50 % dans les écoles.
Programme d'Agroforesterie Nationale	Plantation de 5 millions d'arbres et adoption de pratiques agroécologiques	Ministère de l'Agriculture	Exploitants agricoles locaux	Adaptation	2024-2028	En cours	Séquestration de 1 Mt CO ₂ /an, restauration de 50 000 hectares
Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME)	Sensibilisation et formation sur l'efficacité énergétique	Ministère de l'Énergie	Collectivités locales	Atténuation	2022-2024	En cours	Augmentation des énergies renouvelables à 45 %, amélioration de l'efficacité énergétique
Projet de Conservation du Parc National de la Comoé	Restauration des habitats critiques et protection de la biodiversité	Ministère de l'Environnement	Communautés riveraines	Adaptation	Non défini	En cours	Amélioration de la biodiversité, réduction des impacts environnementaux
Mobilité électrique	Sensibilisation et formation sur l'utilisation de véhicules électriques	Ministère des Transports	Conducteurs et usagers	Atténuation	Expansion prévue en 2025	Planifié	Réduction des émissions, amélioration de la qualité de l'air
Projet UPOP CI	Gestion des polluants industriels et formation sur les systèmes avancés	Ministère de l'Environnement	Industries locales	Adaptation	Non défini	En cours	Réduction des impacts environnementaux et sanitaires
Projet BEST (Batterie et Stockage d'Énergie)	Formation sur l'utilisation des technologies de stockage d'énergie	Ministère de l'Énergie	Opérateurs énergétiques	Atténuation	Non défini	En cours	Stabilisation de l'accès à l'électricité, réduction des coupures
Projet Parc National de Taï	Formation des agents sur la surveillance écologique et la protection des habitats	Ministère de l'Environnement	Agents forestiers locaux	Adaptation	En phase de validation	Planifié	Protection renforcée des espèces, conservation des habitats critiques

IV.9.- INFORMATIONS SUR LES APPUIS NECESSAIRES ET REÇUS PAR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 13 DE L'ACCORD DE PARIS ET LES ACTIVITES LIEES A LA TRANSPARENCE, Y COMPRIS POUR LE RENFORCEMENT DE CAPACITES LIEES A LA TRANSPARENCE

IV.9.1- Appuis nécessaires et reçus pour la préparation des rapports au titre de l'article 13

La Côte d'Ivoire, en tant que signataire de l'Accord de Paris, s'engage à respecter l'article 13 qui instaure un cadre de transparence renforcé pour le suivi des actions climatiques. Ce cadre exige la communication régulière d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre, les mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi que le soutien reçu et nécessaire. Les appuis reçus se recapitulent comme suit :

♦ Appuis reçus :

- **Initiative de Renforcement des Capacités sur la Transparence** : Depuis 2019, la Côte d'Ivoire bénéficie de cette initiative financée par le Fonds pour l'Environnement Mondial. Elle vise à renforcer les capacités nationales pour répondre aux exigences de transparence de l'Accord de Paris ;
- **Partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement** : En collaboration avec le PNUD, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a organisé d'une part, en septembre 2022 un dialogue national structuré sur la transparence climatique et d'autre part, un séminaire national sur l'adaptation aux changements climatiques du 16 au 19 mai 2022. Ces événements ont permis de sensibiliser diverses parties prenantes et de renforcer les capacités institutionnelles en matière de transparence climatique.

♦ Appuis Nécessaires :

- **Renforcement des Capacités Institutionnelles** : La Côte d'Ivoire a besoin de soutien pour former une équipe pluridisciplinaire permanente capable de réaliser des inventaires précis des GES et de répondre aux exigences de transparence ;
- **Collecte et Gestion des Données** : Il est essentiel de développer des outils efficaces pour la collecte de données fiables et désagrégées, afin d'améliorer la qualité des rapports soumis au cadre de transparence ;
- **Financement Durable** : La mise en place d'une ligne budgétaire nationale dédiée au soutien des actions de lutte contre le changement climatique est essentielle. Cela inclut la recherche et le développement de projets structurants pour l'atténuation et l'adaptation ;
- **Sensibilisation des Décideurs Politiques** : Il est nécessaire de renforcer la sensibilisation des décideurs, y compris les parlementaires et les membres du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel, à la cause climatique pour assurer un soutien politique accru aux initiatives de transparence.



V.1.- DISPOSITIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUXQUELLES S'APPLIQUE UNE FLEXIBILITE AUTODETERMINEE ;

En Côte d'Ivoire, les domaines qui doivent bénéficier d'une flexibilité autodéterminée dans le rapport biennal de transparence sont les suivants :

- ♦ **Inventaires des émissions et absorptions de gaz à effet de serre (GES) :** les flexibilités utilisées sont axées sur :
 - Utilisation des facteurs d'émission par défaut fournis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en l'absence de facteurs spécifiques nationaux.
 - Calcul des incertitudes limité par des données locales insuffisantes dans certains secteurs. Cela se justifie par le manque de données détaillées et lacunes dans les systèmes de collecte des informations sectorielles.
- ♦ **Suivi des actions d'atténuation de la CDN :** les flexibilités utilisées sont :
 - Rapportage limité à certains secteurs clés (énergie, agriculture, foresterie) où des données fiables sont disponibles.
 - Description qualitative des co-bénéfices des mesures d'atténuation en raison de la difficulté d'estimer quantitativement leurs impacts sur les émissions pour des raisons de capacités limitées pour évaluer les impacts des politiques climatiques dans tous les secteurs.
- ♦ **Information sur le soutien reçu et nécessaire :** La flexibilité utilisée est axée sur la documentation partielle des flux financiers climatiques en raison de l'absence d'un système national de suivi des contributions.
- ♦ **Suivi des impacts et des mesures d'adaptation :** La flexibilité utilisée est surtout sur le rapportage basé principalement sur des études de cas et des données qualitatives, en raison de la faible disponibilité de données quantitatives sur les vulnérabilités climatiques et de l'insuffisance d'outils et de méthodologies pour évaluer les impacts et les progrès en matière d'adaptation.

Afin de réduire progressivement le recours à la flexibilité autodéterminée, la Côte d'Ivoire s'engage à :

- Mobiliser des financements internationaux pour renforcer les infrastructures techniques et les capacités humaines nécessaires à la collecte et à l'analyse des données.
- Renforcer la coordination interinstitutionnelle pour établir des mécanismes robustes de partage d'informations entre les ministères et les agences sectorielles.
- Développer des partenariats techniques en vue d'une collaboration avec des organismes internationaux pour bénéficier d'une expertise technique et d'un transfert de technologie.
- Former les parties prenantes afin de mettre en œuvre des programmes de formation pour améliorer la compréhension et l'utilisation des méthodologies du GIEC.

V.2.- CONTRAINTES DE CAPACITES LIEES A L'APPLICATION DE LA FLEXIBILITE

La mise en œuvre de cette flexibilité en Côte d'Ivoire rencontre plusieurs contraintes qui limitent son efficacité et son impact notamment :

- Insuffisance de ressources humaines et techniques nécessaires dans les organismes nationaux impliqués dans la collecte et l'analyse des données pour répondre aux exigences de transparence ;
- Manque de collaboration efficace entre les ministères sectoriels, les agences publiques et les parties prenantes complique l'intégration des données et l'application uniforme des principes de flexibilité ;
- Absence de bases de données fiables et désagrégées complique la production d'estimations précises des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Manque de système de format standardisées des données pour la collecte, ce qui complique la comparaison avec les rapports précédents ;
- Insuffisance de budgets nationaux pour soutenir les infrastructures, la formation et les outils nécessaires ;
- Dépendance aux financements externes ;
- Manque de compétences techniques pour appliquer efficacement les méthodologies recommandées, même avec une flexibilité.
- Perte de compétences accumulées qui affecte la continuité des efforts due au renouvellement des équipes techniques ;
- Manque de sensibilisation des parties prenantes tel que les décideurs politiques, les collectivités locales et les secteurs privés qui ont une connaissance limitée, ce qui freine leur engagement.

V.3.- DELAIS ESTIMES AUTODETERMINES POUR LES AMELIORATIONS A APPORTER A CES CONTRAINTES DE CAPACITES

Pour pallier ces insuffisances, des délais estimés autodéterminés ont été fixés pour progresser de manière structurée et réaliste. Ce sont :

- ♦ Des programmes de formation continue pour les parties prenantes nationales seront élaborés et mis en œuvre sur une période de 2 à 3 ans pour améliorer leurs connaissances des méthodologies du GIEC ;
- ♦ Sur un délai de 5 ans, une unité spécialisée sera institutionnalisée au sein des structures nationales pour coordonner l'ensemble des activités liées aux rapports de transparence ;
- ♦ Un calendrier de 1 à 2 ans est fixé pour déployer des systèmes numériques permettant de centraliser les données sectorielles sur les émissions et les absorptions de GES.
- ♦ Un mécanisme de partage des données sera formalisé entre les ministères et autres organismes d'ici 4 ans pour assurer une meilleure coordination et éviter les doublons ou les lacunes ;
- ♦ Sur une période de 3 ans, des bases de données seront développées pour stocker, analyser et mettre à jour les informations relatives aux émissions et puits de GES ;

- ◆ Les outils comme les systèmes d'information géographique (SIG) et les logiciels de modélisation des émissions seront déployés d'ici 5 à 6 ans, facilitant ainsi les évaluations détaillées par secteur ;
- ◆ Un calendrier de 4 à 7 ans est établi pour la recherche et le développement de facteurs d'émission adaptés au contexte ivoirien, permettant de remplacer les valeurs par défaut du GIEC ;
- ◆ Sur un délai de 5 ans, des budgets spécifiques seront alloués pour garantir la durabilité des activités liées à la transparence climatique ;
- ◆ Un délai de 5 à 6 ans est fixé pour adopter des méthodologies validées par des experts locaux et internationaux, réduisant ainsi les incertitudes liées aux calculs des émissions et des absorptions.
- ◆ Sur une période de 1 à 2 ans, des campagnes de sensibilisation seront organisées pour garantir un soutien accru à l'intégration de la transparence climatique dans les politiques nationales.
- ◆ Un délai de 3 ans est fixé pour institutionnaliser des plateformes multipartites permettant une implication régulière des ONG, du secteur privé et des communautés locales.



Chapitre VI-

Amélioration des rapports au fil du temps

VI.1.- DOMAINES D'AMELIORATION RECENSES

L'équipe d'élaboration du rapport a identifié plusieurs domaines d'amélioration pour renforcer la qualité et l'efficacité de ses rapports. Ces recommandations visent à répondre aux exigences internationales tout en consolidant les capacités nationales pour une transparence accrue au fil du temps. Cela se résume en ces points :

- Nécessité d'améliorer la collaboration entre les différentes institutions nationales impliquées dans la collecte et l'analyse des données, telles que les ministères sectoriels et les agences de recherche.
- Renforcer les compétences des équipes en charge des inventaires de GES pour garantir l'utilisation correcte des méthodologies du GIEC et des outils de transparence.
- Développer des systèmes robustes pour la collecte, la gestion et la centralisation des données relatives aux émissions de GES, aux mesures d'atténuation et au soutien reçu.
- Établir des protocoles pour garantir la qualité, la cohérence et la fiabilité des données utilisées dans les rapports ;
- Inclure davantage de données désagrégées par secteur, région et type de gaz pour refléter précisément les émissions et les absorptions.
- Passer progressivement des approches méthodologiques génériques (Tier 1) à des méthodologies plus spécifiques et sophistiquées (Tier 2 et Tier 3) adaptées au contexte ivoirien.
- Développer des facteurs d'émission propres au pays pour réduire l'incertitude et refléter les réalités nationales.

VI.2.- STRATEGIES ET ACTIONS D'AMELIORATION

La Côte d'Ivoire, consciente de l'importance des rapports climatiques pour une gestion efficace des émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour le respect de ses engagements internationaux, a entrepris plusieurs actions et initiatives pour s'attaquer aux domaines nécessitant des améliorations. Ces efforts s'inscrivent dans une dynamique continue d'amélioration de la qualité, de la précision et de la transparence des rapports soumis à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Ce sont :

- Création de comités techniques multisectoriels pour superviser la collecte, l'analyse et la validation des données sur les émissions de GES.
- Formation et professionnalisation des équipes nationales pour maîtriser les méthodologies avancées proposées par le GIEC.
- Organisation régulière de formations et d'ateliers pour sensibiliser et former les acteurs impliqués, à la fois au niveau central et local.
- Utilisation accrue de données spécifiques au pays, réduisant ainsi la dépendance aux facteurs d'émission par défaut.
- Constitution de bases de données centralisées pour recueillir et archiver les informations sur les activités émettrices de GES.

- Collaboration renforcée avec les ministères sectoriels, les institutions de recherche et les entreprises privées pour obtenir des données désagrégées et fiables.
- Développement de manuels méthodologiques pour standardiser les processus et garantir la traçabilité des données et des calculs.
- Mise en place de processus internes et externes de revue pour vérifier et valider les données utilisées dans les rapports.
- Renforcement de la collaboration avec des initiatives internationales pour bénéficier d'un appui technique et financier.
- Partage d'expériences avec d'autres pays de la région ouest-africaine pour harmoniser les approches de rapportage et maximiser les synergies.
- Développement d'indicateurs pour suivre l'évolution de la qualité des données et des méthodologies au fil des cycles de rapportage.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire a démontré des avancées significatives en matière de transparence climatique, conformément aux exigences de l'Accord de Paris et au cadre de transparence renforcée. Les efforts déployés pour améliorer la collecte, le suivi et la communication des données liées aux émissions de gaz à effet de serre, aux contributions déterminées au niveau national (CDN), ainsi qu'aux soutiens reçus et nécessaires, traduisent l'engagement du pays dans la lutte contre le changement climatique.

Ce rapport met en lumière les progrès réalisés grâce à l'adoption de systèmes de suivi robustes, la formation des parties prenantes locales et l'intégration des considérations climatiques dans les politiques sectorielles clés. Toutefois, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles, l'accès durable aux financements climatiques, et l'amélioration de la qualité des données pour une planification et une prise de décision optimales.

Pour maintenir cette dynamique, la Côte d'Ivoire devra continuer à consolider ses mécanismes de gouvernance climatique, à promouvoir la coopération internationale et régionale, et à renforcer les partenariats public-privé dans des secteurs stratégiques. Ces actions permettront non seulement de garantir la conformité aux exigences internationales, mais aussi de soutenir la résilience et le développement durable à long terme du pays.

En conclusion, ce rapport témoigne des engagements croissants de la Côte d'Ivoire pour un avenir bas carbone et résilient aux changements climatiques, tout en soulignant l'importance d'une transparence accrue pour renforcer la confiance et l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques climatiques. Les enseignements tirés et les recommandations formulées dans ce document serviront de base pour améliorer encore les performances du pays lors des prochaines phases de reporting.

Références Bibliographiques

- ⇒ CDN (Contributions Déterminées au niveau National), 2022. Contributions Déterminées au niveau National révisées. NDC Partnership. Abidjan, Côte d'Ivoire. 48p.
- ⇒ CCDD (Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable), 2020. Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2021-2025. République de Côte d'Ivoire. 72p. Consulté le 20/10/2022 via CCDD.
- ⇒ BUR2. 2022. Deuxième Rapport Biennal Actualisé de la Côte d'Ivoire sous la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Abidjan, Côte d'Ivoire. 159p.
- ⇒ CSRS (Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire), 2021. Rapport sur le Développement durable en Côte d'Ivoire : état de lieux et tendance. Edité par GSDE/CSRS. Abidjan, Côte d'Ivoire 44p.
- ⇒ DGH/MPEER 2019 : Rapport Initiative à la Transparence des Industries Extractives Côte d'Ivoire 2019 Réalisé par BDO Tunisie consulting (Adnene Zghidi Managing Partner) pp-55-56.
- ⇒ FTO (Fondation Tara Océan), 2023. Guide sur Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Un levier pour l'éducation. Fondation Tara Océan In Des repères et des pistes à destination de la communauté éducative. Versailles, Paris. 70p. Consulté le 20/10/2022 via Guide.
- ⇒ Konate, D.; Didi, S.R.; Dje, K.B.; Diedhiou, A.; Kouassi, K.L.; Kamagate, B.; Paturel, J.-E.; Coulibaly, H.S.J.-P.; Kouadio, C.A.K.; Coulibaly, T.J.H. Observed Changes in Rainfall and Characteristics of Extreme Events in Côte d'Ivoire (West Africa). Hydrology 2023, 10, 104. <https://doi.org/10.3390/hydrology10050104>
- ⇒ Kouassi, KJ., Kouassi, KH., Kouassi, HR. (2018). Evaluation de la diversité floristique et estimation du taux de séquestration de carbone des arbres en alignement de voies de la commune de Daloa (Côte d'Ivoire). International Journal of Biological and Chemical Sciences, 12(4), 1876-1886.
- ⇒ MINAGRI, MIRAH, MINEF et MINESUDD (2016). Communication-pays de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la préparation de l'ECOWAP, 10p.
- ⇒ MINEEF (2001). Communication initiale de la Côte d'Ivoire. Direction de l'Environnement, Bureau du Projet Changements Climatiques, 97p.
- ⇒ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2017). Résultats de l'analyse des données du module de base du REEA (Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015/2016. Rapport provisoire, volume 2, 200p.
- ⇒ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), RCI : PNDS 2016-2020

- ⇒ MPD. 2019. Rapport volontaire d'examen national de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Côte d'Ivoire du Ministère du Plan et du Développement (MDP). République de Côte d'Ivoire. 153p.
- ⇒ MPEER (Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables) (2019). Rapport ITE (Initiative à la Transparence des Industries Extractives) Côte d'Ivoire 2019, pp55.
- ⇒ PND (Plan National de Développement, 2016-2020, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Côte d'Ivoire, 150p.
- ⇒ PND (Plan National de Développement, 2021-2025, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et
- ⇒ Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire RASS 2013, 297p.
- ⇒ Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire RASS 2015, 316p.
- ⇒ Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire RASS 2020, 593p.
- ⇒ Rapport ITE (Initiative à la Transparence des Industries Extractives) Côte d'Ivoire 2019, pp55.
- ⇒ REDD+ Côte d'Ivoire (2017). Stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire, 121p.
- ⇒ REDD+ Côte d'Ivoire (2018). « 3 milliards de F CFA pour les planteurs ivoiriens qui s'engagent dans le système de paiements pour services environnementaux. (ONG) », REDD+ Côte d'Ivoire.
- ⇒ République de Côte d'Ivoire – EDS-MICS (Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples) 2011-2012, 591p.
- ⇒ RGPH (2014) - Institut National de Statistiques (INS) (2014), Recensement Général de la Population et de l'Habitat. 12p.
- ⇒ RGPH (2021) Institut National de la Statistique (INS) (2021), Recensement Général de la Population et de l'Habitat. 37p.
- ⇒ Sacre Regis Didi, Moussa Diakhaté & Arona Diedhiou (2023). Changes in the West Africa Monsoon Precipitation Extremes during ENSO developing Phases, Atmosphere-Ocean, 61:5, 293-305, DOI: 10.1080/07055900.2023.2202656
- ⇒ Sacré Regis M., D.; Mouhamed, L.; Kouakou, K.; Adeline, B.; Arona, D.; Houebagnon Saint. J., C.; Koffi Claude A., K.; Talnan Jean H., C.; Salomon, O.; Issiaka, S. Using the CHIRPS Dataset to Investigate Historical Changes in Precipitation Extremes in West Africa. Climate 2020, 8, 84. <https://doi.org/10.3390/cli8070084>
- ⇒ SODECI - RAPPORT DE GESTION 2019, 114p.
- ⇒ UVICOCI (Union des Villes et Communes Côte d'Ivoire), 2022. Rapport sur la mise en œuvre des ODD par les Communes en Côte d'Ivoire-2022. Abidjan, Côte d'Ivoire. 45p.

- ⇒ Vroh, BTA., Tiebre, MS., N'guessan, KE. (2014). Diversité végétale urbaine et estimation du stock de carbone : cas de la commune du Plateau Abidjan, Côte d'Ivoire. *Afrique Science*, 10 (3), 329-340.
- ⇒ WACA-Rapport annuel 2020. UN LITTORAL RÉSILIENT, DES COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES.
- ⇒ WRB (World reference base for soil resources) (2014). International soil classification system for naming soils and creating legends for soil maps. FAO (update 2015), 203p.
- Yager. R.T. (2003). The mineral industries of Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia et Sierra Leone.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableaux des catégories clés

I-/ TABLEAU D'EVALUATION DE NIVEAU

A	B	C	D	E	F	G
Code de la catégorie	Catégories de sources du GIEC	Gaz à effet de serre	Estimation pour la dernière années	Valeur absolue de l'estimation pour la dernière année	Evaluation du niveau	Total cumulatif de colonne F
4.C.2	Terres converties en prairies	CO2	73 189,501	73 189,501	0,280	0,280
4.B.2	Terres converties en terres cultivées	CO2	57 109,775	57 109,775	0,218	0,498
4.B.1	Terres cultivées restant terres cultivées	CO2	-56 322,259	56 322,259	0,215	0,713
2.D	Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	CO2	19 781,788	19 781,788	0,076	0,788
4.A.1	Terres forestières restant terres forestières	CO2	-18 821,219	18 821,219	0,072	0,860
1.A.1	Activités de combustion de carburant – Industries énergétiques	CO2	15 417,725	15 417,725	0,059	0,919
1.A.3.b	Activités de combustion de carburant – Transport – Transport routier	CO2	7 310,605	7 310,605	0,028	0,947
3.A	Fermentation entérique	CH4	2 384,920	2 384,920	0,009	0,956
3.D.1	Émissions directes de N2O dues aux sols gérés	N2O	2 004,784	2 004,784	0,008	0,964
5.D	Traitement et rejet des eaux usées	CH4	1 760,238	1 760,238	0,007	0,970
5.A	Évacuation des déchets solides	CH4	1 441,189	1 441,189	0,006	0,976
3.C	Cultures de riz	CH4	1 324,038	1 324,038	0,005	0,981
4.G	Produits ligneux récoltés	CO2	-887,768	887,768	0,003	0,984
4.E.2	Terres converties en établissements	CO2	700,865	700,865	0,003	0,987
3.F	Combustion de la biomasse	CH4	530,056	530,056	0,002	0,989

A	B	C	D	E	F	G
Code de la catégorie	Catégories de sources du GIEC	Gaz à effet de serre	Estimation pour la dernière années	Valeur absolue de l'estimation pour la dernière année	Evaluation du niveau	Total cumulatif de colonne F
1.A.2	Activités de combustion de carburant – Industries manufacturières et construction	CO2	507,357	507,357	0,002	0,991
1.A.4	Activités de combustion de carburant – Autres secteurs	CO2	380,409	380,409	0,001	0,992
1.A.4	Activités de combustion de carburant – Autres secteurs	CH4	365,292	365,292	0,001	0,994
5.D	Traitement et rejet des eaux usées	N2O	294,312	294,312	0,001	0,995
3.B	Gestion du fumier	CH4	171,185	171,185	0,001	0,996
3.D.2	Émissions indirectes de N2O dues aux sols gérés	N2O	165,015	165,015	0,001	0,996
1.A.1	Activités de combustion de carburant – Industries énergétiques	N2O	139,463	139,463	0,001	0,997
3.B	Gestion du fumier	N2O	138,020	138,020	0,001	0,997
3.F	Combustion de la biomasse	N2O	130,060	130,060	0,000	0,998
1.A.1	Activités de combustion de carburant – Industries énergétiques	CH4	105,317	105,317	0,000	0,998
1.A.3.b	Activités de combustion de carburant – Transport – Transport routier	N2O	96,479	96,479	0,000	0,999
5.C	Incinération et combustion à l'air libre des déchets	CH4	76,988	76,988	0,000	0,999
3.B.5	Émissions indirectes de N2O imputables à la gestion du fumier	N2O	61,894	61,894	0,000	0,999
1.A.3.b	Activités de combustion de carburant – Transport – Transport routier	CH4	48,797	48,797	0,000	0,999
3.H	Application d'urée	CO2	47,105	47,105	0,000	0,999
1.A.3.d	Activités de combustion de carburant – Transport – Navigation	CO2	38,659	38,659	0,000	1,000
1.A.4	Activités de combustion de carburant – Autres secteurs	N2O	36,670	36,670	0,000	1,000
1.A.3.a	Activités de combustion de carburant – Transport – Aviation civile	CO2	32,929	32,929	0,000	1,000

A	B	C	D	E	F	G
Code de la catégorie	Catégories de sources du GIEC	Gaz à effet de serre	Estimation pour la dernière années	Valeur absolue de l'estimation pour la dernière année	Evaluation du niveau	Total cumulatif de colonne F
5.C	Incinération et combustion à l'air libre des déchets	N2O	9,584	9,584	0,000	1,000
5.C	Incinération et combustion à l'air libre des déchets	CO2	6,564	6,564	0,000	1,000
1.A.3.c	Activités de combustion de carburant – Transport – Chemins de fer	CO2	6,205	6,205	0,000	1,000
1.B.2.a	Émissions fugitives imputables aux combustibles – Pétrole et gaz naturel – Pétrole	CH4	1,426	1,426	0,000	1,000
1.A.2	Activités de combustion de carburant – Industries manufacturières et construction	N2O	0,664	0,664	0,000	1,000
3.G	Chaulage	CO2	0,644	0,644	0,000	1,000
1.A.3.c	Activités de combustion de carburant – Transport – Chemins de fer	N2O	0,635	0,635	0,000	1,000
1.A.2	Activités de combustion de carburant – Industries manufacturières et construction	CH4	0,408	0,408	0,000	1,000
1.A.3.d	Activités de combustion de carburant – Transport – Navigation	N2O	0,277	0,277	0,000	1,000
1.A.3.a	Activités de combustion de carburant – Transport – Aviation civile	N2O	0,244	0,244	0,000	1,000
1.A.3.d	Activités de combustion de carburant – Transport – Navigation	CH4	0,102	0,102	0,000	1,000
1.A.3.c	Activités de combustion de carburant – Transport – Chemins de fer	CH4	0,010	0,010	0,000	1,000
1.A.3.a	Activités de combustion de carburant – Transport – Aviation civile	CH4	0,006	0,006	0,000	1,000
1.B.2.a	Émissions fugitives imputables aux combustibles – Pétrole et gaz naturel – Pétrole	CO2	0,000	0,000	0,000	1,000

II-/ EVALUATION DE LA TENDANCE

		Année de référence : 1990			Dernière année : 2022		
A	B	C	D	E	F	G	H
Code de la catégorie	Catégories de sources du GIEC	Gaz à effet de serre	Estimation pour l'année de référence	Estimation pour la dernière années	Evaluation de la tendance	Contribution (en %) à la tendance	Total cumulatif
4.C.2	Terres converties en prairies	CO2	81 741,23	73 189,50	0,27800	33,32%	33,32%
4.B.2	Terres converties en terres cultivées	CO2	65 807,28	57 109,77	0,23056	27,64%	60,96%
4.B.1	Terres cultivées restant terres cultivées	CO2	-48 067,17	-56 322,26	0,17549	21,03%	81,99%
1.A.1	Activités de combustion de carburant – Industries énergétiques	CO2	850,52	15 417,73	0,05169	6,20%	88,19%
4.A.1	Terres forestières restant terres forestières	CO2	-55 802,67	-18 821,22	0,03032	3,63%	91,82%
1.A.3.b	Activités de combustion de carburant – Transport – Transport routier	CO2	1 025,33	7 310,60	0,02032	2,44%	94,26%
2.D	Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	CO2	8 248,99	19 781,79	0,01811	2,17%	96,43%
5.A	Évacuation des déchets solides	CH4	128,44	1 441,19	0,00450	0,54%	96,97%
3.C	Cultures de riz	CH4	1 333,87	1 324,04	0,00405	0,49%	97,45%
4.G	Produits ligneux récoltés	CO2	-107,90	-887,77	0,00323	0,39%	97,84%
1.A.4	Activités de combustion de carburant – Autres secteurs	CH4	651,70	365,29	0,00303	0,36%	98,20%
3.D.1	Émissions directes de N2O dues aux sols gérés	N2O	753,08	2 004,78	0,00239	0,29%	98,49%
4.E.2	Terres converties en établissements	CO2	37,35	700,87	0,00236	0,28%	98,77%
1.A.4	Activités de combustion de carburant – Autres secteurs	CO2	488,29	380,41	0,00187	0,22%	99,00%
5.D	Traitement et rejet des eaux usées	CH4	706,45	1 760,24	0,00180	0,22%	99,21%
3.A	Fermentation entérique	CH4	1 110,00	2 384,92	0,00141	0,17%	99,38%
3.F	Combustion de la biomasse	CH4	445,03	530,06	0,00102	0,12%	99,50%
1.A.2	Activités de combustion de carburant – Industries manufacturières et construction	CO2	418,48	507,36	0,00093	0,11%	99,62%
1.A.3.d	Activités de combustion de carburant – Transport – Navigation	CO2	111,22	38,66	0,00061	0,07%	99,69%

		Année de référence : 1990			Dernière année : 2022		
A	B	C	D	E	F	G	H
Code de la catégorie	Catégories de sources du GIEC	Gaz à effet de serre	Estimation pour l'année de référence	Estimation pour la dernière années	Évaluation de la tendance	Contribution (en %) à la tendance	Total cumulatif
1.A.4	Activités de combustion de carburant – Autres secteurs	N2O	75,99	36,67	0,00038	0,04%	99,73%
1.A.3.a	Activités de combustion de carburant – Transport – Aviation civile	CO2	69,27	32,93	0,00034	0,04%	99,77%
5.D	Traitement et rejet des eaux usées	N2O	113,71	294,31	0,00033	0,04%	99,81%
1.A.3.c	Activités de combustion de carburant – Transport – Chemins de fer	CO2	50,98	6,20	0,00032	0,04%	99,85%
3.D.2	Émissions indirectes de N2O dues aux sols gérés	N2O	45,90	165,01	0,00031	0,04%	99,89%
1.A.3.b	Activités de combustion de carburant – Transport – Transport routier	N2O	13,41	96,48	0,00027	0,03%	99,92%
3.F	Combustion de la biomasse	N2O	109,20	130,06	0,00025	0,03%	99,95%
1.A.3.b	Activités de combustion de carburant – Transport – Transport routier	CH4	7,70	48,80	0,00013	0,02%	99,97%
5.C	Incinération et combustion à l'air libre des déchets	CH4	29,57	76,99	0,00009	0,01%	99,98%
3.H	Application d'urée	CO2	16,10	47,10	0,00007	0,01%	99,99%
1.A.1	Activités de combustion de carburant – Industries énergétiques	N2O	71,82	139,46	0,00004	0,00%	99,99%
1.A.3.c	Activités de combustion de carburant – Transport – Chemins de fer	N2O	5,21	0,63	0,00003	0,00%	99,99%
1.A.1	Activités de combustion de carburant – Industries énergétiques	CH4	56,52	105,32	0,00001	0,00%	99,99%
5.C	Incinération et combustion à l'air libre des déchets	N2O	3,68	9,58	0,00001	0,00%	100,00%
1.B.2.a	Émissions fugitives imputables aux combustibles – Pétrole et gaz naturel – Pétrole	CH4	2,20	1,43	0,00001	0,00%	100,00%
5.C	Incinération et combustion à l'air libre des déchets	CO2	2,52	6,56	0,00001	0,00%	100,00%
1.A.3.d	Activités de combustion de carburant – Transport – Navigation	N2O	0,79	0,28	0,00000	0,00%	100,00%

		Année de référence : 1990			Dernière année : 2022		
A	B	C	D	E	F	G	H
Code de la catégorie	Catégories de sources du GIEC	Gaz à effet de serre	Estimation pour l'année de référence	Estimation pour la dernière années	Evaluation de la tendance	Contribution (en %) à la tendance	Total cumulatif
1.A.2	Activités de combustion de carburant – Industries manufacturières et construction	N2O	0,87	0,66	0,00000	0,00%	100,00%
1.A.3.a	Activités de combustion de carburant – Transport – Aviation civile	N2O	0,51	0,24	0,00000	0,00%	100,00%
3.G	Chaulage	CO2	0,64	0,64	0,00000	0,00%	100,00%
1.A.2	Activités de combustion de carburant – Industries manufacturières et construction	CH4	0,46	0,41	0,00000	0,00%	100,00%
1.A.3.d	Activités de combustion de carburant – Transport – Navigation	CH4	0,29	0,10	0,00000	0,00%	100,00%
1.A.3.c	Activités de combustion de carburant – Transport – Chemins de fer	CH4	0,08	0,01	0,00000	0,00%	100,00%
1.A.3.a	Activités de combustion de carburant – Transport – Aviation civile	CH4	0,01	0,01	0,00000	0,00%	100,00%
1.B.2.a	Émissions fugitives imputables aux combustibles – Pétrole et gaz naturel – Pétrole	CO2	0,00	0,00	0,00000	0,00%	100,00%
3.B	Gestion du fumier	CH4	63,48	171,19	-	0,00%	100,00%
3.B	Gestion du fumier	N2O	64,38	138,02	-	0,00%	100,00%
3.B.5	Émissions indirectes de N2O imputables à la gestion du fumier	N2O	18,22	61,89	-	0,00%	100,00%

Annexe 2 : Évaluation des incertitudes

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
Catégorie source du GIEC	Gaz à Effet de serre	Emissions ou absorptions en 1990	Emissions ou absorptions en 2022	Incertitude au niveau des données d'activité (DA)	Incertitude au niveau du Facteur d'émissions (FE)	Incertitude combinée	Incertitude combinée comme % des émissions en 2010	Sensibilité de Type A	Sensibilité de Type B	Incertitude dans la tendance des émissions totales due au FE	Incertitude dans la tendance des émissions totales due au DA	Incertitude combinée dans la tendance des émissions totales
		Gg CO ₂ éq	Gg CO ₂ éq	%	%	%	%			%	%	%
1.A.1.a Production publique d'électricité et de chaleur	CO ₂	1087,98	5546,09	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,02921	0,04421	0,15%	0,31%	0,00%
1.A.1.b Raffinage de pétrole	CO ₂	228,74	16493,91	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,12833	0,13148	0,64%	0,93%	0,01%
1.A.1.c Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂	20149,97	33284,35	5,0%	5,0%	7,07%	0,01%	0,01251	0,26533	0,06%	1,88%	0,04%
1.A.2 Industries manufacturières et construction	CO ₂	661,22	694,85	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00358	0,00554	0,02%	0,04%	0,00%
1.A.3.a Aviation intérieure	CO ₂	205,97	97,79	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00206	0,00078	0,01%	0,01%	0,00%
1.A.3.b Transport routier	CO ₂	4794,04	34243,84	5,0%	5,0%	7,07%	0,01%	0,20679	0,27298	1,03%	1,93%	0,05%
1.A.3.c Chemin de fer	CO ₂	1435,02	174,66	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,01839	0,00139	0,09%	0,01%	0,00%
1.A.3.d Navigation intérieure	CO ₂	328,96	114,80	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00362	0,00092	0,02%	0,01%	0,00%
1.A.4.a Commercial et institutionnel	CO ₂	4721,25	8705,50	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00429	0,06940	0,02%	0,49%	0,00%
1.A.4.b Résidentiel	CO ₂	33921,58	11191,72	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,37753	0,08922	1,89%	0,63%	0,04%
1.A.4.c Agriculture/sylviculture/pêche	CO ₂	231,02	428,80	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00023	0,00342	0,00%	0,02%	0,00%
1.B.2.a.iii.2 Production et valorisation	CO ₂	0,05	0,43	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00000	0,00000	0,00%	0,00%	0,00%
1.B.2.a.iii.4 Raffinage	CO ₂	61,50	39,51	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00053	0,00031	0,00%	0,00%	0,00%
1.D.1.a Aviation	CO ₂	229,90	353,80	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00035	0,00282	0,00%	0,02%	0,00%
1.D.1.b Navigation	CO ₂	350,89	545,23	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00049	0,00435	0,00%	0,03%	0,00%
2.D.1 Utilisation de lubrifiant	CO ₂	8188,86	18826,67	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,03713	0,15008	0,19%	1,06%	0,01%
2.D.2 Utilisation de cire de paraffine	CO ₂	60,13	955,12	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00678	0,00761	0,03%	0,05%	0,00%
2.F.1.a Réfrigération et climatisation	CO ₂	0,00	21629,54	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,17242	0,17242	0,86%	1,22%	0,02%
3.A.1.a Vaches laitières	CO ₂	241,95	429,13	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00008	0,00342	0,00%	0,02%	0,00%
3.A.1.b Bovins non laitiers	CO ₂	735,32	1304,16	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00026	0,01040	0,00%	0,07%	0,00%
3.A.2 Moutons	CO ₂	156,80	341,28	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00056	0,00272	0,00%	0,02%	0,00%
3.A.3 Suidés	CO ₂	9,52	12,76	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00003	0,00010	0,00%	0,00%	0,00%
3.A.4 Chèvres	CO ₂	123,20	638,88	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00339	0,00509	0,02%	0,04%	0,00%

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
Catégorie source du GIEC	Gaz à Effet de serre	Emissions ou absorptions en 1990	Emissions ou absorptions en 2022	Incertitude au niveau des données d'activité (DA)	Incertitude au niveau du Facteur d'émissions (FE)	Incertitude combinée	Incertitude combinée comme % des émissions en 2010	Sensibilité de Type A	Sensibilité de Type B	Incertitude dans la tendance des émissions totales due au FE	Incertitude dans la tendance des émissions totales due au DA	Incertitude combinée dans la tendance des émissions totales
		Gg CO ₂ eq	Gg CO ₂ eq	%	%	%	%			%	%	%
3.B.1.a Vaches laitières	CO ₂	5,50	9,75	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00000	0,00008	0,00%	0,00%	0,00%
3.B.1.b Bovins non laitiers	CO ₂	26,96	47,82	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00001	0,00038	0,00%	0,00%	0,00%
3.B.2 Moutons	CO ₂	7,39	16,08	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00003	0,00013	0,00%	0,00%	0,00%
3.B.3 Suidés	CO ₂	47,85	64,12	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00015	0,00051	0,00%	0,00%	0,00%
3.B.4 Chèvres	CO ₂	21,94	109,54	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00057	0,00087	0,00%	0,01%	0,00%
3.B.5 Emissions indirectes de N ₂ O dues à la gestion du fumier	CO ₂	18,22	61,89	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00024	0,00049	0,00%	0,00%	0,00%
3.D.1.a Engrais inorganiques azotés	CO ₂	56,22	335,14	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00190	0,00267	0,01%	0,02%	0,00%
3.D.1.b Engrais organiques azotés	CO ₂	32,15	86,21	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00024	0,00069	0,00%	0,00%	0,00%
3.D.1.c Urine et excréments déposés par les animaux au pâturage	CO ₂	612,23	1518,36	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00366	0,01210	0,02%	0,09%	0,00%
3.D.1.d Résidus de récolte	CO ₂	52,47	65,07	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00020	0,00052	0,00%	0,00%	0,00%
3.D.2 Emissions indirectes de N ₂ O dues à des sols gérés	CO ₂	45,90	165,01	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00068	0,00132	0,00%	0,01%	0,00%
3.E Brûlage dirigé des savanes	CO ₂	1555,17	885,94	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,01438	0,00706	0,07%	0,05%	0,00%
3.F Brûlage sur le terrain de résidus agricoles	CO ₂	554,23	660,12	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00238	0,00526	0,01%	0,04%	0,00%
3.G Chaulage	CO ₂	0,64	0,64	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00000	0,00001	0,00%	0,00%	0,00%
3.H Application d'urée	CO ₂	16,10	47,10	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00015	0,00038	0,00%	0,00%	0,00%
4.A.1 Terres forestières restantes terres forestières	CO ₂	-55802,67	-18821,22	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,62223	0,15003	3,11%	1,06%	0,11%
4.A.2.b Prairies converties en terres forestières	CO ₂	0,00	-349,73	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00279	0,00279	0,01%	0,02%	0,00%
4.A.2.c Terres humides converties en terres forestières	CO ₂	0,00	-0,49	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00000	0,00000	0,00%	0,00%	0,00%
4.B.1 Terres cultivées restant terres cultivées	CO ₂	-48067,17	-56322,26	5,0%	5,0%	7,07%	0,03%	0,21467	0,44898	1,07%	3,17%	0,11%
4.B.2.a Terres forestières converties en terres cultivées	CO ₂	64628,63	55405,95	5,0%	5,0%	7,07%	0,03%	0,44722	0,44167	2,24%	3,12%	0,15%
4.B.2.b Prairies converties en terres cultivées	CO ₂	1178,65	1703,82	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00267	0,01358	0,01%	0,10%	0,00%

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
Catégorie source du GIEC	Gaz à Effet de serre	Emissions ou absorptions en 1990	Emissions ou absorptions en 2022	Incertitude au niveau des données d'activité (DA)	Incertitude au niveau du Facteur d'émissions (FE)	Incertitude combinée	Incertitude combinée comme % des émissions en 2010	Sensibilité de Type A	Sensibilité de Type B	Incertitude dans la tendance des émissions totales due au FE	Incertitude dans la tendance des émissions totales due au DA	Incertitude combinée dans la tendance des émissions totales
		Gg CO ₂ eq	Gg CO ₂ eq	%	%	%	%			%	%	%
4.C.1 Prairies restant prairies	CO ₂	0,00	56,97	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00045	0,00045	0,00%	0,00%	0,00%
4.C.2.b Terres cultivées converties en prairies	CO ₂	81616,60	71995,15	5,0%	5,0%	7,07%	0,06%	0,54798	0,57391	2,74%	4,06%	0,24%
4.C.2.c Terres humides converties en prairies	CO ₂	61,54	10,29	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00077	0,00008	0,00%	0,00%	0,00%
4.C.2.d Etablissements converties en prairies	CO ₂	63,09	1184,05	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00857	0,00944	0,04%	0,07%	0,00%
4.E.2.b Terres cultivées converties en établissements	CO ₂	37,35	700,87	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00507	0,00559	0,03%	0,04%	0,00%
4.F.2.c Prairie convertie en d'autres terres	CO ₂	0,29	1,17	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00001	0,00001	0,00%	0,00%	0,00%
4.G Produits ligneux	CO ₂	-107,90	-887,77	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00559	0,00708	0,03%	0,05%	0,00%
5.A Elimination des déchets solides	CO ₂	4,59	51,47	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00035	0,00041	0,00%	0,00%	0,00%
5.C.2 Brulage à l'air libre des déchets	CO ₂	35,78	93,14	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00025	0,00074	0,00%	0,01%	0,00%
5.D.1 Eaux usées domestiques	CO ₂	754,76	1953,53	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00516	0,01557	0,03%	0,11%	0,00%
5.D.2 Eaux usées industrielles	CO ₂	65,40	101,02	5,0%	5,0%	7,07%	0,00%	0,00010	0,00081	0,00%	0,01%	0,00%
Total		125445,781	217001,571				0,16%				0,78%	
			Incertitude en % pour le total de l'inventaire =				4,04%		Incertitude de la tendance =			8,84%

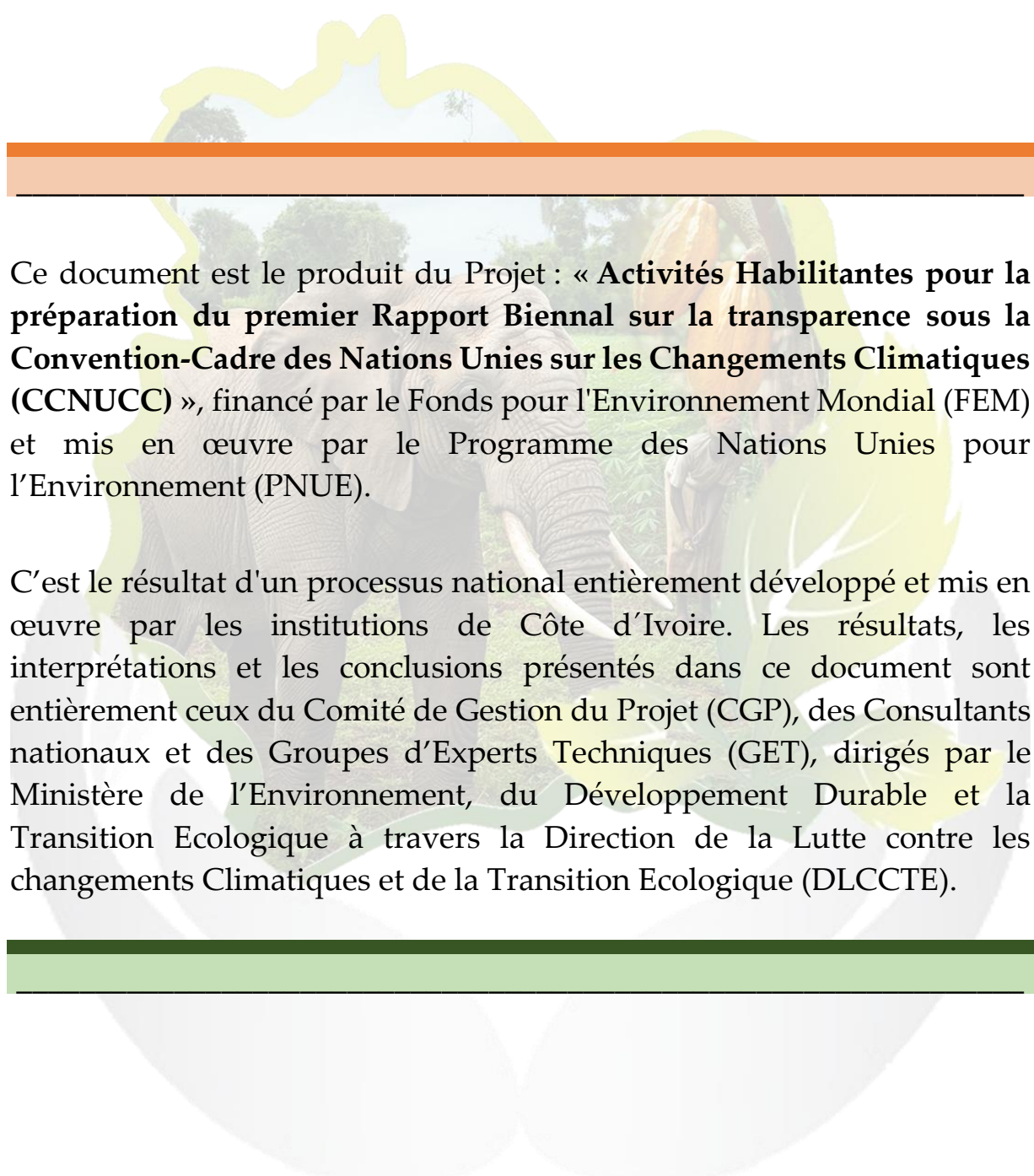
Annexe 3 : Tableau récapitulatif par GAZ

Année : 2022	Soumission : 2024	Pays : Côte d'Ivoire
--------------	-------------------	----------------------

CATÉGORIES DE SOURCES ET PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE	CO2	CH4	N2O	HFC	PFC	Mélange non spécifié de HFC et de PFC(I)	SF6	NF3	NOx	CO	NMVOCs	SO2	Émissions totales de GES
	Emissions en Gigagramme			CO2équivalent en Gigagramme			Emissions en Gigagramme						
TOTAL DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	98 206,791	310,214	12,944	21 629,543	-	-	-	-	46,309	1 124,728	-	-	133 123,573
1 ENERGIE	23 693,890	18,647	1,048	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 493,758
1.A Activités de combustion de combustibles (approche sectorielle)	23 693,890	18,569	1,036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 488,253
1.B EMISSIONS FUGITIVES DES CARBURANTS	0,000	0,051	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,426
1.C Transport et stockage de CO2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.D Eléments pour mémo	-	0,027	0,012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,079
2 PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET UTILISATIONS DES PRODUITS TRANSVERSALES	19 781,788	-	-	21 629,543	-	-	-	-	-	-	-	-	41 411,331
2.A Industrie Minérale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.B Industrie chimique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.C Industrie métallurgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.D Produits non énergétiques provenant de combustibles fossiles et de l'utilisation de solvants	19 781,788	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 781,788
2.E Industrie électronique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.F Utilisation de produits comme substituts Fluorés	-	-	-	21 629,543	-	-	-	-	-	-	-	-	21 629,543

CATÉGORIES DE SOURCES ET PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE	CO2	CH4	N2O	HFC	PFC	Mélange non spécifié de HFC et de PFC(1)	SF6	NF3	NOx	CO	NMVOCs	SO2	Émissions totales de GES
	Emissions en Gigagramme			CO2équivalent en Gigagramme			Emissions en Gigagramme						
de Substance Appauvrissant l'Ozone (SAO)													
2.G Fabrications et utilisations d'autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.H Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 AGRICULTURE	47,748	174,481	10,749	-	-	-	-	-	46,309	1 124,728	-	-	8 952,806
3.A Fermentation entérique	-	85,176	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 384,920
3.B Gestion du Fumier	-	6,114	0,521	-	-	-	-	-	-	-	-	-	309,205
3.C Culture du Riz	-	47,287	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 324,038
3.D Sols agricoles	-	-	8,188	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 169,798
3.E Brûlage dirigé des savanes	-	16,973	1,550	-	-	-	-	-	28,781	479,686	-	-	1 394,409
3.F Brûlage sur le terrain de résidus agricoles	-	18,931	0,491	-	-	-	-	-	17,528	645,042	-	-	1 322,687
3.G Chaulage	0,644	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,644
3.H Application d'urée	47,105	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47,105
3.I Autres engrais contenant du carbone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.J Autre (veuillez préciser)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 UTILISATION DES TERRES, CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET FORESTERIE	54 676,802	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 676,802
4.A Terres Forestières	-19 171,446	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-19 171,446
4.B Terres Cultivées	787,516	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	787,516
4.C Prairies	73 246,470	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73 246,470

CATÉGORIES DE SOURCES ET PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE	CO2	CH4	N2O	HFC	PFC	Mélange non spécifié de HFC et de PFC(1)	SF6	NF3	NOx	CO	NMVOCs	SO2	Émissions totales de GES
	Emissions en Gigagramme			CO2équivalent en Gigagramme			Emissions en Gigagramme						
4.D Terres humides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4.E Etablissements (jardins, espace vert, ferme, etc.)	700,865	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	700,865
4.F Autres terres (Sols dénudés, les roches, les glaces, etc...)	1,166	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,166
4.G Produits ligneux	-887,768	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-887,768
4.H Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 DECHETS	6,564	117,086	1,147	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 588,875
5.A Elimination des déchets solides	-	51,471	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 441,189
5.B Traitement biologique des déchets solides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.C Incinération et combustion à l'air libre des déchets	6,564	2,750	0,036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	93,136
5.D Traitement et rejet des eaux usées	-	62,866	1,111	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 054,550
5.E Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5.F Element mémo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



Ce document est le produit du Projet : « **Activités Habilitantes pour la préparation du premier Rapport Biennal sur la transparence sous la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)** », financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

C'est le résultat d'un processus national entièrement développé et mis en œuvre par les institutions de Côte d'Ivoire. Les résultats, les interprétations et les conclusions présentés dans ce document sont entièrement ceux du Comité de Gestion du Projet (CGP), des Consultants nationaux et des Groupes d'Experts Techniques (GET), dirigés par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et la Transition Ecologique à travers la Direction de la Lutte contre les changements Climatiques et de la Transition Ecologique (DLCCTE).
